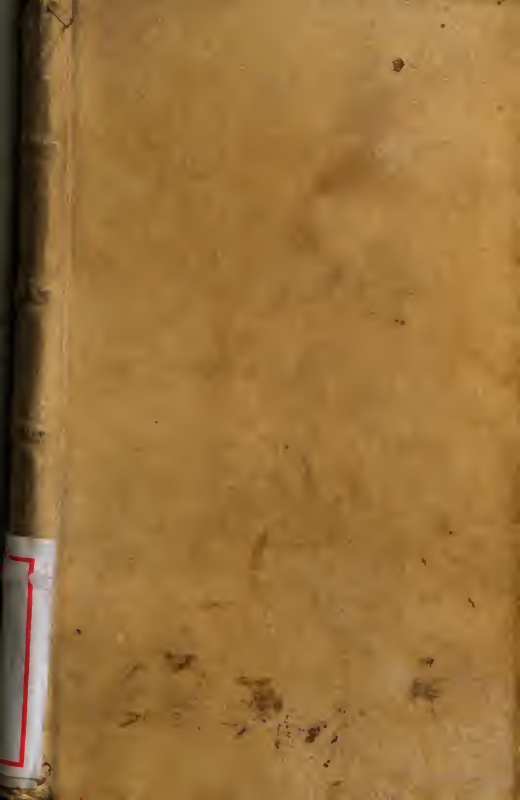
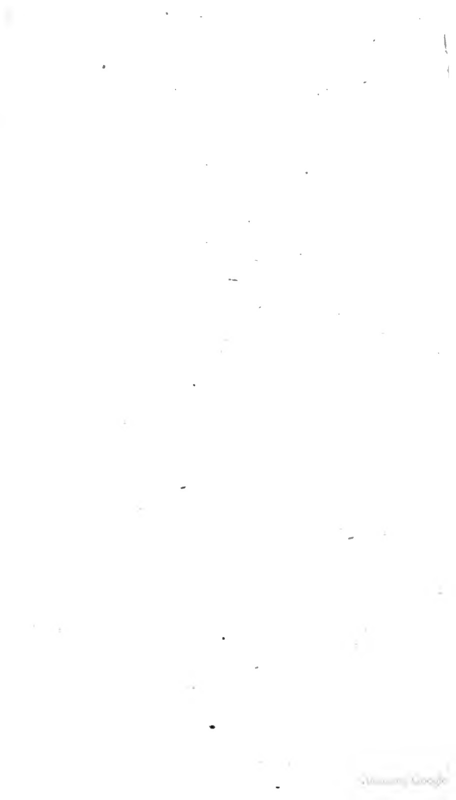




ÉLÉMENS

DE L'HISTOIRE

DE FRANCE.



ÉLÉMENS
DE L'HISTOIRE
DE FRANCE,
Depuis CLOVIS *jusqu'à* LOUIS XV,

PAR M. L'ABBÉ MILLOT,
de l'Académie Françoise.

Nouvelle édition continuée jusqu'à la mort de Louis XVI, par Marie-Auguste Amar du Rivier.

TOME PREMIER.



A PARIS.

An IX, 1801.



PRÉFACE.

On désire des livres élémentaires en tout genre, soit pour l'éducation de la jeunesse, qui perd souvent des années entières dans une étude sèche et stérile; soit pour l'instruction d'un grand nombre de personnes, qui ne pouvant faire de longues études, ne savent où puiser les connoissances nécessaires, et qui aiment mieux tout ignorer que de beaucoup lire. L'histoire même, toujours importante pour l'humanité, l'histoire de France en particulier, la plus propre à former l'esprit et l'ame des Français, est presque inconnue à la plupart de ceux dont l'oisiveté se repaît de romans et de lectures frivoles. Nous ne manquons pas de bons historiens; mais leurs ouvrages effraient par la multitude des volumes; ils sont pleins de détails qui n'intéressent qu'un très-petit nombre de lecteurs, et qui paroissent en-

nuyeux ou inutiles pour tous les autres. On laisse aux savans cette curiosité avide des moindres faits ; on voudroit s'instruire en quelque sorte sans étudier.

Les lumières ne pouvant s'acquérir que par des lectures sérieuses, il faudroit du moins en bannir la sécheresse et les longueurs trop rebutantes : il faudroit les mettre, s'il est possible, à la portée de tout le monde, et faciliter l'étude à tant de personnes qui manquent de moyens et de loisir pour s'y livrer avec une pénible application. C'est ce que j'ai voulu essayer sur notre histoire. Le but de cette préface est d'exposer mon plan et mes principes. Loin de prétendre établir des regles, je ne cherche qu'à me conformer au goût du public judicieux.

Des élémens d'histoire, pour être également utiles et agréables, ne doivent ni embrasser un trop grand

nombre d'objets, ni passer trop légèrement sur les choses dignes d'attention. Tout ce qui n'intéresse point les mœurs, l'esprit national, l'ordre politique, la constitution de l'état; tout ce qui ne mène point à la connoissance des hommes; tout ce qui fatigue, et même ce qui amuse sans profit, étoufferoit sous un tas de superfluités les semences d'instructions salutaires. Une briéveté excessive les empêcheroit de même de prendre racine. C'est en développant les idées, qu'on les imprime dans un esprit superficiel et encore neuf. Les événemens les plus célèbres, dépouillés de circonstances, y laissent à peine quelque trace. Une narration suivie, courte, rapide, dégagée des détails minutieux, pleine de traits mémorables enchaînés avec méthode, paroît de tous les moyens le plus propre à faire impression. Elle rassemble sous un point de vue les objets épars, et

comme noyés dans un abrégé chronologique, elle en forme des tableaux qui frappent l'esprit ; elle montre la liaison des effets avec leurs causes : elle apprend ainsi à connoître les principes du bien et du mal, à raisonner sur les intérêts et sur les devoirs de l'homme et du citoyen. C'est le but essentiel où tout se rapporte.

Sans discourir en rhéteur au risque d'ennuyer à pure perte, on doit semer dans l'ouvrage les réflexions que fournit naturellement le sujet même. La plupart des lecteurs ne pensent point, si on ne les aide à penser, et saisissent néanmoins avec plaisir les vérités qu'on leur met en quelque manière sous la main. Un germe jeté à propos, sans de grands efforts de culture, produira quelquefois les fruits les plus précieux. En un mot, des élémens d'histoire peuvent renfermer toutes les maximes de la sagesse, puisqu'ils renferment des exemples de

toutes les vertus et de tous les vices. Malheureusement les vices dominent ; et tandis que la vertu se cache, ou ne brille que par intervalles, ils déploient sans cesse leur activité et semblent gouverner l'univers : mais les maux qui en résultent sont une excellente leçon. J'en dis autant des préjugés et de l'erreur. Nous trouvons à chaque pas des monumens si terribles de leurs effets, qu'il suffit presque de les observer attentivement, pour se garantir d'un écueil toujours funeste au genre humain.

Rien ne contribue tant que de pareilles observations à répandre cet esprit vraiment philosophique, dont le principal avantage est de dissiper les préjugés pernicieux, et d'établir les idées justes qu'on doit regarder comme la base du bonheur. Bien différent de l'esprit d'irréligion et de licence, plus il tend à nous affranchir de toute indigne servitude, plùs il

nous attache aux lois divines et humaines, sans lesquelles il ne resteroit ni ordre, ni paix, ni sûreté dans le monde. L'esprit philosophique est la raison même libre des erreurs vulgaires. S'il dirige la plume d'un historien, les folies et les crimes, dont il faut perpétuer le souvenir, deviendront une source de lumière et de vertu. Les fables d'Homere valent mieux, au jugement d'Horace, que tous les documens des moralistes. L'histoire l'emporte sans doute à cet égard sur la fiction ; et des faits certains persuaderont plutôt que des aventures imaginaires.

Comme la fausse philosophie se plaît à décrier les choses saintes, en imputant à la religion les excès du fanatisme, de la superstition et de l'imposture, quiconque travaille pour l'utilité publique est obligé, non de pallier frauduleusement cet abus, mais d'en découvrir la véritable origine. Il

n'imitera point les *chrétiens foibles et scrupuleux*, dont parloit le sage abbé Fleuri, *qui respectant jusqu'à l'ombre de la religion, mettent une partie de la piété à croire tout ce que croit le peuple le plus grossier*, et qui pensent qu'on blesse l'honneur de l'église en racontant les fautes de ses ministres abusés ou corrompus. Que deviendroit l'histoire, si de pareils préjugés faisoient la loi aux écrivains ? Elle ne se plie point à la dissimulation ; elle ne flatte ni les pontifes ni les rois ; elle les peints comme des usurpateurs, ou des fourbes, ou des tyrans, ou des ames viles, lorsque leur conduite a mérité ces noms odieux ; et plus les faits intéressent la société, plus elle doit les mettre au grand jour avec autant d'énergie que de droiture. Osons le dire, l'intérêt même de la religion demande que les hommes sachent l'abus qu'on en peut faire. Les prémunir contre la superstition et le fanatisme, c'est les

attacher à la pureté de son culte et de sa morale.

En effet, on n'auroit pas vu tant de mauvais chrétiens du temps des croisades, si les chrétiens avoient été instruits que la guerre sainte, loin de conduire infailliblement au salut, pouvoit entraîner aux désordres les plus damnables, et ruiner les mœurs comme les états. Des milliers de victimes humaines n'auroient pas été massacrées pour les disputes de religion, si l'on avoit su qu'un zèle persécuteur et sanguinaire ne pouvoit se concilier avec l'esprit de l'évangile. Toute l'Europe n'auroit pas été en combustion pendant plusieurs siécles, si l'on avoit connu les limites de la puissance spirituelle, qui renversoit les trônes, armoit les peuples contre les rois, et portoit le trouble dans la société où elle devoit cimenter l'union et la concorde. De funestes schismes n'auroient pas excité des haines irré-

conciliables, si l'on avoit appris de S. Paul à *tout éprouver pour retenir ce qui est bon*, et à *conserver la paix* comme le plus précieux de tous les biens. L'église ne gémiroit pas aujourd'hui de ces horreurs, si l'ignorance ne les avoit pas multipliées et consacrées. Le devoir de l'historien est de dire la vérité sans foiblesse; il doit même la *dire toute entière*, selon la maxime de Fleuri, (IV. disc. 13.) On la trahit quand on la déguise; on l'outrage quand on la suppose dangereuse.

C'est un malheur pour quiconque s'engage dans cette carrière, d'avoir sans cesse à combattre des préjugés de corps, d'état, de secte, de nation; des intérêts étrangers, et même ses propres intérêts, ses propres penchans. Sûr de déplaire à tous les partis s'il n'en flatte aucun, il trouvera par-tout quelques censeurs. Sa liberté paroîtra aux uns témérité; son impartialité paroîtra injustice aux autres; sa mo-

dération choquera les esprits ardens et enthousiastes ; sa candeur irritera les ames doubles et faussement politiques. Mais le plus grand mal seroit de prostituer sa plume au mensonge. D'ailleurs, la vérité ne peut nuire sans doute à la vraie religion ; sous un gouvernement sage, elle s'accorde aisément avec les lois ; et le public est trop éclairé pour que l'esprit de parti préside à ses jugemens.

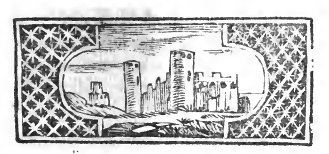
Telles sont les regles que je me suis proposé de suivre dans la composition de cet ouvrage. Je n'ambitionne point le mérite de la nouveauté, ni la gloire des découvertes. Nos meilleurs historiens m'ont fourni les faits, et me serviront de garans. Mon travail s'est borné au choix des matériaux, à la disposition, au style, et au soin particulier de marquer l'origine des choses, les effets de l'opinion, les lois et les coutumes, les changemens politiques, les objets enfin les

plus dignes d'examen; car, comme l'observe l'illustre Montesquieu, *il ne s'agit pas de faire lire, mais de faire penser.* L'histoire n'est bonne qu'en exerçant la raison.

Si j'emprunte quelque pensée remarquable d'un auteur, si je rapporte d'après lui quelque fait singulier et peu connu, je me fais un devoir de le citer; toute autre citation seroit superflue dans un livre élémentaire, où d'ailleurs on ne pourroit indiquer les sources, qu'en remplissant les pages de citations. Ecrivant pour les personnes qui ont besoin de connoissances utiles, sans pouvoir en acquérir de profondes, je supprime quantité d'événemens étrangers à mon dessein, pour m'attacher aux choses également curieuses et instructives; j'évite de surcharger la mémoire de dates, de noms propres, de détails toujours fatigans, lorsqu'ils ne sont pas nécessaires. Un trait qui caractérise les

mœurs vaut mieux que des récits de batailles. On sait que les hommes en tout temps se sont battus; mais on ignore ce qu'ils ont été à telle époque, ce qu'ils sont devenus à telle autre: on ignore ce qu'il importe sur-tout de savoir.

A mesure que le cahos de l'antiquité se débrouille, la narration prend du corps et de l'étendue. Les deux derniers règnes fournissent plus de faits mémorables que les deux premières races. Cependant de ces siecles mêmes de barbarie, on peut tirer des particularités très intéressantes pour la nation Françoise, et en général pour l'histoire de l'esprit humain. Celles qui auroient trop interrompu la narration, je les ai mises à la fin des règnes. En un mot, je me suis efforcé de rendre cet ouvrage moins défectueux qu'il ne l'étoit d'abord, plus complet dans toutes ses parties, et propre à mettre sur les voies de la vérité les lecteurs dépourvus de meilleurs secours.



ÉLÉMENS DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

INTRODUCTION.

Les anciens Gaulois, dignes d'être connus.

LES Gaulois ou Celtes, premiers habitans de la Gaule, étoient une nation fort ancienne, qu'on croit avoir peuplé une grande partie de l'Europe. Comme leur mélange avec les Francs a formé la nation Françoise, ils sont nos peres, et nous avons intérêt à les connoître. En laissant aux érudits les détails de pure curiosité, ne négligeons pas les objets dignes d'exercer la raison. Les siecles de barbarie répandent sur les siecles modernes plus de lumieres qu'on ne se l'imagine communément. Il reste toujours quelques vestiges profonds des premieres moeurs. Quand elles sont enfin

épurées, et que la politesse et les sciences, les loix et la morale ont écarté cette rouille de barbarie, n'est-il pas aussi utile qu'agréable de considérer la différence et les rapports de l'état présent avec l'état primitif d'où l'on est sorti ? C'est ce qui forme l'histoire de l'esprit humain, ou du moins celle de l'esprit national.

Nous voyons dans les anciens Gaulois un caractere de valeur, de vivacité, d'hospitalité, qu'on peut aisément reconnoître dans leurs descendans.

Leur penchant à la guerre.

Ils respiroient la guerre. Toujours armés, même en temps de paix; (coutume dangereuse, qu'on ne trouve ni chez les Grecs, ni chez les Romains,) ils se battoient entr'eux, lorsqu'ils n'avoient point d'ennemis à combattre. L'ardeur martiale, jointe à une grande population, les entraînoit hors de leurs pays, pour entreprendre des conquêtes. L'Italie, la Grece, l'Asie furent inondées de leurs soldats. Rome les craignit tellement, que les citoyens dispensés par leur âge ou par la prêtrise de porter les armes, ne pouvoient jouir de cette dispense en cas d'invasion des Gaulois. Si la discipline et la science militaire avoient réglé leur courage, ils auroient vraisemblablement subjugué cette ambitieuse république. Mais une fougue aveugle les précipitoit dans le péril, sans précau-

tion, sans prévoyance ; ils dédaignoient mêmes les armes défensives, et combattoient souvent presque nus.

Fureur du duel.

Cette indomptable vivacité les rendoit inquiets, querelleurs, vains, duellistes. Les combats singuliers étoient pour eux une sorte d'amusement. La plupart des différens se décidoient par le duel. Les juges l'ordonnoient eux-mêmes ; les témoins prouvoient leur témoignage en se battant. César nous apprend qu'après la mort du chef des Druïdes, ces prêtres de la nation se disputoient les armes à la la main sa dignité, si les suffrages ne s'accordoient point. Les femmes étoient guerrieres : les prêtres pouvoient bien le devenir par ambition.

Hospitalité des Gaulois.

Quelque féroces que fussent les anciens Gaulois, ils pratiquoient l'hospitalité en peuple humain et généreux, s'empressant à recevoir les étrangers, à leur procurer des fêtes, des plaisirs ; à leur rendre des services essentiels. Toutes les maisons leur étoient ouvertes, leur personne étoit inviolable, et l'on punissoit le meutre d'un étranger plus sévérement que celui d'un Gaulois. La même vertu se faisoit remarquer dans la Germanie. Ce doux penchant, qui devroit unir tout le genre humain, à été peut-être en France une des principales causes des progrès de l'esprit et de la société civile ; pro-

grès inconnus dans les nations où le mépris et la haine des étrangers resserroient le génie national, comme chez les Egyptiens, les Chinois, les Juifs, etc.

Vices qu'on leur reproche.

Outre la cruauté envers les ennemis, commune à tous les peuples barbares, on reproche quelques vices aux Gaulois, particuliérement la légéreté, l'ivrognerie et l'oisiveté. Ils aimoient beaucoup la table ; ils sacrifioient tout au vin, et celui d'Italie leur inspira le dessein de passer les Alpes ; car la vigne n'étoit pas encore cultivée dans la Gaule. L'oisiveté dont on les accuse venoit sans doute, non d'une indolence naturelle, mais d'une passion extrême pour les armes. L'agriculture, les arts et les métiers leur paroissoient indignes d'un peuple soldat ; ils les abandonnoient aux esclaves et aux femmes ; ils vouloient combattre ou se divertir. Une fois subjugués, ils éprouverent bientôt des besoins ; les besoins exciterent l'amour du travail ; l'industrie bannit la paresse. Si une classe d'hommes crut toujours se déshonorer par toute autre profession que celle des armes, ce préjugé n'enchaîna plus le corps de la nation ; ou plutôt le peuple, devenu serf, fut contraint de faire pour vivre, ce que faisoient auparavant les esclaves.

Droit du plus fort.

Les maris avoient droit de vie et de mort sur leurs enfans et même sur leurs

femmes. C'étoit le droit du plus fort; ce prétendu droit qui servit presque toujours de regle aux barbares contre les loix de la nature. Comment l'humanité a-t-elle si long-tems été muette ? Et comment la tyrannie a-t-elle pu étouffer sa voix jusques dans le sein des familles ? Il semble que les Gaulois ne vivoient que pour la guerre. Un pere auroit eu honte de voir en public ses enfans, avant qu'ils fussent en âge de paroître armés.

Pouvoir excessif des Druïdes.

Ce peuple fier et intraitable étoit cependant l'esclave de ses prêtres. Les Druïdes, seuls dépositaires de la religion et de la science, le gouvernoient avec un empire absolu. Comme ils élevoient la jeunesse, les premieres idées tournoient à leur avantage; et ils se faisoient une loi de ne rien écrire, afin qu'on fût obligé de recevoir tous les oracles de leur bouche. Juge de la plupart des affaires, tant criminelles que civiles, si quelqu'un osoit contrevenir à leur jugement, ils le frappoient d'anathême, et lui interdisoient les sacrifices. Alors ce malheureux étoit exclus de la société, on le fuyoit, on l'abhorroit comme un impie et un scélérat, qui portoit avec lui la contagion; on ne lui rendoit aucun devoir, pas même la justice. Aussi n'y avoit-il, *selon* César, aucune peine si redoutable.

Ils étoient exempts de toute charge.

Les Druïdes, maîtres des esprits, par les terreurs de la superstition, étoient exempts d'impôts, de service militaire, et généralement de toutes les charges de l'état. Leurs disciples jouissoient des mêmes priviléges, ce qui leur en attiroit un fort grand nombre. Le célibat dont ils faisoient profession, leur vie solitaire dans les bois, augmentoient la vénération publique à leur égard. Tels que les Chaldéens, les Mages, les Brachmanes, les prêtres d'Egypte, qui formant un corps séparé du reste des citoyens, préféroient leur intérêt particulier à celui de la société, les Druïdes consacrerent à l'ambition un pouvoir destiné par sa nature au maintien des mœurs et de la vertu.

Premiere religion des Gaulois.

Dans les commencemens, leur religion étoit simple. Ils adoroient un Dieu suprême sous le nom d'Esus. Les bocages leur servoient de temples ; le chêne, pour lequel ils avoient tant de vénération, étoit vraisemblablement à leurs yeux l'emblême de la divinité. Des savans ont même écrit que leur culte venoit originairement de Japhet, parce qu'ils y trouvent plusieurs traits de ressemblance avec celui des patriarches. Mais de pareils systêmes ne portent que sur des conjectures fort douteuses.

Victimes

Il est certain au contraire que les

Gaulois se livrerent aux plus horribles superstitions. Dans les grandes maladies, dans les périls de la guerre, ils sacrifioient des victimes humaines, ou ils faisoient vœu d'en immoler ; convaincus, dit César, qu'il n'y avoit pas d'autre moyen d'appaiser les dieux, et que la vie d'un homme devoit racheter un homme. Ces abominables sacrifices entroient dans le culte religieux. Les Druïdes, qui en étoient les ministres, brûloient les victimes toutes vivantes. On immoloit des criminels, quand il s'en trouvoit ; mais s'il n'y en avoit point, les innocens étoient brûlés à leur place. Toute religion atroce est nécessairement absurde. Le polythéisme, mêlé de mille pratiques extravagantes, se rencontre chez les Gaulois comme ailleurs. Ils croyoient sur-tout à l'astrologie. Les Druïdes se donnoient pour prophetes, et étoient secondés par des prophétesses, dont les unes gardoient la virginité perpétuelle, les autres mariées ne voyoient leurs époux qu'une fois l'an.

humaines

Astrologie. Superstition.

Parmi les dogmes des Gaulois, aucun n'avoit tant de force que celui de la vie future. Il leur inspiroit plutôt de l'intrépidité que de la vertu. De-là ce mépris de la mort, qu'ils portoient jusqu'à des excès affreux, jusqu'à se tuer mutuellement, pour ne pas survivre à une défaite. Leurs idées sur l'avenir étoient si

Dogme de la vie future.

grossieres, qu'on enterroit avec les morts leurs effets les plus précieux, dans l'espérance de leur rendre l'autre vie plus agréable. Ainsi le dogme de l'immortalité, qui devoit produire tant de bien en réprimant le vice et excitant au devoir, n'a produit souvent que du mal, quand le préjugé et la superstition l'ont mis en œuvre.

Sciences des Druïdes.

On vante l'habileté des Druïdes en astronomie, en philosophie, en médecine. Ils avoient sans doute quelques connoissances; mais ce n'est pas chez un peuple barbare et agreste qu'il s'en trouve de remarquables. Peut-être profiterent-ils de celles des Marseillois, colonie grecque distinguée par ses lumiéres.

Les Bardes, poëtes des Gaulois.

Les Bardes etoient les poëtes des Gaulois, subordonnés aux Druïdes qui dirigeoient tout. Ils chantoient les louanges des héros, ils accompagnoient les armées, y répandoient l'enthousiasme, et fortifioient le mépris de la mort. Leurs poësies, comme celles de presque tous les autres peuples, avoient pour but de perpétuer le souvenir des faits; elles immortalisoient la gloire ou la honte. Aussi la présence des poëtes inspiroit-elle les plus grands efforts de courage.

Le peuple étoit presque esclave.

Dans toute la Gaule, selon César, il n'y avoit que les Chevaliers ou les gens de guerre et les Druïdes (avec leurs

subalternes) qui jouissent de quelque considération. Le petit peuple étoit presque regardé comme esclave. Plusieurs même de ces malheureux, accablés de dettes ou d'impôts, gémissant sous l'oppression, se dévouoient volontairement à la servitude. En se faisant esclave de quelque grand, ils trouvoient du moins la subsistance et la sûreté. Cependant la nation en général préféroit la liberté à la vie. Les femmes combattirent plus d'une fois en héroïnes, et se donnerent la mort pour n'être pas réduites en esclavage.

Gouvernement des Gaulois.

Cet amour de la liberté paroissoit jusques dans le gouvernement. Les Rois avoient si peu d'empire, qu'Ambiorix, l'un d'eux, disoit ingénument à César : *Le peuple n'a pas moins d'autorité sur moi, que j'en ai sur lui.* Tout le pays étoit alors divisé en républiques et en petits royaumes, où l'esprit national étoit à peu près le même. Chaque année se tenoit une assemblée générale, qui décidoit en dernier ressort les affaires les plus importantes. Une espece de ligne unissoit donc tous les Gaulois, comme les anciens Grecs. Heureux si les discordes intestines n'avoient rompu cette union ! C'est en semant la jalousie et la haine, en fomentant les partis, en gagnant les uns pour vaincre les autres, que les Romains vinrent à bout de les subjuguer.

D'ailleurs, autant ils étoient prompts et ardens à entreprendre la guerre, autant se montroient-ils foibles et abattus dans le malheur (*a*). Et quelle supériorité un ennemi constant et discipliné ne pouvoit-il pas prendre sur eux ?

La Gaule conquise par les Romains.

Quand Rome eut détruit Carthage, Numance et Corinthe, quand elle eut imposé le joug à l'Espagne et à l'Asie, elle tourna son ambition sur la Gaule. En fondant les colonies d'Aix en Provence et de Narbonne, elle s'ouvrit un chemin pour la conquête de tout le pays. Jules-César, autant par sa politique adroite que par ses armes victorieuses, le soumit entiérement à la domination romaine. Plus les Gaulois avoient toujours été redoutables, plus on s'efforça de les opprimer. Ils perdirent leurs loix et leurs coutumes ; ils furent accablés d'impôts arbitraires, de vexation de toute espece. Les arts et la littérature les rendirent plus souples, en adoucissant leurs mœurs. On les vit néanmoins se révolter par intervalles, et le joug de Rome leur parut toujours odieux.

Christianisme dans la Gaule.

Le Christianisme pénétra dans cette contrée vers le milieu du deuxieme sie-

---

(*a*) *Ut ad bella suscipienda Gallorum alacer ac promptus est animus, sic mollis ac minimè ressistens ad calamitates perferendas mens eorum est.* Cæs. l. 3, c. 19.

cle après Jesus-Christ. Ses progrès y furent très rapides, dès que Constantin eut accordé en 312 l'exercice public de la vraie religion. Un concile d'Arles, convoqué par l'empereur, publia en 314 les premiers canons de l'Eglise Gallicane. Bientôt les disputes théologiques agiterent les esprits. St. Hilaire de Poitiers déploya son zele véhément contre l'arianisme. Il attaqua même l'empereur Constantius, qui favorisoit l'hérésie ; il se fit reléguer dans son diocese par Valentinien, ami de la paix ; et s'il passa quelquefois les bornes de la modération, il donna les plus grands exemples de courage aux défenseurs de la catholicité. St. Martin de Tours ne se rendit pas moins célebre, en s'opposant, sous le regne de l'usurpateur Maxime, à la persécution violente que deux évêques exciterent contre les Priscillianistes ; mais il ne put empêcher que l'église ne fût pour la premiere fois souillée de sang par le faux zele. Plusieurs autres saints personnages illustrerent dans les Gaules l'épiscopat et la doctrine chrétienne. L'histoire ecclésiastique fait connoître leurs vertus et leurs travaux.

Autorité des Papes, sur l'église gallicane.

Ce qu'il importe d'observer ici, c'est qu'avant l'établissement de la monarchie, les papes commencerent à étendre leur autorité sur l'église gallicane, et le

clergé en général à étendre ses droits et sa puissance sur le civil. Jusqu'au cinquiéme siecle, on s'étoit rarement adressé à Rome dans les affaires. La primauté du saint siége, quoique reconnue laissoit le gouvernement libre aux évêques. Pleins de respect pour le souverain pontife, ils le consulterent d'abord, et reçurent enfin ses ordres. Ainsi Innocent I, consulté par un évêque de Rouen, lui envoya treize articles, pour servir de regle à tous les prélats. Le plus remarquable de ces articles porte, que les différens entre les clercs soient jugés par les évêques de la province, selon le concile de Nicée, sans préjudice néanmoins de l'eglise romaine et du respect qui lui est dû *dans toutes les causes*. Ainsi St. Léon, après avoir cassé quelques jugemens de St. Hilaire d'Arles, le trouvant peu soumis à ses volontés, obtint de Valentinien III une constitution, par laquelle cet empereur ordonne » Que les évêques des » Gaules, ni ceux des autres provinces, » ne puissent rien innover contre l'an- » cienne coutume, sans l'autorité du » pape de Rome(a), mais que tout ce que » le saint siége à décerné ou décernera, » soit une loi pour eux tous; ensorte que

(a) Le nom de *pape*, qui signifie *pere*, etoit commun à tous les évêques.

» si un évêque cité par l'évêque de » Rome, refuse de comparoître à son » tribunal, il y soit contraint par le » gouvernement de la province ».

Bornes de la jurisdiction ecclésiastique.

Plusieurs années auparavant, Gratien, empereur sage et pieux, avoit au contraire fixé les bornes de la jurisdiction ecclésiastique, soit pour le pape, soit pour les évêques, en ordonnant que les évêques des Gaules seroient jugés au tribunal du métropolitain, et le métropolitain seulement à Rome, ou par les juges que l'évêque de Rome lui auroit donnés, ou par un concile de quinze évêques voisins; il renvoya les causes criminelles des clercs aux tribunaux laïques.

Les clercs soumis aux tribunaux.

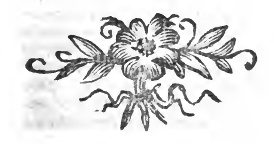
Valentinien III, qui avoit déclaré *qu'on ne peut soumettre au jugement des puissances séculieres des hommes revêtus d'un ministere divin*, sentit lui-même les inconvéniens d'un privilége incompatible avec l'ordre de la société, dont les loix civiles sont la base. En 452 il défendit aux évêques de se mêler d'aucune cause, à moins que les parties ne les prissent volontairement pour arbitres; déclarant de plus qu'un demandeur laïque, dans une cause civile ou criminelle, avoit droit de poursuivre un clerc devant les tribunaux séculiers. Loi impie, au jugement du cardinal

Baronius, comme si l'église reçue dans l'état, pouvoit soustraire ses membres aux loix de l'état.

Tout commence à se confondre au cinquieme siecle.

Les prélats des Gaules ne laisserent pas, dans un concile d'Arles, d'excommunier les clercs qui, ayant des procès entr'eux, les porteroient malgré l'évêque à des tribunaux laïques; un concile d'Angers fit la même chose. Déjà se formoit un nouveau plan de juridiction, un nouveau système de gouvernement. La puissance temporelle s'affoiblissoit de jour en jour dans les mains des empereurs. La puissance spirituelle croissoit à proportion dans celles du clergé. D'une part, l'empire tomboit en ruine, sous les coups d'une infinité de barbares; de l'autre, les peuples écrasés de maux cherchoient un refuge au sein de la religion, et s'abandonnoient à ses ministres. Ceux-ci étoient hommes; ils acquéroient des richesses, ils augmentoient leur crédit; les lumieres se dissipoient, les préjugés naissoient en foule, et les passions jointes à l'ignorance altéroient le christianisme. Il falloit, ou que les évêques fussent des saints et les princes de grands hommes, ou que l'autorité ecclésiastique produisit une révolution dans la société civile. Les premiers siecles de la monarchie françoise offroient un mélange bisarre

du sacré avec le profane, qui ne peut s'expliquer que par la force des erreurs superstitieuses dont la nation entiere fut infectée, sans que le clergé pût lui-même s'en garantir. La religion fit toujours de très-grands biens; mais les abus qu'on y glissa firent de très-grands maux; et c'est malheureusement un des principaux objets de l'histoire.



PREMIERE RACE.

CLOVIS.

Les francs pénétrent dans la Gaule.

LA Gaule, comprenant tout le pays entre le Rhin, les deux mers, les Alpes et les Pyrenées, étoit devenue, depuis la conquête de Jules-César, une province de l'empire Romain, subdivisée en plusieurs provinces. Deux peuples barbares, les Visigoths et les Bourguignons en avoient déjà enlevé une partie considérable aux empereurs, lorsque les Francs, autres barbares sortis de la Germanie, leur enleverent le reste, et y fonderent le royaume de France sous Clovis. On ne connoît guere que de nom les prédécesseurs de ce prince, Pharamond, Clodion, Mérovée et Childéric. Ils avoient un établissement fixe en déça du Rhin, ils possedoient Cambrai avec le pays voisin jusqu'à la Somme; mais leur état méritoit peu d'attention, et leur histoire fort incertaine en mérite peut-être encore moins.

Comme tous les autres Germains, les Francs étoient belliqueux, intrepides, ardens au pillage, avides de conquêtes, féroces dans les combats; et cependant ils avoient un fonds particulier d'huma-

nité, auquel il ne manquoit que la culture pour faire une nation aussi polie que formidable ; mais cette culture ne devoit venir qu'après une longue barbarie.

486. Clovis chasse les Romains.

Le courage et l'ambition de Clovis, leur roi, changerent la face des Gaules. A l'âge de dix-neuf ans, il entreprit d'en chasser les Romains, et de former de leurs débris un puissant Royaume. Il attaqua près de Soissons leur général Syagrius, remporta une grande victoire, étendit rapidement ses conquêtes. Les Gaulois souffroient impatiemment la domination Romaine. On présume avec raison qu'il employa, pour les gagner, les ressorts de la politique, se présentant à eux comme un conquérant libérateur; laissant aux vaincus une partie de leurs terres, avec la liberté de suivre leurs anciennes loix, et les mettant à couvert, autant qu'il étoit possible, de la fureur et de l'avidité des soldats. Quelques auteurs pensent que Clovis partagea les terres selon une certaine proportion. Il y a plus d'apparence, comme le prétend Montesquieu, que les conquérans prirent pour eux ce qu'ils voulurent, et laisserent le reste aux Gaulois. Ceux-ci furent sans doute contens de leur sort, puisqu'ils aimerent la nouvelle domination. Elle s'étoit formée par les armes, elle s'affermit par la prudence.

Vase de Soissons; politique du roi.

Quelques soldats ayant pillé l'église de Reims, St. Remi, évêque de cette ville, regrettoit sur-tout un grand vase dont ils s'étoient emparés. A sa priere, le roi promit de le lui rendre; car il ménageoit les églises, pour gagner et les évêques et le peuple. On alloit faire à Soissons le partage du butin. Les lots, selon la coutume des Francs, devoient se tirer au sort, même celui du prince qui n'avoit guere que l'autorité de général. Clovis témoigne que le vase lui feroit plaisir. Chacun s'empresse à le lui céder. Un soldat seul porte l'insolence jusqu'à décharger sur ce vase précieux un coup de *francisque* ou de hache d'armes, en s'écriant que la part du roi dépendoit du sort. Clovis dissimule sa colere, prend le vase, et l'envoie à S. Remi. Quelques mois après, faisant la revue de ses troupes, il reconnoît le brutal dont l'action l'avoit offensé. Sous prétexte que son armure n'est point en état, il lui arrache sa francisque et la jette à terre. Au moment que ce malheureux se baisse pour la relever: *souviens-toi*, dit-il *du vase de Soissons*, et il lui fend la tête d'un coup. Selon Grégoire de Tours, il ne fit par-là qu'augmenter le respect et la soumission des troupes. Ces barbares avoient peut-être besoin de pareils exemples; mais l'exemple même

tenoit de la barbarie des mœurs germaniques.

493. Clovis épouse Clotilde.

Pour se ménager une alliance utile à ses intérêts, Clovis demanda en mariage Clotilde, niéce de Gondebaud, roi de Bourgogne, princesse chrétienne, qui saisit volontiers l'occasion de s'éloigner d'un oncle cruel, meurtrier du pere même de Clotilde, et usurpateur de son trône. Le Bourguignon craignoit les suites de ce mariage ; mais la crainte d'une guerre arracha son consentement.

Les Gaulois augurent bien de cette alliance.

Rien ne pouvoit être plus agréable aux Gaulois. Extrêmement attachés au christianisme, ils espérerent que le roi des Francs, idolâtre comme tout son peuple, respecteroit de plus en plus et embrasseroit même leur religion. Ils ne se trompoient point. Le zele insinuant de Clotilde fit des impressions profondes sur le cœur de son époux. Elle lui inspira sans peine du mépris pour les idoles. La politique seule auroit pu l'en détacher. Un prince ambitieux perd rarement de vue son intérêt ; et Clovis voulant soumettre des chrétiens, et leur faire aimer ses loix, avoit besoin de la religion chrétienne Quoi qu'il en soit de ses sentimens, dont on ne peut juger que par sa conduite, il penchoit déjà pour la vérité, lorsque le ciel décida sa conversion par un événement que la

plupart des historiens racontent comme un miracle.

496. Conversion de Clovis.

Les Allemands, nation belliqueuse, qui depuis a donné son nom à la Germanie, venoient fondre sur la Gaule, où ils desiroient de s'établir comme tant d'autres barbares. Clovis craignit pour son trône encore chancelant: il prévint l'orage et marcha contre eux, après avoir promis sans doute de se faire chrétien, si le Dieu de Clotilde lui accordoit la victoire. Les deux armées se rencontrerent à Tolbiac proche de Cologne. Le roi se vit au moment de perdre une bataille décisive. Il invoqua le vrai Dieu, rallia ses troupes, et mit en fuite les Allemands. Peu de tems après il fut baptisé par saint Remi (*a*), et son exemple entraîna une grande partie de l'armée. On ne voit point que les Francs aient eu du zèle pour leurs dieux. Sans principes, sans dogmes, ne pensant qu'à vaincre et à conquérir, ils respectoient assez leur prince pour faire de ses sentimens la règle de leur croyance.

(*a*) Hincmar, archevêque de Reims, au neuvieme siecle, est le premier qui ait parlé de la sainte Ampoule, ou de cette huile qu'un ange, disoit-on, avoit apportée du ciel pour le baptême de Clovis. Il faudroit assurément de meilleures preuves pour constater un fait sur lequel le témoignage même des contemporains pourroit laisser quelque doute.

L'église gagna d'autant plus à cette conversion, que de tous les rois chrétiens, Clovis étoit presque le seul qui ne professât point l'arianisme. Les évêques dont il avoit déjà tiré de grands secours travaillerent dès-lors plus que jamais à lui concilier les peuples. De-là ce pouvoir excessif qu'ils conserverent long-tems dans le royaume, et l'influence qu'ils eurent dans les affaires de l'état.

L'église triomphe de cette conversion.

Clovis reçut une lettre du pape Anastase conçue en ces termes : » La chaire » de S. Pierre pourroit-elle ne pas tressaillir de joie quand le filet de ce pê- » cheur d'hommes, de ce portier du » ciel, se remplit d'une pêche si abon- » dante ? Glorieux et illustre fils, soyez » la consolation de votre mere ; soyez » pour la soutenir une colonne de fer. » Nous louons Dieu de ce qu'il vous a » tiré de la puissance des ténébres, pour » donner à l'église un protecteur capa- » ble de la défendre contre tous ses en- » nemis ». On pouvoit compter sur les armes plus que sur les lumieres du nouveau chrétien. Saint Remi lisant un jour la passion du Sauveur: *Que n'étois-je là avec mes Francs, pour le défendre*, s'écria le roi, qui sans doute connoissoit peu l'esprit des mysteres.

Le pape écrit au roi.

Son grand objet étoit de s'emparer de toute la Gaule. Il ambitionnoit d'une

Projets ambitieux de Clovis.

part le Royaume des Bourguignons, qui s'étendoit depuis Langres jusqu'aux villes d'Avignon et de Geneve, et de l'autre, le royaume des Visigoths entre les Pyrénées et la Loire. Il attaqua et battit le roi de Bourgogne, Gondebaud, oncle de sa femme ; mais il profita peu de sa victoire, et se contenta d'un tribut. C'étoit sur tout contre Alaric, roi des Visigoths, qu'il se proposoit depuis long-temps de tourner ses armes. Quelques mécontentemens frivoles fournissoient un prétexte de guerre. Clovis sut y mêler l'intérêt de la religion, prétexte plus propre à frapper le peuple. Les Visigoths etoient ariens, et avoient persécuté les catholiques. Le souvenir de ses persécutions, quoiqu'interrompues, prévenoit les Gaulois de ce pays en faveur du conquérant. Il excita leur zele, en publiant qu'il alloit détruire l'arianisme ; assez politique pour donner toutes les couleurs d'une guerre sainte à une entreprise projettée avant son baptême.

Dévotion politique de ce prince.

Tout ses pas furent marqués par des apparences de dévotion. En l'honneur de S. Martin, il défendit à ses soldats de prendre la moindre chose dans la Touraine, excepté de l'eau et de l'herbe. Un soldat prit du foin disant que c'étoit de l'herbe. Clovis le sut.

Et où sera, dit-il, *l'espérance de la victoire, si nous offensons saint Martin?* Aussi-tôt il fit exécuter le soldat. Imbu de la crédulité populaire, ou habile à en profiter, il envoya de riches présens au tombeau du saint, pour obtenir un présage favorable. Quand ses députés entrerent dans l'église, on entonnoit cette antienne: *Seigneur, vous m'avez revêtu de force pour la guerre, et vous avez abattu sous mes pieds ceux qui s'élevoient contre moi.* Personne ne douta que la victoire ne fut assurée.

Alaric, roi des Visigoths.

Alaric vivoit tranquille dans ses états, appliqué au soin du gouvernement, digne de l'amour de son peuple et de l'estime des étrangers. Loin d'être persécuteur, quoique arien, il avoit permis depuis peu le concile d'Agde, dont l'ouverture se fit par des prieres pour lui obtenir un long regne, et dont les actes lui donnent le titre de *très-pieux.* Cependant sa modération ne couvroit point la tache de l'hérésie. Quelques évêques furent soupçonnés de trahison et exilés. Les catholiques n'obéissoient que malgré eux à un hérétique; et ce grand prince ne pouvoit compter sur le secours des Gaulois de son royaume.

508. Bataille de Vouillé

Aussi courageux peut-être que son rival, il fut moins heureux. La fameuse bataille de Vouillé près de Poitiers mit

le comble à la fortune et à la gloire de Clovis. Alaric fut tué de sa main, les Visigoths taillés en pieces. La Touraine, le Poitou, le Limousin, le Périgord, la Saintonge, l'Angoumois, Bordeaux, Toulouse, capitale du royaume, subirent la loi du vainqueur. Il ne lui restoit à conquérir qu'une partie du Languedoc et de la Provence. Mais le célebre Théodoric, roi des Ostrogoths et beau frere de Clovis, qui régnoit glorieusement en Italie, moins jaloux des progrès du conquérant que zélé pour la nation gothique, envoya aux Visigoths un puissant secours. La fortune de Clovis se dément pour la premiere fois; son armée fut défaite devant Arles dont il faisoit le siége. Il ne laissa pas de conserver presque tous les fruits de sa derniere conquête.

Titre de Patrice de Rome.

On ignore par quel motif l'empereur Anastase lui donna le titre de Patrice de Consul, et d'Auguste. Ce titre n'ajoutoit rien à sa puissance; c'étoit un simple honneur qui flattoit encore la vanité.

Cruautés de Clovis.

Les passions s'irritent souvent par les succès. Tant de provinces subjuguées, loin de satisfaire l'ambition de Clovis, la rendirent cruelle et attroce. Plusieurs princes ses parens, avoient de petits états et le nom de rois. Soit qu'il craignit

gnit quelque chose pour ses enfans, soit qu'il voulut seulement envahir leurs terres, il les fit tous périr par des trahisons et par des meurtres. Cette barbarie révolte la religion. Cependant on voit Clovis, à-peu-près dans le même-tems, bâtir des églises et des monastères. Depuis son baptême, il avoit toujours montré ce zele religieux auquel on ne peut donner trop d'éloges, quand il est conforme aux regles de la sagesse; mais les usurpations et les violences de ce prince prouvent assez, ou qu'il connoissoit peu la loi chrétienne, ou qu'il n'étoit guere exact à la pratiquer.

511. Canons remarquables du concile d'Orleans

Avant sa mort, il assembla un concile à Orléans, et y envoya les articles sur lesquels on devoit faire les canons. M. Hénaut prétend trouver dans ce concile l'origine du droit de *régale*, en vertu duquel les fruits des évêchés rentrent à chaque vacance dans les mains du roi. Son opinion paroît douteuse, et n'est pas sûrement nécessaire pour confirmer un ancien droit de la couronne. On peut remarquer d'autres objets intéressans. Le concile ordonne, que les malfaiteurs, les adulteres et les esclaves, qui se réfugient dans l'église ou dans la maison de l'évêque, ne seront livrés que sous le serment de ne leur faire aucun mal: (depuis long-tems l'abus des asiles

étoit consacré.) Qu'on ne recevra aucun laïque dans le clergé que par ordre du roi, ou avec la permission du juge, excepté les enfans ou les descendans des clercs : (sans doute pour que la cléricature, en devenant trop commune, n'enlevât pas trop de sujets à l'état.) Qu'on n'excommuniera point ceux qui poursuivent leurs droits contre l'évêque ou contre l'église, à moins qu'ils ne le fassent d'une maniere outrageante et calomnieuse : (les censures servoient déjà quelquefois d'instrument à l'intérêt ou à la vengeance.)

Mort de Clovis.

Clovis mourut la même année à Paris, sa capitale, âgé de quarante-cinq ans ; prince digne par son zele et ses bienfaits de la reconnoissance de l'église, mais trop loué par les auteurs ecclésiastiques, dont quelques-uns ont porté la flatterie, jusqu'à lui donner le nom de saint.

Les francs peu différens des anciens gaulois.

Le gouvernement, les mœurs et le caractere des Francs ont tant de rapport avec ceux des anciens Gaulois, qu'on les prendroit volontiers pour le même peuple, et vraisemblablement ils avoient la même origine. La plupart des traits que nous avons recueillis sur les uns peuvent s'appliquer aux autres.

il suffit d'observer que ces deux peuples avoient pris insensiblement plusieurs usages des Romains. Mais comme les fondateurs de la monarchie étoient des barbares, comme tout contribuoit alors à entretenir leur barbarie, on verra une longue suite d'horreurs, avant que de parvenir à des tems dignes de l'humanité. Les Goths, les Lombards regnerent avec plus de gloire et de sagesse en Italie; sans doute parce qu'ils y trouverent plus de moyens de s'instruire.

Loi salique rédigée par Clovis.

Clovis rédigea la loi Salique, ainsi appelée du nom des Saliens les plus illustres des Francs. Elle fixoit la peine des crimes et plusieurs points de police. C'est un préjugé, de croire que le droit de succession à la couronne y fût expressément réglé. Elle porte seulement que *par rapport à la terre Salique, les femmes n'ont nulle part à l'héritage :* ce qui ne regarde point la maison royale en particulier; car on appeloit généralement terres *Saliques* toutes celles qu'on tenoit du droit de conquête. Il est facile de concevoir qu'un peuple de soldats, dont le roi étoit le général, ne vouloit pas obéir à une femme. Un usage soutenu par les principes de la nation, se changea avec le tems en loi du royaume.

La législation des Francs se bornoit

à fixer certaines sommes pour racheter les crimes. Le vol, l'homicide étoient taxés. On se purgeoit en justice par les épreuves absurdes dont nous parlerons ailleurs (*a*). Tout sentoit la barbarie, même cette indulgence à l'égard des crimes, si propre à les multiplier.

Bisarreries des loix Saliques.

Une preuve suffisante de la bisarrerie de ces loix, c'est qu'elles punissoient moins séverement la blessure faite à la tête d'un homme, que l'injure faite à un cadavre. On en étoit quitte dans le premier cas pour une amende de quinze sous d'or (le sou d'or valoit environ quinze livres de notre monnoie); tandis qu'on étoit condamné à soixante-deux sous d'or d'amende, pour avoir dépouillé le corps d'un homme tué. Les homicides se multipliant tous les jours, la peine capitale fut enfin prononcée contre ce crime; mais si les parens du mort y consentoient, le meurtrier pouvoit toujours racheter sa vie pour une somme.

Respect pour les mœurs.

Celui qui avoit serré la main d'une femme libre, étoit condamné à quinze sous d'or; et s'il lui avoit serré le bras, à trente sous. On verra bientôt que les mœurs n'en étoient pas plus respectées, du moins parmi les grands, dont l'exemple est si contagieux pour le peuple.

(*a*) Voyez à la fin du regne de Louis le Débonnaire.

Le conquérant avoit laissé aux vaincus la liberté de suivre leurs loix. De-là vint cette diversité de coutumes, qui augmenta encore sous le gouvernement féodal. Les Francs avoient néanmoins des priviléges particuliers. L'amende pour le meurtre de quelqu'un d'eux étoit double de celle qu'on exigeoit pour le meurtre d'un Romain ou d'un Gaulois; (car ces deux noms s'employoient indifféremment.) Un franc ne pouvoit même être frappé; et l'on assure que le roi Chilpéric s'attira la haine de la nation pour avoir violé cette loi.

Variété de loix et de coutumes.

Ces Francs, si terribles dans les batailles, combattoient à pied avec l'arc et les fleches, l'épée, le javelot et la francisque, hache à deux tranchans. Le roi commandoit l'armée. Les *ducs* et les *comtes* avoient le commandement sous lui. C'étoient les gouverneurs des provinces et des villes, chargés de conduire à la guerre les hommes libres de leur département. Les comtes et leurs *vicaires* rendoient la justice; et tous les Francs étant soldats, le pouvoir civil, selon l'observation de M. l'abbé Garnier, se trouva réuni par-tout au pouvoir militaire; réunion qui dura pendant plusieurs siecles.

Armées. Ducs et Comtes.

Il faut néanmoins observer que les

Juges parmi le peuple.

causes ordinaires se jugeoient par des *centeniers*, *des décenniers* qui étoient les chefs des petits districts, et les principaux parmi le peuple de leurs cantons. En général, on avoit pour juges ses *pairs*, c'est-à-dire, des hommes de sa condition; mais le comte étoit un juge supérieur, qui prononçoit en dernier ressort. Du reste, il seroit impossible d'éclaircir parfaitement les anciennes regles à cet égard.

Principales charges.

Le *maire* du palais commandoit dans le palais du roi; le *comte* du palais en jugeoit les officiers; le *référendaire* signoit les chartes royales et les scelloit avec l'anneau du roi; le *connétable* (Comte de l'étable) avoit seulement l'intendance de l'écurie. Ces charges existoient chez les Romains.

Revenus de la couronne.

Durant plusieurs siecles, la couronne n'eut d'autres revenus que le produit de ses domaines, les amendes, quelques droits, quelques présens d'usages. Mais elle n'avoit point de troupes à payer, les seigneurs devoient fournir et entretenir, en cas de guerre, un certain nombre de soldats, et servir plus ou moins de jours.

Longue chevelure des rois.

Une longue chevelure distinguoit les rois Francs et les princes de leur race. Ainsi raser un prince étoit le réduire à la classe des sujets: il devenoit inhabile

à régner. Rien n'est plus commun dans les commencemens de notre histoire; Clovis en offre un exemple. Il avoit fait couper les cheveux à un petit roi et à son fils. Le fils ayant dit que c'étoient des branches vertes qui repousseroient un jour, puisque le tronc n'étoit pas coupé, Clovis informé de ce discours, donna ordre de leur couper la tête.

SUCCESSEURS DE CLOVIS.

jusqu'à l'an 562.

L'histoire devient un chaos.

DEPUIS Clovis jusqu'à la fin de la premiere race, l'histoire est un mélange confus de noms barbares, d'actions cruelles, d'intérêts obscurs et compliqués, d'invasions et de guerres, dont le détail fatigue l'esprit sans l'éclairer utilement. Les savans aiment à suivre les détours de ce labyrinthe. Contentons-nous de remarquer les objets les plus frappans. A quoi bon se charger la mémoire de choses qu'il est presqu'aussi inutile d'apprendre que difficile de retenir? Nous donnerons désormais le nom de France aux Gaules soumises à la domination des Francs, et le nom de François à ce peuple dont les mœurs furent long tems si différentes des nôtres.

511

Thierri I, roi d'Austrasie.

Clodomir, roi d'Orléans.

Childebert I, roi de Paris.

Clotaire I, roi de Soissons.

Clovis avoit laissé quatre fils qui partagerent entre eux son royaume. Il a fallu éprouver bien des malheurs avant que de prévenir l'inconvénient de ces funestes partages. Thierri l'aîné, fils d'une concubine, eut une grande partie de l'Aquitaine conquise sur les Visigoths, et tout le pays entre le Rhin et la Meuse, appelé dès-lors le royaume d'Austrasie, dont Metz étoit la capitale. Clodomir fut roi d'Orléans, Childebert de Paris, et Clotaire de Soissons.

Guerre de Bourgogne.

Les premieres années de leur regne ne présentent aucun événement remarquable. Après ce tems de paix, peu conforme au génie de la nation, les trois cadets excités par la reine Clotilde, porterent la guerre dans le royaume des Bourguignons. Cette princesse avoit des droits à réclamer, et voulut venger la mort de son pere sur Sigismond, roi de Bourgogne, fils et successeur de Gondebaud. Clodomir, aussi barbare que Gondebaud, se souilla du sang de Sigismond, et de sa femme et de ses enfans, qu'il avoit fait prisonniers. Il poussa la guerre avec fureur, et fut tué dans une bataille.

Cruauté de Childebert et de Clotaire.

Ses enfans éprouverent bientôt tout ce que l'ambition et l'avarice inspirent de rage à des parens dénaturés. Childebert et Clotaire forment ensemble le

dessein de ravir leur héritage. Le premier avoit engagé Clotilde à les amener à Paris, où il vouloit, disoit-il, leur donner solemnellement le titre de rois. A peine arrivés dans cette ville, on les arrête. Les deux oncles envoient à Clotilde des ciseaux et une épée, lui annonçant ainsi qu'il n'y a d'autre parti à prendre pour ces jeunes princes que le cloître ou la mort. La reine mere transportée de douleur, et ne prévoyant pas un parricide, dit qu'elle aimeroit mieux les voir morts que dépouillés de leurs couronnes. Cette réponse devient le signal du crime. Clotaire égorge de sa propre main les deux aînés. Le cadet, dérobé à sa fureur, fut caché dans un couvent, et on l'honore sous le nom de saint Cloud. Des freres unis pour un affreux attentat ne pouvoient l'être par une solide amitié. L'intérêt les divisa dans la suite jusqu'à les armer l'un contre l'autre.

Perfidie de Thierri.

Thierri, avec de plus grandes qualités que Clotaire et Childebert, ne se montra pas plus vertueux. Il avoit aidé le roi de Thuringe Hermanfroi à dépouiller son frere Baldéric. Hermanfroi refusa de lui faire part de cette dépouille, comme il en étoit convenu, et fut la victime de son infidélité. Le roi d'Austrasie l'ayant vaincu avec le secours de

Clotaire, et l'ayant fait périr par trahison, tendit des embuches à Clotaire même, qui eut le bonheur de lui échapper. Il mourut, et laissa l'Austrasie à Théodebert son fils, l'un des plus grands princes de son siecle.

534. THEODEBERT, roi d'Austrasie. Les rois de Paris et de Soissons, qui se jouoient des droits du sang et de la nature, voulurent s'emparer des états de Théodebert. Celui-ci, déjà respectable par ses exploits, prévint leurs desseins. N'ayant plus rien à craindre de ses oncles, il s'unit à eux pour détrôner Gondemar, roi de Bourgogne. Une bataille rendit les trois princes maîtres de tout ce royaume établi depuis environ cent ans. Ils en firent le partage, et la nation Françoise devint alors si redoutable, que les empereurs commencerent à la respecter.

Les François s'emparent de la Bourgogne.

Traité avec Justinien et avec les Ostrogoths. Justinien, qui relevoit la gloire de l'empire, moins par ses propres talens que par les armes de Bélisaire son général, envoya des ambassadeurs aux rois de France pour les engager à une ligue contre les Ostrogoths, dont Théodoric avoit cimenté la puissance en Italie. Le traité fut conclu. Vitigés, l'un des successeurs de Théodoric, gagna cependant les François en leur cédant la Provence et tout ce qu'il avoit dans la Gaule. La foi des traités n'est rien pour les ambi-

Violation des Traités.

tieux. Théodebert fit marcher en Italie une armée de Bourguignons, prétendant qu'il ne violoit point la parole donnée à l'empereur, parce que des Bourguignons n'etoient pas des François. Avec ce renfort, Vitigès s'empare de Milan. Théodebert arrive ensuite à la tête de cent mille hommes. Il taille en pieces les Ostrogoths, qui le croyoit leur allié; il attaque aussi-tôt l'armée Romaine, la met en déroute, et revient dans ses états, triomphant de cette double perfidie. Justinien s'efforça néanmoins encore de gagner les François, en leur cédant aussi la Provence sur laquelle il avoit des prétentions. Théodebert affectoit de le braver, et s'étant allié avec le célébre Totila, il se préparoit à porter la guerre jusques à Constantinople, quand il mourut avant l'âge de cinquante ans. Les historiens le comblent d'éloges; mais si la réputation des princes doit avoir pour fondement la droiture et l'équité, sa mémoire n'est point exempte de grands reproches. On cite un trait qui lui fait honneur. L'évêque Didier lui ayant rapporté une grosse somme prêtée aux habitans de Verdun, il ne voulut point la reprendre, et dit au prélat: *Nous sommes trop heureux, vous de m'avoir procuré l'occasion de faire du bien et moi de ne l'avoir pas laissé échapper.*

547. Mort de Théodebert.

THÉODEBALDE ou THIBAUD roi d'Austrasie.

Théodebalde ou Thibaud, son fils naturel lui succéda; car les enfans illégitimes n'étoient point exclus alors de la succession. Ce prince envoya en Italie une armée qui, après y avoir commis des excès affreux, fut détruite pas les troupes de l'empereur.

Brouilleries entre Childebert et Clotaire.

Avant la mort de Théodebert, ses deux oncles avoient commencé une nouvelle guerre civile. Le moindre intérêt les faisoit courir aux armes : la superstition les désarma. Au moment que Childebert alloit attaquer le camp de Clotaire, il s'éleva un orage si violent qu'on crut y voir du miracle. Il n'en fallut pas davantage pour réconcilier les deux freres.

Succession à la couronne.

La succession de Théodebalde, qui mourut bientôt, fut un nouveau sujet de discorde. Agathias, auteur Grec de ce tems-là, dit que la loi du pays appeloit à la couronne d'Austrasie Childebert et Clotaire, comme les plus proches parens. » Childebert, ajoute-t-il, n'avoit point » d'enfans mâles qui pussent succéder » à sa couronne après sa mort; mais » Clotaire en avoit quatre ». C'est une preuve que le droit de succession étoit dans la famille de Clovis, et que les seuls mâles pouvoient y prétendre. La loi, quoique non écrite, par laquelle les femmes sont exclues de la couronne,

étoit gravée dans les cœurs françois. La nation ne vouloit point de maître étranger : une femme, héritiere de la couronne, auroit pu lui en donner un. Tel est le principal fondement de cette loi. On auroit du en faire une pour empêcher le démembrement du royaume, source de tant de guerres et de malheurs.

Toute la monarchie passe à Clotaire.

Childebert se trouvoit dangereusement malade ; l'ambitieux Clotaire profite adroitement de la conjoncture, et engage les Austrasiens à le reconnoître pour unique héritier de Théodebalde. Le malade fait malgré lui une cession de ses droits, mais en recouvrant la santé, il forme des projets de vengeance.

Chramne armé contre son pere.

Clotaire étoit passé en Germanie pour réprimer les Saxons. Un de ses fils naturels, nommé Chramne, jeune prince corrompu par la flatterie, et plongé dans la débauche, étoit chargé du gouvernement d'une partie de ses états. Childebert le sollicite à la révolte. Le fils prend les armes contre le pere. Sur ces entrefaites, Childebert meurt, et Clotaire, qui n'avoit au commencement que le petit royaume de Soissons, devient possesseur de toute la monarchie Françoise. Alors Chramne demande grace et l'obtient. Son repentir forcé est suivi d'une seconde révolte. Le roi le poursuit, lui livre bataille. Ce nouvel Absalon est

558.

Mort de Childebert.

vaincu et brûlé avec toute sa famille dans une chaumiere. Clotaire mourut l'année suivante 562. Sur le point d'expirer, il s'écria, dit-on, en gémissant : *Quelle est la puissance de ce roi du ciel qui fait ainsi mourir les plus grands rois de la terre ?* C'étoit reconnoître trop tard le vengeur des crimes.

Mort de Clotaire.

Progrès de la barbarie.

Dans l'intervalle que nous venons de parcourir depuis Clovis, on voit tous les crimes sur le trône ; les passions etouffent cruellement la nature, la religion dégénere en superstition insensée, les lumieres de l'église Galicane disparoissent, les abus succédent aux devoirs, et il se forme un déluge de maux prêt à inonder la monarchie. Nous entrerons ici dans quelques détails nécessaires pour la connoissance des mœurs et pour l'explication des événemens.

Violence et perfidie des rois.

La politique des rois consistoit à envahir les états de leurs freres et de leurs parens ; elle y employoit la violence et la trahison. C'étoit une suite de la barbarie dominante, aussi bien que du funeste partage de la couronne. Quand la loi du plus fort est une regle de conduite, il reste à peine quelques traces des loix naturelles.

Fausse piété jointe aux crimes.

Rien n'étoit certainement plus propre que la vraie religion à changer ces

barbares en hommes. Mais n'ayant que des idées fausses du christianisme, ils en abusoient au point de se rassurer dans le crime par les pratiques d'une piété superstitieuse, qui fomentoit les passions en appaisant les remords. Fonder sans cesse de riches monasteres, donner aux moines et au clergé de vastes domaines, les exempter de tout impôt, étendre ces exemptions aux villes entieres en l'honneur de quelque saint (comme on le fit à l'égard de Tours), chercher par-tout des reliques, attacher le salut éternel à un extérieur de dévotion, ce sont les vertus que célebrent le plus souvent nos anciens annalistes ; c'est ce qui leur fait prodiguer tant d'éloges à Childebert, prince incestueux, usurpateur, mais dont le zele étoit semblable à celui de Clovis. Dans une expédition contre l'Espagne, il leva le siége de Saragosse par crainte des reliques de S. Vincent : il obtint sa tunique, et se crut heureux de finir la guerre à ce prix.

Superstition de Childebert.

Il assembla des conciles avec peu d'utilité. On ne touchoit point à la racine du mal, on n'éclairoit point la nation on renouveloit, on multiplioit des statuts qui ne s'exécutoient point. Les Francs, admis enfin comme les Gaulois à l'épiscopat, y porterent leur caractere martial et leur profonde ignorance. Les

Le clergé devient trop zélé pour le temporel.

évêques devenoient plus ardens pour le temporel que pour le spirituel. Clotaire ayant assemblé ceux de son royaume pour en tirer de l'argent, Injuriosus de Tours ne craignit pas de lui dire : *Si vous enlevez ce qui est à Dieu, Dieu vous enlevera bientôt votre royaume.* Le roi frappé comme d'un coup de foudre, se crut menacé de la vengeance de Saint Martin, fit des présens à l'évêque pour l'engager à le fléchir, et se désista de sa demande. Grégoire de Tours, en rapportant ce fait comme un exemple de zele épiscopal, nous apprend qu'Injuriosus avoit amassé un trésor.

Nomination aux évêchés.

Les prélats pouvant tout alors par la religion seule, possédant de plus quantité de terres qu'ils tenoient de la couronne, il importoit de s'assurer de leur soumission, et de choisir pour l'épiscopat des sujets fidelles. Les rois prirent donc la coutume de nommer aux évêchés, ou, ce qui revient au même, d'ordonner la nomination de personnes qu'ils jugeoient propres à les remplir. Les tems, les usages, la conduite des clercs, les mœurs des laïques, tout étoit changé ; et l'ancienne discipline des élections, quoique préferable en soi, étoit devenue sujette à mille abus scandaleux. L'intrigue, en manœuvrant auprès du trône, déshonoroit moins l'église, qu'en

a·hetant ou en extorquant, comme on l'avoit vu plus d'une fois, les suffrages du clergé et du peuple.

Régle-mens des conciles sur ce point.

Cependant le cinquieme concile d'Orléans, sous Childebert, s'efforça de rétablir la liberté des élections. *Que celui qui a été élu par le clergé et le peuple*, dit il, *soit ordonné avec l'agrément du roi.* On reconnoissoit du moins que le consentement du souverain étoit nécessaire pour entrer en place. Un concile de Paris, en 557, défendit d'entrer dans l'épiscopat, *par l'autorité du prince*, contre la volonté des évêques.

Observation sur l'état monastique.

Soit qu'il faille attribuer à une véritable ferveur, ou aux malheurs dont le monde étoit accablé, les progrès de la vie monastique, ils méritent l'attention du citoyen autant que celle du chrétien. Un canon du concile de Saragosse, sur la fin du IVe. siecle, avoit défendu de donner le voile aux vierges avant l'âge de quarante ans ; mais dans le siecle où nous sommes parvenus, S. Césaire d'Arles, fondateur d'un monastere de filles, permit d'y recevoir des enfans de six à sept ans pour être religieuses, et la regle de S. Benoît, née en Italie, nouvellement établie en France, permettoit la même chose pour les moines. Un pere pouvoit offrir un fils en bas âge, et faisoit pour lui une promesse

par écrit, regardée comme un engagement. On voit du premier coup d'œil combien ces nouveaux réglemens devoient peupler les monasteres, en même tems que la prodigalité, l'exemple même des princes y attiroient une infinité de sujets. Clotilde, femme de Clovis, Radégonde, femme de Clotaire, toutes deux canonisées, moururent dans des couvens, après avoir consacré leurs trésors à faire des fondations.

Childebert exige une profession de foi du pape.

Quoique les études tombassent de jour en jour, l'église de France s'occupa de la fameuse querelle des *trois Chapitres*, que l'imprudence de Justinien avoit excitée; et comme les sentimens du pape Pélage inspiroient de l'inquiétude, Childebert, à force de le presser par des ambassades, lui fit donner sa profession de foi; tant le pontife respectoit ou craignoit ce prince. Les ouvrages désignés sous le nom des trois Chapitres, eurent beaucoup de partisans dans le royaume, malgré la décision du concile général de Constantinople, qui les condamnoit. Mais les rois n'étant pas théologiens comme l'empereur, ni les François amoureux de subtilités comme les Grecs, cette affaire ne produisit aucun trouble en France. Il s'agissoit de savoir si trois auteurs, morts depuis environ un siecle, avoient écrit dans le sens que

Justinien leur attribuoit Question propre à diviser tout l'Orient.

Reste des superstitions payennes.

Telle étoit la stupidité des François, qu'on voyoit encore des restes de superstitions payennes. Les uns jettoient de grands cris pendant les éclipses de Lune, pour effrayer un dragon qu'ils croyoient attaquer cette planete; les autres faisoient des vœux aux fontaines et aux arbres; d'autres chômoient le Jeudi en l'honneur de Jupiter, d'autres recouroient aux devins dans les maladies, ou portoient des caracteres magiques pour se guérir. Les *sorts des saints* avoient remplacé les augures. Vouloit-on connoître l'avenir, et décider une affaire? On entroit dans une église pendant l'office, ou l'on ouvroit au hasard l'écriture sainte: le premier verset qu'on entendoit chanter, ou la premiere ligne qui se présentoit, passoit pour une prédiction infaillible. Nous avons vu Clovis en donner l'exemple. Cette superstition fut condamnée par le premier concile d'Orléans; ce qui n'empêcha point que les sorts ne fussent quelquefois consultés par le clergé même, et sur l'autel.

Sorts des saints.

Pour peu qu'on réfléchisse sur l'influence des mœurs et des opinions, il est facile de prévoir une partie des malheurs de la monarchie.

SUCCESSEURS DE CLOTAIRE I, jusqu'à l'an 613.

562.

CARIBERT, roi de Paris.

GONTRAN, roi de Bourgogne.

SIGEBERT I, roi d'Austrasie.

CHILPÉRIC roi de Soissons.

CLOTAIRE avoit laissé quatre fils. Chilpéric, le plus ambitieux, vouloit régner à Paris, et s'en mit d'abord en possession. Ses trois freres vinrent l'y assiéger. On tira au sort les partages. Paris échut à Caribert, Orléans et la Bourgogne à Gontran, l'Austrasie à Sigebert, et Soissons à Chilpéric. Caribert regna peu d'années. Il avoit épousé les deux sœurs, dont l'une étoit religieuse; il avoit pris une terre de l'église, il avoit maintenu vigoureusement un évêque nommé par son pere, et déposé par le clergé. S. Germain de Paris l'excommunia. Caribert mourut bientôt avec sa concubine : on crut que c'étoit une vengeance céleste. Après sa mort, les trois autres rois partagerent la succession : mais comme ils prétendoient tous avoir Paris, on convint que chacun en auroit une partie, et qu'aucun n'y entreroit sans le consentement de ses freres. Traité bisarre plus propre à exciter la guerre qu'à entretenir la paix.

Traité bisarre au sujet de Paris.

Les crimes vont se multiplier.

La piété de Gontran et la sagesse de Sigebert sembloient annoncer des regnes tranquilles et glorieux. Cependant les trahisons, les assassinats, les discordes

firent de la France et de la maison royale un théâtre toujours inondé de sang et souillé de crimes. Les vices de Chilpéric, les excès de deux femmes ambitieuses produisirent ces horribles scènes dont le souvenir ne peut s'effacer. Le génie de la nation y concourut sans doute. Les François conservant la barbarie de leurs anciennes mœurs, inquiets, violens, avides, respiroient la guerre et le brigandage. Leurs vertus grossieres étoient mêlés de grands vices. Et qu'est ce que des vertus sans humanité ?

Brunehaut et Frédégonde.

Sigebert avoit épousé Brunehaut, fille du roi Visigoth d'Espagne. Chilpéric déjà trop fameux par ses débauches, demanda en mariage la fille aînée de ce roi, nommé Galsuinde. L'ayant obtenue avec peine, il lui fit d'abord en apparence le sacrifice de sa passion pour Frédégonde, femme intrigante, pleine d'esprit, de méchanceté et de courage, pour laquelle il s'étoit séparé d'Audouere, sa premiere épouse. Frédégonde l'avoit engagé à ce divorce par une ruse digne d'elle et de son siecle, en lui faisant tenir un enfant sur les fonts de baptême avec la reine. Epouser sa commere étoit réputé un crime digne de mort. On persuada aisément au roi que la reine étant devenue sa commere, ne pouvoit plus être sa femme, et la religion servit de

Divorce de Chilpéric.

prétexte à un divorce inspiré par le libertinage. Les exemples de cette nature devenoient alors très-communs. Pour revenir à Galsuinde, elle ne jouit pas long-tems de son bonheur. On la trouva morte dans son lit.

568. Les trois freres en guerre.

Chilpéric affecta de la pleurer, et remit bientôt sur le trône Frédégonde, avec laquelle on soupçonna, non sans beaucoup de vraisemblance, qu'il avoit tramé la mort de sa rivale. Brunehaut en fut si persuadée, qu'elle excita Sigebert à venger cet attentat, et Gontran à lui donner du secours. Ils attaquerent Chilpéric, et lui firent acheter la paix au prix de quelques places. Le roi de Soissons n'en devint que plus ardent à profiter de leur mésintelligence; car deux fois ils prirent les armes l'un contre l'autre, comme s'ils étoient nés ennemis. Chilpéric, à qui Frédégonde inspiroit pour Sigebert toute la haine qu'elle portoit à Brunehaut, ne manqua pas de se liguer avec Gontran. Le succès ne répondit jamais à ses vœux. Le roi d'Austrasie, prêt à le forcer dans son camp, eut la générosité de lui accorder la paix. Mais une haine implacable étouffe la reconnoissance. Chilpéric reprend les armes, perd une bataille et presque tous ses états, se retire enfin à Tournai. Brunehaut, malgré les instan-

Sigebert vainqueur de Chilperic.

ces de S. Germain qui, en vrai pasteur, s'efforçoit de l'adoucir, excite le roi son époux à ne point épargner un frere cruel et parjure. Chilpéric assiégé dans Tournai, se voit sans ressources; mais Frédégonde en trouve une dans le crime: elle envoie deux scélérats, qui assassinent Sigebert au milieu de son armée.

575. Frédégonde fait assassiner Sigebert.

Ce prince mérite une place parmi les grands rois. La pureté de ses mœurs étoit alors un prodige. Au commencement de son regne, il s'étoit signalé contre les Huns, connus sous le nom d'Abares, peuple féroce qui ravageoit la Thuringe. D'abord vainqueur, ensuite battu et pris, il en imposa tellement par sa grandeur d'ame, qu'on lui rendit la liberté. Une noble reconnoissance lui fit secourir ces mêmes Abares dans une disette. Il fut malheureux d'avoir pour frere Chilpéric; il l'eût moins été avec une femme moins vindicative que Brunehaut.

CHILDEBERT II, roi d'Austrasie.

Chilpéric et Frédégonde, échappée du plus grand péril, se hâterent de mettre à profit la mort de Sigebert. La couronne d'Austrasie étoit digne de leur ambition. Tout moyen de l'usurper leur paroissoit légitime: ils firent arrêter Brunehaut et ses enfans; mais un sujet fidele tira de prison le jeune Childebert, fils du roi assassiné; et l'ayant conduit

punis. Une crainte superstitieuse lui suggéra l'expédient le plus singulier. Il s'avisa d. consulter le saint mort dont il redoutoit la vengeance. La lettre qu'il lui écrivit fut portée sur le tombeau, avec un papier blanc, sur lequel St. Martin devoit faire la réponse. Cette réponse ne vint point et le monarque se retira. Mérovée étant sorti de Tours, des traîtres vendus à Frédégonde, le tromperent par des offres de service, et l'investirent dans une maison où il prenoit du repos. Chilpéric l'y trouva mort d'un coup d'épée. Le bruit courut qu'il s'étoit fait tuer par un ami; mais le coup étoit digne de Frédégonde.

Assassinat de Merovee.

L'évêque de Rouen avoit montré trop d'affection envers Mérovée, pour échapper à la haine d'un roi barbare et d'une reine homicide. Chilpéric, voulant le faire juger canoniquement, assemble un concile, y paroît lui-même comme accusateur, reproche à Prétextat d'avoir marié le jeune prince avec sa tante, d'avoir excité la révolte et conspiré contre sa vie: il adresse ensuite aux évêques ces paroles remarquables: *Quoique la puissance royale ait droit de condamner, suivant les loix, un criminel de lèse-majesté, cependant pour ne rien entreprendre contre les saints canons, j'ai fait comparoître devant vous cet évêque, auteur*

Chilpéric accuse l'évêque Prétextat.

d'une conspiration contre moi. D'abord l'accusé nie tout : mais des prélats courtisans lui persuadent que le seul moyen de fléchir le roi est de s'avouer coupable ; il le fait par lâcheté. Une chose encore plus étrange, c'est de voir Chilpéric se jeter aux pieds des évêques pour leur demander la punition de Prétextat. Il vouloit qu'on déchirât sa robe, qu'on prononçât des imprécations sur sa tête, ou du moins qu'on l'excommuniât pour toujours. Il l'exila, sans que le concile l'eût déposé. Frédégonde le fit poignarder dans la suite aux pieds de l'autel.

581. Scélératesse de Fredégonde.

Cette femme si exercée au crime, résolue d'assurer la couronne à ses enfans, ne desiroit rien tant que la mort des enfans du premier lit de Chilpéric. Mérovée en cette qualité, indépendamment de son mariage avec Brunehaut, avoit été sa victime. Il ne restoit plus qu'à immoler Clovis. Elle en cherchoit l'occasion, lorsqu'une maladie épidémique lui enleva à elle-même ses trois fils. Un calomniateur, qui vouloit sans doute faire sa cour, accusa Clovis de les avoir empoisonnés. Frédégonde le persuada aisément au roi. Elle fit poignarder le jeune prince ; elle fit mourir comme complice la reine Audouere, sa mere, confinée dans un cloître depuis longtems. Jusqu'où peut aller la fureur

d'une méchante femme qui gouverne un méchant prince !

Pendant la maladie de ses fils, elle avoit cependant donné quelques signes de pénitence. Grégoire de Tours lui fait dire au roi : » Voilà que nous perdons » nos enfans ; ce sont les larmes des » pauvres, les gémissemens des veuves » et des orphelins qui les tuent. Croyez- » moi, brûlons tous les édits injustes » que nous avons rendus pour lever des » taxes ; et contentons-nous des revenus » qui ont suffi à votre pere ». Les édits furent effectivement jetés au feu. Mais cet acte d'humanité, accompagné de vœux à S. Médard, n'étoit que le fruit d'une superstition timide. Le cœur ne changea point, et les crimes redoublerent.

Fausse pénitence de Frédégonde.

Frédégonde, en butte aux discours les plus outrageans, étoit accusée par le bruit public d'adultere avec un évêque. Grégoire de Tours prélat vertueux et historien crédule, est dénoncé comme répandant ce bruit. Chilpéric l'ayant fait citer devant un concile, il proteste qu'il n'est point l'auteur des propos contre la reine, mais qu'il les a entendu tenir à d'autres personnes. Le roi produit les témoins, clercs de l'église de Tours. On s'écrie que le témoignage d'un inférieur ne doit pas être reçu contre un évêque ; on décide qu'il se purgera par serment

Grégoire de Tours accusé par le roi.

Le serment prêté, Grégoire est absous. On vouloit excommunier Chilpéric, comme injuste accusateur. *Moi*, dit-il, *je n'ai fait que répéter ce que m'a dit le comte de Tours.* Ce seigneur fut seul excommunié.

titSupers-c ion de hilpéric.

Quelque temps après, Chilpéric ayant eu un fils, vouloit le faire baptiser à Paris et assister au baptême. Mais selon le traité de partage, il ne pouvoit y entrer sans le consentement des deux autres rois, sous peine de la malédiction de S. Polieucte, de S. Martin et de S. Hilaire, garans du traité. Ce prince, impie avec scandale, et superstitieux avec démence, imagina un moyen d'échapper à leur courroux. Il entra dans la ville, faisant porter devant lui les reliques de plusieurs autres saints, persuadé que ceux-ci le défendroient de la vengeance des premiers.

Guerres civiles.

La guerre civile déchiroit depuis plusieurs années toute la France. Le jeune Childebert, roi d'Austrasie, d'abord lié avec Gontran, roi de Bourgogne, contre Chilpéric, s'étoit lié depuis avec Chilpéric, contre le roi de Bourgogne. Des prétentions sur une ville faisoient oublier tous les sentimens de la nature. On pilloit, on ravageoit, on livroit des batailles ; et le malheur des peuples ne produisoit aucun avantage réel pour les princes. Une paix générale les réunit.

Elle ne dura pas un an. Gontran et Childebert venoient de se déclarer contre Chilpéric, lorsqu'il fut assassiné en revenant de la chasse. Les uns soupçonnerent Brunehaut de ce crime ; les autres en accuserent Frédégonde et un seigneur de la cour, qu'elle aimoit. La derniere accusation, quoique dénuée de preuves, doit paroître plus vraisemblable. Elle tombe sur un monstre souillé d'horreurs.

584. Chilpéric assassiné.

On peut dire avec Grégoire de Tours, que Chilpéric fut le Néron de son siecle. Toujours acharné contre les princes de son sang, il étoit encore le tyran de ses sujets. Il les accabla d'impôts si durs, que plusieurs abandonnerent leurs possessions. Cependant il se piquoit d'esprit, et même de littérature. Il ordonna qu'on se servît dans l'écriture des lettres doubles des Grecs. Cette loi bizarre fut sans effet après sa mort. Il avoit écrit au sujet des disputes de l'Arianisme, pour défendre de se servir, en parlant de Dieu, des noms de *trinité* et de *personne*. Mais la résistance de quelques évêques lui fit abandonner cette entreprise.

Son caractere.

Il se piquoit de littérature et de théologie.

Les donations de Clovis, de Clotilde et de leurs enfans avoient prodigieusement enrichi les églises et les monasteres. Chilpéric s'en plaignoit hautement, disant que le fisc étoit épuisé, et qu'il n'y avoit plus d'autres rois que les évêques.

Ses plaintes contre le Clergé.

Il cassoit la plupart des testamens faits en faveur des moines et du clergé ; il se plaisoit à tourner les prélats en ridicule. Cependant le poëte Fortunat, évêque de Poitiers, fait l'éloge de ce prince dans des pieces qu'il lui adresse. Il seroit difficile de citer un plus grand abus de la poésie. Mais Néron lui-même a eu des panégyristes.

CLOTAIRE, roi de Soissons.

De tous les enfans de Chilpéric, il ne restoit qu'un fils de quatre mois, Clotaire II. Frédégonde avoit tout à craindre pour lui et pour elle. Son génie ne l'abandonna point. Elle intéressa en sa faveur Gontran, roi de Bourgogne, prince foible et facile à prévenir, qui jura d'exterminer jusqu'à la neuvieme génération la race d'un seigneur, que Frédégonde accusoit du meutre de son époux. Quelques efforts que fit Childebert, soit pour dépouiller le fils, soit pour tirer vengeance de la mere, Gontran lui ôta toute espérance de succès, et déclara cependant Childebert son héritier, faute de postérité ; ce qui ne laisse aucun doute sur les motifs de sa conduite à l'égard de Clotaire et de Frédégonde. Celle-ci impatiente de se voir sans autorité, parce que Gontran avoit formé un conseil au jeune roi de Soissons, suscita des ennemis à son bienfaiteur. Le roi de Bourgogne, irrité

contr'elle, éleva des doutes sur la naissance de Clotaire. Alors Frédégonde jura, et fit jurer par trois cents témoins, par trois évêques en particulier, que Clotaire étoit vraiment fils de Chilpéric. La preuve du serment ne convenoit pas trop en pareille affaire. Elle dissipa néanmoins les soupçons. De nouveaux attentats contre Childebert et Brunehaut exercerent la méchanceté de Frédégonde. Nous en supprimerons le détail.

Usage singulier du serment.

Le regne de Gontran fut long et sans gloire. Ce roi, trop bon quand il falloit être ferme, trop vif quand il falloit être bon, indulgent pour une furie telle que Frédégonde, et quelquefois cruel pour ses sujets, ne s'attiroit le respect que par l'amour de la religion et de l'église. Il avoit épousé successivement deux femmes indignes du trône; la derniere étant malade, il lui avoit juré de faire mourir tous ses médecins s'ils ne la guérissoient point, et il avoit rempli ce serment; il avoit ordonné de mettre le feu à la maison d'un évêque, chez qui s'étoit réfugié le duc Boson condamné à mort; l'évêque se sauva à travers les flammes. Le trait suivant peindra encore mieux le caractere de ce prince et les mœurs de la nation.

Cruauté de Gontran malgré sa douceur.

On avoit tué un buffle dans une forêt seigneu-

exécuté pour la perte d'un buffle.

royale. Chundon, chambellan du roi, est accusé d'avoir fait le coup. Gontran ordonne la preuve du duel, établie par les loix barbares. Le chambellan nomme son neveu pour se battre contre l'accusateur. Après un combat inutile qui coûte la vie aux deux champions, il court se réfugier dans une église. On l'arrête en chemin, et le roi le fait inhumainement lapider. Si les contemporains vantent la douceur de Gontran, quelle devoit être la férocité des françois?

Donations aux églises Canons pour les assurer.

Mais il assembla plusieurs conciles; il les consultoit sur les affaires d'état, et paroissoit, selon un ancien annaliste, comme un évêque avec les évêques. Il enrichit un nombre de monasteres; et de peur que ses donations ne perdissent leur effet après sa mort, il s'avisa de les faire confirmer par un concile de Valence. *Si quelqu'un*, dit le concile, *ose porter atteinte à aucune de ses donations qu'il soit par le jugement de Dieu frappé d'anatheme, comme sacrilége et meurtrier des pauvres, et qu'il soit condamné au supplice eternel.* Un concile de Lyon avoit ordonné peu auparavant, sous peine d'excommunication, au sujet des biens donnés à l'église, que quand même il manqueroit à la donation ou au testament de qui que ce fût quel-

qu'une des formalités prescrites par les loix, on exécuteroit toujours la volonté du testateur. Ce canon fut renouvellé par le cinquieme concile de Paris, en 614. Il est triste de voir l'autorité spirituelle profanée par l'intérêt; il seroit encore plus étonnant de la voir employée avec sagesse dans un siecle d'ignorance et de désordres.

Autre trait de Gontran.

Telle étoit la force des préjugés, que le roi de Bourgogne, ayant fait punir de mort les complices d'un scélérat convenu d'avoir voulu l'assassiner, épargna cet assassin, parce qu'on l'avoit arrêté dans une église.

593. Childebert succéde à Gontran.

Fin de Frédégonde.

Après la mort de Gontran, que sa piété a fait mettre au nombre des saints (1), Childebert prit possession de ses états, et, selon le génie des princes d'alors, s'abandonna au desir d'opprimer Clotaire. Le courage de Frédégonde augmenta avec le danger. Elle assemble des troupes, se met à leur tête accompagnée de son fils, trompe l'ennemi par un stratageme, remporte la victoire, laisse par-tout des traces de sa fureur, et revient à Soisons chargée

(1) On doit observer que toutes les églises avoient droit de canoniser les saints. Les canonisations étoient alors très-nombreuses. Alexandre III (au douzieme siecle) en fit une des causes majeures réservées au saint siége.

de butin. Childebert étant mort peu d'années après, elle s'empara de Paris et de plusieurs autres villes, et battit en personne une armée de Brunehaut. Elle mourut enfin en 597, laissant à la postérité un exemple mémorable de tout ce que les passions peuvent enfanter de plus noir, et de tout ce que le génie, l'adresse, l'intrépidité peuvent avoir de force dans les conjonctures les plus critiques. Elle ne sembla démentir son caractere que lorsque la maladie de ses enfans lui inspira, non de vrais sentimens de religion, mais des craintes superstitieuses.

598. THIERRI II, roi de Bourgogne. THÉODEBERT II, roi d'Austrasie. Régence de Brunehaut.

Brunehaut, devenue plus puissante que jamais par la mort de son fils Childebert, gouvernoit les états de ses petits-fils. Thierri avoit eu en partage la Bourgogne, et Théodebert l'Austrasie. Les premieres années furent tranquilles sous la régence de cette princesse impérieuse, qui immoloit ceux dont elle avoit quelque défiance. Les grands d'Austrasie se lasserent enfin de la domination despotique d'une femme. S'étant rendus maître de la personne et de l'esprit du jeune roi, ils vinrent à bout de la faire exiler. Elle se réfugia auprès de Thierri. Pour le gouverner avec moins de peine, on assure qu'elle n'eut pas honte de lui corrompre les

mœurs, et de fomenter son libertinage. Bientôt elle lui fit prendre les armes contre son frere, car il falloit encore se venger de l'affront qu'elle avoit reçu en Austrasie. Toutes les horreurs de la guerre civile, tous les crimes dont nous avons vu tant d'exemples, renaissent dans le royaume. Théodebert vaincu est massacré par les ordres de Brunehaut. Thierri qui avoit engagé Clotaire à demeurer neutre, refuse de remplir les conditions du traité, va l'attaquer lui-même, et meurt de dyssenterie à Metz. Clotaire à son tour devient usurpateur et parricide. Il fait mourir deux fils de Thierri, fait raser le troisieme. Le quatrieme échappa et ne reparut jamais.

Nouvelles horreurs.

613.

Supplices de la reine Brunehaut.

La fin tragique de Brunehaut fut le comble de l'atrocité. Clotaire, plein des sentimens de sa mere Frédégonde, après avoir accusé Brunehaut des plus grands crimes, après lui avoir reproché la mort de dix rois ou fils de rois, la livra aux insultes de la soldatesque, à la cruauté des bourreaux, et pour dernier supplice, la fit traîner sur les ronces et les cailloux par un cheval indompté. Un auteur du tems, Frédégaire, en finissant ce récit ose dire que Clotaire étoit le meilleur prince et le plus doux envers tout le monde.

Quelques modernes, et même l'Abbé

Onnepeut

Justifier Brunehaut.

Velli, ont entrepris l'apologie de Brunehaut. Mais si elle fut accusée de plusieurs crimes dont elle étoit innocente, il paroît certain qu'au moins depuis la mort de Childebert, l'ambition et la vengeance lui en firent commettre plusieurs. Le pape S. Grégoire le Grand, dans les lettres qu'il lui a écrites, loue sa piété, sa charité, son gouvernement. Sans le soupçonner de flatterie, on peut dire qu'il y a quelquefois beaucoup d'exagération dans ses éloges. Il écrivoit à Childebert II : *Votre royaume est autant au dessus des autres peuples que les rois sont au-dessus des autres hommes.* Il employoit volontiers les louanges pour concilier à l'église la faveur des princes. Témoin sa lettre à l'usurpateur Phocas, meurtrier de l'empereur Maurice, qu'il félicite de son avénement au trône, comme d'un coup de la providence. D'ailleurs, Brunehaut survécut plusieurs années à S. Grégoire. Elle étoit de son tems moins digne de blâme, et il avoit besoin d'elle : peut-être loua-t-il ses bonnes œuvres en dissimulant ses vices.

Eloges donnés par saint Grégoire.

La superstition jointe au crime.

Rien n'étoit plus commun alors qu'un extérieur de piété joint à des excès énormes. Frédégonde même parut quelquefois dévote. Chilpéric fut le plus méchant tout-à-la-fois et le plus superstitieux des princes. Autant la religion est

propre à réprimer le crime, dont elle fait sentir l'horreur et craindre les suites, autant la superstition peut encourager à le commettre, par les moyens faciles qu'elle fournit de l'expier.

Clotaire regne seul.

Clotaire II se trouva, comme son aïeul Clotatre I, unique roi de la monarchie Françoise, dont il ne possédoit d'abord que le royaume de Soissons. Il effaça par des traits de modération et de justice les barbaries que nous venons de remarquer. On remarque dans le reste de son regne un concile de Paris composé d'évêques et de seigneurs, tel qu'on en vit depuis un grand nombre, où les affaires ecclésiastiques et les affaires civiles étoient également décidées. C'est là que se faisoient les *capitulaires*, ordonnances qui servirent de loix à la nation. Quelques canons du concile de Paris ne s'accordant point assez avec les droits de la couronne, Clotaire les modifia par une constitution dressée de concert avec les évêques; car on ne pouvoit presque plus agir sans eux. Les Parlemens ambulatoires, appellés *Placita* (Plaids) devinrent fréquens. On y déliberoit en commun sur les affaires publiques, et le roi accordoit sur les demandes ce qu'il jugeoit convenable. Il affoiblit son autorité en faveur des grands. Il laissa les maires commander en Austrasie

Concile d'évêques et de seigneurs.

Capitulaires.

Parlemens ambulatoires.

et en Bourgogne. Son régne en fut plus tranquille ; mais cette tranquillité coûta cher à ses successeurs, qui eurent bientôt des maîtres parmi leurs sujets.

628.
Mort de Clotaire.

Clotaire s'associa son fils aîné Dagobert, en lui cédant l'Austrasie et la Neustrie avec le titre de roi. (La Neustrie comprenoit les pays entre la Meuse et la Loire ; c'étoit proprement le royaume de France) Il mourut regretté des peuples, et respecté des seigneurs dont il avoit trop augmenté le pouvoir.

Beaucoup de choses dont il seroit inutile de parler.

Nous n'avons rien dit d'une guerre de Gontran avec l'Espagne, et d'une autre avec Waroc, comte de Bretagne, qu'il obligea de rendre hommage ; ni d'un certain Gondebaud qui se donnant pour fils de Clotaire I, fut couronné et bientôt assassiné par des séditieux ; ni de quelques expéditions contre les Varnes, peuple de Germanie, contre les Wascons ou Gascons, barbares qui avoient franchi les Pyrénées, contre les Bretons, les Lombards, les Saxons, etc. Ces sortes de guerres n'étoient que de courtes excursions, auxquelles on ne pourroit s'arrêter, sans perdre le fil des principaux événemens. Il faut éviter la confusion et les détails superflus, pour graver dans la mémoire les choses utiles.

Le deuxieme concile de Macon, sous Gontran, en 585, fournit à l'histoire des objets plus remarquables. Quoique les subtilités scholastiques ne fussent pas encore à la mode, un évêque y soutint gravement que la femme ne pouvoit être appellée *homme*. Cette question agita les esprits ; et pour la décider, on eut recours à l'écriture, qui dit que *Dieu créa l'homme mâle et femelle*. Le concile ordonna sous peine d'excommunication de payer la dixme aux prêtres, parce que les loix divines l'ont établie *pour leur servir d'héritage*. Il n'y avoit point encore eu de loi pénale sur ce point, qui devint de si grande conséquence ; et l'on ne peut s'empêcher de reconnoître que les églises, en général, étant dotées et fort riches, l'application des loix Mosaïques étoit forcée ou arbitraire. » Quand un laïque rencontre » un clerc qui est dans les ordres sa- » crés, (ajoute le concile) il doit lui » faire une profonde révérence : si le » clerc est à pied et le laïque à cheval, » celui-ci mettra pied à terre pour ren- » dre à l'autre les honneurs qu'il lui » doit ». De pareils canons peignent l'état déplorable de l'église. Gontran en ordonna l'exécution.

Concile de Macon.

Canon pour la dixme.

Honneurs qu'exige le clergé.

Un concile de Narbonne, en 589, défendit aux évêques de recevoir parmi les

Ignorance

prêtres ou les diacres quelqu'un qui ne sût pas lire. La défense prouve le fait.

Procès de Gilles de Reims.

Avec les immunités, les richesses, le pouvoir, l'ignorance, croissoient nécessairement les scandales. Gilles, évêque de Reims, sous Childebert II, convaincu d'avoir fabriqué de fausses chartes du roi en sa faveur, d'avoir conclu au nom du roi de faux traité avec Chilpéric pour détrôner Gontran, après d'inutiles efforts pour éluder les preuves de ses crimes, s'avoua criminel de lese-Majesté, et digne de mort. A la priere des évêques d'un concile de Metz, ses juges, Childebert lui accorda la vie, et se contenta de le reléguer.

Révolte des religieuses de Poitiers.

On vit deux religieuses de Poitiers, malheureusement princesses, donner un scandale plus affreux, se révolter contre l'abbesse, sortir à la tête de quarante religieuses, les entraîner à toutes sortes d'excès, prendre à leur solde une troupe de satellites, s'emparer du monastere, le mettre au pillage, menacer publiquemet d'assassinat les évêques par qui elles devoient être jugées; excommuniées enfin, et bientôt déchargées de toute censure, à la sollicitation des rois leurs parens.

Menaces de S. Colomban au roi.

On vit l'intrépide Colomban, moine Irlandois, fondateur d'un nouvel ordre à Luxeu, se roidir avec hauteur contre Thierri roi de Bourgogne, lui reprocher

en face ses débauches, lui faire des menaces terribles, demeurer à Luxeu malgré ses ordres d'en sortir; et étant chassé, dire à un seigneur, (s'il faut en croire le moine auteur de sa vie, et panégyriste de ses actions : (*Votre Thierri, ce chien, me chasse : mais annoncez-lui que dans trois ans, lui et ses enfans seront exterminés.*

L'autorité du pape s'augmente.

Le pape S. Grégoire s'efforçoit de remédier aux maux publics; il étendoit de tous côtés sa sollicitude pastorale; mais son mépris et son aversion pour les lettres étoient, selon la pensée du sage Fleuri, trop favorables aux préjugés de l'ignorance; et peu s'en fallut, comme l'observe Pasquier, que sa grande *familiarité*, c'est-à-dire ses relations avec les François, ne coûtât quelque chose aux libertés nationales. Les prélats briguoient auprès de lui, non seulement le pallium, ornement dont ils devinrentfort jaloux, mais des titres et une autorité contraires au droit commun. Il établit Virgile d'Arles son *vicaire* dans la Gaule, pour y maintenir l'intégrité de la foi, et pour terminer les causes des évêques. D'autres évêques d'Arles avoient obtenu de pareils pouvoirs. Si la France s'y étoit soumise, (ce qu'elle ne fit jamais,) un évêque particulier auroit été comme pape en vertu de la commission du pape.

Privilèges accordés par le pape.

On sollicitoit à Rome des privilèges, des exemptions dangereuses, et on les obtenoit. Brunehaut en obtint pour Autun, où elle avoit fondé un hôpital et deux monasteres. La lettre de S. Grégoire porte : *Si quelqu'un des rois et d'autres personnes séculieres, ayant connoissance de cette constitution, ose y donner atteinte, qu'il soit privé de sa dignité.* Ce n'étoit sans doute qu'une espece de formule comminatoire, dans le sens qu'y attachoit l'illustre pontife; mais quelles conséquences ne pouvoit-on pas en tirer un jour, lorsque l'on s'arrogeoit le droit de déposer les souverains ? Pour qui auroit su prévoir l'influence des causes morales, tout annonçoit de loin ces tems malheureux.

Biens de l'église de Rome en France.

L'église Romaine possédoit en France des fonds très-considérables, puisqu'elle en tira quatre cents écus d'or, en 593, Gregoire écrivit à Childebert, pour lui recommander ces biens et un prêtre chargé de l'administration. Sa lettre est pleine des éloges les plus flatteurs.

Les précaires établis.

Cependant les donations immenses faites au clergé et aux monasteres appauvrissoient tellement l'état, que les gens de guerre, les seigneurs mêmes, avoient peine à subsister. Pour remédier au mal qu'il étoit impossible de souffrir, on imagina l'usage des *précaires*. C'étoit une cession que l'église faisoit de quel-

ques terres à des laïques, pour en jouir moyenant une redevance annuelle. Les précaires imposoient l'obligation de servir dans les armées, ils passoient quelquefois jusqu'au cinquieme héritier. Un concile de Reims, en 625 les confirma, et voulut en prévenir l'abus. *Quelque tems*, dit-il, *qu'on ait possédé des biens ecclésiastiques par droit de précaire, on ne pourra se les approprier, ni en frustrer l'église.* Mais tandis que l'église absorboit les fonds du royaume par la dévotion des princes et du peuple, ses richesses et le besoin invitoient les gens de guerre à la dépouiller ; et comme ils avoient la force en main, les usurpations devinrent aussi communes que les moyens d'optenir des donations. C'est ce qui augmenta les troubles de la monarchie.

Usurpation des biens ecclésiastiques.

Successeurs de Clotaire II, jusqu'à l'an 692.

628.

Dagobert I. Aribert.

Dagobert, déjà roi du vivant de Clotaire qui se l'étoit associé, ne pouvoit se résoudre à partager la couronne avec son frere Aribert ou Caribert. L'intrigue et la force lui assurerent presque tous les suffrages. Reconnu pour unique roi, il accorda cependant à Aribert une partie de l'Aquitaine, comme une espece

d'apanage dont ce prince ne jouit que deux ans. L'Aquitaine est restée longtems dans sa maison à titre de duché héréditaire, jusqu'à Louis d'Armagnac, duc de Nemours, mort en 1503.

Dagobert corrompu par les passions.

Si Dagobert ne s'étoit pas laissé corrompre par les passions, il eût été un modele dans l'art de régner. Actif, laborieux, visitant les principales villes, rendant justice à tout le monde, déférant au conseil des sages ministres, il fit dans les commencemens fleurir les loix et le bon ordre. Mais l'amour l'entraîna bientôt aux derniers excès. Trois femmes à la fois décorées du titre de reines, et une foule de maîtresses absorboient ses revenus. L'augmentation des impôts, les confiscations, les usurpations des biens d'églises, ressources funestes en pareilles circonstances, lui enleverent l'estime et l'amour des peuples.

Guerre contre un marchand.

Il eut à soutenir une guerre dont on trouve peu d'exemples. Samon, négociant françois, étant aller trafiquer chez les Eclavons Vinides vers le Danube, avoit si bien servi dans l'armée de ces barbares, qu'ils lui décernerent la royauté. Quelques autres marchands françois furent insultés par ce peuple. Dagobert demanda justice. Son envoyé le prit sur un ton hautain qui choqua Samon. Il y répondit par des bravades. La guerre

s'alluma ; les Esclavons furent vainqueurs, et venoient ravager le royaume. Comme on attribuoit leur victoire aux Austrasiens, dont les chefs, irrités des vexations du roi, s'étoit mal comportés dans le combat; Dagobert, pour les animer a la defense des frontieres, leur donna un roi indépendant. Ce fut Sigebert son fils aîné. L'expédient réussit. Les Esclavons, ou n'oserent rien entreprendre, ou furent toujours repoussés.

633. SIGEBERT II, roi d'Austrasie.

Malgré les scandales de Dagobert, il y avoit à sa cour des hommes vertueux ; Pepin de Landen, maire du palais, saint et habile ministre ; Dadon connu sous le nom de S. Ouen, référendaire; et S. Eloi, parvenu par ses talens pour l'orfévrerie à la charge de monétaire ou de trésorier, qui, après avoir porté long-tems des ceintures d'or garnies de pierres précieuses, se dépouilla de tout en faveur des pauvres et de l'église. Il inspira au roi le goût des fondations. *Mon prince*, lui dit-il un jour, *donnez-moi la terre Solignac, afin que j'en fasse une échelle par laquelle vous et moi nous méritions de monter au ciel.* Cette échelle fut un grand monastere ou il établit cent cinquante moines.

S. Eloi à la cour.

Dagobert en se livrant à la débauche, en accablant son peuple d'impôts, ne mit point de bornes à sa pieuse prodigalité.

Profusions de Dagobert.

Il y joignit un zele digne de ce siecle, et ordonna par un édit à tous les Juifs de recevoir le baptême. C'est le premier de nos rois qui ait été enterré à S. Denis. Les moines l'ont comblé d'éloges ; l'auteur de sa vie raconte qu'on vît les démons conduire son ame en enfer dans une barque, mais que S. Denis, S. Maurice et S. Martin, vinrent au secours, l'arracherent de leurs mains, et la porterent au sein d'Abraham. Ce qui le rend digne d'éloges, c'est d'avoir fait recueillir et reviser toutes les loix des peuples soumis à la monarchie.

Richesses en france.

Les écrits, sans doute exagérés, de la magnificence de la cour, le trône d'or massif qu'on dit avoir été fait par S. Eloi à Dagobert, plusieurs autres ouvrages de cette espece, semblent prouver que le commerce et le pillage avoient procuré de grands tresors. Les françois étoient revenus chargés de butin, de leurs excursions en Italie. Ils commerçoient dans le Levant ; mais leur commerce étoit trop peu de chose pour enrichir la nation.

---

638. CLOVIS II, roi de Bourgogne et de Neustrie.

Après la mort de Dagobert, la monarchie s'affoiblit de jour en jour par la foiblesse du gouvernement Sigebert conserva l'Austrasie. Clovis II son frere eut la Neustrie et la Bourgogne : l'un et l'autre presque sans autorité, les *Maires*

Les mai-

du palais commençant à être plus puissans que les rois mêmes. Ces maires ne commandoient d'abord que dans le palais des rois. ils devinrent leurs ministres et leurs généraux, et rendirent enfin héréditaire une place si importante. Dans les commencemens de la monarchie, les fiefs, les dignités étoient amovibles. La cupidité et l'ambition vinrent à bout insensiblement de les perpétuer dans les familles. On profita de la foiblesse de quelques rois pour s'agrandir aux dépens de l'autorité royale. Vers la fin de cette premiere race, les maires furent tout, et les monarques ne furent plus rien. On touche au moment de la révolution.

Les maires du palais s'emparent de l'autorité.

Sigebert se laissa tellement dominer par le maire Grimoald, qu'il lui promit d'adopter son fils en cas qu'il n'eût point d'enfans. Ce prince, moins fait pour le trône que pour le cloître, passa ses jours à fonder et à régler des monasteres. Le regne de Clovis II fut aussi obscur. La maniere dont en parlent les écrivains de son tems, presque tous moines, prouve assez combien leur témoignage est suspect. « Selon les uns, c'étoit » un Prince abandonné à toutes sortes » de débauches, brutal et sans cœur. » Selon d'autres, il avoit de la sagesse, » de belles inclinations, du courage, » de l'équité et de la piété (*Daniel*)

Témoignages contradictoires des anciens moines.

La contradiction peut s'expliquer aisément. Ce prince avoit enrichi plusieurs monasteres ; mais dans un tems de famine, il avoit enlevé pour nourrir les pauvres, des lames d'or et d'argent, que Dagobert avoit mises au tombeau de S. Denis. Un moine de l'abbaye l'a dépeint des plus noires couleurs.

656.

CLOTAIRE III, roi de Neustrie.

CHILDÉRIC, roi d'Austrasie.

Régence de Batilde

Clovis étant mort, deux de ses fils partagerent la succession. Clotaire III fut roi de Neustrie et de Bourgogne ; Childéric, d'Austrasie. Le maire Grimoald avoit donné ce dernier royaume à son propre fils, mais l'usurpateur fut aussitôt détroné. Batilde, mere de Clotaire encore enfant, gouverna quelque tems avec beaucoup de sagesse. La dévotion, qui auroit dû lui faire préférer le bien public à son repos, lui inspira malheureusement le goût de la retraite. Trop sensible peut-être à quelques chagrins inévitables dans une cour orageuse, elle aima mieux vivre en paix au fond d'un couvent (a) que de se dévouer au service de la patrie. Ce fut le plus grand des malheurs. En se retirant, elle laissa une libre carriere à Ebroin, maire du palais, homme arro-

Le maire Ebroin.

(a) Elle se retira dans le monastere de Chelles, qu'elle avoit fondé, ainsi que celui de Corbie. L'acte de fondation assigne au dernier dix terres considérables, avec défenses aux juges royaux d'y exercer leur jurisdiction.

gant,

gant, fougueux, insatiable, que les grands et le peuple détesterent comme un tyran. Clotaire mourut jeune sans enfans mâles. Son frere Thierri, qui n'avoit point eu de part à la succession de Clovis, fut proclamé roi, sans que Ebroin daignât consulter ni assembler les seigneurs. Ceux-ci se révoltent de concert. On relegue le maire à Leuxeu ; Thierri, quoique innocent, est enveloppé dans sa disgrace, et Childéric reconnu pour unique souverain.

670. Revolte.

Ce prince avoit donné sa confiance à Léger, évêque d'Autun, dont les sages conseils lui procurerent d'abord une réputation glorieuse. Mais les flatteurs ne tarderent point à le corrompre. La confiance se changea en soupçons et en fureur contre l'évêque. Cildéric le fit enfermer, et ne mit plus de frein à ses desirs. Un seigneur, nommé Bodillon, lui ayant fait un jour quelques remontrances vives au sujet d'un nouvel impôt fut battu de verges, et se vengea d'une maniere affreuse. Il assassina le roi, la reine et leur fils dans la forêt de Livri.

Childéric périt par sa faute.

Thierri remonte alors sur le trône. Les Austrasiens l'avoient rasé ; mais ses cheveux avoient eu le tems de croître. La longue chevelure comme on l'a déjà observé, étoit une marque distinctive des princes. Privés de cet ornement, ils

673. THIERRI III.

devenoient incapables de régner ; car l'opinion, sur-tout dans les siecles de barbarie, attache souvent à des riens les plus grandes choses.

Ebroin trouble le royaume.

L'ambitieux Ebroin, sorti de son monastere, reparoît aussi pour troubler la France. Il fait proclamer un faux Clovis, prétendu fils de Clotaire III, et s'avance avec ses troupes jusqu'à Paris. Le roi, trop foible pour lui résister, est contraint de le créer maire du palais. Ebroin, qui ne cherchoit que la fortune, sacrifia sans peine son Clovis. Mais la révolte est le fruit ordinaire de la tyrannie : ce maire étoit si odieux, et sa domination si dure, que l'Austrasie secoua le joug ; elle se donna des ducs ou des gouverneurs indépendans (a). Les grandes qualités de Pepin, surnommé Héristel ou d'Héristal, parurent dignes de cette place. Son ambition le fit parvenir bientôt à une plus vaste puissance.

PEPIN HÉRISTEL ou D'HÉRISTAL.

678.

S. Leger déposé dans un concile.

Cependant Ebroin continuoit à se signaler par des fureurs. Lorsqu'il étoit enfermé à Luxeu sous l'habit de moine, il avoit paru ami de saint Leger d'Autun,

(a) Une partie du pays reconnut Dagobert II, fils de Sigebert, qu'on avoit fait conduire en Irlande. Mais ce roi a été trop long-tems inconnu dans nos annales, et les savans modernes qui l'ont découvert, n'ont fait qu'une découverte d'érudition.

alors disgracié comme lui. Il devint son ennemi mortel, parce que le vertueux prélat avoit conseillé de choisir un autre maire. Non content de lui faire couper la langue, il résolut de lui enlever le respect des peuples en le diffamant. Il le fait citer dans un concile en présence du roi, comme coupable du meurtre de Childéric. Les réponses fermes de l'accusé et le défaut de preuves n'arrêtent point l'injustice. Les évêques le déposent; on déchire sa robe en signe de dégradation, et Ebroin le livra aux bourreaux

Ebroin assassiné.

Sous un tel ministre, toujours conduit par un crime à d'autres crimes, la religion et la patrie éprouvoient sans cesse de nouveaux malheurs. Les plus saints personnages furent cruellement persécutés; Dagobert II, qui régnoit en Austrasie, périt assassiné par des rebelles, dont Ebroin avoit formé le complot. Enfin un seigneur qu'il vouloit joindre à tant de victimes, l'assassina lui-même et délivra la France d'un tyran.

Les mécontens se retirent auprès de Pepin.

Après la mort d'Ebroin, plusieurs maires lui succéderent. Le gouvernement de Thierri n'en fut pas meilleur. Une foule de mécontens se retiroient en Austrasie. Pepin leur tendit les bras. s'intéressa pour eux avec une apparence de zele, et sur le refus que fit le roi de les traiter humainement, refus accom-

pagné de menaces contre Pepin, il détermina les Austrasiens à prendre les armes. Résolu de profiter de l'occasion pour se rendre maître du royaume, il ne manqua pas de mettre le clergé dans son parti : c'étoit le plus sûr moyen de gagner le peuple. Pour mieux colorer son entreprise, et se faire honneur d'une feinte modération, il envoya même offrir la paix à Thierri, prévoyant que son ministre homme fier et inflexible, l'engageroit à la refuser.

690. Pepin maître de la France.

Une bataille anéantit les restes de l'autorité royale. Pepin maître de Paris, des finances, de la personne du roi, le fut également de toute la monarchie, sous le simple nom de maire du palais. La sagesse de son gouvernement changea le face des affaires. Il gagna les cœurs de la nation, et soumit au dehors tous les rebelles. Ses victoires en Germanie, sa justice et sa bonté envers les François, affermirent son autorité en couvrant ce que l'usurpation avoit d'odieux.

Assemblée du champ de Mars.

L'ancienne coutume de convoquer au premier Mars une assemblée générale qu'on appelloit le *champ de Mars* (*a*), avoit été presqu'abolie par les derniers

(*a*) Sous le regne de Pepin, on les appella le *champ de Mai*, parce que l'usage de la cavalerie s'étant introduit; on choisit un tems propre pour les fourages.

maires qui affectoient le despotisme. Il la rétablit. Il admit les évêques dans ces assemblées, où l'on croit que le clergé n'avoit point eu séance jusqu'alors : nouvelle adresse, selon l'observation du P. Daniel, pour s'attacher le corps ecclésiastique, dont le crédit étoit d'autant plus grand, que le reste de la nation étoit comme abruti par une épaisse ignorance. Pepin, dans ces occasions, faisoit paroître Thierri sur le trône. Le monarque n'existoit qu'alors, si l'on peut le dire, méprisé et oublié au point que sa mort ne fit aucun bruit.

Formules de Marculfe.

Du tems de Clovis II, le moine Marculfe publia un recueil de formules usitées dans les actes ; ouvrage très-propre à éclaircir les antiquités de la nation. Il contient la formule d'un brevet de nomination royale à un évêché ; (les rois y nommoient donc malgré la défense des conciles ; et la nomination tomboit souvent sur des laïques, ce qui étoit surtout défendu par les canons.) Celle d'une permission, donnée par le roi à un homme libre, d'entrer dans le clergé ou dans le cloître ; celle d'une exemption de taxes et de jurisdiction laïque accordée aux terres de l'église, (qui sans doute ne se prétendoient pas exempte de droit divin.)

Nomination aux évêchés.

Permission d'entrer dans le clergé.

Exemptions.

Divorces. Celle d'un acte de divorce, portant que comme les parties ne peuvent vivre en paix, il leur est permis de se séparer, ou pour embrasser l'état monastique, ou pour se remarier à d'autres; (les loix civiles autorisoient encore ces mariages après le divorce; le concile de Verberie, en 753, et celui de Compiegne en 757, ce dernier présidé par deux légats, paroissoient les autoriser de même; tant les anciens principes étoient obscurcis.) On y trouve aussi plusieurs formules de donations à l'église *pour racheter ses péchés et pour mériter le ciel.* Dans la premiere, le donnateur dévoue au plus terrible anatheme quiconque osera y contrevenir, et souhaite qu'il n'obtienne miséricorde *que quand le diable l'obtiendra.*

Donations.

ROIS FAINÉANS.

Esclavage des rois fainéans.

Les derniers rois de la race de Clovis, excepté un seul, ne méritent pas même d'être nommé. Ce furent des fantômes de rois, confinés dans une maison de plaisance qui leur servoit de prison, ayant des gardes moins pour leur sûreté que pour les tenir en servitude, ne pensant qu'à jouir de la vie, ne paroissant en public que certains jours de l'année, sur un char attelé de bœufs, voiture auparavant destinée aux reines; compara-

bles, peut-être à des enfans héritiers d'une couronne, qui ne font rien, et au nom desquels tout se fait. La politique des maires leur procuroit une éducation conforme au genre de vie qu'ils devoient mener. Les peuples regardoient sans doute comme bien sacré le droit de succession à la couronne, puisque Pepin n'osa entreprendre de la mettre sur sa tête.

CLOVIS III, CHILDEBERD III, DAGOBERT III.

Il continua de regner sous le nom de Clovis, ensuite de Childebert, enfin de Dagobert, toujours armé contre les Frisons et les Allemands, et toujours victorieux. Son excessive puissance excita l'envie ou le zele de quelques seigneurs. Le voyant dangereusement malade, ils assassinerent son fils Grimoald, duc de Bourgogne, pour rétablir avec moins de peine l'ancienne forme de gouvernement. Pepin guérit, et condamna les factieux au dernier supplice. Théodebalde son petit fils, quoiqu'enfant, fut nommé maire du palais. C'étoit en quelque sorte rendre la suprême puissance heréditaire dans sa famille. Quelques mois après, une maladie enleva Pepin. Il avoit gouverné vingt sept ans.

714. Mort de Pepin.

Le roi Dagobert II, se vit alors sous la tutelle d'un enfant et d'une femme. Plectrude, veuve de Pepin, exerça les fonctions de maire. Charles Martel, fils de ce grand homme et d'une concubine,

Soulevement. fut arrêté. Les peuples se révolterent contre un gouvernement si bizarre. On élut pour maire du palais un seigneur nommé Rainfroi, qui entreprit de subjuguer l'Austrasie. Charles - Martel échappé de sa prison, se refugia chez les Austrasiens ses compatriotes. Ils le reçurent comme un héros digne de son pere. Le roi mourut et laissa un fils. Les Neustriens nelaisserent pas de lui donner pour successeur Chilperic, né de l'ancien roi Childéric.

CHILPERIC II. On ne doit point confondre ce prince avec les rois fainéans. Rainfroi le mit à la tête de l'armée. Deux fois ils attaquerent Charles-Martel; deux fois vaincus, ils furent réduits à implorer le secours des Gascons, récemment établis dans l'Aquitaine. Charles fut encore vainqueur, força les Gascons à lui remettre Chilpéric, traita le roi d'une maniere respectueuse, maisse rendit maître de l'état comme son pere. Thierri IV, qui succéda vers l'an 721 à Chilpéric, est à peine connu de nom, malgré les fameux événémens de son regne.

Charles-Martel maître de l'etat sous Thierri IV

Politique de ce héros. La politique de Charles-Martel, semblable à celle de Pepin, consistoit surtout à ne pas laisser en repos la vivacité guerriere de la nation, et à l'exercer sans cesse au-dehors, de peur qu'elle n'excitât des troubles au-dedans. Sans

parler de ses fréquentes incursions en Germanie, où il faisoit prêcher la religion à ceux qu'il subjuguoit par ses armes, la défaite des Sarrasins rendit son nom immortel.

Mahométisme.

Dès le commencement du septieme siecle, le fanatique Mahomet avoit prêché aux Arabes ou Sarrasins sa religion, dont le plan est attribué à des chrétiens infidelles, parce qu'elle tient beaucoup du christianisme. Si l'on met à part les absurdes rêveries de l'Alcoran, elle se réduit par le dogme à l'unité de Dieu et à la croyance de la vie future. Comme l'ambition de Mahomet étoit de fonder un empire, il trouva le secret d'inspirer un fanatisme invincible, couvrant la guerre de prétexte religieux, assurant le paradis à quiconque mourroit dans les combats et menaçant de l'enfer ceux qui ne prendroient pas les armes, ou qui ne contribueroient pas de leur argent aux saintes dispositions. Telle fut la source des prodigieux succès du Mahométisme. La séduction lui attira des partisans, la force lui soumit des états. Peu s'en fallut qu'il ne subjuguât l'Europe, comme l'Asie et l'Afrique.

Sarrasins en Espagne et en France.

On raconte que Rodéric, roi Visigoth d'Espagne, ayant déshonoré la fille du comte Julien, ce seigneur implacable

avoit appelé en 716 les Sarrasins établis en Afrique, et les avoit introduit dans sa patrie. La passion criminelle du roi entraîna la ruine entiere du royaume. exemple terrible pour les princes. Après avoir conquis l'Espagne, les Sarrasins voulurent envahir la Gaule. Le premier orage fondit sur Eudes, duc d'Aquitaine, battu quelques années auparavant parCharles-Martel. Il avoit d'abord traité aveceux contre la France, et s'étoit attiré leur haine en manquant à ses promesses. L'Emir Abdérame tailla son armée en pieces. Eudes vint se jeter entre les bras de Charles-Martel. Celui-ci, dejà résolu de s'opposer aux Sarrasins qu'il voyoit innonder le royaume, marcha contre eux, les attaqua entre Poitiers et Tours, remporta une victoire complette qui leur fit perdre, s'il faut en croire les historiens, plus de trois cent mille homme avec leur géneral Abdérame. Sans cette victoire, la France seroit peut-être devenue un pays Mahométan. Les Frisons deux fois battus, l'Aquitaine subjuguée et rendue au fils d'Eudes, comme à un simple vassal, une révolte en Provence réprimée, les Sarrasins encore défaits près de Narbonne et chassés du royaume ; ce fut l'ouvrage de peu d'années pour Charles-Martel. Thierri étant mort, il continua de régner sous le titre

732. Charles-Martel defait les Sarrasins.

737.

de duc ou de prince des François, sans se mettre en peine de nommer un autre roi.

Projet de Grégoire III contre l'empereur.

Peu s'en fallut que des circonstances singulieres ne l'élevassent encore. L'empereur Léon l'Isaurien, plus propre à disputer dans une école, qu'à gouverner un état, voulant proscrire le culte des images, comme contraire au christianisme, mettoit l'empire en combustion pour établir cette nouveauté. Le zele du pape Grégoire III ne se borna point à condamner ses erreurs. Les pontifes, qui ne furent jamais si respectables que quand ils bornerent leur ambition à leurs devoirs, déjà riches et puissans, faisoient un dangereux mélange du spirituel et du temporel. Ce pape souffroit impatiemment la domination de l'empereur de Constantinople. D'un autre côté, les Lombards établis en Italie menaçoient Rome. Grégoire, pour se délivrer tout à la fois d'un péril pressant et d'un joug pénible, implora le secours de Charles-Martel, lui offrant de le faire proclamer consul de Rome, et de se soustraire entiérement à la puissance d'un empereur hérétique. Il ne pouvoit mieux flatter l'ambition du françois. Charles, qui avoit résisté à des offres moins avatageuses, ne résista plus, et promit tout. La mort l'enleva la même année, ainsi que le

741.

Mort du pape et de Charles.

pape et l'empereur. L'exécution de ce grand projet étoit réservée à un de ses fils. Il en avoit deux de sa premiere femme, Carloman et Pepin le Bref, entre lesquels, du consentement des Seigneurs, il partagea le royaume dans sa derniere maladie, pour le gouverner en qualité de ducs ou de maires.

Biens ecclésiastiques donnés aux gens de guerre.

Charles-Martel s'étoit emparé de plusieurs biens ecclésiastiques, soit pour fournir aux dépenses de la guerre, soit pour récompenser les seigneurs qui le servoient. De-là, ces prétendues révélations qui le mettent en enfer; et ce conte ridicule, qu'on avoit trouvé son tombeau noirci par le feu, et un horrible dragon à la place de son cadavre. Fables inventées par l'intérêt et la vengeance; mais qui prirent tellement faveur, qu'elles se trouvent dans une lettre d'Hincmar au nom des évêques du neuvieme siecle, quoique nul auteur contemporain ne les eût écrites. L'usage des précaires, comme nous l'avons déjà vu autorisoit à reprendre pour les besoins de l'état la jouissance de plusieurs terres aliéné en faveur des églises; il étoit également difficile, et de ne pas abuser de ce pouvoir, et de l'exercer, même avec sagesse, sans exciter beaucoup de plaintes. Charles-Martel méprisa les murmures des ecclésiastiques et des

moines. Son fils Pepin ayant plus d'intérêt à les ménager, mit une partie de sa politique à les satisfaire

CHILDERIC II.

La France étoit sans rois depuis la mort de Thierri IV, et cet interregne faisoit apparemment murmurer. Pepin, aussi ambitieux et non moins habile que son pere, fit proclamer roi dans le pays qu'on lui avoit donné en partage, Childéric, fils de Chilpéric II, prince dont les historiens de ce tems-là n'ont pas même parlé.

Conciles convoqués par Carloman

Carloman fût seul le maître en Austrasie, sa domination s'étendoit sur l'Allemagne et sur la Thuringe. Il convoqua un célebre concile de Germanie, dont les actes furent publiés en son propre nom (a) Il en convoqua un autre l'année suivante (743) à Leptine ou Lestines dans le Cambresis, où les précaires furent confirmés en ces termes :

Précaires confirmés.

» Pour subvenir aux fraix de la guerre,
» nous avons résolu, de l'avis des ser-
» viteurs de Dieu et du peuple chrétien,
» de retenir quelque tems une partie des
» biens de l'église à cens pour l'entre-
» tien de notre armée, à condition que
» chaque année, par chaque famille

(a) C'est le premier acte public daté de l'incarnation. Auparavant on datoit du regne actuel.

» d'esclave on payera à l'église ou au
» monastere un sou de redevance ; et
» que ces biens retourneront à l'église
» après la mort de celui à qui ils auront
» été donnés à moins que la nécessité
» n'oblige le prince de les donner à un
» autre. Mais qu'en cela, on ait toujours
» soin que l'église et le monastere ne
» manquent pas du nécessaire ». Le pape Zacharie, loin de désapprouver ces conciles, dont les canons se publioient au nom du prince, écrivit une lettre de félicitation à tous les évêques, abbés, ducs et comtes de l'empire François, sur leur zele pour le rétablissement de la discipline.

747. Carloman se fait moine.

Les deux freres, étroitemeut unis vainquirent plusieurs peuples de Germanie. Mais Carloman, au milieu de ses victoires, résolut de se faire moine ; devotion déjà commune parmi les princes et les grands. Il communiqua son projet à Pepin, qui n'eut garde de l'en dissuader. Le héros pieux fait le pélérinage de Rome, est rasé par les mains du pape, et va s'enterrer dans le monastere du Mont-Cassin, laissant à son frere toute la monarchie.

Pepin veut se faire roi : sa politique.

Celui ci ajoutoit au courage et aux talens de Charles-Martel, l'ambition d'avoir le titre, ainsi que l'autorité de roi. Jamais usurpateur ne conduisit mieux

un pareil dessein. Adoré du peuple, respecté des grands, chéri du clergé et des moines, à qui il faisoit rendre une partie des biens que son pere leur avoit pris, il ne voyoit plus d'autres barriere jusqu'au trône que la difficulté de paroître y monter sans injustice. Sa politique sut lever cet obstable. Ayant mis dans ses intérêts S. Boniface évêque de Mayence, grand missionnaire, dont il appuyoit le zele apostolique, il l'engagea vraisemblablement à sonder le pape Zacharie qui, de son côté suivoit le plan de Grégoire III. Quand Pepin fut sûr des dispositions favorables du pontife, il lui envoya proposer en forme de cas de conscience: S'il étoit à propos, dans la situation présente de l'Europe, qu'un homme incapable de régner eût en France la qualité de roi, tandis que la puissance royale étoit exercée par un autre qui en faisoit un bon usage. Le pape répondit qu'il valoit mieux donner le titre de roi à celui qui en avoit l'autorité. Une décision si contraire aux droits de l'héritier légitime fut reçue comme un oracle. On rasa Childéric, et on l'enferma avec son fils dans un monastere.

Cas de conscience proposé au pape

750.

Le roi détrôné.

Ainsi finit, après 270 ans de regne, le race des Mérovingiens, qui, selon plusieurs savans, tire son nom de Mérovée, ayeul de Clovis I.

Désordres dans l'état et dans l'église.

Suivons légerement la trace des erreurs et des abus ; car on ne voit guere autre chose dans ces siecles de ténebres. Toutes les idés se confondoient tellement, qu'il ne restoit presque aucune regle ni aucun principe. Si d'une part, les laïques ne se faisoient pas scrupule d'usurper les biens de l'église ; de l'autre les évêques et les abbés ne s'en faisoient pas de posséder plusieurs grands bénéfices, comme on posséde plusieurs terres. Hugues, neveu de Charles-Martel, réunissoit les évêchés de Rouen, de Paris et de Bayeux, avec les abbayes de Fontenelle et de Jumiege. Il étoit cependant pieux, et on le compte parmi les saints. Des laïques faisoient les fonctions d'archiprêtres, gouvernoient les paroisses. Un concile de Châlons sur Saône le défendit vers l'an 650; mais les défenses n'arrêtoient point le cours des abus. D'un autre côté les papes empiétoient sans cesse sur le droit commun. Zacharie nomma le missionnaire des Germains, S. Boniface, légat ou vicaire du saint siege, pour assembler en France des conciles pour déposer des évêques, etc. Le même pontife soumit à sa jurisdiction immédiate le fameux monastere de Fulde, défendant à tout évêque, sous peine

Le pape renverse le droit commun.

d'excommunication, d'y célebrer même la messe, à moins que l'abbé ne l'y invitât. C'est le premier exemple connu de cette espece ; exemple qui devoit infailliblement avoir des suites. La cour de Rome ne cessa de multiplier en quelque sorte ses sujets dans tous les royaumes.

Doctrine des antipodes condamnée.

Virgile, missionnaire de Germanie, regardé comme un saint évêque, fut dénoncé par Boniface, comme enseignant qu'*il y avoit un autre monde, d'autres hommes sur la terre, un autre soleil et une autre lune*. Il s'agissoit des antipodes, dont l'idée étoit mal rendue. Zacarie ordonne à Boniface d'excommunier et de dégrader Virgile, en cas qu'il soit convaincu de soutenir cette mauvaise doctrine.

Liaison des préjugés avec les grandes affaires.

L'ancienne histoire est sur-tout intéressante par l'enchaînement des préjugés avec les affaires politiques. Je m'estimerois heureux de faire sentir combien il importe aux hommes de cultiver leur raison, pour éviter les maux que l'ignorance a produits et long-tems perpétués parmi nos ancêtres. La religion n'y est pas moins intéressée que la patrie. On ne l'accusera plus des excès commis en son nom, quand on sera convaincu qu'ils n'ont pu l'être qu'en méconnoissant ou qu'en violant ses maximes.

SECONDE RACE.

PEPIN.

755.
Pepin se fait sacrer

LES ambitieux ont d'ordinaire employé la religion pour s'attacher le peuple, dont l'inconstance n'est pas toujours fixée par la sagesse du gouvernement. Pepin, proclamé roi, cimenta sa puissance comme il l'avoit établie. Il se fit sacrer à Soissons par saint Boniface; cérémonie jusques alors inconnue dans le royaume. Auparavant on inauguroit les rois en les enlevant sur un bouclier. Le sacre étoit propre à inspirer une sorte de vénération religieuse. Cette coutume se perpétua non comme une chose essentielle à la royauté, puisqu'elle étoit de nouvelle institution, mais comme un hommage que les rois font à la Divinité, de leur courronne, et comme un moyen de rendre leur personne plus respectable.

Sacre des rois.

Pepin sert l'église.

Pepin n'eut rien plus à cœur que de s'affermir sur le trône en servant l'église. Il signala son zele par la restitution d'une partie des biens ecclésiastiques, et promit de les restituer en entier, dès que les besoins de l'état le permettroient; il chassa les Sarrasins des provinces

méridionales, où ils s'étoient maintenus; il battit les Saxons qui avoient chassé les missionnaires. On vit des évêques l'accompagner en guerriers à cette expédition; et celui de Cologne y fut tué. Les papes eurent tout lieu de s'applaudir de leur attachement à son égard. C'est ici l'époque de cette puissance temporelle qui leur a fait jouer un si grand rôle parmi les têtes couronnées.

Origine de la grandeur temporelle des papes.

Astolphe, roi des Lombards, avoit envahi l'Exarchat de Ravenne, espece de gouvernement dépendant des empereurs de Constantinople. L'autorité des exarques de Ravenne s'étendoit sur la ville de Rome. Il voulut la soumettre aussi à sa domination. Les Romains et le pape voulant s'affranchir de celle de l'empereur, étoient bien éloignés de souffrir pour maître un Lombard. Mais il se trouvoit le plus fort. Etienne III, après plusieurs négociations inutiles, prend le parti de venir en France chercher du secours. Pepin saisit l'occasion d'affermir encore son autorité, en se faisant de nouveau sacrer par un pape (a). Bientôt il l'accompagna en Italie à la tête d'une

Etienne III en france.

(a) Etienne dans la cérémonie, défendit de choisir jamais aucun roi qui ne fut de la race de ce prince, *élevé sur le trône pour la défense du saint siége apostolique.*

armée, défait les Lombards, leur impose des conditions de paix, et donne l'exarchat au saint siége. Le vainqueur n'est pas plutôt éloigné, que le traité est rompu. Astolphe assiége Rome. Le pape écrit une lettre à Pepin au nom de S. Pierre, dans laquelle il fait parler les anges et les saints pour l'intérêt du pontificat; lettre importante, selon le savant et judicieux abbé Fleuri, en ce qu'elle fait connoître le génie du siécle, et jusqu'où les hommes les plus graves savoient porter la fiction, quand ils la croyoient utile. Les motifs les plus saints y sont employés pour une affaire d'état. S Pierre promet, en cas d'obéissance, la victoire, la prospérité et une longue vie ici bas, avec la vie éternelle; en cas de refus, il menace de la damnation. Pepin, apparemment moins touché de ces paroles que de la perfidie des Lombards, repasse en Italie, et contraint Astolphe à remettre l'Exarchat au pape, se réservant les droits de souveraineté. On a soutenu long temps que Constantin avoit fait au saint siége une pareille donation. Personne aujourd'hui n'ajoute foi à cette fable; quelques-uns même révoquent en doute la donation de Pepin. Mais on ne peut douter que la grandeur temporelle des papes n'ait commencé dès-lors à s'établir. Nous en ver-

755.
Lettre du pape au roi.

rons les effets malheureusement trop liés à notre histoire.

Réflexion sur la puissance temporelle des papes.

M. Hénault pense qu'il étoit nécessaire, *pour le repos general de la chrétienté*, que le saint siége acquit une puissance temporelle. « Depuis que l'église » s'est répandue dans l'univers, il a, » dit ce respectable auteur, à répondre » à tous ceux qui commandent, et par » conséquent aucun ne doit lui commander », etc. On peut faire mille réflexions sur ce paradoxe ; et je doute beaucoup que *le repos général de la chrétienté* paroisse le fruit du mélange des deux puissances. L'histoire ne le prouve point jusqu'à nos jours.

Politique de Paul I

Paul I, successeur d'Etienne, sembla hériter de sa politique. On avoit comblé d'éloges Didier, roi des Lombards après Astolphe, parce qu'il s'étoit montré favorable aux intérêts de la papauté ; mais ce prince ayant fait des excursions sur l'Exarchat, Paul écrivit à Pepin des lettres qui décelent l'ambition la plus adroite. Ses louanges respirent la flatterie. A l'en croire, Pepin est un nouveau Moyse, un nouveau David, dont le zele exalte l'église de Dieu ; ses fils ont été *sanctifiés dans le ventre de leur mere* pour être élevés au trône ; les François sont une nation sainte, un sacerdoce royal, et les Lombards (catholiques



depuis cent cinquante ans) sont les ennemis mortels de l'église et de la foi parce quils attaquent la domination temporelle du pontife.

Guerre d'Aquitaine.

Le roi se contenta de négocier en faveur de Paul. Une autre guerre l'occupoit pour l'intérêt même de l'église. Ayant sommé Vaïfre, duc d'Aquitaine de restituer les biens ecclésiastiques dont il s'étoit emparé, et de les décharger de tout impôt ; sur son refus, il tourna contre lui des armes toujours victorieuses. Les fréquentes révoltes de Vaïfre occasionnerent plusieurs expéditions. La guerre ne finit que par sa mort en 768, et Pepin réunit l'Aquitaine à la couronne.

Abbaye d'hommes donnée à une femme.

Ce *nouveau Moyse*, comme le pape l'appelloit, avoit été sur le point de répudier la reine Bertrade, pour épouser une maîtresse. Les sages conseils d'Etienne III l'en dissuaderent; mais il donna un autre scandale, en récompensant l'amour de sa maîtresse par l'abbaye de Beze, monastere d'hommes. Un fait si étrange pourroit suppléer à la peinture des mœurs. On vit plusieurs femmes abbesses de moines.

768. Mort de Pepin. Son merite.

La guerre remplit presque tout le reste du regne de Pepin. Il força les Saxons et les Esclavons à payer tribut, et le duc de Baviere à lui prêter serment de fidé-

lité ; il mourut âgé seulement de cinquante-quatre ans. Son mérite fit oublier qu'il n'étoit point né pour le trône. Loin de prétendre au dispotisme, il communiquoit toutes les affaires importantes aux assemblées de la nation, où se faisoient les loix, selon l'ancienne coutume des Francs. Sa volonté y servoit de regle, parce qu'il régnoit sur les esprits et sur les cœurs. Les seigneurs qu'il consultoit, les évêques qu'il favorisoit, le peuple dont il excitoit l'admiration, lui demeurerent constamment fidelles. Exemple rare d'une révolution sans troubles. Grifon, fils du second lit de Charles-Martel, lui suscita en vain quelques ennemis hors du royaume. Il n'y eut au dedans ni révolte ni cabale. Aussi, disoit-on, pour donner la plus haute idée de quelqu'un : *Il est prudent comme Pepin.*

Force étonnante de ce prince.

Ce prince étoit de petite taille, ce qui le fit surnommer le Bref, mais d'une force extraordinaire. On raconte que des seigneurs ayant un jour plaisanté sur sa taille, il imagina un moyen presque incroyable de leur imprimer le respect. Il donna le divertissement du combat d'un lion avec un taureau. Voyant le taureau terrassé par le lion: Qui de vous, dit-il, osera les séparer ou les tuer ? Chacun resta muet. Alors il s'élance le

sabre à la main, coupe la gorge au lion, et d'un autre coup abat la tête du taureau. Des hommes livrés tout entiers aux exercices du corps, étoient beaucoup plus robustes que ceux de nos jours. La chasse faisoit le principal amusement des princes. Les tempéramens, qui dégénerent par la noblesse, se fortifioient alors par la fatigue.

Un laique élu pape à main armée.

Avant la fin de ce regne, on vit ce que pouvoit inspirer l'ambition d'être pape et prince tout à la fois. Paul I expiroit. Sans attendre sa mort, le duc Toton fit élire à main armée son frere Constantin encore laïque. Mais le peuple de Rome se révolta contre le faux pape. On lui creva les yeux, et l'on élut Etienne IV.

CHARLES I.

dit CHARLEMAGNE.

768. Charlemagne, grand homme.

SOIT que la nature produise très-peu d'ames fortes, soit que la gloire et la fortune des peres corrompent et amollissent les enfans, il est rare de voir dans la même maison une suite non interrompue de grands hommes. Cependant, après Pepin d'Héristal, Charles-Martel et le dernier roi, aussi grands politiques qu'illustres guerriers, nous verrons

Charlemagne surpasser les actions de ses ancêtres, et donner à la couronne de France un éclat dont ils ne l'auroient pas crue susceptible. Le royaume fut partagé entre les deux fils de Pepin, Charles et Carloman. Le dernier mourut bientôt, (en 771) et laissa son frere qu'il inquiétoit, tranquille possesseur du royaume.

Il épouse la fille du roi des Lombards

Didier, roi des Lombards, pour s'attacher un jeune héros dont il redoutoit l'ambition, offrit sa fille en mariage à Charlemagne. Des intérêts politiques faisoient desirer de part et d'autre cette alliance. Le françois étoit déjà marié, mais on se faisoit à peine scrupule d'un divorce. Le pape Etienne IV, sentant combien l'union des Lombards avec la France seroit dangereuse pour lui, traversa tant qu'il put la négociation. Il représenta en vain les Lombards comme une nation maudite, dont les enfans naissoient avec la lepre ; supposant que l'alliance projettée devoit paroître infame à quiconque avoit une lueur de raison ; traitant avec le dernier mépris une maison royale dont les droits avoient été reconnus par les pontifes ; et déclarant que si quelqu'un osoit contrevenir à sa lettre, il étoit anathématisé par S. Pierre, et seroit damné avec les démons. Malgré ses instances, le mariage fut

Opposition politique du pape.

conclu ; et pour adoucir son chagrin, on lui restitua quelques places dont les Lombards s'étoient emparés.

Divorce du roi.

Un an après, Charlemagne répudia sa nouvelle femme. Didier, extrêmement sensible à cet affront, n'oublia rien pour s'en venger. Adrien I, successeur d'Etienne, n'ayant pas voulu seconder ses vues, la guerre recommença entre les Romains et les Lombards. On appelle Charlemagne au secours de Rome. Malgré la répugnance des François pour les expéditions d'Italie, il passe les monts, se rend maître de Pavie, la capitale des ennemis, après un siége de dix mois, détrône le roi des Lombards, confirme les donations de Pepin en faveur des souverains pontifes, et se contente d'avoir le pape pour vassal. Adrien le reconnoît pour patrice des Romains et roi d'Italie, royaume que les Lombards possédoient depuis deux cent six ans. Ce peuple, sorti de la Pannonie, avoit donné son nom au pays dont il s'étoit emparé. La douceur et la sagesse de ses loix devoient le rendre respectable.

774. Charlemagne roi d'Italie.

Souveraineté du roi à Rome.

Le royaume d'Italie comprenoit presque l'Italie entiere, Rome, et tout ce qu'on avoit cédé au saint siége. Une preuve certaine que le conquérant conserva la souveraineté dans Rome, ainsi qu'ailleurs, c'est que la monnoie s'y frappoit

à son coin, que les actes publics s'y datoient des années de son regne, et qu'on appeloit à ses officiers des jugemens rendus par le pape. Adrien lui accorda le droit d'ordonner l'élection des souverains pontifes, et de la confirmer; ce qui faisoit une des principales prérogatives des empereurs. Les papes, devenus plus puissans, s'arrogerent insensiblement le droit de nommer eux-mêmes à l'empire.

Saxons subjugués.

Les Saxons souvent assujetis au tribut, toujours disposés à la révolte, ouvroient une autre carriere aux exploits de Charlemagne. Ce peuple payen occupoit la Germanie septentrionale. Infiniment jaloux de leur liberté, ils ne se soumettoient qu'à une force supérieure; et dès que le péril s'éloignoit d'eux, ils brisoient le joug sans égards pour leur sermens. Charlemagne n'espérant fléchir que par le christianisme leur indomptable férocité, avoit grand soin de leur faire prêcher la religion; sage politique, s'il n'avoit pas employé la violence avec le zèle des missionnaires. Plusieurs de ces barbares se laissoient baptiser pour éviter la mort ou l'esclavage. De pareils chrétiens devenoient bientôt parjures et rebelles. Il falloit continuellement les poursuivre les armes à la main. Le roi en fit un jour massacrer plus de quatre

On les fait chrétiens par force.

mille qui demandoient grace. Ce terrible exemple ne servit qu'à augmenter la révolte. Leur fameux général Witikind ranimoit sans cesse le courage d'un peuple désespéré. Après de sanglantes défaites, il céda enfin aux invitations de Charlemagne; il reçut le baptême, et retint quelques années la nation dans le devoir. Mais les Saxons n'imiterent point la fidélité de Witikind. Le vainqueur, pour les dompter entiérement, fut contraint de les arracher de leur pays, et de les disperser en Suisse et en Flandre. Encore y porterent-ils cet esprit de rebellion. Durant les troubles de Flandre sous Philippe de Valois, c'étoit un proverbe, que *Charlemagne en mêlant les Saxons aux Flamans, d'un diable en avoit fait deux.*

Les saxons tyranns

Un ancien écrivain, après avoit dit que Charles résolut de ne laisser aucun repos à ces barbares, jusqu'à ce qu'ils se fissent chrétiens, ou qu'ils fussent exterminés s'écrie: *O bénignité de Dieu qui leur avoit donné pour docteur et pour maître l'illustre Charles, lequel forçoit les armes à la main ceux qu'il ne pouvoit dompter par la raison, et les contraignoit ainsi à se sauver malgré eux!* Les capitulaires concernant les Saxons paroissent aussi inhumains que ce langage fanatique. Ils condamnent à mort celui qui veut

persévérer dans l'idolâtrie, et qui se cache pour éviter le baptême ; celui qui mange de la chair en carême sans une raison de nécessité dont le prêtre jugera, etc. Le héros législateur participoit aux préjugés de son siecle.

Expédition d'Espagne.

Ses guerres contre les Saxons durerent trente trois ans. Il ne laissa pas, dans cet intervalle, de faire une infinité d'autres expéditions glorieuses. Celle d'Epagne, où il alla combattre pour des Sarrasins contre d'antres Sarrasins, est moins célebre par ses conquêtes, que par la défaite de son arriere garde à Roncevaux. Il y perdit Roland, son neveu, ce héros des fables de l'archevêque Turpin et de l'Arioste.

Méthode de faire la guerre.

Les guerres d'alors ne ressembloient point à celles d'aujourd'hui. On ne connoissoit ni troupes réglées ni suite d'opérations militaires. Le prince convoquoit les vassaux à la campagne, il marchoit aux ennemis, revenoit bientôt dans ses états faute de subsistance, et congédioit les troupes. Rarement de telles excursions pouvoient produire des effets durables Sans cesse il falloit recommencer. Cette méthode dura plusieurs siecles. Nous ne la verrons entiérement changée que sous Charles VII qui établit les compagnies d'ordonnances.

Gouvernement de

En voyant Charlemagne passer rapidement d'un bout de l'Europe à l'autre,

Charlemagne. toujours armés pour soumettre des rebelles, ou pour agrandir ses états, on s'imagine qu'il ne pouvoit vaquer aux soins du gouvernement. Mais son génie s'étendoit à tout; il ne se délassoit des fatigues de la guerre qu'en s'occupant des moyens de faire fleurir le royaume. Les expéditions, les voyages, se faisoient pendant l'été et l'automne; l'hiver et le printems il demeuroit presque toujours à Aix-la-Chapelle. Deux fois l'an, il y tenoit ou ailleurs l'assemblée générale de la nation. Quelques membres du tiers état y entroient avec les seigneurs et les évêques. Là, en bon prince, il laissoit délibérer sur les affaires, il prenoit les avis, il concilioit les intérêts différens, il régloit les affaires de l'église et du royaume par des loix approuvées de tous les ordres. (*Voyez les Observations de M. l'Abbe de Mably.*)

Ecoles Académie Un de ses plus fameux établissemens est celui des écoles pour enseigner la grammaire, l'arithmétique et le chant ecclésiastique. Chaque monastere, chaque maison épiscopale en devoit avoir une. L'ignorance étoit alors si prodigieuse, qu'on exigeoit des prêtres, comme une chose peu commune, qu'ils puissent entendre l'oraison dominicale. Le goût du prince pour les sciences auroit éclairé la nation dans un siecle moins rempli

d'erreurs, Alcuin, célebre moine anglois, à qui il donna quatre des plus riches abbayes, seroit aujourd'hui peu estimé; car on trouve parmi ses ouvrages une vie de l'Antechrist: il étoit alors un prodige. Charlemagne, par son conseil, forma une espece d'académie dont il voulut bien être membre sous le nom de David. Les académiciens portoient tous un nom emprunté, l'un de l'écriture, l'autre de la fable. Cet établissement informe étoit plus admirable peut-être que celui de l'académie Françoise sous le ministere de Richelieu, si l'on en juge par la difficulté de sentir les avantages de l'étude au sein de la barbarie. Un projet de joindre l'Océan au Pont-Euxin par un canal de communication entre le Rhin et le Danube, prouve la grandeur du génie de Charlemagne. Cette entreprise n'échoua que parce qu'on ignoroit bien des choses nécessaires à l'exécution.

Alcuin.

Le concile de Francfort fournit au roi une occasion singuliere de prendre part aux disputes ecclésiastiques. Il y parut sur le trône avec une autorité d'autant plus étonnante, qu'il s'agissoit de prononcer sur la doctrine d'Elipand et de Félix d'Urgel, évêques Espagnols, accusé de Nestorianisme. *Vous me conjuriez de juger par moi-même*, écrivit-il

774. Charlemagne au concile de Francfort

aux églises d'Espagne ; *je l'ai fait: j'ai pris place parmi les évêques comme auditeur et comme arbitre : nous avons vu, et par la grace de Dieu, nous avons arrêté ce qu'il falloit croire fermement.*

On rejette le concile de Nicée.

Cette assemblée de plus de trois cent évêques rejeta la décision du second concile de Nicée reconnu depuis pour œcuménique, en faveur du culte des images. On crut, sur de faux actes, que la décision confondoit un culte de respect avec celui qu'on doit à Dieu seul. Le terme d'adoration effaroucha les esprits ; et une équivoque, comme il est arrivé souvent, produisit la plus dangereuse querelle. D'ailleurs, quoiqu'il y eût des images dans la monarchie, on ne leur rendoit point de culte. Charlemagne, soit zele pour une doctrine qu'il approuvoit, soit ambition de se distinguer dans un nouveau genre, soit envie d'attaquer les Grecs et de les rendre odieux, se déclara l'auteur d'un ouvrage théologique, plein d'invectives contre les Peres de Nicée. Il envoya au pape cet ouvrage connu sous le nom de *livres Carolins*, dont on peut juger par le titre seul: *contre le concile qui a été tenu secrétement et arrogamment en Grece, pour faire adorer les images* (a).

Canons du concile.

(a) Parmi les canons de Francfort, ceux-ci méritent sur-tout d'etre observés. Défense aux abbés de

Prudence du pape.

Adrien ne démentit point sa prudence. En soutenant la foi de l'église, il sut ménager avec douceur et Charlemagne et les François. Sans rien exiger d'eux, ni lancer aucun anathême, il parut content de ce que, dans le royaume de France, ainsi qu'ailleurs, on croyoit que les images doivent être honorées seulement par rapport aux objets qu'elles représentent. La politique eut peut-être trop de part à une conduite si mesurée; car l'esprit d'intérêt perce dans la conduite de ce pape. Charlemagne, le pressant d'excommunier l'empereur, il promit de le déclarer hérétique, s'il refusoit de restituer des terres appartenantes au saint siege. Auroit-on cru que le crime d'hérésie pût dépendre de choses étrangeres à la religion?

800. Charlemagne empereur

Déjà maître d'une partie de l'autorité impériale, le roi de France pouvoit ambitionner un titre que les Grecs soutenoient avec tant de foiblesse. Il eut le

mutiler leurs moines, ou de leur faire crever les yeux. Defense d'honorer de nouveaux saints, de faire prêter serment aux enfans, coutume absurde établie par la loi des Bourguignons: d'ordonner les prêtres avant l'âge de trente ans; et de donner le voile aux vierge avant celui de vingt-cinq. Il ne faut pas croire, dit le concile, qu'on ne puisse prier Dieu qu'en trois langues; (apparemment l'Hébreu, le Grec et le Latin, qu'on supposoit des langues saintes).

bonheur d'y parvenir, sans paroître le rechercher. Comme patrice de Rome, il avoit reçu du nouveau pape Léon III, une lettre d'hommage telle qu'un vassal devoit l'écrire. Quelque tems après Léon maltraité par des scélérats eut recours à sa protection. Charlemagne passe en Italie; le pape lui envoie les étendards de la ville, fait chanter sur les chemins des cantiques en son honneur, l'attend avec son clergé à la porte de l'église et le reçoit comme son protecteur et son souverain. Ils restent plusieurs jours ensemble, occupé sans doute à concerter leurs mesures. Ensuite Léon se purge par un serment public des accusations dont le chargeoient ses ennemis. Le jour de Noël, Charles se rend à l'église de saint Pierre, revêtu de son manteau de patrice. Tout à coup le pape qui alloit dire la messe, s'approche, et lui met une couronne sur la tête. Le peuple s'écrie en même tems: *vive Charles, auguste et pacifique empereur des Romains couronné de la main de Dieu*! Pendant ces acclamations redoublées, le prince s'assied sur une espece de trône; Léon se prosterne, lui déclare qu'il n'est plus patrice, mais empereur; et le peuple confirme par ses acclamations le choix du pontife. S'il faut en croire Eginbard, secrétaire de Charlemagne, loin de s'attendre à

une scene si glorieuse, il en témoigna beaucoup de chagrin. Ce chagrin étoit-il sincere? On le croira d'autant moins, que le nouvel empereur se montra plus jaloux de soutenir sa dignité.

Négociations avec la cour de Constantinople.

Il pensa aussi-tôt à s'emparer de ce que les empereurs de Constantinople conservoient en Italie. L'impératrice Irene, politiquement dévote, qui, après avoir proscrit l'hérésie des Iconoclastes, avoit fait mourir cruellement son fils pour régner seule, craignant un péril inévitable, envoya proposer à Charlemagne de l'épouser. Il y trouvoit son avantage; tout étoit conclu, lorsqu'Irene fut détronée par Nicéphore. Celui-ci sentoit de même la nécessité de s'accommoder avec ce terrible conquérant, et lui fit des propositions de paix. On convint par un traité que le titre d'empereur d'Orient resteroit à Nicéphore, et celui d'empereur d'Occident à Charlemagne; on régla les limites de leurs possessions en Italie, où les Grecs conserverent peu de chose. Ainsi se forma un nouvel empire encore subsistant, mais détaché depuis plusieurs siecles de la monarchie Françoise.

Ambassade des Arabes.

La réputation de Charlemagne pénétra jusqu'au calife Aaron Al Raschid, célebre comme lui par ses victoires et par son amour pour les sciences. Deux

ambassades que lui envoya ce calife, maître de la Perse, devoient paroître plus honorables que les tributs des peuples subjugués. On admira sur-tout parmi ses présens une horloge sonnante, la premiere qui ait été vue dans le royaume ; tant les Arabes étoient supérieurs en industrie aux François. Ils cultivoient l'astronomie, la médecine, la chimie, lorsqu'à peine nous savions lire. Eginhard rapporte quelques observations astronomiques faites devant ces ambassadeurs, dont la fausseté prouve qu'on cherchoit la science, et qu'on ne la connoissoit point encore.

Puissance de Charlemagne.

Après avoir vaincu les Sarrasins, dompté les Saxons, conquis l'Italie sur les Lombards, la Baviere sur Tassillon son dernier duc, l'Autriche et la Hongrie sur les Arabes ou les Huns qui s'étoient enrichis par le pillage de Rome ; après avoir obtenu l'empire par le suffrage des Romains, il ne manquoit au bonheur de Charlemagne que d'assurer celui de ses enfans. Depuis long-tems il avoit fait Pepin roi d'Italie, Louis roi d'Aquitaine, Charles, l'aîné des trois, duc du Maine. Pepin le Bossu, l'aîné de tous, mais fils d'une concubine, avoit été rasé en punition d'une révolte. Pour étouffer toute semence de division entr'eux, il fit son testament, et le communiqua aux

806. Il partage le royaume à ses enfans.

seigneurs. En cas de contestations qui ne pussent être décidées par jugement, il vouloit qu'on eût recours, non à la bataille ou au duel, mais au jugement de la croix, pratique bizarre et insensée, en vertu de laquelle on devoit donner gain de cause à celui qui tenoit le plus long-tems les bras étendus et immobiles devant l'autel.

Jugement de la croix

Charles et Pepin étant morts, il associa Louis à l'empire. Cette cérémonie se fit avec beaucoup de pompe. Entre autres conseils qu'il donna publiquement à son fils : *Honorez les évêques comme vos peres*, lui dit-il ; *aimez vos peuples comme vos enfans. A l'égard des méchans et des mutins, contraignez-les par la force à rentrer dans le devoir. Choisisez des juges et des gouverneurs que la crainte de Dieu rende incapables de se laisser corrompre. Et vous même, rendez-vous irrépréhensible devant Dieu et devant les hommes.* Après ce discours, il lui ordonna de prendre de sa propre main la couronne qu'on avoit mise sur l'autel ; pour lui faire entendre qu'il la tenoit de Dieu seul, et que les pontifes n'avoient aucun droit d'en disposer. Cette leçon importante s'effaça trop tôt. Bernard, fils naturel de Pepin, et petit fils de Charlemagne, fut en même-tems proclamé roi d'Italie.

813.
Il associe Louis à l'empire.

Normands. L'empereur sur la fin de sa vie eut le chagrin de prévoir les ravages des Normands. On appelloit ainsi les peuples qui habitoient le Danemarck, la Suede et la Norwege, pirates intrépides qui faisoient déjà des courses sur les frontieres.

Marine de Charlemagne. *Si malgré toute ma puissance*, disoit-il en soupirant, *ils insultent les côtes de mon empire, que sera-ce après ma mort?* Sa prudence lui inspira toutes les mesures possibles pour la sûreté du royaume. Il visita les ports lui-même, fit construire des vaisseaux sans nombre, sur lesquels les seigneurs, en cas de besoin, devoient servir comme dans les armées de terre. Quoique ces vaisseaux ne fussent apparemment que de grands bateaux, une pareille marine annonçoit autant de puissance que de sagesse.

814. Mort de Charlemagne. Son portrait. Après huit jours de maladie, Charlemagne expira en héros chrétien âgé de 71 ans, dont il en avoit regné 46. Une haute taille, une force extraordinaire, des victoires innombrables, devoient inspirer à son aspect l'admiration et la crainte; mais il se faisoit aimer par la douceur, l'affabilité, la bienfaisance; pleurant la perte de ses amis; pardonnant plus volontiers qu'il ne punissoit; s'intéressant aux affaires privées de ses officiers; répandant les graces de maniere à faire beaucoup d'heureux, au

lieu de les accumuler sur les mêmes têtes ; s'appliquant aux détails du gouvernement, comme s'il n'avoit point eu de guerres à soutenir ; veillant lui-même à l'éducation de sa famille ; simplement vêtu, frugal, économe, poli, éloquent, pieux, charitable ; mais peu modéré dans son ambition et dans son zele. Plusieurs des capitulaires ou ordonnances qu'il fit à Aix-la-Chapelle avec le concours de ses parlemens (*a*), ont été renouvelés par Louis XIV. La science fut toujours un titre pour obtenir sa faveur et les dignités ecclésiastiques. Il haïssoit la médecine, et se la rendoit inutile par l'exercice et la sobriété.

Ses concubines.

On a jeté des soupçons sur ses mœurs. Cinq femmes et quatre concubines que l'histoire lui donne, paroissent les autoriser. Mais ce qui se nommoit alors concubinage, étoit une sorte de mariage moins solemnel, quoique légitime : les concubines portoit le nom de femmes du second ordre : des conciles avoient décidés qu'un homme ne doit

---

(*a*) Un capitulaire de 801 porte *cum omnium consensu*, (*du consentement de tous*) Il paroît démontré que sous la prémiere et la seconde races, les loix n'étoient publiées que du consentement de la nation. On lit dans les capitulaires de Charles le Chauve : *Lex populi consensu fit et constitutione regis*. Mais on ne voit pas que la nation en fut plus heureuse.

avoir qu'une femme ou une concubine, à son choix. Pour justifier Charlemagne sur ce point, il faut supposer qu'il n'eût jamais à la fois qu'une seule femme : chose très-difficile à concevoir. Il est honoré comme saint dans quelques églises, quoiqu'à Metz on fasse un service annuel pour le repos de son ame.

Jugement de Montesquieu.

» Il fut, peut-être, dit un célebre écrivain, trop sensible au plaisir des femmes; mais un prince qui gouverna toujours par lui-même, et qui passa sa vie dans les travaux, peut mériter plus d'excuses. Il mit une regle admirable dans sa dépense; il fit valoir ses domaines avec sagesse, avec attention, avec économie... On voit dans ses capitulaires la source pure et sacrée d'où il tira ses richesses. Je ne dirai qu'un mot : il ordonnoit qu'on vendît les œufs de ses basses cours et les herbes inutiles de ses jardins ; et il avoit distribué à ses peuples toutes les richesses des Lombards, et les immenses trésors de ces Huns qui avoient dépouillé l'univers ». (*Esprit des Loix.*)

Les évêques exempts du service militaire.

Depuis que Pepin d'Héristal eut introduit les évêques en qualité d'evêques, dans les assemblées générales de la nation, leur autorité s'étoit accrue, et

paroissoit déjà dangereuse. Charlemagne, craignant peut-être qu'elle ne s'étendît dans les armées, les empêcha de faire en personne le service militaire auquel ils étoient tenus comme les autres possesseurs des fiefs. Des auteurs respectables croient qu'il établit la dixme pour suppléer aux biens ecclésiastiques dont le clergé ne jouissoit plus, et qu'on ne vouloit pas lui faire rendre par les gens de guerre. M. l'abbé de Mably soutient un autre sentiment. » Charlemagne dit-il, put favoriser » cette dévotion; mais on ne trouve dans » aucun de nos monumens qu'elle ait » été convertie en tribut nécessaire ». Cependant un capitulaire d'Héristal, de l'an 779, porte que chacun payera la dixme, et qu'on en fera l'usage prescrit par l'évêque. Les peuples supporterent impatiemment ce joug. On employa quelquefois l'artifice pour les y soumettre. Le concile même de Francfort parle de démons qui avoient dévoré les épis et causé une famine, en punition de la négligence à payer la dixme. Les démons semblent transformer en apôtres zélés pour le salut des ames. Tout passe dans les siecles de crédulité.

Etablissement de la dixme.

Charles envoya dans les provinces des officiers chargés d'éclairer la conduite des gens en place, de veiller à

Missi dominici.

l'administration de la justice, de recevoir les plaintes des peuples, et de les porter jusqu'au trône. Ces officiers s'appeloient *Envoyés royaux* (*Missi dominici*). Ils avoient chacun leur département, et devoient s'y rendre quatre fois l'année. Ainsi le souverain avoit l'œil sur la vaste étendue de son empire. Ses représentans lui rendoient compte de tout, parce qu'il vouloit tout connoître. Un chef unique dirigeoit les membres de ce grand corps, et pouvoit seul y maintenir l'ordre et l'harmonie.

Zele de Charlemagne pour la réforme du clergé.

La discipline ecclésiastique étoit surtout l'objet de ses soins; objet d'autant plus important, que la conduite des peuples dépendoit de celle du clergé et des moines. Deux mémoires qu'il composa en 811 pour l'assemblée nationale, sont une preuve frappante de son zele à réformer les abus. Il y attaque principalement cette avidité de richesses, qui déshonoroit l'église dans une partie de ses membres. » On demandera aux » ecclésiastiques, dit-il, si c'est avoir » renoncé au monde, que d'augmenter » chaque jour ses biens par toutes sortes » d'artifices, en promettant le paradis et » menaçant de l'enfer, en se servant du » nom de Dieu ou de celui de quelque » saint, pour dépouiller le riche et le » pauvre, qui ont la simplicité de se

» laisser surprendre et pour priver de
» leurs biens les héritiers légitimes,
» qui par-là se voyant réduit à la men-
» dicité, deviennent nécessairement vo-
» leurs parce qu'on leur a enlevé leur
» patrimoine, etc. ».

Divers réglemens concernant l'église et les moines.

Attentif à tous les objets du bien public, il restreignit le droit d'asile dont les abus tendoient à l'impunité des crimes: en défendant de faire violence à ceux qui se réfugient dans l'église, il ordonna que des gens de bien iroient y prendre les coupables et les conduiroient aux juges. Il fixa l'âge de vingt-cinq ans pour la profession religieuse, à l'égard des filles: les hommes devoient avoir la permission du prince. Il defendit de toucher de l'argent pour la réception des moines, d'enterrer dans les églises, d'exercer aucune divination, et même le sort des saints, de faire l'aumône aux mendians qui peuvent travailler: chaque canton devoit nourrir ses pauvres; et la mendicité, l'opprobre des nations polies, fut sagement interdite. Que de loix sages, négligées depuis!

Capitulaire en faveur du clergé.

Par un capitulaire de Thionville, Charlemagne ordonne à tous ses sujets l'obéissance aux supérieurs ecclésiastiques, tant du premier que du second ordre, *dans les choses spirituelles concer-*

nant le bien de l'église. Les limites des deux puissances paroissoient déterminées. Mais un autre capitulaire du même prince porte en substance : » Quiconque » ayant un procès, en quelque état » de cause que ce soit, aura choisi le » jugement de l'évêque, lui sera aussi- » tôt renvoyé, nonobstant l'opposition » de la partie adverse, et le jugement » de l'évêque sera exécuté sans appel. » Le témoignage d'un seul évêque sera » reçu par tous les juges, et l'on n'en » recevra point d'autre dans la même » affaire ». Il tira cette loi du code Théodosien, où les meilleures critiques la croient supposées. Que Charlemagne ait mis des évêques à la tête de ses envoyés royaux ; qu'il les ait associés aux comtes pour faire rendre la justice ; on ne doit pas s'en étonner, puisqu'en général ils étoient plus éclairés et plus intégres que les seigneurs : mais d'étendre si loin le pouvoir épiscopal, et de lui soumettre les jugemens, c'étoit exposer les évêques à se croire les maîtres de la monarchie, et les juges de leur propre souverain. On les verra bientôt agir comme tels.

Fausses décrétales

Les fausses décrétales qui commençoient à se répandre, et qu'on a regardées jusqu'au dernier siecle comme des regles inviolables, préparoient sourde-

ment la plus funeste révolution. C'est un recueil des décrets auparavant inconnus, attribués à une foule d'anciens papes jusqu'à Sirice mort en 398. Le but de l'imposture étoit d'accroître l'autorité du pontife romain, en l'établissant juge par appel de presque toutes les causes, en défendant même tout concile provincial sans sa permission, etc. et d'assurer l'impunité aux évêques coupables, en rendant les accusations contre eux également difficiles et inutiles. Imposture grossiere et sacrilége, dont l'auteur, quel qu'il soit, empoisonna toutes les sources de la législation.

Autorité du roi dans les affaires ecclésiastiques.

Charlemagne, pour inspirer au clergé l'amour de l'étude, invita les évêques à écrire sur les devoirs du christianisme. En 813, il assembla cinq conciles à la fois pour réformer les abus. Dans les actes de celui d'Arles, on lit ces paroles remarquables : *Voilà les articles de réforme qu'on doit présenter à l'empereur : nous le prions, si quelque chose y manque, de l'ajouter ; si quelque chose ne convient pas, de le corriger ; et s'il y a des réglemens sages, de les faire exécuter.*

Canons sur la dixme.

Un des canons de ces conciles ordonne à chaque évêque de faire tous les ans la visite de son diocese ; un autre canon ordonne de payer la dixme, même *de son propre travail.* (Le concile

de Trosli dans le diocese ds Soissons y obligea en 909 le soldat et l'artisan. *L'industrie qui vous fait vivre appartient à Dieu* : dit-il ; *vous lui en devez donc la dixme.*) On ne pensoit guere aux besoins du peuple.

Loix somptuaires. Commerce, foires, etc.

On remarque sous ce regne les premieres loix somptuaires, pour régler le prix des étoffes et l'habillement convénable aux particuliers selon leur état. Ces loix parurent nécessaires autant par le défaut de commerce que par la confusion que le luxe introduit dans la société. Tout le négoce se faisoit presque dans les marchés publics. L'établissement des foires attiroient en certains tems des marchandises étrangeres ; mais ce grand commerce qui enrichit une nation, ne pouvoit être connu. Il suppose un peuple nombreux rassemblé au sein de grandes villes. Tout étoit dispersé. La noblesse, ou suivoit la cour, on se tenoit dans ses terres ; les serfs, dont nous parlerons bientôt ne pouvoient quitter la maison de leurs maîtres, ou le lieu de leur naissance ; la campagne étoit le séjour des moines ; les ecclésiastiques et les ouvriers étoient presque les seuls habitans des villes. Ce n'est que par des progrès lents et difficiles que les arts et le commerce pouvoient parvenir à un état florissant.

Monnoies

Charlemagne établit l'usage de compter par livres, sous et deniers, à peu-près comme nous faisons aujourd'hui, avec cette différence que la livre étoit non-seulement numéraire, mais réelle; c'est-à-dire, qu'une livre de compte étoit réputée le poids d'une livre d'argent de douze onces. La valeur numéraire des monnoies est si prodigieusement changée, que la livre valant alors douze onces d'argent, ne vaut plus en France que vingt sous de cuivre. Ainsi, comme le remarque M. de Voltaire, une communauté qui, du tems de Charlemagne, auroit du cent vingt livres, s'acquitteroit aujourd'hui par un écu de six francs. L'évaluation des monnoies, même des siecles postérieurs, est extrêmement difficile. Des écrivains célebres s'y sont quelquefois trompés. J'observerai seulement que la quantité d'especes circulantes étoit, selon le même historien, environ huit fois moindre qu'aujourd'hui. (*Voyez le Blanc sur les monnoies, et le Journal des savans, Février 1769.*)

Duel en justice.

Les loix barbares avoient permis le duel pour suppléer aux preuves judiciaires. Cette coutume des Bourguignons étoit devenue générale. Non-seulement les plaideurs, mais les témoins les juges mêmes se voyoient forcés de soutenir les armes à la main leur droit,

leur témoignage, ou leur jugement. Des pratiques religieuses précédoient le combat ; on prenoit des précautions infinies pour que les armes ne fussent pas enchantées, on comptoit ensuite sur un miracle qui empêcheroit infailliblement l'injustice d'avoir le dessus. Le plus fort et le plus adroit étoit donc censé le plus honnête homme. Cette maniere d'accuser, ou de se défendre en justice, s'étendoit aux ecclésiastiques-même et aux moines. Ils donnoient un homme qui se battoit à leur place. Une constitution de Charlemagne ordonne que dans ces combats on se serve de bâtons, sans doute pour épargner le sang. Louis le Débonnaire laissa le choix du bâton ou des armes. Dans la suite il n'y eut que les serfs qui combatissent avec le bâton. (*Voyez l'esprit des Loix.*)

Langue *romance.*

Le latin qui étoit devenu la langue vulgaire, depuis que les Romains avoient subjugué la Gaule, cessa de l'être au neuvieme secle. La langue *romance* lui succéda, jargon formé du latin, comme l'italien et l'espagnol, et où l'on apperçoit à peine quelque mélange de mots celtiques ou tudesques. (*Voyez les Mémoires de M. Bonami, de l'Académie des Inscriptions.*) Ce *roman* est la langue françoise. Combien n'a-t-il pas fallu de siecles pour la rendre supportable ?

table? Mais il n'a fallu qu'un petit nombre d'excellens écrivains sous Louis XIV, pour en faire la principale langue de l'Europe.

LOUIS I.

Surnommé LE DÉBONNAIRE

814. Dévotion et foiblesses de Louis

Ce regne nous offre un tableau frappant des malheurs auxquels est exposé un prince foible, scrupuleux, qui néglige les devoirs du trône pour les pratiques du cloître, et qui ne sait pas distinguer les véritables droits de l'église d'avec les injustes prétentions de quelques uns de ses ministres. Louis, étant roi d'Aquitaine sous Charlemagne son pere, s'étoit montré vaillant, généreux, plein de zele et de clémence. Mais sa molle douceur l'avoit déjà rendu le jouet des courtisans, et sa dévotion trop peu éclairée lui avoit inspiré l'envie de se faire moine, comme tant d'autres princes de ces tems-là. Les conseils de Charlemagne lui apprirent à régner. Dès qu'il fut privé de ce guide, il s'égara. Sa premiere faute fut de disgracier deux freres qui avoient la confiance de son prédécesseur, Adalard abbé de Corbie, et le fameux comte Vala, qui devint son ennemi sous l'habit de moine. Il en fit bientôt une plus grande,

en partageant le royaume à ses fils, et s'associant un collégue à l'empire

817. Louis partage imprudemment la monarchie.

Charlemagne avoit donné l'exemple d'une pareille démarche, nullement dangereuse alors, parce qu'il savoit se faire obéir. Encore n'avoit-il nommé un de ses enfans empereur, qu'après la mort des deux autres, dans un tems où la jalousie n'étoit plus à craindre. L'événement justifia sa conduite. Celle de Louis au contraire eut les suites malheureuses qu'on devoit attendre. Il assembla un parlement à Aix-la-Chapelle, et déclara qu'il associoit à l'empire Lothaire son fils aîné ; qu'il faisoit roi d'Aquitaine Pepin, son second fils ; et Louis le cadet, roi de Baviere. L'empereur, en affoiblissant son autorité, ne faisoit que des ingrats : il s'attiroit de plus un ennemi, dont la révolte quoique punie rigoureusement, fut le germe de tous les malheurs.

818. Révolte de Bernard, roi d'Italie.

Bernard, roi d'Italie, avoit des prétentions à l'empire, parce que son pere étoit l'aîné de Louis le Débonnaire. Irrité d'une asociation contraire à ses vues, et excité par quelques évêques mécontens, il leva une armée contre l'empereur son oncle. C'étoit un vassal révolté digne d'un châtiment sévere. Ceux même qui l'avoit poussé à la révolte le trahirent ; ses troupes

l'abandonnerent sans combat ; il vint se jeter aux pieds de Louis, et implora sa clémence. Il fut jugé, condamné à mort. L'empereur, pour toute grace, lui fit crever les yeux, aussi bien qu'à ses complices, excepté les évêques dont il respecta le caractere. Le malheureux Bernard en mourut, et le royaume d'Italie se trouva réuni à la couronne

Scrupules et foiblesse de l'empereur.

Quoique Louis n'eût pas voulu lui-même juger les coupables, quoiqu'il eût commué la peine de mort décernée contre son neveu évidemment criminel, les moines et les prélats par lesquels ils se gouvernoit lui inspirerent de violens remords. Ils sentoient combien la religion pouvoit leur donner d'empire sur un esprit foible qui n'en connoissoit pas l'esprit. Sa conscience troublée se livroit àleurs suggestions. Tout occupédu chant des pseaumes et de pieuses lectures, il nourrissoit un scrupule rongeur qui lui fit oublier enfin ce qu'il devoit à son rang et aux intérêts de la couronne. Il convoque une assemblée générale ; il s'accuse non-seulement de la mort de Bernard, mais de la disgrace de quelques particuliers, et de la retraite forcée de trois fils naturels de Charlemagne, qu'il avoit relégués dans un cloître. Il envoie demander pardon à ces derniers, il prie les évêques de l'admettre à la

pénitence publique. Une démarche si hasardeuse parut ne produire alors que de bons effets. Le peuple en fut édifié, les évêques y applaudirent. Le zele de Louis pour la réforme du clergé avoit excité leur haine; mais ils triomphoient de voir leur autorité s'accroître par la foiblesse du prince.

Les papes abusent de sa foiblesse.

Les papes s'en étoient déjà prévalus. Etienne V s'étoit mis en possession du pontificat, sans attendre son agrément. Après lui avoir fait prêter par les Romains le serment de fidélité, il étoit venu en France, et avoit vu l'empereur se prosterner humblement à ses pieds, au lieu qu'Adrien s'étoit mis aux pieds de Charlemagne. Pascal I, successeur d'Etienne, n'avoit pas respecté davantage le droit de l'empereur de confirmer son élection. Eugene II ayant suivi cet exemple, Lothaire associé à l'empire s'en plaignit hautement, et rétablir l'ancienne coutume d'envoyer à Rome des officiers (*Missi dominici*) chargés de l'inspection sur les affaires publiques. Du reste, Eugene se conduisit à l'égard de la France, dans une circonstance fort délicate, avec les mêmes tempéramens qu'Adrien I. La dispute des images se réveilla, les évêques assemblés à Paris condamnerent le culte que leur rendoient les autres églises. Eugene ne condamna ni les évêques

Nouvelle opposition au concile de Nicée.

ni leurs écrits injurieux ; il n'ordonna point de recevoir le concile de Nicée : il étouffa la querelle par sa modération et sa prudence ; unique moyen peut-être d'éviter un schisme.

830. Révolte contre Louis le Débonnaire.

Cependant Louis couroit aveuglement à sa perte. Judith de Baviere, sa seconde femme, princesse intrigante, ambitieuse et d'une réputation équivoque, lui avoit donné un fils nommé Charles, que le partage fait entre les enfans du premier lit sembloit exclure de la succession. Elle persuade à l'empereur de lui assurer un sort digne de sa naissance ; elle vient à bout d'y faire consentir Lothaire, le seul qui eût grand intérêt à s'y opposer. L'empire est démembré en faveur de Charles dans les conjonctures les plus critiques. Une foule de mécontens saisissent cette occasion pour cabaler. Le célèbre Vala, devenu abbé de Corbie, autrefois puissant à la cour de Charlemagne, révéré comme un saint, et capable de tout entreprendre, fait publiquement à l'empereur des reproches amers et offensans. Louis les reçoit avec l'humilité que Vala devoit avoir. Comme pour s'avilir davantage, il assemble quatre conciles, et soumet à leur examen tout ce qu'il pourroit y avoit à réformer, même dans sa personne ; l'audace des sujets ainsi excitée ne connoît plus de

L'Abbé Vala chef des rebelles.

bornes. Vala, dont le crédit égaloit la réputation trop imposante, se déclare, sous prétexte de zele, pour le parti des mécontens ; plusieurs évêques distingués se joignent à lui ; on échauffe les peuples par des récits de prodiges incroyables, par des invectives contre Judith accusée d'avoir un mauvais commerce avec Bernard, comte de Barcelone, ministre de son époux ; on porte enfin les trois princes, que le nouveau partage avoit lésés, à se révolter contre leur pere.

Louis s'humilie.

Ne se sentant point assez fort contre tant d'ennemis, il s'abaisse de nouveau, jusqu'à consentir que sa femme soit enfermée, jusqu'à promettre que, si on lui laisse la couronne, il se gouvernera par les conseils de ses sujets. Sa foiblesse le rendit plus méprisable. Il fut obligé de se mettre à la merci des rebelles, qui l'auroient détrôné solemnellement, si par le moyen d'un moine adroit, il n'eût par détaché le roi d'Aquitaine et de Baviere du parti de Lothaire. Celui-ci obtint sa grace comme les autres ; mais le mépris de l'autorité étoit devenu un mal incurable.

Nouvelle révolte.

Les troubles recommencerent bientôt. Louis, en rappelant à la cour l'impératrice Judith, s'imposa, en quelque sorte, la nécessité de servir sa haine et sa vengeance. Elle fit exiler Vala, ôter à

Lothaire la qualité d'empereur, déshériter en faveur de son fils le roi d'Aquitaine Pepin, coupable d'une seconde révolte. Ces coups d'éclat ne pouvoient que soulever les esprits contre un prince regardé comme imbécille. Les trois freres se liguerent de nouveau. Lothaire persuada au pape Grégoire IV de se déclarer pour eux dans une cause où ils outrageoient la nature. Ce pontife se rendit aux camp des rebelles, publiant qu'il alloit rétablir la paix. En vain l'empereur ordonna au fameux Agobard archevêque de Lyon, de venir l'aider de ses conseils. Il n'obéit point, sous prétexte qu'il falloit obéir au pape.

Le pape au camp des rebelles.

D'autres prélats plus fidelles écrivirent à Grégoire une lettre pleine de force, pour lui rappeller le serment qu'il avoit prêté à l'empereur, et lui déclarer que s'il venoit dans le dessein de l'excommunier, il s'en retourneroit excommunié lui-même. La réponse du pape respire un ton de hauteur inconnu dans la primitive église. Il se plaint que les prélats lui donnent le nom de *frere* au lieu de celui de pape; il dit expressément que ses ordres doivent l'emporter sur ceux de l'empereur. Vala et les autres l'avoient convaincu par une compilation de passages, qu'il avoit droit de juger de tout sans pouvoir être jugé par personne.

Des prélats fidelles menacent le pape

Il ne restoit à Louis que la voie des armes.

833.

L'empereur trahi et déposé.

Les deux armées étoient en Alsace, prêtes à en venir aux mains. Les rebelles consentent par politique que Grégoire aille traiter avec l'empereur. Pendant les conférences, on debauche les troupes de ce prince. Abandonné et trahi, il va se livrer à ses enfans. *Dans l'état où m'a réduit mon malheur*, leur dit il avec assez de fermeté, *je crains peu pour moi. Mais puis-je espérer que vous ferez pour l'impératrice et pour votre frere, ce que vous m'avez tant de fois promis? Souvenez-vous du moins de ce que vous devez à leur rang et à leur naissance.* Les promesses ne coûtent rien aux parjures. Ils prodiguerent de belles paroles, et finirent par exiler l'impératrice, par déposer l'empereur, et par donner l'empire à Lothaire. Le pape qui ne prévoyoit pas sans doute que les choses pussent aller si loin, reprit le chemin de Rome, honteux d'avoir servi d'instrument à la perfidie.

Causes de la révolte du clergé.

Voici le premier exemple dans notre histoire d'une entreprise éclatante du clergé contre les droits de la couronne, et contre la personne des souverains. En accordant aux prélats trop de pouvoir et trop de richesses, en souffrant qu'ils devinssent arbitres du gouvernement, et en

quelque sorte les maîtres du peuple, les princes leur avoient fourni des armes contre eux. Cet inconvénient tenoit à la nature des choses humaines. On a vu, dans presque toutes les nations, le corps sacerdotal, faire la loi aux souverains et aux états, quand une législation éclairée ne lui a pas fixé des limites ; et employer son crédit tantôt au maintien des mœurs, ce qui le rendoit vraiment respectable, tantôt à l'accroissement de son pouvoir, ce qui le rendoit alors dangereux. Les hommes vertueux sont rares et souvent cachés: les autres moins occupés de leurs devoirs que de l'envie de s'agrandir, ne négligent guere les occasions d'étendre leur autorité et leur fortune. Une hardiesse heureuse les conduit à une plus grande ; rien n'est si facile que de trouver des prétextes pour colorer l'injustice, dans le temps où l'ignorance obscurcit toute vérité. Enfin la religion même servit de voile à des attentats qu'elle réprouve. C'est ce que l'on verra trop souvent dans la suite de nos annales. Le scandale ne peut se dissimuler : il faut en tirer du moins des leçons utiles.

L'empereur soumis à la pénitence publique.

La puissance de Lothaire ne paroissoit pas encore bien affermie. Des évêques proposerent un parti digne de son ambition. Ce fut de soumettre l'empereur

à la pénitence publique pour toute sa vie : moyen infaillible, selon eux, pour ne lui laisser aucune espérance de retour, parce que les canons défendoient aux pénitens de porter les armes et de se mêler d'affaires civiles. On oublioit sans doute, ou l'on ignoroit que Théodose pénitent n'avoit pas cessé d'être empereur. Ce projet fut suivi. Dans une assemblée de prélats et de seigneurs, Ebbon, évêque de Rheims, homme sans mœurs et sans naissance, que Louis avoit élevé au plus haut rang, déclame en furieux contre lui; et présente un mémoire d'accusations où, entr'autres choses, on lui reprochoit d'avoir exilé des gens d'église, d'avoir fait marcher des troupes pendant le carême, et d'avoir engagé les peuples à combattre contre ses fils : c'est-à-dire, d'avoir voulu réprimer des enfans rebelles. Sur ces accusations, l'empereur, sans être entendu, est condamné à la pénitence publique pour le reste de ses jours.

Accusations contre lui.

Humiliations qu'il subit.

On va lui notifier sa sentence. On lui fait confesser ses prétendus crimes. Il se soumet, embrasse Lothaire, se prosterne sur un cilice aux pieds de l'autel, jette son baudrier et son épée, prend un sac de pénitent, et se laisse conduire en cérémonie dans une petite cellule qu'on lui donne pour demeure. Tel fut le fruit

de l'aveugle soumission qu'il avoit toujours conservée envers des hommes qui abusoient de leur ministere. Les évêques seroient demeurés sujets s'il avoit sû être prince.

834. Révolution en sa faveur.

L'inconstance du peuple, toujours prêt à passer de la fureur au repentir, l'indignation d'un grand nombre de seigneurs irrités de l'avilissement du souverain, les remords et l'intérêt des rois d'Aquitaine et de Baviere, aussi jaloux de leur frere que choqués de sa hauteur indiscrete ; tout concourut à une rapide révolution. Les deux rois prirent les armes contre Lothaire. Il soutint quelque tems sa révolte ; mais sur le point d'être accablé, il se rendit aux invitations de l'empereur que les évêques avoient remis sur le trône, et qui n'avoit rien perdu de sa bonté naturelle. Il vint lui demander grace. Louis, non content de pardonner, lui rendit le royaume d'Italie, avec défense d'en sortir sans permission.

Procès des évêques.

Dans une assemblée de Thionville, l'empereur porte sa plainte contre les évêques les plus coupables. Ils sont cités. Agobard refuse jusqu'à trois fois de comparoître. On le dépose, et il se retire en Italie, où la plupart des autres avoient déjà cherché un asyle. Ebbon, qui étoit prisonnier, fait une confession secrette à

trois prélats, leur donne sa démission par écrit, *pour le salut de son ame.* L'acte est reçu, et le concile prononce en ses termes. *Selon votre confession, quittez le ministere.* Ainsi un scélérat, que le caractere épiscopal rendoit encore plus odieux, ne subit pas même la honte d'une procédure juridique.

Nouvelle guerre civile.

L'ambitieuse Judith rétablie comme auparavant, sacrifiant toujours à la fortune de son fils les intérêts d'un époux crédule, fit déclarer roi de Neustrie le jeune Charles au préjudice des aînés. Pepin, roi d'Aquitaine, mourut alors. Elle obtint un nouveau partage entre Charles et Lothaire. Le dernier eut d'autant moins de peine à s'y prêter, qu'il avoit moins d'espérances depuis sa révolte. Par-là, on provoquoit le roi de Baviere, pour qui l'autorité paternelle n'étoit rien au prix de la grandeur. Il ne balança point à recommencer la guerre civile. L'empereur marcha contre lui, et dissipa les rebelles. Mais la fatigue, le chagrin, la frayeur que lui causa une éclipse de soleil, le firent tomber dans une maladie de langeur, dont il mourut à l'âge de soixante-un ans, après avoir désigné Lothaire pour son successeur à l'empire. Il s'écria en mourant : *Je pardonne à Louis, mais qu'il sache qu'il m'a donné la mort.*

840. Mort de l'empereur.

Avec une valeur éprouvée, un naturel bienfaisant, une douceur inouie, qui ne se démentit qu'une seule fois, une capacité même peu commune alors, car il entendoit le grec et parloit latin, Louis le Débonnaire fut le jouet de tout le monde. C'est que ses meilleures qualités devinrent mauvaises par excès, et qu'il n'eut point assez de force d'esprit pour connoître ses droits, ceux de l'église, les véritables devoirs du chrétien, et la façon de les allier à ceux du monarque. » Le zele apparent de Charlemagne pour la religion, dit M. Hénault, avoit fortifié sa puissance ; la dévotion mal entendue de Louis le Débonnaire le dégrada ». Ses malheurs apprennent qu'il doit y avoir des bornes en tout, et dans l'exercice de la piété, et dans l'attachement pour une épouse, et dans la tendresse pour des enfans, et dans la bonté pour des sujets. Passer les bornes n'est pas vertu, mais extravagance ou foiblesse.

Défauts de Louis le Débonnaire.

Au commencement de son regne, Louis avoit établi la liberté des élections canoniques, mais il avoit défendu aux clercs d'accepter des donations au préjudice des enfans et des proches parens. Il fit composer une regle pour

Etat du clergé.

les chanoines et les chanoinesses, dont l'établissement étoit nouveau. Il ajouta quelques observances à la regle de saint Benoît, que Charlemagne avoit rendue commune à tous les monasteres d'hommes. Enfin il entreprit la réforme des moines et du clergé ; mais son zele sans autorité et sans prudence, n'étoit propre qu'à exciter la révolte. Ce fut une des causes de ses malheurs. On reprochoit à l'abbé Alcuin d'avoir seul plus de vingt mille esclaves. Les évêques étoient pour la plupart de grands Seigneurs, possédant de vastes domaines, ayant des vassaux, gouvernant l'esprit des peuples, employés à la cour dont ils contractoient les mœurs, trop riches et trop puissans pour se garantir, sans une vertu extraordinaire, des foiblesses de l'humanité. Ils portoient des étoffes précieuses, un baudrier et des éperons comme les gens de guerre, des coutelas garni de pierreries pendant à des ceintures dorées. Plusieurs quitterent malgré eux cette parure, mais ne pardonnerent pas au prince réformateur. Agobard honoré comme saint dans son église, Vala et quelques autres, dont on loue les mœurs exemplaires, en étoient plus propres à inspirer les faux sentimens qu'on érigeoit en principes. Ils croyoient user des droits de l'église, quand ils outrageoient la

Dangereux projet de réforme.

Hommes vertueux redoutables par les préjugés.

majesté royale. Un principe erroné en matiere de religion entraîne des conséquences infinies. La soumission aux princes étoit un des premiers devoirs du christianisme ; mais dès qu'on eut imaginé que l'autorité ecclésiastique s'étendoit sur le temporel des princes, plusieurs se firent un devoir de soutenir cette chimere, et le zele aveugle devint une source de révoltes.

Expression singuliere sur la dignité épiscopale.

Il ne faut que jeter un coup d'œil sur les actes du concile de Paris, en 829, pour voir combien l'opinion avoit changé en peu de tems les maximes. On y trouve une compilation informe de passages sur les devoirs des princes. Le concile insiste principalement sur la dignité et la puissance épiscopales ; il met dans la bouche de Constantin ces paroles adressées aux évêques et recommande à l'empereur d'inspirer les mêmes sentimens à ses enfans et aux seigneurs : *Dieu vous a donné le pouvoir de nous juger, mais vous ne pouvez être jugé par les hommes Dieu vous a établis sur tous comme des Dieux : il ne convient pas que l'homme juge des Dieux ; cela n'appartient qu'à celui dont il est écrit : Dieu s'est assis dans la synagogue des Dieux, et il les juge.*

Confusion des deux puissances.

Malgré cet étrange discours, le concile fait une reflexion très-sage, qui auroit dû empêcher la confusion du

spirituel avec le temporel *Un des principaux obstacles au bien*, dit-il *est que depuis long-tems les princes s'ingerent plus qu'ils ne devroient dans les affaires ecclésiastiques, et que le clergé, soit par cupidité ou par ignorance, s'occupe plus qu'il ne convient des affaires séculieres.* Mais puisqu'aujourd'hui même, il est aisé de confondre des affaires si disparates, trop souvent unies par quelque endroit, comment auroit on su alors éviter cet inconvénient?

Epreuves judiciaires.

Parmi les coutumes bizarres et superstitieuses de ce tems-là, les *épreuves*, qu'on appelloit le *jugement de Dieu*, méritent une attention particuliere. L'impératrice Judith, pour se justifier des crimes dont ses ennemis l'accusoient, jura qu'elle étoit innocente, et offrit même de subir l'épreuve du feu. Tels étoient dans tous les états modernes les moyens de se laver d'une accusation. On commençoit par le serment; si les juges n'y déféroient point, ils ordonnoient le duel. Restoient les épreuves du fer et de l'eau. La premiere consistoit quelquefois à marcher sur des socs de charrue rougis au feu; mais ordinairement à manier un fer brûlant qui se gardoit avec soin dans l'église. On enveloppoit ensuite la main de l'accusé dans un sac; on scelloit le sac. Au bout de trois jours, si le patient étoit

sans brûlure, on le renvoyoit absous; sinon, il étoit condamné comme coupable. L'épreuve de l'eau servoit ordinairement pour le peuple. Il falloit ou plonger la main sans se brûler dans de l'eau bouillante, ou enfoncer dans une cuve d'eau froide, les pieds et les mains liés; ce qui n'étoit pas si difficile. Nous avons vu l'épreuve de la croix. Charlemagne l'avoit ordonné pour ses enfans: Louis la supprima par un motif de dévotion. L'épreuve de l'Eucharistie étoit sur-tout en usage pour les prêtres et les évêques. Un concile de Worms, du neuvieme siecle, veut qu'un prêtre accusé d'homicide, d'adultere, etc. célebre la messe pour se justifier, et que, si un vol a été commis dans quelque abbaye, l'abbé donne la communion à tous les moines, afin de connoître le coupable; tant les idées superstitieuses peuvent avilir les choses saintes. Ces épreuves étoient accompagnées de cérémonies, de prieres, et l'on croyoit fermement que Dieu feroit un miracle plutôt que de permettre une injustice. Plusieurs faits réputés alors miracles, qui seroient aujourd'hui de simples tours de charlatans, confirmoient cette opinion absurde. La justice étoit donc en quelque sorte une injustice perpétuelle. Les coupables, ordinairement plus hardis, plus industrieux que les

innocens, avoient presque tout l'avantage. Un tel abus dans les loix, dans les choses les plus essentielles à la société, les plus à la portée du sens commun, ne laisse aucun doute sur les maux affreux que devoit produire la superstition jointe à une stupide ignorance. Les épreuves ne furent proscrites qu'au treizieme siecle.

CHARLES II,

surnommé LE CHAUVE

840. Divisions funestes.

TROIS fils armés contre leur pere venoient de déchirer le vaste empire de Charlemagne : trois freres divisés entr'eux acheverent de l'affoiblir. Les dissentions domestiques, en faisant immoler à l'intérêt les sentimens de la nature, mettent le trouble et la haine dans les familles particulieres ; mais parmi les princes, elles causent souvent la désolation et la ruine des états.

Guerre civile entre les freres.

Charles le Chauve, ce fils de l'impératrice Judith, si favorisé sous le dernier regne, avoit eu en partage la Neustrie et l'Aquitaine ; Louis de Baviere possédoit la Germanie : l'un et l'autre exposés aux entreprises de l'ambitieux Lothaire, aussi mauvais frere que fils dénaturé, qui rétablit le traître Ebbon dans le siége de Rheims. Résolu d'envahir leurs

domaines, il commença par l'intrigue, et employa bientôt la force. Les deux rois s'unirent contre l'empereur. La sanglante bataille de Fontenai en Bourgogne prouve l'acharnement des partis. Cent mille hommes, dit-on, y furent tués. Lothaire vaincu trouva des ressources dans sa politique. Les Saxons du tems de Charlemagne ne s'étoient pas convertis sincérement; car la violence peut faire des hypocrites, et non des chrétiens. Pour s'attacher les restes de cette nation, il leur offrit une entiere liberté de conscience. La plupart retournerent avec joie au paganisme, et vinrent en foule grossir son armée. Cependant ses armes n'en furent pas plus heureuses. Il fuit encore devant les deux rois. Ceux-ci profiterent adroitement de la conjoncture, et renouvellent les manœuvres qu'il avoit pratiquées contre son pere.

Bataille de Fontenai.

Liberté de conscience pour les Saxons.

842.

Ayant assemblé plusieurs évêques à Aix-la-Chapelle, ils les prient de déclarer Lothaire indigne de régner. Les prélats, après avoir déposé d'un mot le dernier empereur, ne doutoient plus qu'ils ne fussent arbitres des couronnes. La décision fut unanime. On demanda aux deux princes s'ils vouloient gouverner plus sagement que Lothaire. Ils le promirent sans peine. *Recevez-donc le royaume par l'autorité de Dieu*, dirent

Les évêques disposent de la couronne.

les évêques, *et gouvernez-le selon sa volonté. Nous vous y exhortons, nous vous le commandons.* Lothaire, qui savoit se plier aux événemens, desira enfin la paix que ses freres lui avoient inutilement offerte. Ils firent un nouveau partage. L'Aquitaine, la Neustrie, ou la France proprement dite, resterent à Charles le Chauve; Louis eut toute la Germanie, d'où lui vint le surnom de Germanique; Lothaire, outre l'Italie, Rome et le titre d'empereur, eut la Provence, la Franche-Comté, le Lyonnois, et les pays enclavés entre le Rhône, le Rhin, la Saône, la Meuse et l'Escaut.

Nouveau partage de la monarchie.

Irruptions des Normands.

Ces guerres civiles livroient la nation aux insultes de ses ennemis et aux entreprises des séditieux. Les Aquitains et les Bretons souvent rebelles, les Sarrasins toujours avides de conquêtes, les Normands sur-tout en profiterent. Ce peuple féroce et entreprenant que Charlemagne avoit eu peine à contenir, fit plusieurs courses dans l'intérieur du royaume, brûlant, saccageant, pillant et les campagnes et les villes. Ils n'épargnoient que les enfans pour en faire des pirates. Chargé d'un butin immense, ils alloient le vendre sur les côtes, et revenoient bientôt avec une nouvelle fureur. Rouen, Paris, ne purent leur

échapper. Charles le Chauve leur donna sept mille livres pesant d'argent, à condition qu'ils sortiroient du royaume. Ils jurerent sur leurs dieux et par leurs armes de n'y rentrer jamais que pour le défendre. Mais un serment étoit trop foible contre l'appas du butin. Les incursions des Normands se multiplierent. Leurs flottes remontoient la Seine et la Loire. On n'avoit aucune place fortifiée, on ne prenoit aucune précaution contre ce torrent destructeur. Il fallut encore en 864 acheter, au prix de quatre mille livres d'argent, une paix honteuse qu'ils violerent avec un égal succès.

844. Traité honteux avec les Normands.

Lâcheté du roi.

Charles publia en 87- un capitulaire infâme pour régler les contributions qu'on payeroit aux brigands. Il ne savoit qu'assembler des conciles et que former des projets d'usurpation contre ses proches. La nation Françoise étoit la même que sous Charlemagne ; le gouvernement n'étoit plus le même, et c'est ce qui décide principalement de la prospérité d'un état.

847. Réglement pour la succession des rois François.

Les trois princes réunis par un traité s'occuperent de leurs véritables intérêts. Dans une assemblée tenue à Mersen sur la Meuse, ils réglerent que les enfans hériteroient de la couronne de leurs peres, pourvu qu'ils eussent pour leurs oncles le respect et la soumission conve-

nables. Ce point n'avoit pas encore été décidé. Quand il se trouvoit à la fois plusieurs rois dans la monarchie, un de ces rois venant à mourir, ses enfans ne lui succédoient pas toujours. La nation regardoit son trône comme vacant, et demandoit seulement qu'il fût rempli par un prince de la maison royale. Du moins le plus fort l'avoit-il toujours emporté. Ainsi Charlemagne avoit frustré les enfans de Carloman son frere de toute succession à la couronne. Le nouveau réglement propre à prévenir des guerres civiles, eut lieu pour les enfans de Lothaire.

Mort de Lothaire.

Cet empereur, le fléau de sa patrie et de sa maison, mourut en 855, sous un habit de moine, dont il s'étoit revêtu depuis quelques jours; (on croyoit gagner le ciel par cette métamorphose). Il avoit réglé les partages de ses trois fils. Louis eut l'Empire et l'Italie; Lothaire, le royaume d'Austrasie auquel il a donné son nom, (*Lotharinge* ou *Lorraine*;) et Charles, la Bourgogne et la Provence. Leurs oncles n'y formerent aucune opposition. Ce nouveau démenbrement affoiblit encore la monarchie déjà entamée de toutes parts.

Affoiblissement de l'autorité royale.

Le traité de Mersen étoit d'ailleurs très-nuisible à l'autorité royale. On avoit réglé qu'aucun vassal du roi ne

seroit plus obligé de le suivre que dans les guerres générales, quand il faudroit defendre l'état contre une invasion étrangere. Le but de cet article étoit de maintenir l'union entre les trois princes; mais ils s'exposoient à la désobéissance de leurs vassaux. On avoit réglé aussi que tout homme libre pourroit choisir du roi ou de ses vassaux, qui il voudroit pour seigneur. Réglement funeste par ses conséquences. La plupart aimerent mieux dépendre immédiatement des seigneurs que du souverain; et les vassaux acquérant une foule de sujets, devinrent très-redoutables à leur maître. Le gouvernement féodal, comme nous le verrons, engloutit bientôt le pouvoir suprême.

Divisions entre les seigneurs et les évêques.

Charles le Chauve n'étoit ni plus heureux ni plus prudent que Louis le Débonnaire. Depuis long-tems les évêques et les seigneurs lui causoient de vives inquiétudes. Ils se disputoient mutuellement une puissance qui tendoit à ruiner la sienne. Ceux-là demandoient avec chaleur la restitution des biens ecclésiastiques: ceux-ci vouloient dominer sur les évêques, qu'ils représentoient comme les ennemis de la patrie et de la couronne; ils vouloient sur-tout conserver des biens qu'ils prétendoient nécessaires à leurs subsistance. Le roi, dans

Parlement d'Epernai.

l'assemblée générale d'Epernai (en 846) favorisa les seigneurs, qui n'en furent pas moins entreprenans, et rejeta les demandes des évêques, qui n'en devinrent que plus hardis

Cette assemblée contraire au clergé.

L'objet de cette assemblée étoit d'examiner les canons des derniers conciles, dont le clergé demandoit la confirmation. On ne daigna pas y admettre les évêques. On réduisit à un petit nombre d'articles tant de réglemens qu'on méprisoit; on laissa subsister ceux qui réprimoient les clercs et les moines; on rejeta ceux qui pouvoient gêner le prince et les grands; et on protesta de n'observer que les articles reçus. Jamais, selon un auteur du tems, les évêques n'éprouverent un tel affront sous des princes chrétiens.

Réglement sur l'excommunication.

Parmi les réglemens d'Epernai, celui-ci est digne d'attention. Défense d'excommunier aucun pécheur, sans l'avoir averti, selon l'Evangile, de faire pénitence: s'il n'obéit pas, l'évêque doit s'adresser au roi et à ses officiers pour contraindre le coupable; et s'il refuse encore, il le retranchera de l'église. Cette loi, propre à restreindre l'abus qu'on faisoit des censures, fut renouvellée à Coblentz en 860, mais avec peu de fruit.

858. Des impôts excessifs, des vexations de

de toute espece, jointes aux révoltes de l'Aquitaine et aux incursions des Normands, rendirent le gouvernement si odieux qu'il se forma une conspiration presque générale pour détrôner Charles le Chauve. On invite le roi de Germanie à venir s'emparer de sa couronne. Ce mauvais frere arrive avec une armée nombreuse. Il est reçu par Vénilon archevêque de Sens, l'un des principaux conjurés. En vain Hincmar de Reims et d'autres prélats s'opposent à cette usurpation ; la cabale l'emporte. Une assemblée d'évêques, présidée par Vénilon, délie les sujets du serment de fidélité, et donne la France à l'usurpateur. Charles étoit occupé en Aquittaine. Il revient sur ses pas ; on débauche ses troupes ; on le réduit à prendre la fuite. Heureusement le roi de Germanie eut l'imprudence de renvoyer une partie de son armée. Son frere profita de cette faute. Il se montra, l'ennemi disparut.

Le roi détrôné.

Mais l'autorité une fois avilie se releve difficilement. Au lieu de parler en souverain, le foible monarque, dans un manifeste publié contre l'archevêque de Sens, s'exprima ainsi : *Je ne devois pas être déposé, avant que d'être jugé par les évêques qui m'ont donné l'onction royale : ils sont les trônes de Dieu; et j'ai toujours été soumis, comme je suis prêt*

Le roi se reconnoît justiciable du clergé.

encore à me soumettre à leur correction. Se reconnoître justiciable du clergé, n'étoit-ce pas le rendre maître de la couronne ?

Entreprises des évêques de France contre le roi de Germanie

Le succès d'une entreprise audacieuse anime à de nouveaux excès. Les évêques de France, après ce triomphe sur leur souverain, gagnés par ses humiliantes soumissions, se crurent tout permis contre son frere le Germanique. Assemblés à Metz en concile, il lui envoyerent dire qu'il étoit excommunié et qu'il eût à se soumettre, pour être absous, aux conditions qu'on lui prescriroit, comme si leur juridiction avoit pu s'étendre sur un roi de Germanie. Louis se contenta de répondre foiblement, qu'il ne pouvoit prendre son parti sans consulter les prélats de son royaume. Ainsi de degré en degré, on étoit parvenu au systême d'une autorité sans bornes; effet naturel de l'ambition, qui, dans les états même les plus saints, cherche à franchir toutes les barrieres, si les loix n'ont pas la force de la contenir.

Préjugé des évêques contre le serment de fidélité.

Telles étoient alors les idées des évêques sur les droits de l'épiscopat, qu'en se reconnoissant sujets du roi, ils ne croyoient pas lui devoir le serment de fidélité. Dans une assemblée des provinces de Rouen et de Reims, ils avoient écrit en ces termes à Louis le Germa-

nique : *Nous autres evêques, nous ne sommes pas des séculiers qui puissions nous rendre vassaux, et prêtrer serment, contre la défense de l'écriture et des canons. Ce seroit une abomination que des mains consacrées par le saint crême.... servissent à un serment, et de même la langue de l'evêque, qui par la grace de Dieu, est la clé du ciel.* La science a banni ces vaines erreurs ; et la soumission du clergé n'est plus suspecte, depuis qu'il reconnoît les droits légitimes du sacerdoce, et qu'il est le premier à en condamner les abus.

Foiblesse de Charles.

Une fille de Charles le Chauve, veuve d'un roi d'Angleterre, enlevée par Baudouin seigneur de la cour de France ; ce Baudoin excommunié avec la princesse, le roi consentant ensuite à leur mariage, et donnant le comté de Flandre au ravisseur : c'est un événement digne de ceux qui ont précédé. Mais le divorce du roi de Lorraine ou d'Austrasie occasionna des scenes plus singulieres encore et plus mémorables. Lothaire répudia sa femme Teutberge pour épouser Valdrade sa maîtresse. Teutberge accusée d'inceste se justifia par l'épreuve de l'eau bouillante, qu'un homme subit pour elle, et se laissa bientôt intimider jusqu'à confesser le crime. Sur cet aveu involontaire, les évêques, selon l'intention du roi,

860. Fameux divorce de Lothaire.

décident qu'il ne doit plus vivre avec la reine ; ils décident dans un concile d'Aix-la-Chapelle qu'il peut épouser une seconde femme.

863.
Le pape Nicolas I, envoie juger le roi de Lorraine.

Le mariage de Lothaire et de Valdrade excite le zele du pape Nicolas I, dont la vertu se ressentoit de son caractere impérieux et inflexible. Effrayé de ses menaces, le roi de Lorraine promet de se soumettre à son jugement. On voit arriver à Metz deux légats pour juger un monarque françois ; chose inouie jusqu'alors. L'argent corrompt ces légats ; ils approuvent tout, le pape les excommunie et les dépose. Une excommunication alloit livrer les états de Lothaire aux rois de France et de Germanie, ses oncles, bien résolus d'en profiter. Alors il rappelle Teutberge, et fait semblant de quitter Valdrade. Mais bientôt la reine est obligée de s'enfuir ; la concubine remonte sur le trône. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que Lothaire prie Nicolas de lui permettre d'aller à Rome se justifier, et que le pape le refuse, à moins que Valdrade ne s'y rende la premiere.

869.
Adrien II, finit l'affaire.

Adrien II, plus indulgent que Nicolas, dont la mort prévint de nouveaux orages consentit à entendre ce prince, et le reçut à la communion, après lui avoir fait jurer qu'il n'avoit point eu de commerce avec sa maîtresse depuis les

dernieres défenses. Lothaire s'estimoit heureux d'avoir acheté la paix par un faux serment. Il mourut la même année, ne laissant point d'enfans légitimes.

Le pape veut commander aux rois pour le temporel.

Charles le Chauve s'empara de la succession, et la partagea ensuite avec le roi de Germanie. Elle sembloit appartenir, en vertu du reglement de Mersen, à l'empereur Louis frere de Lothaire. Il faisoit la guerre aux Sarrasins, et ne pouvoit soutenir ses droits. Adrien le regardant comme le rempart de l'église, crut devoir épouser sa cause ; défendit, sous peine d'excommunication, aux princes, aux évêques et aux seigneurs, de rien faire au préjudice de Louis, déclara même dans une lettre que, si Charles le Chauve ne changeoit pas de conduite, il viendroit lui-même en France, et qu'il y feroit sentir ce que pouvoit l'autorité pontificale.

Hincmar écrit fortement au pape.

Elle commençoit à devenir trop redoutable aux couronnes. Cependant les menaces du pontife ne servirent qu'à irriter la nation. Hincmar archevêque de Reims y répondit avec force, représentant au pape l'indécence de sa conduite, les égards qu'avoient eus ses prédécesseurs, même pour les princes payens, la maniere respectueuse dont ils avoient traité Pepin et Charlemagne ; que les rois tiennent leur puissance de

Dieu seul ; que les papes doivent s'occuper du gouvernement de l'église, et non de celui des états ; qu'ils ne peuvent être en même tems rois et évêques, etc.
» Convient-il à un évêque, ajoute Hincmar, de dire qu'il doit mettre avec
» le diable un chrétien qui n'est point
» incorrigible ; et de le faire, non pour
» punir des crimes, mais pour ôter,
» pour donner un royaume ? Le pape
» ne nous persuadera jamais que nous
» ne puissions arriver au royaume des
» cieux, qu'en recevant le roi qu'il nous
» veut donner sur la terre ».

Conduite odieuse d'Adrien.

Insensible à ces sages remontrances, Adrien envoie des légats qui défendent au roi de sa part de toucher au royaume de Lorraine. Le roi se moque de la défense. Son fils Carloman, diacre, moine, abbé de plusieurs monasteres, général d'armée et mauvais sujet, s'étant révolté contre lui, implore la protection du pape; et le pape se déclare pour le criminel. Dans une lettre à Charles le Chauve, il le traite de pere dénaturé plus cruel que les bêtes féroces ; il lui ordonne de rendre à Carloman son amitié, et de le rétablir dans ses charges ; car ce n'étoient plus des exhortations, mais des ordres menaçans, qui venoient de la cour de Rome. Il défend même aux seigneurs, sous peine d'excommunication, de pren-

dre les armes contre le rebelle. Cette démarche fut aussi vaine que les précédentes. Bientôt Adrien changea de ton, parce qu'il prévit que Charles pourroit devenir empereur. Pour gagner ses bonnes graces, il lui écrivit des lettres pleines de louanges, et abandonna Carloman qu'il n'auroit pas dû protéger. Le roi lui ôta ses abbayes, et l'envoya en prison.

875. Charles le Chauve empereur par l'autorité du pape.

Jean VIII, successeur d'Adrien, persuadé que Charles le Chauve étoit, de tous les princes de France, le plus capable de le servir, favorisoit ses prétentions à l'empire qui alloit être vacant. L'empereur Louis II mouroit d'une maladie de langueur, et n'avoit point d'enfans mâles. Dès qu'il eut expiré, Charles passa en Italie; il fut couronné empereur; mais le pape affecta de donner l'empire de sa propre autorité, et l'empereur parut le recevoir comme un don du pape. Jusqu'alors, ni le consentement, ni la consécration des pontifes, n'avoit paru nécessaire pour l'élection des empereurs. Ce malheureux penchant qu'ont les hommes à empiéter sur les droits d'autrui, les entraîna comme les autres à des entreprises d'autant plus funestes, que la religion rendoit leur autorité plus respectable.

Charles veut dé-

Louis le Germanique devoit disputer

pouiller ses neveux

l'empire à son frere, et mourut en s'y préparant. Il laissa trois fils entre lesquels il avoit partagé sa succession. L'empereur voulut usurper une partie de cette dépouille. Un de ses neveux, après des négociations inutiles, lui livra bataille, et mit en déroute l'armée Françoise; Charles le Chauve survécut peu à ce revers. Il mourut empoisonné, dit-on, par un juif son médecin. Ce prince artificieux, fourbe, méchant, haï des grands et du peuple, généralement méprisé, qui ne sut jamais défendre ses états contre les Normands, et qui voulut toujours conquérir ceux de ses neveux, qui se montra petit dans le bien même qu'il faisoit, et dénaturé dans le mal que l'ambition lui faisoit commettre, trouva par ses largesses et par sa soumission au clergé, des écrivains assez vils pour lui donner le surnom de grand.

877. Mort de Charles II

Principes de l'anarchie féodale.

Sa mauvaise politique causa la décadence de la monarchie. Il voulut réprimer les évêques, et s'avoua comptable envers eux de ses actions. Il voulut s'attacher les grands, et les mit en état de contrebalancer la souveraine puissance. Outre les réglemens de Mersen, dont nous avons déjà parlé, un de ses capitulaires de 877 porte que les comtés et les fiefs pourront passer aux enfans de ceux qui les possédent. Il ne prétendoit

Fiefs devenus héréditaires.

sans doute que favoriser les possesseurs actuels, sans faire de ce réglement une loi perpétuelle et absolue. Mais l'ambition abuse des avantages qu'on lui accorde. Ces comtés, ces fiefs amovibles et inaliénables de leur nature, furent soustraits au domaine et à la disposition des rois. De-là naquit un nouveau genre de gouvernement qui n'étoit qu'une déplorable anarchie.

Système du clergé entre les couronnes

Le regne de Charles le Chauve fut très-fécond en grandes affaires ecclésiastiques, dont le détail seroit déplacé dans cet ouvrage. Un système de domination absolue, formé peu-à-peu et par les papes et par les évêques, qu'on avoit vus si soumis à Charlemagne, nâquit des circonstances, contre la nature même des choses. De tous les grands effets de l'opinion, c'est évidemment le plus absurde, quoique l'un des plus durables. Il ne portoit que sur les fausses décrétales, et sur de frivoles sophismes. On prouvoit par exemple que les évêques étoient au-dessus du roi, parce qu'ils sacroient le roi, et que le roi ne pouvoit sacrer les évêques. Mais la crainte de l'excommunication et de la déposition étoit la plus forte des preuves. Elle faisoit trembler les souverains.

Réclamations contre les entreprises du pape.

La cour de Rome, en s'efforçant d'asservir les églises et les couronnes, en élevant un tribunal despotique où toutes les affaires devoient se porter, en déposant ou rétablissant qui bon lui sembloit, en commandant ce qu'elle jugeoit à propos, excita de vives réclamations dans le clergé. Les évêques de Treves et de Cologne, déposés par Nicolas I, au sujet du divorce de Lothaire, écrivent contre lui en termes injurieux : *Le seigneur Nicolas qu'on nomme pape, qui se met au rang des apôtres, qui se fait empereur de tout le monde*, etc.

Hincmar de Reims.

Hincmar de Reims, au sujet de l'affaire de l'évêque de Laon son neveu, qui étoit brouillé avoit lui, rebelle au roi, et soutenu par le pape, écrivit pour Charles le Chauve à Adrien II une lettre vigoureuse, où il dit : *Les rois de France ont passé jusqu'à présent, non pour les vidames* (a) *des évêques, mais pour les seigneurs de la terre. Ne permettez plus qu'on nous envoie de votre part des ordres, des menaces d'anathême, contraires à l'écriture, à la tradition et aux canons. Tout ce qui est opposé à ces regles est sans force.* Mais ce prélat aussi fier que savant, aussi prévenu sur bien des objets qu'éclairé

(a) Les *Vidames* et les *Avoués* étoient chargés de défendre le temporel des églises.

sur d'autres, montre clairement dans ses ouvrages qu'en soutenant les libertés de l'église, il lui supposoit des droits incompatibles avec ceux de la couronne. Le raisonnement sur le sacre, que j'ai rapporté, est de sa façon : il seroit facile d'en citer d'autres de même nature.

Subtilités théologiques. Gothescale fustigé.

Tandis que les Normands ravagoient tout, que les factions et l'anarchie faisoient encore de plus grands maux, les évêques se diviserent, et une guerre théologique s'aluma. Hincmar fit cruellement fustiger, dans un concile, en présence même du roi, le moine Gothescule, théologien entêté, qui croyoit soutenir la doctrine de S. Augustin sur la prédestination, et qui eut beau désavouer les conséquences que lui attribuoient ses acccusateurs. La manie de creuser les dogmes, si funeste à l'empire de Constantinople, se répandoit parmi les François. Le moine Pascuse Rutbert ayant exprimé la présence réelle en termes plus forts qu'on n'avoit coutume de le faire, deux autres moines, Raban et Ratram, combattirent ses assertions d'une maniere propre à exciter des doutes sur le fond du dogme. On disputa, et l'on ne s'entendit point; on agita des questions aussi indécentes qu'inutiles; on voulut savoir ce que devenoit le corps

de Jesus-Christ, après avoir été mangé et il se forma une secte de *Stercoranistes.* Tous ces délires de l'esprit humain, dont je ne donne qu'une idée superficielle, s'accordoient avec la grossiéreté du siecle et y ajoutoient une nouvelle démence.

SUCCESSEURS.

DE CHARLES LE CHAUVE,

jusqu'à la fin de la seconde race.

Décadence de la monarchie.

COMME nous ne cherchons dans l'histoire que les faits intéressans, un seul article suffira pour la fin de cette race. La maison de Charlemagne tomba, surtout en France, à-peu-près dans le même état que celle de Clovis sous les derniers Mérovingiens. Tout étoit confusion et désordre. Les grands fiefs absorberent en quelque maniere la royauté. Jusqu'alors les titres de duc, de comte, de marquis, avoient désigné des officiers nommés par les rois pour commander dans les provinces, ils ne désignerent bientôt que les maîtres des provinces. Ces seigneurs profiterent de la foiblesse du gouvernement, pour s'approprier les duchés, les comtés et les marquisats, qui devinrent des états presqu'indépendans au sein de la monarchie. Plusieurs évêques s'emparerent de même des villes

épiscopales et de leurs territoires. L'harmonie, la subordination disparurent. Les membres déchirerent le corps en se détachant du chef. Parcourons rapidement des regnes peu mémorables.

Louis le Begue, fils de Charles le Chauve, fut proclamé roi après beaucoup d'intrigues pour concilier les esprits. Jean VIII, pressé par les Sarrasins, eut recours à sa protection, et vint tenir à Troyes un concile où l'on publia ce canon digne de l'esprit du siecle; *Les puissances du monde traiteront les évêques avec toute sorte de respect, et n'auront jamais la hardiesse de s'asseoir devant eux, s'il ne l'ordonnent.* Le roi se fit sacrer de la main du pape, et n'eut pas le titre d'empereur, parce qu'on ne pouvoit attendre aucun secours de sa foiblesse. Du moins eut-il la force de rejetter un faux acte que lui présenta Jean VIII, par lequel on prétendoit que Charles le Chauve avoit donné l'abbaye de saint Denis à l'église romaine. Il mourut bientôt laissant deux fils qui lui succéderent.

878. LOUIS II, dit le Begue.

Les seigneurs François d'une part, de l'autre le roi de Germanie, s'agrandirent sur les débris du royaume. Celui-ci se fit céder une partie de la Lorraine, et Boson établit le royaume d'Arles ou de Provence. C'étoit un seigneur plein

879. LOUIS III. CARLOMAN.

d'ambition et d'adresse, qui étant venu à bout de marier sa sœur à Charles le Chauve, et d'épouser lui-même la fille de l'empereur Louis II, aspiroit depuis long tems à une couronne. Il gagna les évêques, qu'il croyoit capables de démembrer la monarchie. Le concile de Mante, au territoire de Vienne, *assemblé au nom de notre Seigneur et par l'inspiration divine*, (ce sont les termes d'une lettre de ce concile) l'élut et le couronna roi de Provence. L'artificieux Boson affecte de se reconnoître indigne de la couronne; mais, « je n'ose, ré» pondit-il, résister à vos ordres, per» suadé qu'il faut obéir aux évêques » *inspirés de Dieu*, et aux seigneurs » *dévoués à mes intérêts* ». Ainsi les loix de l'état furent violées impunément, et le sang de Charlemagne frustré de ses droits incontestables. On juge par les vingt trois évêques qui composoient le concile, que le royaume d'Arles comprenoit la Provence, le Dauphiné, le Lyonnois, la Franche-comté, etc. Les deux rois firent la guerre à l'usurpateur, tandis que leurs états démembrés essuyoient les ravages des Normands. Leur regne fut aussi court que malheureux. Une maladie emporta Louis. Carloman périt blessé par un sanglier à la chasse, ou par un de ses gardes qui crut frapper

Un seigneur devient roi de Provence.

le sanglier. On raconte qu'afin de ne pas perdre cet homme, il attribua sa blessure à l'animal. Ce trait de générosité se perd au milieu des crimes et des miseres publiques.

Dispute d'Hincmar de Reims, avec le roi.

Hincmar de Reims, qui mourut en ce tems-là, génie roide ou pliant, suivant que l'exigoient les conjectures, avoit eu une vive dispute avec Louis, au sujet d'Odoacre, que ce prince fit élire évêque de Beauvais, et qu'il mit en possession des biens de l'évêché, malgré l'opposition de l'archevêque métropolitain. Le roi ayant écrit à Hincmar une lettre où les menaces étoient jointes aux prieres, en reçut une réponse dont la hardiesse paroît incroyable. Le prélat tourne sa lettre en ridicule, donne un démenti au secrétaire qui l'a faite, et ajoute : » Ce » n'est pas vous qui m'avez choisi pour » gouverner l'église, c'est moi, avec » mes collegues et les fideles, qui vous » ai élu pour gouverner le royaume, » à condition d'observer les loix.... Si » vous ne changez pas de conduite, Dieu » y pourvoira. Vous passerez prompte- » ment : l'église avec ses pasteurs, sous » Jesus-Christ leur chef, subsistera » éternellement selon sa promesse «. Hincmar excommunia Odoacre, et le roi mourut bientôt après cet affront.

884.

Il ne restoit pour remplir le trône

CHARLES III, dit le Gros.

qu'un enfant de cinq ans, nommé Charles, fils de Louis le Begue. La France avoit besoin d'un roi qui pût la défendre contre les Normands. On offrit la couronne à l'empereur Charles le Gros, fils de Louis le Germanique. Tant d'états réunis sur sa tête devoient le rendre très-puissant. Il fut accablé du fardeau, ne pouvant le soutenir en roi. Les Normands avoient juré la paix à Louis le Begue; mais sous prétexte qu'ils ne s'étoient point engagés avec ses successeurs, ils prétendoient le faire acheter au même prix qu'auparavant. Comme la trahison est la ressource des foibles, on l'employa pour se défaire de Godefroi un des chefs ou des rois de ses barbares. On l'invite à une conference. Un seigneur le provoque à dessein par des paroles injurieuses; Godefroi lui répond avec hauteur et le traite d'insolent; aussi tôt le seigneur le tue d'un coup de sabre. Cet assassinat donnoit aux Normands le droit de recommencer leurs ravages. Ils assiégerent Paris qui se réduisoit alors à ce qu'on nomme aujourd'hui la Cité.

Trahison par foiblesse.

Siége de Paris par les Normands.

Toutes les machines de guerre des anciens, balistes béliers, brûlots, tours, furent employées dans ce fiége mémorable. De part et d'autre, même courage et même opiniâtreté. Eudes, comte de Paris, que nous verrons bientôt sur le

trône, défendoit la ville en grand capitaine : l'évêque Goslin le secondoit par ses exhortations et sa valeur. L'abbé Eble, neveu du prélat, chevalier distingué, se signala par des prodiges de bravoure. Après deux ans de siége, Charles le Gros vint au secours. La contenance des Normands l'intimida ; au lieu de les attaquer, il demanda la paix, et ne l'obtint qu'au prix de sept mille livres pesant d'argent.

Mort de Louis le Gros.

Chargé de mépris, détrôné par les Germains, réduit à la misere, n'ayant que ce qu'on vouloit bien lui donner pour vivre, il mourut de chagrin, malheureux d'avoir eu un rang trop au-dessus de son mérite. Dans sa jeunesse, il s'étoit révolté contre son pere. Les évêques, pour lui inspirer l'horreur de son crime, lui ayant fait croire qu'il étoit possédé du diable, il voulut être exorcisé. On y consentit. Depuis cette cérémonie, la crainte du diable avoit troublé son imagination ; et il lui en resta toujours un fonds de mélancolie et de foiblesse. Nous trouvons à chaque pas des traces honteuses de l'ignorance.

888. EUDES.

Le défenseur de Paris, Eudes, fils du duc de France Robert le Fort, qui étoit mort en défendant la patrie, fut proclamé roi par les évêques et les seigneurs. Il eut la sagesse de protester

qu'étant tuteur du jeune Charles né de Louis le Begue, il n'acceptoit la couronne que pour la lui rendre. Cependant on forma bientôt une faction en faveur de ce prince, que l'archevêque de Reims couronna. Eudes, après avoir vaincu ses ennemis, pouvoit s'assurer de toute la monarchie. Les incursions des Normands, la situation déplorable des affaires, peut-être aussi des sentimens de modération, le déterminerent à un accommodement. il garda les pays entre la Seine et les Pyrenées et céda le reste à Charles, en se reconnoissant même pour son vassal. Il mourut quelque tems après, sans avoir pu, avec de grandes qualités, remédier aux maux de la France.

898. CHARLES IV, dit le Simple.

Charles, trop digne du surnom de Simple, ne manquoit pas de courage, mais il n'avoit ni prudence, ni génie. On ne devoit donc s'attendre qu'à des revers. Ce regne est fameux par l'établissement fixe des Normands dans le royaume. Le duc Rollon, un de leurs princes, étoit digne de fonder un état.

911. Normands établis en France.

Deux fois vainqueur en Angleterre, il se jetta sur la France, prit Rouen et le fortifia, étendit ses conquêtes, devint si redoutable, que Charles le Simple lui envoya offrir sa fille Gisele, avec le pays qu'on a depuis appellé la Normandie. Il

demandoit seulement que Rolon se fit chrétien. Les Normands n'étoient pas difficiles en fait de religion. L'intérêt leur tenoit lieu de tout. Rollon exigea encore la Bretagne pour un tems, et il fallut la lui céder. Ce traité conclu, il vint rendre au roi son premier hommage, moins en vassal qu'en vainqueur. L'usage en pareille circonstance étoit de baiser le pied du monarque : le fier Normand refuse de s'y soumettre. Un de ses officiers, chargé de le faire pour lui, s'y prit de façon que Charles le Simple tomba presque à la renverse. Soit que ce fut étourderie ou insolence, les françois se contenterent de rire, trop foibles pour se venger. Rollon, maître d'un si beau pays, en devint le législateur. On peut le regarder comme un grand homme, puisqu'il abolit tout-à-fait le vol parmi des brigands accoutumés à ne vivre que de pillage. La Normandie dépeuplée changea tout-à-coup de face, et devint aussi florissante que le royaume étoit malheureux.

L'empire transféré aux Allemands.

La race de Charlemagne étoit presque anéantie. Cinq ou six souverains, la plupart usurpateurs, partageoient son vaste empire. Enfin la couronne impériale sortit de la maison de France. Après la mort de Louis IV, les Germains en disposerent ainsi que de la royauté.

Conrad, duc de Franconie, fut fait empereur, et Charles le Simple oublia les droits de sa naissance ou n'osa les soutenir.

Haganon ministre absolu.

Incapable de régner par lui-même, il se donna un ministre, ou plutôt un maître qui gouvernoit sous son nom. C'étoit Haganon, homme d'une origine obscure, mais habile et courageux. Le roi ne le quittoit point, les seigneurs ne pouvoient plus faire leur cour, on ne cessoit de leur dire que le monarque étoit avec le ministre. Cette réponse, répétée plusieurs jours de suite, choqua le duc de Saxe, qui étoit arrivé en France depuis peu. *De deux choses l'une*, dit-il, *ou Haganon sera bientôt roi avec Charles ou Charles sera bientôt simple gentilhomme comme Haganon*; et aussi-tôt il partit.

922. Charles le simple détrôné.

La prédiction se vérifia. Les seigneurs irrités contre le ministre se révolterent contre Charles. Robert, frere du dernier roi Eudes, excita le soulevement, et fut couronné par le traître Hervé archevêque de Reims. L'usurpateur ayant été tué de la main du roi dans une bataille, Hugues le Grand son fils vengea sa mort. Le roi vaincu se réfugia chez un seigneur, qui le retint prisonnier.

924. Raoul.

Hugues refusa la couronne; son beau-frere, Raoul ou Rodophe, duc de Bourgogne, l'accepta; et pour s'attacher

les grands, il leur céda de nouveaux domaines. Tout son regne fut rempli de séditions et de révoltes. Les Normands continuerent leurs incursions ; la Lorraine se donna au roi de Germanie ; il se forma un parti pour rétablir Charles le Simple, mais inutilement. Ce prince mourut en prison. Raoul lui survécut peu d'années. Ses exploits ne changerent point la face du royaume.

Archevêque enfant

Sous le regne de Raoul, commença une guerre étrange, moins remarquable par sa durée que par le scandale qui la fit naître. Après la mort d'un archevêque de Reims empoisonné, Herbert comte de Vermandois, soupçonné d'être l'empoisonneur, avoit fait élire à ce grand siége son fils enfant de cinq ans, et le pape Jean X, avoit approuvé ce monstrueux brigandage. Le roi s'étant brouillé avec le comte, qui possédoit l'archevéché au nom de son fils, ordonna une autre élection. Sur le refus du clergé et du peuple de Reims, il assiége la ville, y entre après trois mois de résistance, assemble quelques prélats, et fait élire le moine Artaud, dont la famille puissante paroissoit capable de le soutenir. La guerre s'alluma, et dura dix-huit ans. Ni les conciles, ni les excommunications ne purent la terminer. Une armée que leverent des évêques

Guerre à ce sujet.

Lorrains, assiegea dans Mouzon l'archevêque Hugues, et rasa la place; mais Artaud ne fut paisible possesseur du bénéfice, qu'après que le pape Agapet, en 949 eut confirmé la déposition de son rival et l'excommunication de Hugues le Grand qui le protégeoit. Le comte de Vermandois, beau-frere de ce redoutable seigneur, étoit un des chefs de la révolte contre Charles le Simple. Il mourut le remords dans l'ame. *Nous étions douze*, s'écrioit-il sans cesse, *nous étions douze qui trahîmes le roi.*

936. LOUIS IV, dit d'Outremer.

Hugues le Grand, comte de Paris, duc de France et de Bourgogne, en état de se faire couronner, fit donner la couronne à Louis fils de Charles le Simple, surnommé d'Outremer, parce que sa mere l'avoit emmené en Angleterre pendant les troubles. La reconnoissance obligea d'abord ce jeune roi à se mettre en quelque sorte sous la tutelle de Hugues. Il voulut bientôt reprendre l'autorité. Hugues, qui ne s'étoit montré généreux que par ambition, devint tout à-coup son ennemi. La guerre civile, commencée par le comte de Vermandois, devint plus violente. Les rebelles appellerent l'empereur Othon de Saxe, et lui donnerent le royaume. Il étoit assez puissant pour l'envahir; mais, soit générosité, soit politique,

Révolte de Hugues le Grand.

(car sa présence étoit nécessaire en Germanie,) il se déclara en faveur du roi, et la révolte fut dissipée.

945.
Le roi prisonnier de Hugues.

Une ombre de paix occasionna une grande entreprise. Guillaume, duc de Normandie, fils du fameux Rollon, mourut en 943, et ne laissa qu un fils en bas âge. Louis d'Outremer se flattant de réunir la Normandie à la couronne, employa d'abord la trahison pour s'assurer de la personne du jeune prince; il prit ensuite les armes avec Hugues le Grand pour s'emparer du pays. Hugues suivant les conditions faites entr'eux, devoit en avoir une partie. Le roi lui ayant manqué de parole, il fit prisonnier le roi même, l'obligea de lui céder le comté de Laon, auquel se réduisoit presque tout le domaine, et de restituer la Normandie au duc Richard dépouillé. Les hostilités continuerent entre le monarque et le seigneur. Celui-ci touchoit au trône. Louis eut recours aux foudres de l'église, plus redoutables que ses armes. Deux conciles, et ensuite le pape Agapet, excommunierent Hugues le Grand, s'il ne venoit en personne justifier sa conduite. Il ne comparut point; on se battit avec plus de fureur. Othon ménagea enfin la paix. Louis d'Outremer n'en jouit pas long tems; il mourut d'une chute de cheval.

Grande question décidée par le duel.

On peut observer ici que, dans une diete tenue par Otton I, il fut agité si la représentation auroit lieu en ligne directe, de maniere que le petit fils, par exemple, dût succéder préférablement à ses oncles. Cette question exigeoit toute l'habileté des jurisconsultes. L'empereur voulut qu'elle se décidât par le duel. Deux champions entrerent en lice, l'un pour la représentation, l'autre contre. Le premier ayant été vainqueur, l'assemblée se déclara en faveur de la cause qu'il soutenoit. La représentation a toujours eu lieu depuis. C'est ainsi que les plus grandes affaires étoient alors terminées. L'esprit humain sembloit enseveli dans les ténebres. On peut en juger encore par ce trait. Le comte d'Anjou aimoit à chanter au lutrin. Ayant su que Louis d'Outremer en plaisantoit, il lui écrivit très-sérieusement: *Sachez, Sire qu'un prince non lettré est un âne couronné.* Les malheurs, soit publics, soit particuliers, contribuoient à l'abrutissement des hommes. On croyoit que la fin du monde étoit proche; on en tiroit la preuve de l'Apocalyse, et cette idée multiplioit les extravagances, en inspirant le fanatisme.

Profonde ignorance.

954. LOTAIRE.

Louis avoit eu la précaution d'associer à la couronne Lothaire son fils aîné. Hugues paroissoit y aspirer depuis longtems;

tems ; mais soit qu'il prévît de trop grands obtacles à ses desseins, soit qu'il fût content de la réalité sans le titre, il protégea le jeune prince et régna sous son nom. Il ne jouit que deux ans de cette augmentation de pouvoir. Outre les duchés de France, de Bourgogne et d'Aquitaine, il possédoit plusieurs grandes abbayes que son pere lui avoit laissées en héritage, et qu'il transmit à Hugues Capet son fils. La mort d'un vassal si dangereux ne releva point l'autorité du monarque. Les seigneurs avoient tout envahi. Chaque duc, chaque comte se regardoit comme indépendant. Ils se liguoient entr'eux contre le roi ; ou s'ils avoient guerre les uns contre les autres, le roi ne pouvoit en tirer des troupes contre les ennemis de l'état. La France, déchirée par cette foule de petits tyrans, étoit un théâtre de confusion et de massacres. La rétablir dans son ancienne splendeur, eût été l'ouvrage d'un Charlemagne. Lothaire avoit des qualités au-dessus du médiocre ; mais il en falloit de sublimes qu'ils n'avoit pas.

Mort de Hugues le Grand.

Après quelques années moins orageuses, il résolut de faire valoir ses prétentions sur la Lorraine. Ce royaume depuis cent ans appartenoit, tantôt aux rois de France, tantôt aux rois de Germanie. L'empereur Otton II ne pouvant s'oppo-

974. Entreprise sur la Lorraine.

ser avec assez de force à l'entreprise de Lothaire, eut la politique de lui opposer un autre compétiteur. Il offrit à Charles, frere du roi, la basse Lorraine, qui comprenoit le Brabant et les provinces entre le Rhin et l'Escaut jusqu'à la mer; à condition qu'il la tiendroit comme un fief de la couronne de Germanie. Charles n'avoit point d'état; la proposition ne pouvoit manquer de lui plaire. Il prêta le serment de fidélité à l'empereur, et s'établit dans la ville de Bruxelles. Le roi, irrité contre ces deux princes, ravagea la haute Lorraine, qui est celle d'aujourd'hui : Othon à son tour ravagea la France. Vaincu et mis en fuite, il fait un traité plus avantageux qu'il n'auroit dû l'espérer. On lui laisse la Lorraine, à charge d'en faire hommage à la couronne. Lothaire avoit su réunir les seigneurs, et reprendre sur eux une partie de l'autorité; il formoit peut-être de plus grands desseins, lorsqu'il mourut âgé d'environ quarante-cinq ans.

986.
LOUIS V.

Louis son fils lui succéda, et mourut un an après. C'est le dernier roi de la maison de Charlemagne. On l'a surnommé le Fainéant, parce qu'un regne si court ne lui laissa pas le tems de rien faire. Les Carlovingiens ou Carliens, ainsi que les Mérovingiens, tomberent d'un trône que leurs vices avoient rendu

chancelant. Une troisieme race y monta, et s'y affermit malgré les plus violentes secousses. Elle l'occupe encore depuis près de huit cents ans.

Etat de la nation.

Un des plus grands objets de l'histoire, est d'observer les révolutions dans les mœurs et dans le gouvernement des peuples. On ne reconnoissoit plus la nation. Elle avoit été libre sous les premiers rois, n'ayant pour seigneur que le roi même. La servitude s'établit insensiblement, et devint presque générale. Plusieurs causes y contribuerent; entre autres le droit de réduire en servitude les rebelles et les débiteurs insolvables, la vente volontaire ou le don que l'on faisoit de soi-même aux églises et aux seigneurs, soit par dévotion, soit en payement, soit pour se procurer le moyen de vivre; sur-tout la violence des seigneurs qui ne cherchoient qu'à multiplier le nombre de leurs esclaves (*a*).

Servitude du peuple.

(*a*) Les rois sentirent le tort que leur faisoit cet abus. Ils défendirent par des capitulaires qu'*aucun homme sujet au tribut pour sa tête et pour ses biens n'eût à se donner aux églises et à qui que ce fût.* » Mais, dit » M. l'abbé Garnier, ils ne voulurent pas, ou ils ne » purent couper la racine du mal. Il dut arriver un » tems où il n'y eut plus en France que des esclaves, » de grands vassaux presque indépendans, et un roi » pauvre et méprisé ».

Au tems où nous sommes parvenus, tout étoit seigneur ou serf. On distinguoit différentes espèces de servitude. Les esclaves domestiques étoient attachés à la maison du seigneur; les autres, qu'on appelloit proprement *serfs*, l'étoient à la *glebe* ou à ses domaines. Ceux-ci ne pouvoient quitter la terre du seigneur, ni se marier sans sa permission dans un autre endroit. Alors il ne resta plus d'idée de patrie, plus de sentimens patriotiques. L'esclavage abrutit les ames.

Usurpations des seigneurs.

D'un autre côté, chaque seigneur uniquement occupé du soin de s'agrandir ou de se défendre, comptoit pour rien les intérêts de l'état opposés à son intérêt personnel. Charles le Chauve, par des concessions funestes, avoit autorisé la licence, et en quelque sorte l'indépendance des feudataires ou des vassaux. La plupart n'étoient tenus envers le souverain qu'à quarante jours de service militaire; encore falloit-il que ce fût pour une guerre générale, et contre des ennemis étrangers. Dans le cas de vexation ou de déni de justice, ils pouvoient armer contre lui-même. Rien n'étoit plus facile par conséquent que d'imaginer des prétextes de révolte. » Les arrieres » vassaux de la couronne, dit M. » Hénault, sujets à la fois du roi et de » son vassal immédiat, étoient toujours

» dans une situation douteuse, et ne » savoient auquel entendre ».

Les rois sans domaines.

Même sous la premiere race, les rois, pour s'attacher les grands ou les *leudes*, s'étoient attachés à leur donner des portions du domaine de la couronne. C'est ce qu'on appelloit *bénéfices*; ils imposoient l'obligation du service militaire, et le roi pouvoit les retirer. Ces bénéfices devenus enfin héréditaires, multipliés à l'infini par l'usurpation des seigneurs, laisserent la couronne si pauvre, qu'il ne lui restoit que Laon et quelques possessions La propriété des fiefs étoit censée appartenir au *suzerain* dont ils relevoient; foible avantage contre la puissance des possesseurs.

Multiplication des fiefs.

Comme le gouvernement féodal, établi sous cette seconde race, n'obligeoit pas moins le seigneur à défendre les vassaux que les vassaux à combattre pour le seigneur; on avoit changé en fiefs la plupart des terres libres ou des *francaleux*, afin de se ménager une protection nécessaire. Les maîtres des francaleux s'en dépouilloient entre les mains du prince ou de quelque seigneur puissant, pour les recevoir de lui à titre de fiefs avec les obligations du service féodal. Nous avons déjà observé qu'on préféroit les grands vassaux au monarque. Ainsi le titre de *baron* qui les désignoit,

parut quelquefois préférable à celui de prince ; et les baronnies renfermerent une infinité de fiefs inférieurs. Les biens ecclesiastiques étant plus respectés que les autres, l'église vit augmenter de jour en jour le nombre de ses feudataires.

Désordre universel.

Tous les genres de maux fondirent à la fois sur la France, de même que sur le reste de l'Europe. Le trône et l'autel, les loix et la vérité, les devoirs et la religion, s'abîmerent dans le gouffre de l'anarchie. Les intérêts particuliers, heurtant avec violence contre l'intérêt général, formerent un composé monstrueux des débris de l'ancien gouvernement et de l'ancienne discipline: Plusieurs évêques ayant secoué le joug, à l'exemple des seigneurs, et s'étant fait ducs, comtes, etc. partagés entre les soins de l'ambition et la nécessité de se défendre par les armes, regarderent souvent leurs troupeaux, non comme des ames dont ils devoient répondre à Dieu, mais comme des esclaves qu'ils pouvoient fouler en despotes.

Le clergé devient tout-puissant à la faveur de l'ignorance.

La stupide ignorance du dixieme siecle met le comble aux malheurs de la nation. On ne sait plus lire ni écrire ; on ne connoît plus les possessions que par l'usage ; les traités ne se conservent que dans la mémoire ; le clergé seul a quelque teinture grossiere des lettres, et par

ce moyen s'empare de toutes les affaires ; regle les testamens, les mariages, les actes publics ; tourne à son profit la stupidité des hommes, refuse la sepulture à quiconque meurt sans testament ou sans legs pieux, s'affranchit entiérement de la jurisdiction séculiere, établit une jurisprudence destructive des loix civiles, enfin se rend l'arbitre des causes les plus importantes, sous prétexte que la conscience y est intéressée. On voit le scandale régner effrontément sur le saint siége, et des femmes impudiques gouverner des papes, dont le nom souillera éternellement l'histoire. On voit les pontifes s'arroger le droit de dispenser de tout, et par ces dispenses lucratives anéantir la foi des sermens, et rompre les liens de la société. On voit le concubinage des prêtres se couvrir du nom sacré du mariage. La réforme de Cluni (en 910) retablit à la vérité la discipline monastique aussi méprisée que les canons. C'étoit un spectacle édifiant au milieu de tant de désordres. Mais l'acte de fondation de Cluni par Guillaume, duc d'Aquitaine, est un monument digne de ce siecle. Il porte que les moines auront le pontife romain pour défenseur, *et ne seront soumis ni au roi ni à aucune puissance de la terre.* Le nouveau monastere devint tout-à-coup extrême-

Fondation de Cluni.

ment riche. Les donations furent si nombreuses, qu'il existe encore cent quatre-vingt-huit chartes de celles que reçut Odon, le second abbé. Comment la réforme auroit-elle subsisté dans l'opulence?

Les moines héritoient.

Dans le neuvieme siecle, les moines héritoient de leurs parens, et avoient des biens en propre, au lieu que les séculiers ne pouvoient hériter de leurs parens moines. C'étoit une source de richesses, ajoutée aux profusions des ames dévotes.

Changemens de coutumes.

La longue chevelure n'étoit plus le distinctif des princes. Ils portoient des cheveux courts. L'usage de la cavalerie, inconnu dans les commencemens, étoit devenu commun. Ce changement d'opinions et de coutumes annonce du moins qu'on pouvoit changer les abus.



TROISIEME RACE.

HUGUES CAPET.

LES mêmes causes, dans le moral ainsi que dans le physique, produisent les mêmes effets. Ce qui avoit élevé Pepin sur le trône des descendans de Clovis, mit Hugues Capet à la place des descendans de Pepin. Nous avons vu, sous les derniersrois de cette seconde race, l'autorité anéantie comme sous les roisFainéans. Une révolution inévitable, amenée de loin, devoit faire passer le sceptre dans les mains où se trouvoit la puissance. Hugues Capet, fils de Hugues le Grand, petit-fils de Robert qui fut sacré roi, petit-neveu du roi Eudes, et arriere-petit-fils du fameux Robert le Fort, n'étoit pas moins illustre que Pepin du côté de ses ancêtres. Il étoit aussi ambitieux, aussi brave, aussi politique, et employa les mêmes moyens pour parvenir au même but; beaucoup d'affabilité et de douceur envers tout le monde, beaucoup d'égards pour le clergé et pour les moines, à qui il eut soin de rendre quantité de terres et de bénéfices, renonçant aux abbayes de Saint-Denis et de Saint-Germain, dont

987. Révolution en faveur de Hugues.

Moyens qui lui procurent la couronne.

il avoit hérité de son pere ; enfin beaucoup d'extérieur de religion et de piété, jusqu'à porter sur ses épaules la châsse de saint Riquier fort révéré en ce temslà. Ce dangereux vassal s'étoit ainsi frayé la route du trône.

Droits de Charles, duc de Lorraine.

Charles, duc de la basse Lorraine, y avoit le droit le plus légitime, en qualité de frere deLothaire et d'oncle du dernier roi. On fit valoir contre lui l'hommage qu'il avoit rendu à l'empereur pour la Lorraine; on le peignit comme un lâche, comme un transfuge. Enfin, moitié par insinuation, moitié par force, Hugues Capet se fit sacrer et couronner à Reims sans aucun obstacle; et pour fixer la couronne dans sa maison, il s'associa son fils Robert, qui fut sacré l'année suivante.

Indépendance des grands.

On peut juger par ce trait de l'indépendance qu'affectoient les seigneurs. Le comte de Périgord assiégeant la ville de Tours, Hugues et Robert lui envoyerent ordre de se retirer. Sur son refus, l'envoyé lui dit au nom des deux rois : *Qui vous à fait comte?* Pour toute réponse, il le chargea de lui dire de sa part : *Qui vous à fait rois?*

Invasion du duc de Lorraine.

Cependant le duc de Lorraine, pour soutenir les droits de sa naissance, fit une invasion dans le rayaume, et s'empara de Laon. Arnoul son neveu avoit reçu de Hugues Capet l'archevéché de

Reims. Le roi fut payé d'ingratitude. Arnoul livra la ville au Lorrain. Mais ce prince perdit Laon par une semblable trahison. L'évêque de Laon, son favori, en ouvrit les portes au roi. Charles y fut fait prisonnier, et mourut deux ans après.

991. L'archevêque de Reims jugé.

Hugues n'ayant plus de compétiteur à craindre, et craignant peu ses vassaux, qu'il laissoit se battre les uns contre les autres, regarda comme une affaire importante la déposition de cet archevêque de Reims qui l'avoit trahi. Il assembla un concile. Quelques évêques vouloient renvoyer le jugement à Rome. Arnoul d'Orléans soutint qu'un prélat devoit être jugé sur les lieux selon l'usage de l'église, et s'éleva contre les prétentions de la cour Romaine, dont il peignit très-vivement les scandales. *Si les papes*, dit-il, *sont recommandables par la science et la vertu, nous n'avons rien à craindre de leur part? nous devons encore moins les craindre, s'ils s'égarent ou par ignorance ou par passion.* On déposa l'archevêque. On lui donna pour successeur Gerbert, moine d'Aurillac, homme sans naissance, mais distingué par son esprit et son savoir. Le peuple le regardoit comme un sorcier, parce qu'il savoit les mathématiques. Jean XV cassa tout ce qu'avoit fait le concile. Son légat en assembla un autre à Reims, où Gerbert

Gerber mis à sa place, déposé ensuite.

fut déposé, et le traître Arnoul reconnu pour légitime archevêque. On ne laissa pas de le tenir en prison. Gerbert quitta la France, et se retira auprès de l'empereur Otton III, qui l'éleva dans la suite à la papauté. On prétend que nous lui devons les chiffres arabes et les horloges à balancier. Dans un voyage d'Espagne, il s'étoit instruit à l'école des Arabes, les seuls qui cultivassent alors les sciences.

996. Mort de Hugues Capet.

Hugues Capet mourut à Paris, où les rois avoient cessé d'habiter depuis plus de deux cents ans. S'il usurpa la couronne, il se montra toujours digne de la porter. La nation se glorifie de la voir encore sur la tête de ses descendans, dont le titre est le plus incontestable qu'on connoisse, et le mieux soutenu par l'amour comme par l'obéissance des sujets. Depuis la premiere race, les bâtards ne succédoient plus au trône. Gauzlin, fils naturel du roi, n'eut aucune part à sa succession. Il fut abbé de Fleury et archevêque de Bourges.

Pairie

M. Hénault rapporte à ce siecle le commencement de la pairie. Le nom de *pair* étoit connu depuis très-long-tems. On avoit pour juges ses pairs. La pairie devint une dignité après l'usurpation

des fiefs. Au tems de Hugues Capet, il y eut, selon quelques auteurs, sept pairs laïques, dont les fiefs relevoient immédiatement de la couronne. Les barons avoient aussi leurs pairs; mais on ne voit pas qu'il en eussent d'ecclésiastiques comme le roi.

ROBERT.

996. Le roi persécuté pour son mariage.

ROBERT, déjà formé au gouvernement, qu'il avoit partagé avec son pere, eut beaucoup plus d'inquiétude à essuyer du côté de Rome que du côté de la France. Son mariage avec Berthe, veuve du comte de Chartres, lui attira une persécution sans exemple. Il étoit parent au quatrieme degré de cette princesse; il avoit tenu sur les fonds de baptême un de ses enfans du premier lit. Plusieurs évêques, consultés sur ce double empêchement, ou donnerent eux-mêmes la dispense, ou autoriserent le mariage: mais le pape Grégoire V se crut en droit de troubler le royaume pour une affaire qui ne devoit occasionner aucun éclat. Il ordonna dans un concile d'évêques Italiens, que le roi quittât incessamment son épouse, que l'un et l'autre fissent sept ans pénitence, que l'archevêque qui les avoit mariés, et tous les évêques qui avoient consenti au mariage, fussent

suspendus de l'usage des sacremens, jusqu'à ce qu'ils eussent fait en personne satisfaction au souverain pontife.

Excommunication du roi et ses suites.

Un décret si violent, si contraire à l'ancienne discipline, si capable de révolter les évêques et la nation, produisit l'effet le plus étrange. Robert n'obéit point ; la plupart de ses évêques l'excommunient, et vont se jetter aux pieds du pape ; les seigneurs, (si l'on peut en croire Pierre Damien), rompent tout commerce avec lui ; à peine lui reste-t-il quelques domestiques, tellement frappés de terreur, qu'ils font passer par le feu tous les restes de sa table ; comme si la main d'un excommunié y avoit attaché la peste. On sait aujourd'hui que les censures sont des peines spirituelles qui ne doivent point s'étendre aux effets civils, sur-tout par rapport aux princes et aux dépositaires de l'autorité. On pensoit alors tout autrement. Un excommunié ne paroissoit plus un roi, un citoyen, un homme. C'étoit un monstre. Perdre la communion des fidelles, et perdre la couronne et les droits de l'humanité, devint une même chose dans l'opinion commune ; erreur trop capable de bouleverser le monde chrétien.

Formule d'anathème.

Nous avons une formule d'anathême, de ces tems-là, fulminée à Reims, très-propre à faire connoître à quel point on

abusoit d'un ministere de paix et de charité, pour épouvanter ceux qu'il falloit convertir. Elle est conçue en ces termes : *Qu'ils soient maudits à la ville, maudits à la campagne! Que leurs enfans, leurs terres, leurs troupeaux soient maudits avec eux! Que leurs intestins se répandent comme ceux de l'impie Artus! Que toutes les malédictions prononcées par Moyse contre les prévaricateurs tombent sur leur tête? Qu'ils soient accablés de toutes les horreurs de la mort éternelle! Qu'aucun chrétien ne les salue en les rencontrant! Qu'aucun prêtre ne dise la messe devant eux, ne les confesse, et ne leur donne la communion, même à l'article de la mort, s'ils ne viennent à résipiscence! Qu'ils n'aient d'autre sépulture que celle des ânes, afin qu'ils soient aux générations présentes et futures un exemple d'opprobre et de malédiction.* Ce n'est pas ce que le Sauveur des hommes avoit enseigné aux apôtres.

Excès de superstition.

Reprenons le fil de notre histoire. Jamais la superstition ne se montra plus contagieuse ni plus insensée. On publia, on crut que la reine étoit accouchée d'un monstre qui avoit le cou d'une oie ; et le pere Daniel n'ose rejeter cette fable absurde. Abandonné de ses sujets, le roi plia enfin, se sépara de son épouse, et se soumit à la pénitence. Le pape Sylvestre II

(Gerbert, premier pape François,) l'obligea encore à rétablir l'archevêque Arnoul, dont la perfidie avoit mérité le courroux de Hugues Capet. Si Robert avoit eu de la fermeté, on ne l'eût pas réduit sans doute à tant d'humiliation.

1022. Hérétiques brûlés à Orléans.

Quelques expéditions militaires remplirent les années suivantes, et tournerent à son avantage. Mais il fut alarmé de la naissance d'une secte répandue dans le royaume par une femme Italienne. Elle rejetoit tous les mysteres comme des fables. Plusieurs personnes du pleuple, plusieurs ecclésiastiques des plus savans, ou, pour mieux dire, des moins ignorans, avoient embrassé cette hérésie. Un seigneur Normand, après l'avoir dénoncée au roi, fut chargé de découvrir le secret des novateurs, et par le conseil d'un évêque, il affecta d'être leur disciple pour les mieux connoître. Sur sa déposition, on les arrête. Robert assemble un concile à Orléans, où ils disputent contre les prélats, et finissent par être condamnés au feu. La reine voyant ces malheureux conduits au supplice, loin d'être touchée de compassion, creva un œil à l'un des principaux, qui avoit été son confesseur. Les mœurs respiroient en tout la barbarie. Pour cette fois, le fanatisme parut éteint par un moyen propre à en irriter la violence.

Cruautés de la reine.

L'empereur Henri étant mort sans enfans, parce qu'une dévotion singuliere l'avoit engagé au vœu de virginité, de concert avec sainte Cunegonde sa femme, les Italiens fatigués de la domination Allemande, offrirent à Robert le royaume d'Italie et la couronne impériale. Il eut la prudence de refuser. L'essentiel étoit de s'affermir dans ses états, plutôt que de s'exposer, pour les agrandir, aux dangers d'une guerre ruineuse et aux caprices d'un peuple inconstant.

Robert refuse l'empire.

Après avoir associé à la couronne, par le conseil de Constance, sa seconde femme, Hugues leurs fils aîné, qui mourut à la fleur de l'âge, il voulut mettre à sa place Henri, l'aîné des autres enfans. Constance n'aimoit pas Henri. Cette princesse altiere et ambitieuse employa toute sorte d'artifices pour lui faire préférer un cadet. On doit observer que la couronne, toujours héréditaire dans la famille royale, fut long-tems élective par rapport aux princes qui la composoient. Les six premiers rois Capétiens ayant fait sacrer de leur vivant leurs aînés, cet ordre de succession est devenu une loi fondamentale de l'état, dont on ne s'est jamais écarté depuis. Robert persista dans son dessein, et Henri fut sacré dans une assemblée des grands,

1026. Il associe à la couronne l'aîné de ses fils.

La reine occasionne une révolte des princes.

L'humeur de Constance, aigrie par ce choix, se déchargea non-seulement sur son fils aîné, mais sur le cadet, Robert, qu'elle s'étoit efforcée de faire élire. Une amitié généreuse unissoit les deux freres. La reine, à force de persécutions, les révolta. Ils oublierent leur devoir, s'enfuirent de la cour, et commencerent une guerre civile. Le roi fut contraint de prendre les armes contre deux enfans chéris qu'une mauvaise mere avoit rendu criminels. Leur prompt retour le consola. Il mourut en 1031, universellement regretté.

Vertu et simplicité de Robert.

C'étoit un prince clément, pieux, appliqué, aimant l'étude, mais dans un siecle trop plein d'erreurs, pour qu'il pût s'en garantir. On raconte qu'afin de prévenir les faux sermens très-communs alors, il faisoit jurer sur des reliquaires dont on avoit eu la précaution d'ôter les reliques ; comme si l'on ne pouvoit se parjurer sans faire serment sur des reliques. Ayant appris que des scélérats se préparoient à l'assassiner, il les fit arrêter d'abord ; mais pendant l'instruction du procès, il eut soin de les faire communier. Il voulut ensuite manger avec eux, et envoya dire aux juges qu'*il ne pouvoit se venger de ceux que son maître avoit reçus à sa table*. Le moine Helgaud, auteur de sa vie, rapporte encore un

trait qui montre beaucoup de charité et peu de prudence. Des filoux suivoient Robert jusques dans son appartement, sous prétexte de lui demander l'aumône. Un d'eux, après lui avoir coupé la moitié d'une frange d'or, voulut encore se saisir de l'autre moitié. *Retirez-vous*, lui dit le bon roi, *vous en avez assez : le reste pourra servir à vos camarades*. Il se cachoit de la reine pour faire du bien, tant elle avoit pris d'empire dans sa maison, *Prenez garde que Constance ne le sache*, disoit-il toujours en récompensant ses domestiques. On lui attribue des miracles, on prétend qu'il est le premier roi de France qui eut le don de guérir les écrouelles. Son plus bel éloge est renfermé dans ce mot: *Il fut roi de ses passions comme de ses peuples*. Les traits que nous venons de citer, font assez connoître qu'il faut des lumieres pour diriger la vertu.

Dispute sur l'apostolat de S. Martial.

La fameuse dispute sur l'apostolat de Saint Martial, fondateur de l'église de Limoges, occupa long-tems le roi, les seigneurs et toute l'église de France. Il s'agissoit de savoir si le Saint devoit être honoré comme apôtre, ou simplement comme confesseur. La plus haute ancienneté que la critique lui donne ne passe pas le milieu du troisieme siecle.

Mais on avoit fabriqué depuis peu une vie de S. Martial, qui le faisoit contemporain et disciple de Jesus-Christ. Cette fable fut regardée comme une vérité certaine. Jean XIX, consulté sur un point qu'on trouvoit si important, écrivit une lettre au clergé de France, par laquelle il déclare S. Martial apôtre, et traite de fous ceux qui lui en disputent le titre, *puisque chargés de crimes, ils osent assigner les rangs dans le ciel.* Un concile de Bourges décida que le Saint seroit mis entre les apôtres, *comme le siége de Rome et plusieurs anciens pères l'ont défini selon la vérité du St. Esprit.* Deux conciles de Limoges prononcerent le même jugement. Tels sont les tristes effets de l'ignorance parmi ceux qui doivent éclairer les hommes.

Changement d'opinion sur la bâtardise.

Rien n'est plus remarquable dans l'histoire que les changemens d'opinion sur des objets intéressans pour la société. En voici un exemple singulier. Le roi ayant donné l'abbaye de Fleuri à son frere Gauzlin, les moines refuserent de le recevoir, parce qu'il étoit bâtard de Hugues Capet. L'autorité royale eut peine à l'établir dans ce monastere. Nommé ensuite à l'archevêché de Bourges, Gauzlin trouva encore plus de résistance de la part du peuple. Cinq ans s'écoulerent avant qu'il pût en triompher avec le secours

du roi, et il fallut que l'abbé de Cluni employât son crédit et sa puissance au succès de cette affaire. Les bâtards avoient long-tems succédé à la couronne; tout récemment on n'avoit fait aucune difficulté de recevoir Arnoul, bâtard de Lothaire, pour archevêque de Reims.

Il y eut sous ce regne une famine des plus affreuses, et qui occasionna autant de crimes que de calamités. On vit non-seulement des cadavres déterrés servir d'alimens, mais les hommes aller à la chasse des hommes pour les dévorer. Un boucher de Tournus mit en vente de la chair humaine. Chez un aubergiste, près de Mâcon, furent trouvées quarante-huit têtes humaines; les corps avoient servi de mets. Cet aubergiste et ce boucher subirent le supplice du feu. Un siecle d'horreurs étoit digne de produire des antropophages.

Famine affreuse.

HENRI I.

1031.

Troubles causés par la reine mere.

Le premier soin de la reine Constance, après la mort de son époux, fut de renouer ses intrigues contre son fils Henri. Les passions ne connoissent plus de loix, dès qu'elles étouffent les sentimens de la nature. Cette mere sans entrailles forma un parti au jeune Robert; elle l'engagea à lever l'étendart de la révolte contre

ce même frere dont il avoit été l'ami. Le roi, environné de périls, se retira auprès du duc de Normandie. Avec les secours, qu'il en reçut, il dissipa les séditieux, força la reine à demander la paix, pardonna généreusement à son frere, et lui céda le duché de Bourgogne (a). Plusieurs autres expéditions dans l'intérieur du royaume prouverent sa fermeté et son courage.

Pélerinages de la terre sainte.

L'intérêt lui fit bientôt oublier ce qu'il devoit de reconnoissance au duc de Normandie. Robert le Diable (c'étoit son nom) voulut faire le pélerinage de la Terre-Sainte, dévotion à la mode, qu'on regardoit comme la plus sûre pénitence, et qui attiroit d'autant plus les Normands, qu'ils en avoient tiré du profit et de la gloire. Quarante de leurs compatriotes, au retour de ce pélerinage en 1003, avoit sauvé Salerne, dont les Sarrasins étoient sur le point de s'emparer. D'autres Normands, fils de Tancrede de Hauteville, animés par cet exploit s'étoient jettés sur l'Italie, y avoient conquis des états, qui furent les

(a) Le second royaume de Bourgogne prit fin en 1033, par la mort de Rodoldhe III, qui nomma pour son héritier, faute d'enfans, l'empereur Conrad II. Celui-ci n'en put recueillir que peu de chose. Les comtés de Bourgogne, de Provence, de Viennois, de Savoie, furent des démembremens de cet état.

fondemens du royaume de Naples et de Sicile. De pareilles courses devenoient fort intéressantes pour la Normandie. D'ailleurs il suffit souvent d'avoir commencé, pour qu'une coutume extraordinaire s'établisse. Les seigneurs s'efforcerent néanmoins de dissuader Robert de cette entreprise dangereuse. Il n'avoit qu'un fils naturel, Guillaume, surnommé d'abord le Bâtard, et ensuite le Conquérant. Il le déclara son successeur, lui assura la protection du roi, fit le voyage de Jérusalem, et mourut en revenant dans ses états. Henri ne se fit point scrupule d'attaquer le jeune Guillaume, et se déclara pour un rebelle armé contre lui. Les François furent trois fois battus. Le prince Normand affermit sa domination ; on verra combien il en étoit digne.

1035. Guillaume duc de Normandie.

Depuis long-tems, on ne voyoit guere que scandales à la cour de Rome. Les dignités ecclésiastiques se vendoient, dit un historien du siecle, comme des marchandises étalées en plein marché ; et il y avoit à la fois trois papes qui devoient ce titre à leur argent, lorsque l'empereur Henri III résolut de réprimer le désordre. Il fit élire successivement deux autres pontifes, dont le regne fut très-court. Enfin Brunon de Toul, son parent, évêque

1049. L'empereur veut réformer l'église de Rome.

zélé et vertueux, remplit le saint siége sous le nom de Léon IX. Elu à Worms par les prélats et les seigneurs Allemands, il demanda et obtint sans peine les suffrages des Romains.

Léon IX veut tenir un concile en France.

L'autorité pontificale s'étoit ordinairement accrue entre les mains des papes d'un mérite supérieur, soit qu'il eussent plus de fermeté ou plus d'application aux affaires. C'est ce qui arriva sur-tout au onzieme siecle. Léon invité par les moines de Saint-Remi à venir faire la dédicace de leur église, annonça qu'il tiendroit un concile à Reims : grand sujet d'alarmes pour une foule de seigneurs, d'évêques et d'abbés, tremblans au nom de réforme. On représenta au roi que permettre au pape d'exercer son autorité dans le royaume, seroit avilir la dignité, et exposer les droits de la couronne ; que des factions agitant l'état, il importoit de dompter les rebelles plutôt que de s'occuper de conciles. Henri I frappés de ses raisons manda au pape qu'il devoit se mettre en campagne avec tous ses vassaux ; que les abbés et les évêques le suivroient comme les autres ; que ni lui ni eux ne pourroient se rendre à Reims, et qu'il le prioit de renvoyer le concile à un autre tems.

Il tient son concile.

Mais la puissance royale étoit trop foible pour empêcher un pape, non-seulement

lement de paroître dans le royaume, mais d'y tenir une assemblée malgré le roi. Léon IX arrive; Henri part brusquement avec son armée; le pontife n'en reçoit pas moins d'honneurs à Reims, où la dévotion et la curiosité avoient attiré de toutes parts une infinité de personnes. Le concile s'assemble; on déclare le pape chef de l'église universelle; on dépose quelques prélats; on excommunie ceux qui ne sont pas venus à l'assemblée, et n'ont point envoyes d'excuses, ceux qui ont suivi le roi à la guerre, etc. Après ce coup d'autorité, il alloit s'attendre que les souverains ne eroient plus maître chez eux, quand il lairoit aux papes d'y venir ou d'y enoyer leurs ministres. Désormais les léats de Rome exerceront en France une orte de despotisme.

à Reims malgré le roi.

Malheureusement la licence du clergé en général fournissoit alors des prétextes spécieux aux entreprises des papes. Un archevêque de Rouen avoit eu plusieurs fils auxquels il donna des comtés; et ces exemples n'étoient que trop communs. Quelques années après, quand Grégoire VII ordonna dans un concile de Rome que les clercs mariés ou concubinaires ne pourroient plus dire la messe, ils jetterent des cris d'indignation, accusant d'hérésie, et disant, selon

Déréglement du clergé, prétextes d'entreprises.

les historiens du tems : » S'il persiste, » nous aimons mieux renoncer à la » prêtrise qu'à nos femmes ; il pourra » chercher des anges pour gouverner les » églises » Dans le royaume de Naples les prêtres eurent depuis l'impudence de prétendre que leurs concubines fussent, comme eux, exemptes de la jurisdiction laïque : Charles II d'Anjou n'y consentit pas : mais il accorda quelques priviléges à ces femmes. Les canons subsistoient ; des papes et des évêques zélés foudroierent les désordres : c'étoit du moins un témoignage en faveur de la discipline méconnue.

Le roi fait sacrer son fils.

La mauvaise santé du roi exigeoit des précautions pour faire passer la couronne à Philippe son aîné. Ayant assemblé les évêques, les abbés et les seigneurs, il les pria de reconnoître pour son successeur ce prince âgé de sept ans, et de lui prêter le serment de fidélité. Tous y consentirent avec joie. Comme l'assemblée se tenoit à Rheims, l'archevêque de cette ville profita de l'occasion pour cimenter ses priviléges. Il s'efforça de prouver dans un long discours que depuis le baptême et le *sacre* de Clovis par Saint Remi, le droit d'*élire* et de sacrer les rois appartenoit incontestablement à son siége ; que le pape Hormisdas avoit donné ce droit à S. Remi, avec la pri-

Privilége de l'archevêque de Reims pour le sacrer.

matie sur toute la Gaule : il conclut que, du consentement de Henri, il *élisoit* Philippe roi de France. Le fameux Hincmar avoit tenu à-peu-près le même langage. Une chose plus étrange encore, c'est la prétention de deux légats qui soutinrent qu'on ne pouvoit couronner le prince sans l'agrément du souverain pontife. L'assemblée jugea le contraire. On leur permit d'assister à la cérémonie, et ils donnerent les premiers leurs suffrages comme dans une élection. L'archevêque fit signer à Philippe un acte par lequel il s'obligeoit à conserver les biens et les droits de l'église de Rheims. On sait que le sacre de Clovis étoit une supposition absurde. En remontant à la source des choses, on trouveroit ainsi la plupart des prérogatives fondées plutôt sur d'anciens usages que sur d'anciens titres.

Prétentions des légats.

Henri mourut peu après le couronnement. Il avoit épousé en secondes noces la fille du duc ou czar de Russie. La crainte des querelles ecclésiastiques le détermina vraisemblablement à chercher si loin une épouse. Alors il étoit défendu d'épouser sa parente, même au septieme degré ; ce qui multiplioit à l'infini les empêchemens du mariage, et rendoit souvent fragiles les engagemens qui doivent être le plus durables.

1060. Mort du roi

Anciens empêchemens du mariage.

Treve de Dieu. La *treve de Dieu* fut établie sous ce regne en 1041. La France étoit hérissée de châteaux où les moindres seigneurs vivoient en tyrans. Chacun prétendant avoir droit de se faire justice à main armée, ce n'étoit par-tout que massacre et brigandages. Pour remédier au désordre, on convint d'abord que depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin, en mémoire des derniers mysteres de la vie de Jesus-Christ, (car la dévotion se mêloit à ces mœurs atroces,) on ne pourroit rien prendre par force, ni tirer vengeance d'aucune injure. Il fallut dans la suite restreindre ce réglement, et se contenter d'un espace fort court, depuis le samedi au soir jusqu'au lundi matin; ensorte que tout le reste de la semaine fut abandonné aux excès de la barbarie. Plusieurs conciles avoient travaillé dans les provinces à diminuer ainsi les maux publics. Cette loi fut appellée la *treve de Dieu*, et publiée comme une inspiration divine.

Paix de Dieu. Quelques années auparavant les évêques avoient ordonné la *paix de Dieu*. Ils exigeoient un serment de ne plus porter les armes, de ne pas répéter un bien usurpé, ni venger la mort de ses proches, de pardonner aux meurtriers, de jeûner le vendredi au pain et à l'eau,

de s'abstenir de chair le samedi. Selon leur decret, cette pénitence devoit suffire pour la rémission de tous les péchés: il étoit même défendu d'en imposer d'autres. On faisoit prêter le serment, sous peine d'excommunication. Comme il ne produisit bientôt que des parjures, on y substitua la *treve* qui ne valoit guere mieux. Si la religion étoit impuissante, en même tems que toutes les loix sembloient abolies ; s'il étoit comme permis de piller, de tuer, cinq ou six jours dans la semaine ; peut-on rien concevoir de plus affreux que l'état où se trouvoit l'humanité ?

Dialectique à la mode.

Cependant l'esprit humain faisoit déjà quelques efforts pour sortir de son ignorance. Ce fut en quelque maniere un nouveau malheur : il s'egara plus que jamais. On se livra aux subtilités de la fausse dialectique, qui n'apprenoit qu'à déraisonner avec méthode. On se piqua de disputer sur les mots, au lieu de s'instruire des faits. On fut sophiste comme les Grecs, avec beaucoup moins de capacité qu'ils n'en avoient, et avec autant de présomption. De-là vinrent les hérésies, les querelles de l'école, si contraires et aux progrès des sciences et à la tranquillité des peuples. Berenger chanoine de Tours se perdit en voulant expliquer le mystere de l'Eucharistie : sans nier la

Bérenger.

présence réelle, il enseigna que la substance du pain et du vin demeuroit après la consécration. Son rival Lanfranc, moine de Bec en Normandie, le poursuivit avec chaleur, le fit condamner plusieurs fois, et fut cause que l'erreur devint contagieuse en acquérant beaucoup de célébrité.

Accroissement du pouvoir des moines

Depuis la réforme de Cluni, l'avilissement du clergé avoit procuré aux moines un crédit extraordinaire. Ils parvinrent à gouverner l'église. Les évêques et les papes les plus célebres furent tirés de leur corps. Lanfranc monta sur le siége de Cantorbery après la conquête de l'Angleterre. Grégoire VII, qui va troubler toute l'Europe, avoit vécu dans le cloître. Il eut des moines pour successeurs. C'est ici une époque très-remarquable. La régularité, l'étude, l'application aux affaires, donnoient aux moines une grande supériorité. Mais outre que leur institut les consacroit à la solitude, il étoit à craindre qu'ils ne portassent dans le gouvernement, avec les idées et les usages monastiques; cette âpreté de mœurs, cette inflexibilité d'opinion, cet esprit de corps, ce despotisme spirituel, qui sembloient communément régner dans les cloîtres. Ils inventerent et répandirent une foule de nouvelles pratiques, auxquelles on atta-

cha trop de vertu; des offices excessivement longs , des génuflexions innombrables, les flagellations volontaires inconnues avant ce siecle , que Pierre Damien préconisa comme le moyen de racheter tous les crimes devant Dieu , même ceux d'autrui. Ils furent proprement les auteurs des prétentions de la cour Romaine sur le temporel des souverains , source de la guerre du sacerdoce avec l'empire. Mais le préjugé y eut plus de part que les passions , et il faut avouer après tout que ces moines, parvenus au faîte des dignités ecclésiastiques , avoient une capacité , des talens et des vertus dont il n'y avoit presque plus d'exemple dans le clergé.

PHILIPPE I.

1060. Idée de ce regne.

LA conquête de l'Angleterre par le duc de Normandie, les entreprises violentes des papes sur les couronnes , la naissance des croisades , ont fait du long regne de Philippe I une époque distinguée. Si ce prince avoit été un grand roi, il auroit eu plus de part aux grands événemens ; mais il n'est fameux que par les choses qu'il a vu faire. Son pere avoit donné la régence à Baudouin , comte de Flandre , prince sage, qui gouverna sous le nom de marquis de

France jusqu'en 1067. La régence finit alors, quoique le roi ne fût âgé que de quinze ans. Plusieurs autres exemples prouvent que la minorité n'avoit pas, comme on le suppose, un terme fixe. L'opinion commune est que, jusqu'à l'ordonnance de Charles V; qui déclara les rois majeurs à quatorze ans, ils ne l'avoient été qu'à vingt-un, ou vingt-deux ans. Mais il paroît démontré que l'usage varioit à cet égard, et dépendoit beaucoup des conjectures.

Majorité des rois.

1066.

Conquête d'Angleterre par le duc de Normandie.

S. Edouard roi d'Angleterre, marié à une des plus belle femme de son tems, s'étoit fait un devoir de ne point user du mariage. Ce vœu indiscret de virginité entraîna une fatale révolution. Avant sa mort, Edouard avoit désigné pour son successeur le duc de Normandie; aumoins Guillaume l'assura, et fonda ses droits sur les dispositions réelles ou supposées de ce prince. Il s'agissoit de conquérir l'Angleterre; entreprise qui sembloit bien au-dessus de ses forces. L'ambitieux duc en vint à bout. Il remporta une victoire décisive à Hastings, sur Harold que les Anglois avoient élu. Il établit sa domination par les armes, et sut l'affermir en opprimant ses nouveaux sujets. Le nom de législateur, qu'il parut mériter d'abord, lui eût été plus honorable que celui de conqué-

rant, subtitué à son premier surnom de Bâtard.

Ce prince résiste à Grégoire VII.

Grégoire VII, dont nous développerons la politique, le combloit d'éloges. Mais il le somma de lui rendre hommage, et de lui payer le tribut; c'est-à-dire, une taxe par maison, appellée le *denier de Saint Pierre*, que la dévotion d'un ancien roi avoit établie en faveur des papes. Guillaume répondit à la sommation des légats, qu'il vouloit bien accorder le denier, mais non le serment; et au lieu de l'hommage qu'on exigeoit, il fit défense à ses sujets d'aller à Rome.

Premier démêlé du roi avec Guillaume.

Le roi de France ne troubla point sa conquête. Dix ans après, il soutint la révolte de Robert fils de Guillaume, à qui le conquérant avoit donné la Normandie. Le fils ayant sommé son pere de le mettre en possession de la province, reçut ces mots pour réponse: *Je n'ai point coutume de me dépouiller avant que de vouloir me coucher.* On prit les armes, mais la réconciliation se fit bientôt.

1087. Une raillerie cause une guerre.

Une guerre plus vive s'alluma entre Philippe et Guillaume. Ce fut l'effet d'une raillerie. Le roi d'Angleterre étoit excessivement gros, incommodé de son embonpoint, et obligé depuis quelque tems de garder le lit. Philippe, naturel-

lement railleur, (qualité dangereuse dans les princes,) dit un jour à ses courtisans : *Quand est-ce donc que ce gros homme accouchera ?* Guillaume l'apprit, et en fut outré. *J'irai* s'écria-t-il, *faire mes relevailles à Notre Dame de Paris avec dix mille lances en guise de cierges.* Rien n'étoit plus sérieux. Il commença par assiéger Mantes, qu'il brûla. Y étant tombé malade, heureusement pour Philippe, il se fit transporter à Rouen, où il mourut.

Rivalité de la France et de l'Angleterre.

Nous voyons ici la source d'une longue et cruelle rivalité entre les deux couronnes. Dès qu'un duc de Normandie devenoit roi d'Angleterre, il devenoit le rival du roi de France, et devoit sans cesse exciter sa jalousie. De-là combien de manoeuvres pour se nuire mutuellement ! Combien de guerres, en des tems où l'on armoit pour la moindre cause ! Et quelle animosité entre les deux nations, sur-tout quand il s'agira de les soumettre à une même couronne ! Voici l'époque où la politique va devenir plus remuante et plus meurtriere. Les entreprises du pontificat ne contribueront que trop à cet effet.

Grégoire VII Hildebrand.

Dans l'intervalle que nous venons de parcourir, le fameux Hildebrand, homme de basse naissance, qui, de l'obscurité d'un cloître, s'étoit élevé au comble des

honneurs, devenu pape, en 1073, sous le nom de Grégoire VII, austere dans ses mœurs, dur et inflexible par son caractere autant que par ses principes, avoit formé le dessein d'assujettir à sa domination toutes les têtes couronnées. Son systême étoit que le pape, (autrefois sujet des empereurs,) avoit droit de les déposer, et de délier les peuples du serment de fidélité à l'égard d'un mauvais prince. Il prétendoit que l'Empire, l'Espagne, l'Angleterre, la Pologne, la Russie, etc. relevoient du pontife Romain, et devoient lui rendre hommage. Par-tout il envoyoit des ordres en souverain ; il les soutenoit par les foudres de l'église. L'empereur Henri IV voulut soutenir l'usage établi en France, en Normandie, en Angleterre, et surtout en Allemagne, de donner l'investiture des grands bénéfices par la crosse et par l'anneau. Les princes exerçoient ce droit comme seigneurs suzerains des fiefs. On supposa qu'ils prétendoient conférer la puissance spirituelle, et qu'ils se croyoient par-là autorisé à vendre les choses saintes. On leur fit un crime abominable d'une cérémonie indifférente, » Qu'importe, disoit sagement » Ives de Chartres, célébre évêque de » ce tems-là, que cette concession de » bénéfices se fasse de la main, ou par

Systême de Grégoire VII.

Querelle des investitures.

» un signe de tête, ou par la bouche,
» ou par une crosse, puisque les rois ne
» prétendent donner rien de spirituel,
» mais seulement consentir à l'élection,
» ou accorder à l'élu des terres que les
» églises tiennent de leur libéralité » ?
On eût dit pourtant que les investitures
anéantissoient la religion, et que pour
détruire ce scandale, il faisoit mettre le
feu à toute l'Europe. Les plus grands
malheurs naissent quelquefois d'une
fausse idée. Grégoire VII, pour ce sujet,
excommunia et déposa l'empereur,
excita contre lui des révoltes et des
guerres continuelles, sous prétexte qu'il
exerçoit la simonie.

Entreprises de Grégoire contre la France.

La France ne fut point à couvert de
ses entreprises. Ses légats y exerçoient
sur les évêques tout son despotisme. Ils
assembloient à leur gré des conciles ;
ils froudroyoient, ils déposoient les
prélats. Philippe les laissoit faire, uniquement
occupé de plaisirs, tandis que
le pape gagnoit du terrain. La nomination
de quelques évêchés suspecte
de simonie, et les plaintes de quelques
marchands Italiens dépouillés dans une
foire, firent éclater le zele violent de
Grégoire. Il écrivit aux évêques du
royaume: *Votre roi est un tyran indigne
de porter le sceptre. Il passe sa vie dans
l'infamie et le crime.* Il leur ordonnoit,

en cas qu'il ne voûlut point se corriger, de lui refuser la communion et l'obéissance, de mettre même toute la France en interdit. Et s'il ne se corrige point, ajoutoit-il, nous employerons *toute sorte de moyens pour délivrer la France de sa domination*. Il vouloit que les François payassent le tribut que l'Angleterre s'étoit imposé (a). On eut le courage de résister à ses ordres sur cet objet; il n'en seroit point demeuré là, si l'empereur ne lui eût donné d'autre soucis.

Guerre des investitures.

La guerre excitée par Grégoire VII contre Heuri IV, la nécessité où ce prince fut réduit de se jetter aux pieds de son oppresseur, la vengeance qu'il tira ensuite de cette persécution, étoient des suites trop naturelles de l'audace du pontife. on en trouve par-tout le détail, qui fait frémir la religion et l'humanité.

La comtesse Mathilde.

Observons seulement que la comtesse Mathilde, souveraine d'une grande partie de l'Italie, parente de l'empereur, toute dévouée au pape qui la dirigeoit, rendit la papauté beaucoup plus puissante par une donation de tous ses états. Ce ne fut pas sans doute le moindre fruit de la politique de Grégoire.

Dictatus de Grégoire VII.

Le fameux *Dictatus* qu'on lui attribue avec vraisemblance; que le cardinal Baronius

(a) C'étoit environ un écu par maison.

prétend même avoir été fait dans un de ses conciles, renferme ces étranges propositions : » Le pape seul peut faire » de nouvelles loix. Il peut seul porter » les ornemens impériaux. Il est le seul » dont tous les princes baisent le pieds; » il est le *seul nom* dans l'univers. Il peut » déposer les empereurs. Son jugement » ne doit être réformé par personne; et » il peut réformer les jugemens de tous » les autres. Il devient indubitablement » saint par les mérites de Saint Pierre, » etc. ». Tel fut le fondement de la politique nouvelle dont nous serons forcés de suivre la trace. Si l'opinion a pu consacrer ces maximes, on n'a pas eu tort de la nommer la reine du monde.

Sa mort. Grégoire VII, poursuivi à son tour par l'empereur, mourut en s'écriant : *J'ai aimé la justice et haï l'iniquité ; c'est pourquoi je meurs en exil* (a). (1085. Sa querelle avec l'empereur sauva la France des maux dont il la menaçoit.

Divorce du roi. Mais Philippe s'attira par sa faute une persécution plus opiniâtre. Le vice l'avoit dégoûté de Berthe sa femme.

(a) Grégoire VIII le mit au nombre des saints en 1584, après avoir approuvé la Ligue. Le bréviaire Romain a canonisé sa conduite, même dans notre siecle, par une légende que les parlemens et quelques évêques de France ont supprimée, et qui l'a été en d'autres pays.

Rien n'étoit si aisé ni si commun que le divorce, dans un tems où le moindre degré d'affinité rendoit nul le mariage. Il prouva par de fausses généalogies qu'il étoit parent de Berthe : et la répudia. Bertrade, épouse du comte d'Anjou, lui ayant inspiré de l'amour, il l'enleve à son mari, et en fait solemnellement sa femme. Ce mariage scandaleux excite les plaintes de plusieurs évêques, et sur-tout d'Ives de Chartres, inaccessible aux séductions de la cour. Urbain II, autrefois moine de Cluni, digne émule de Grégoire VII, fait assembler un concile à Autun, où le roi est excommunié. Le pape vient en France tenir lui-même à Clermont le fameux concile qui donna naissance aux croisades. Il fulmine de nouveau l'anathême, non-seulement contre Philippe, mais contre ceux qui oseroient lui demander le nom de roi ou de seigneur, lui parler même, à moins que ce ne fût pour le convertir. C'étoit vouloir soulever tout le royaume. Philippe craignant une révolution, promet de se séparer de Bertrade. A peine absous des censures, il la rappelle, et la fait couronner par deux évêques. La mort de Berthe, les protestations de Bertrade qui soutenoit la nullité de son mariage avec le comte d'Anjou, de l'aveu même du comte, sembloient devoir écarter

1095. Excommunication du roi.

des foudres également funestes au souverain et à l'état. Mais l'esprit de Grégoire VII, avoit passé dans ses successeurs.

1100. Emeute au concile de Poitiers.

Pascal II, autre moine de Cluni, envoie des légats en France qui convoquent un concile à Poitiers. Guillaume, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, y déclare qu'il ne souffrira point que son roi soit excommunié en sa présence. Voyant que ses représentations étoient inutiles, il sort en colere, suivi de quelques évêques, de plusieurs seigneurs et d'une multitude indignée. Les légats n'en sont point émus. On prononce la sentence d'excommunication. Le tumulte redouble. Une pierre lancée contre un des légats, va fendre la tête à un ecclésiastique. Le concile devient un champ de bataille, mais la sentence étoit portée et le mal presque sans remede.

Trait du comte de Poitou.

Ce comte de Poitou avoit un intérêt personnel à ne pas souffrir les censures. Ses moeurs et son caractere l'y exposcient trop. Il répudia lui-même sa femme pour en épouser un autre. L'évêque de Poitiers, résolu de l'excommunier, prononçoit déjà la formule. Guillaume tirant son épée : *Tu vas mourir de ma main*, lui dit-il, *si tu ne me donnes l'absolution*. Le prélat feignit d'avoir peur, demanda un moment de loisir, et

acheva les paroles fatales : *Frappez maintenant*, ajouta-t-il, *je suis prêt* Le comte lui répondit froidement ; *Je ne t'aime pas assez pour t'envoyer en paradis*, et il l'exila.

Philippe s'associe Louis.

Le roi, tremblant sous l'excommunication, s'associa prudemment son fils Louis qui avoit près de vingt ans ; ce prince d'un rare mérite sut contenir les mutins et réprimer les rebelles. Son autorité et ses victoires exciterent la haine de Bertrade. Elle avoit eu deux fils de Philippe, elle voulut en élever un sur le trône. La perfidie et le poison furent employés pour se défaire de Louis. Un médecin le sauva des fureurs de cette marâtre. Sa mort eût entraîné la perte du roi ; mais la passion l'avoit tellement fasciné, qu'au lieu de rompre avec Bertrade, il ne pensa qu'à ménager une réconciliation entre elle et son fils. Ayant tout à craindre d'un pape altier, il offrit de se soumettre à la pénitence, en le priant de réhabiliter son mariage.

1104. Absolution du roi.

On vit alors les évêques qui, par un vrai zele, s'étoient opposés aux désordres de ce prince, en particulier Ives de Chartres, prendre ouvertement le parti d'une sage modération ; tandis que d'autres évêques, qui s'étoient pliés aux intrigues de la cour, affectoient une

sévérité aussi suspecte que dangereuse. Les premiers firent entrer le pape dans leurs vues. Il consentit à l'absolution du roi, après que lui et Bertrade auroient juré de rompre leur mauvais commerce. Ils étoient déterminés au serment. Philippe vint le prêter, nu-pieds, au cœur de l'hiver, dans un concile de Paris. L'absolution leur fut accordée, et le mariage vraisemblablement rehabilité, car ils continuerent à vivre ensemble; sans que l'église les inquiétât. Si le souverain pontife s'étoit d'abord conduit en pasteur, ces tempêtes n'auroient point agité la France.

Croisades

C'est dans le concile de Clermont, où Philippe fut excommunié par Urbain II, que ce pape inspira l'ardeur des croisades. Grégoire VII avoit formé une pareille entreprise. Il vouloit conquérir en personne la Terre sainte; mais les affaires de l'Europe le détournerent de ce grand projet. La gloire en étoit réservée à un simple hermite de Picardie. Les Turcomans, destructeurs de l'empire des Califes, possédoient alors la Palestine. Ennemis des Chrétiens, ils toléroient leurs pélerinages dont ils tiroient beaucoup de profit, sans ménager leur religion ni leurs personnes. Pierre, cet hermite Picard, qu'on dit gentilhomme, joignant à une figure hideuse tous

Pierre l'hermite.

les dehors de la pénitence, au retour du voyage de Jérusalem, peignit si éloquemment la profanation des lieux autrefois habités par le Sauveur, et les rigueurs dont les pélerins étoient accablés, dont il avoit lui-même senti le poids, qu'Urbain II le crut propre à mettre l'Europe en mouvement. Il lui ordonna d'aller dans les cours et dans les villes échauffer le zèle des princes et des peuples. L'ardent missionnaire y réussit au-delà des espérances. Son enthousiasme embrasa les esprits, moins capables de réflexion que de chaleur. On ne parloit plus que de partir pour la Palestine, qne de délivrer le saint Sépulcre, et de venger les chrétiens de la tyrannie des infidelles. Le pape saisit une occasion si favorable. Au concile de Clermont, où l'affluence fut prodigieuse, lui-même harangua dans la place publique; il déplora les malheurs de Jérusalem; il fit désirer une guerre qui intéressoit, disoit-il, la gloire de Dieu, et que Dieu ne pouvoit manquer de bénir, *Dieu le veut, Dieu le veut,* s'écria-t-on de toutes parts. Ce fut le cri de guerre des croisés. On donna ce nom à ceux qui s'enrôlerent pour la Terre sainte, parce qu'ils portoient une croix d'étoffe rouge sur leurs habits.

Urbain II prêche la croisade.

Princes, évêques, seigneurs, moines, femmes, enfans, vieillards, se croise-

Motifs des croisés.

rent en foule ; les uns, pour échapper à leurs créanciers, car il étoit défendu de poursuivre les croisés sous quelque prétexte que ce fût ; les autres, dans l'espérance de faire fortune, ou de se signaler par leurs exploits ; plusieurs, pour être quittes de toute autre pénitence, l'indulgence pléniere étant le prix de la croisade ; la plupart enfin, par des motifs de dévotion, joints au goût de la nouveauté et à l'éclat éblouissant de cette entreprise. Elle convenoit singuliérement au génie de la nation. Le François vif, inquiet et belliqueux, ne pouvoit souffrir le repos. Une apparence d'héroïsme le transportoit : la religion, bien ou mal entendue, augmentoit son impétuosité fougueuse. On en vint au point d'envoyer une quenouille et un fuseau à ceux qui ne prenoient pas la croix.

Reflexions sur la croisade.

Dans un siecle moins superstitieux, on auroit pensé que ces longs pélerinages sont sujets à une infinité d'abus ; que la vraie dévotion ne peut faire abandonner les devoirs de prince, d'évêque, de pere, ou de citoyen ; qu'un Dieu de paix ne veut pas être servi sans nécessité par de sanglantes guerres ; que si le tombeau de Jesus-Christ étoit profané par les turcs, l'essentiel pour les chrétiens étoit d'honorer Jesus-Christ par la sainteté des mœurs ; que du moins il falloit prendre

de sages mesures, et ne pas croire que des bandits, sans chef et sans discipline, seroient invincibles avec une croix rouge sur l'épaule. Mais l'enthousiasme ne raisonne point, et l'on n'étoit guere capable alors de raisonner.

Succès de la croisade

L'Europe se dépeuple ; des troupes innombrables de croisés prennent différens chemins, quatre-vingt mille, ayant pour général l'hermite Pierre. Ces soldats dévots pillent, égorgent les Juifs et les Chrétiens sur leur passage, et se font massacrer comme des brigands. Ceux qui arrivent en Grece, inspirent à l'empereur de justes alarmes. Des armées plus dignes de ce nom, conduites par les seigneurs, se réunissent enfin aux environs de Constantinople. Leurs expéditions n'appartient point à notre histoire. Il suffit de dire que Jérusalem fut emportée d'assaut en 1099, qu'on lui donna pour souverain le fameux Godefroi de Bouillon, dont le royaume ne fut presque rien ; que, de sept ou huit cent mille hommes qui étoient venus d'Europe, il ne restoit, quand on en fit le siége, qu'environ vingt mille soldats effectifs ; et que cette conquête devint une source de malheurs.

Le roi ne se croise point.

Aucun roi n'étoit entré dans cette premiere croisade. Ils avoient seulement permis à leurs vassaux et à leurs sujets de

suivre le torrent. Hugues, frere du roi de France, le vieux Raymond IV comte de Toulouse, Robert duc de Normandie, Godefroi de Bouillon duc de la basse Lorraine, Etienne comte de Chartres, furent les principaux chefs. Philippe, méprisable par ses désordres, le parut peut-être davantage pour n'avoir pas voulu prendre la croix. C'étoit pourtant un trait de sagesse. Il resta tranquille dans son royaume. Après avoir régné sans gloire plus de quarante-huit ans, il mourut, selon quelques auteurs, sous l'habit de moine. L'abbé de Cluni l'avoit sollicité à le prendre; mais on a lieu de croire qu'il n'en fit rien, quoique cette dévotion, très-commune alors, ne coutât qu'un changement d'habit. De-là vient que les moines comptent dans leurs fastes tant de princes, de seigneurs, de femmes illustres.

1108. Mort du roi.

Aquoi servirent les croisades.

Les croisades, dont on respecte le motif, et dont on ne peut trop déplorer l'abus, servirent du moins à rétablir l'autorité et le domaine des rois. La noblesse, pour avoir de quoi entreprendre de si longs voyages, leur vendit beaucoup de terres qui furent par-là réunies à la couronne.

Remarque

Il y a tout lieu de croire que les croi-

sades, absorbant l'argent de la monarchie, furent la source des altérations de monnoie, que nous verrons si fréquentes depuis et si funestes. Philippe I en donna peut-être le premier exemple. Il fit frapper des monnoies d'argent avec un tiers d'alliage en cuivre. Alors la *livre* et le *sou* devinrent purement numéraires. Dans la livre, de douze onces, il n'entroit plus que huit onces d'argent. Aussi substitua-t-on dès-lors à la livre le poids de marc de huit onces. Nous n'aurons que trop souvent lieu d'observer les conséquences de cette innovation.

importante sur la monnoie.

On rapporte à ce tems l'invention des armoiries. Il falloit à une foule de seigneurs des bannieres qui les fissent reconnoître de leurs vassaux; et comme ils étoient tous couverts de fers, ils avoient besoin de se distinguer par quelque emblême. Chacun en mit sur ses armes: on conserva ces symboles comme des titres d'honneur; ils servoient aussi de distinction dans les tournois, et la mode s'en établit généralement.

Armoiries

Nous avons déjà observé que la cavalerie presqu'inconnue sous la premiere race, étoit devenue la principale force des armées. C'est ce qui avoit mis en usage les casques, les cuirasses, les brassards, les armures pesantes dont le cavalier et le cheval étoient surchargés,

Cavalerie.

et dont on sentit plus d'une fois l'inconvénient.

Décret singulier en faveur des moines.

Ce regne fournit une preuve singuliere du progrès de l'autorité des moines, étroitement liée à celle des papes. Après le concile de Clermont, Urbain II en alla tenir un à Nîmes, où l'on fit ce canon, qui doit entrer dans l'histoire de l'esprit humain : » Quelques insensés, » par un zéle amer, prétendent que les » moines, étant mort au monde pour » vivre à Dieu, sont indignes des fonc- » tions sacerdotales, comme de donner » la pénitence, l'absolution, le bap- » tême. Mais ils se trompent.... Saint » Benoît a seulement interdit aux moi- » nes les affaires temporelles : ce qui » est également défendu aux chanoines. » Les uns et les autres sont des anges, » puisqu'ils annoncent les volontés de » Dieu ; mais l'ordre angélique est plus » élevé, selon qu'il contemple Dieu de » plus près. Les moines n'ont-ils pas six » ailes comme les Chérubins, deux fi- » gurées par le capuce, deux par les » manches, et les deux autres par le » reste de l'habit ? Voilà bien certaine- » ment les six ailes. Nous ordonnons » donc que ceux qui s'élevent contre » les moines à ce sujet, soient privés » des fonctions sacerdotales ».

Préjugés

Il ne faut plus s'étonner des devoirs bizarres

bizarres qu'on imposoit alors : comme essentiels à la religion. On obligeoit tout chrétien, princes et sujets, à se faire tondre; on excommunioit, on privoit de la sépulture ceux qui portoient les cheveux longs. Un concile de Rouen l'ordonne expressément; et ce même concile défend aux prêtres de faire hommage à aucun laïque : « car c'est » une indignité, dit-il, que des mains » consacrées par l'onction soient mises » dans les mains profanes d'un homi-» cide, d'un adultere, d'un pécheur ». S. Anselme, moine du Bec, archevêque de Cantorbery, se montra infiniment zélé pour ces deux objets. Les troubles qu'il occasionna en Angleterre furent le fruit des préjugés répandus par-tout.

sur les cheveux longs et sur l'hommage.

LOUIS VI,

Surnommé LE GROS.

1108. Foiblesse de la couronne.

LA croisade, en exerçant l'ambition et le courage des vassaux de la couronne, avoit procuré au dernier roi plusieurs années de repos. Son domaine s'étoit un peu agrandi. Cependant il étoit encore assez borné; et lorsque Louis commença à régner seul, il se vit environné d'une multitude d'ennemis, ses sujets qui, ne possédant la plupart qu'une

ou deux places, ne laissoient pas de se rendre redoutables, soit par leur union, soit par la position de leurs châteaux. Celui de Puiset, entre Orléans et Estampes, coûta seul plusieurs années de guerre. Louis le Gros eut le bonheur de réduire ces petits feudataires à l'obéissance. Mais la destinée de la nation Françoise étoit de combattre les Anglois durant plusieurs siecles. C'est ici que commencent les guerres et la haine entre les deux nations.

Brouilleries avec l'Angleterre.

Pendant que Robert duc de Normandie se battoit en Palestine, Henri son cadet s'étoit emparé du royaume d'Angleterre après la mort de leur pere Guillaume le Roux, en 1100. A son retour, Robert voulut chasser l'usurpateur. Il fut lui-même attaqué en Normandie, battu, pris et enfermé dans une prison, où il mourut victime de son zèle indiscret pour la croisade. Louis le Gros, gouvernant alors sous Philippe, avoit excité Henri à la conquête de la Normandie, au lieu de s'y opposer fortement, comme son pere et la prudence le conseilloient. Il eut sujet de se repentir d'avoir voulu se donner un vassal trop redoutable.

1110. Guerre avec Henri I.

La forteresse de Gisors, située sur la frontiere des deux états, fut la premiere occasion de rupture. Henri s'en étant

emparé, quoiqu'elle fut en séquestre, le roi de France lui envoya un cartel. Il répondit qu'il n'avoit pas besoin de se battre pour un fort dont il étoit en possession Au lieu d'un combat singulier, il y eut une bataille, et les Anglois furent vaincus. Ce fut là comme une semence de guerres interminables, souvent interrompues par des traités; mais bientôt ranimées par l'ambition et la haine. Louis fut quelquefois malheureux et toujours brave. On raconte que dans une mêlée, un Anglois saisit la bride de son cheval en criant, *le roi est pris.* Sans s'étonner du peril : *Ne sais-tu pas* lui dit-il, *qu'on ne prend jamais le roi aux échecs?* et à l'instant il le renversa mort d'un coup d'épée.

Courage de Louis.

Cependant la guerre du sacerdoce avec l'empire continuoit à troubler et à scandaliser l'Europe. Henri V, que Pascal II, autre pape sorti de Cluni, avoit armé contre l'empereur son pere, ne fut pas plutôt affermi par la révolte sur le trône impérial, qu'il se fit un devoir ou un bonheur, à l'exemple de son malheureux pere de soutenir les investitures. Un nouveau pape, Calixte II, vint l'excommunier dans un concile de Rheims; car les pontifes, sans épargner les rois de France, trouvoient le royaume toujours ouvert, y obtenoient du secours,

1119. Le pape excommunie à Rheims l'empereur.

y exerçoient leur empire. On qualifia l'investiture d'hérésie, quoique Pascal lui-même se fut récrié dans un concile de Rome contre cette qualification.

Foibles-se du roi dans le concile.

Louis le Gros parut au concile pour se plaindre du roi d'Angleterre, sur qui sans doute il vouloit attirer les foudres ecclésiastiques. Celui-ci, plus ferme et plus prudent, avoit défendu à ses évêques, députés à Rheims, de se plaindre de personne, parce qu'il sauroit bien rendre justice lui-même dans ses états. *Saluez le pape de ma part*, leur avoit-il dit ; *écoutez-le avec humilité*, *mais ne me rapportez ici aucune ordonnance du concile*. Le roi de France ne put le faire excommunier. Il ne put pas même obtenir du pape, malgré les plus vives instances, que la métropole de Sens fût affranchie de la primatie de Lyon, dont Grégoire VII étoit l'auteur.

Fin de la querelle des investitures

Enfin la querelle atroce qui avoit causé tant de crimes, de soulevemens, de massacres, sous deux regnes, pour une simple cérémonie, finit en 1122 par un accomodement aussi bizarre que le fond de la querelle. Henri V contraint de plier remit *à Dieu et aux saints apôtres* toute investiture, *par la crosse et l'anneau ;* Calixte II, lui accorda que les élections se fissent en sa présence, et que les élus fussent mis en possession

des fiefs par le *sceptre*. Il faut se transporter dans ce siecle, pour concevoir qu'un sceptre mis à la place d'une crosse faisoit disparoître la simonie.

1124. L'empereur Henri V attaque la France.

Dès que l'empereur se vit reconcilié avec l'église, gendre du roi d'Angleterre, il entra d'autant plus volontiers dans sa querelle avec la France, qu'il brûloit de se venger de l'excommunication fulminée à Rheims contre lui. Il se mit en campagne à la tête d'une armée nombreuse, résolut de réduire en cendres la ville d'où lui étoit venu cet affront. On vit alors que, si les vassaux faisoient la guerre au souverain pour des intérêts particuliers, ils pouvoient se réunir à lui contre l'ennemi commun. Le roi les ayant convoqués, eut bientôt une armée au moins de deux cent mille hommes. Ce zèle admirable de la nation ne fut point stérile. L'empereur perdit courage et repassa promptement le Rhin. L'armée Françoise pouvoit écraser sans peine le roi d'Angleterre ; mais les vassaux n'y voulurent point consentir, de peur d'être subjugués à leur tour par l'autorité royale.

L'oriflamme.

Prétention des moines.

C'est ici pour la premiere fois qu'on fait mention de l'oriflamme, banniere de l'abbaye de saint Denis, à laquelle l'opinion vulgaire attachoit une vertu miraculeuse. Le roi l'avoit pris avant

son départ ; il le reporta solemnellement à son retour. Il remit en même-tems la couronne de son pere, qu'il retenoit *injustement*, dit Suger, abbé de saint Denis, *car les couronnes des rois, après leur mort appartiennent aux saints martyrs*, c'est-à-dire, à l'abbaye. Voilà de ces droits dont l'origine se trouveroit difficilement.

1127. Le roi excommunié

Louis, quoique pieux, quoique zélé pour l'église, au point qu'il venoit de rétablir par les armes un évêque chassé de son siége, ne put échapper aux censures ecclésiastiques. Des plaintes séditieuses de l'évêque de Paris l'ayant engagé à saisir son temporel, ce prélat lance aussi-tôt l'interdit sur le diocèse et même sur les terres du roi. Les autres évêques de la province fulminent de pareilles censures ; et voyant le roi fort irrité, ils vont (démarche étonnante) implorer le secours du nouvel ordre de Cîteaux. Le pape leve l'interdit. S. Bernard, déjà célebre, s'en plaint comme d'une foiblesse qui autorise la licence. Il suivoit les préjugés de son siecle, ainsi que les plus grands hommes ont fait souvent ; et par respect pour la puissance pontificale, il perdoit de vue les droits de la royauté. Dans une lettre écrite au pape, il traite le roi d'impie, de persécuteur, de second Hérode. Tant il est

Zele indiscret.

difficile même aux saints, de se tenir dans les justes bornes du zèle.

Ce prince mourut très-chrétiennement, après avoir fait sacrer Louis son fils et son successeur. Les dernieres paroles qu'il lui adressa ne peuvent être trop répétées : *Souvenez-vous, mon fils, que la royauté n'est qu'une charge publique dont vous rendrez un compte très-rigoureux après votre mort.* Louis le Gros, plus vertueux que Henri I roi d'Angleterre, n'eut pas comme lui la réputation d'un grand roi, parce qu'il manquoit de politique. Son ennemi le trompa toujours.

1137. Mort de Louis le Gros.

L'autorité royale commença pourtant à se relever sous ce regne par des établissemens utiles. Le principal fut celui des *communes*. Il n'y avoit alors d'hommes véritablement libres que les ecclésiastiques ou les seigneurs. Tous les autres étoient plus ou moins esclaves. On leur permit d'acheter la franchise, de se choisir des maires et des échevins. Alors se forma le gouvernement municipal. Les villes devenues de petites républiques, sous le nom de communes, devoient fournir au roi un nombre de gens de guerre ; chaque paroisse devoit marcher sous la banniere de son saint. Les seigneurs n'avoient plus le même empire sur ces nouveaux affran-

Affranchissement des communes.

chis, jaloux de leur liberté. Les droits qu'on leur avoit vendus, étoient garantis solidement. Cet exemple du monarque fut imité par un nombre de seigneurs, qui vendirent de même à leurs sujets la liberté que la nature devoit rendre inaliénable. Quelques villes secouerent le joug, sans attendre les chartes des seigneurs. Enfin les bourgeois acquirent le droit d'être gouvernés par des *maires*, des *consuls* ou des *échevins*; de changer de domicile et de disposer librement de leur fortune; de s'armer pour leur propre défense, avec l'obligation de payer certaines tailles au seigneur, et de combattre pour lui en certains cas. On attaqua souvent leur liberté; mais ils en connurent le prix et la soutinrent. Nous verrons les communes former dans la suite un troisieme ordre de citoyens, qui eut une grande autorité dans les assemblées de la nation. Il resta encore beaucoup de serfs jusqu'au quatorzieme siecle, époque de l'affranchissement général sous Louis Hutin.

Appel aux juges royaux.

Un autre établissement non moins utile de Louis le Gros, fut le droit d'appeller en plusieurs cas aux juges royaux des sentences rendues par les officiers des seigneurs. Les justices seigneuriales perdirent ainsi une grande partie de leur autorité, au profit de

celle du souverain. Celui-ci étant dès-lors le premier juge, ne pouvoit manquer de devenir bientôt législateur.

Les ordres monastiques se multiplient. On voit naître les Chartreux, les Prémontrés, Fontevraud, où les hommes doivent être gouvernés par une femme, Citeaux, où la plus rigide pauvreté attire des prosélites et des richesses ; enfin ces ordres militaires qui doivent unir les exercices du cloître à la profession des armes. L'opulence de Cluni avoit produit l'effet ordinaire, le relâchement. Un murmure universel déposoit contre ces religieux trop jaloux de leurs priviléges, trop fiers de leur fortune, et dont l'épiscopat redoutoit les entreprises. Dans le concile de Latran, en 1122, on défendit absolument aux moines les fonctions du ministere, même de chanter des messes publiques. » Ils possé-
» dent les églises, les terres, les châ-
» teaux, les dixmes, les oblations des
» vivans et des morts, disoient les évê-
» ques ; ils ne reste plus que de nous
» ôter la crosse et l'anneau, et de nous
» faire ordonner par eux ».

Nouveaux ordres monastiques.

Le clergé contre les moines.

Cependant l'abbé de Clairvaux, saint Bernard, la gloire du nouvel ordre de Cîteaux, acquit par sa réputation

S. Bernard maître des esprits.

et par ses talens le plus grand pouvoir qu'un homme puisse exercer sur l'esprit des hommes. Il gouverna les pontifes, les rois et les peuples. Voué à la solitude, et toujours entraîné aux affaires, son génie vif, ardent, infatigable, se mêla de tout et décida tout. Ses disputes avec le vénérable Pierre abbé de Cluni, sur la prééminence des deux ordres monastiques, furent le signal de cette dangeseuse rivalité qui se perpétua entre les moines. Il triompha du malheureux Abélard plus savant que lui, téméraire théologien, mais si légerement soupçonné d'hérésie sur la Trinité, que ses accusateurs se contredisoient ; les uns prétendant qu'il admettoit trois Dieux, les autres qu'il ne distinguoit point assez les trois Personnes. Bernard fit reconnoître Innocent II, à qui Anaclet disputoit vivement la papauté. Nous le verrons se signaler encore davantage sous le regne suivant.

Abélard accusé.

Arnaud de Brescia invective contre le clergé.

Le schisme, les désordres en tout genre, la fermentation des esprits, donnerent naissance aux sectes ennemies du clergé, qui devoient un jour agiter toute l'Europe. Arnaud de Brescia, moine enthousiaste, rigide, éloquent, invectiva contre les clercs et les moines, sans épargner les papes ni les évêques. Selon lui, un clerc ne pouvoit rien avoir en propriété; le prince étoit maître

de disposer de tous les biens ecclésiastiques, seulement en faveur des séculiers. Ces déclamations échauffoient la multitude: on se souleva, la révolte devint contagieuse; Arnaud fut brûlé en 1155 par ordre d'Adrien IV, mais le feu qu'il avoit allumé n'a pu s'éteindre. S. Bernard dit qu'à l'exemple du diable, il n'avoit faim et soif que du sang des ames.

LOUIS VII,

Surnommé LE JEUNE.

1117. Puissance du roi.

LOUIS LE JEUNE, par son mariage avec Eléonore, héritiere du Poitou et de l'Aquitaine, avoit réuni à la couronne un pays considérable, depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées. Il étoit tranquille du côté de l'Angleterre, où la mort de Henri I occasionnoit des guerres civiles. Mais l'ambition du pape et les intrigues de Thibaud, comte de Champagne, ne le laisserent pas long-tems en repos.

1141. Querelle avec le pape au sujet d'un évêché.

Il s'étoit opposé à l'élection d'un archevêque de Bourges faite sans son consentement. Le pape Innocent II, quoique redevable au roi de sa dignité, voulut soutenir cette élection, contraire aux droits de la couronne. Il sacra lui-même l'archevêque, et l'envoya en possession du siége, disant avec insulte que

le roi étoit un jeune homme qu'il falloit instruire, et ne point accoutumer à se mêler d'affaires d'église. Cependant les rois de la premiere race conféroient ordinairement les évêchés, et depuis que les élections s'étoient rétablies dans le royaume, le droit de les confirmer appartenoit incontestablement au monarque : droit fondé, et sur les concessions faites à l'église par ses prédécesseurs, et sur la raison d'état qui doit exclure des grandes places tout homme suspect à son prince. Mais le funeste systême d'indépendance avoit ébranlé les premiers principes. Louis tint ferme. C'en fut assez pour mettre son domaine en interdit.

Le Comte de Champagne trouble l'état.

Le comte de Champagne avoit eu beaucoup de part à cette affaire. Brouillon, méchant, mais dévot à l'extérieur, zélé protecteur des moines qu'on disoit être ses soldats, et appuyé de S. Bernard qui faisoit publiquement son éloge, il saisit toutes les occasions de troubler l'état et de nuire au roi. Louis le Jeune, vif et irrité, fond sur la Champagne,

Sac de Vitri.

saccage Vitri, fait mettre le feu à l'église où périrent plus de treize cents personnes. Cette exécution cruelle fut suivie de violens remords. Il ne crut pouvoir l'expier qu'en faisant vœu d'aller en personne à la Terre sainte.

Les fruits de la premiere croisade s'évanouirent de jour en jour. On en demandoit une seconde. Le pape Eugene III, qui avoit été le disciple de saint Bernard, et qui le respectoit encore comme son maître, le chargea du soin de la prêcher. Ce pieux solitaire, l'oracle de la France, mais fort susceptible de préventions, et plus propre à gouverner des religieux qu'à diriger les affaires d'état, où il n'entroit que par zèle, détermina le roi à cette entreprise, contre l'avis du fameux abbé Suger, autre moine d'un mérite extraordinaire, vertueux quoique homme de cour, grand politique, et depuis long-tems exercé au gouvernement. Les prédications du Saint allumerent par-tout l'enthousiasme; il représentoit les Mahométans comme des idolâtres, eux qui ne sont pas moins zélés contre l'idolâtrie que les chrétiens. Le monarque reçut la croix de sa main à Vézelai, sur un échafaud dressé en pleine campagne; la plupart des seigneurs, trois évêques, la reine Eléonore, se croisent avec la même ardeur. Bernard coupe une partie de ses habits pour faire des croix; les croix manquent encore, et il permet à chacun d'en faire.

1146. Seconde croisade, prêchée par Saint Bernard.

Louis prend la croix.

On lui offrit le commandement de l'armée qu'il refusa. Le bruit de ses

Bernard entraîne tout.

miracles et de ses prédictions ne laissant aucun doute sur le succès, tous vouloient partir; les femmes même prirent les armes : il ne resta dans plusieurs bourgs que des femmes et les enfans. Bernard écrivit au pape : *Les villes et les châteaux deviennent déserts ; on voit par tout des veuves dont les époux sont vivans.* Triste sujet de félicitation ! L'Allemagne où il alla prêcher fut animée du même esprit, et l'empereur Conrad III imita l'exemple du roi.

Mauvais succès de la croisade.

Louis le Jeune, après avoir confié la régence à l'abbé Suger et au comte de Vermandois, se mit en marche à la tête de plus de deux cent mille hommes. Conrad en avoit de son côté plus de cent mille. On alla par terre à Constantinople, mauvais parti dont l'expérience de la premiere croisade démontroit les inconvéniens. La trahison des Grecs qui ne cherchoient qu'à se défaire de ses étrangers, qu'ils avoient raison de craindre, le peu d'habileté des deux princes, l'indépendance de leurs vassaux, la mauvaise discipline des troupes, beaucoup de fautes et nulles précautions, tout concourut à la ruine des croisés. Au lieu des conquêtes qu'ils regardoient comme infaillibles, ils n'eurent que l'avantage de visiter dévotement les lieux saints.

De retour en France, le roi trouva la monarchie florissante par le sage gouvernement de l'abbé Suger. On avoit tenté de perdre ce ministre dans son esprit. Il n'eut pas de peine à lui rendre justice, et lui donna la récompense la plus digne de son zèle, le nom de pere de la patrie. Tout retentissoit de murmures contre saint Bernard, qui se justifia comme il put, en rejettant sur les crimes des croisés le malheur de la croisade.

1148. Retour du roi.

Ces deux moines célebres offrent un contraste frappant. Ils avoient l'un et l'autre beaucoup d'esprit; mais l'un gouvernoit l'état en vrai politique, l'autre n'envisagoit les affaires qu'en homme dévot. L'abbé de saint Denis, qui ne pouvoit tout-à-fait être exempt des préjugés de son siecle, n'en avoit aucun qu'il ne fit céder à une raison supérieure; l'abbé de Clairvaux se livroit avec enthousiasme à tout ce qu'il imaginoit pouvoir intéresser la gloire de Dieu, le bien de l'église. Il étoit né pour sanctifier les ames, et sortoit de sa sphere en se mêlant du gouvernement des peuples. L'ordre de la providence est que la sagesse humaine dirige les entreprises humaines.

Suger et S. Bernard.

La reine Eléonore avoit suivi le roi en Palestine. Une antiphatie mutuelle,

1152. Le roi ré-

Répudie l'héritiere d'Aquitaine.

augmentée par les galanteries de cette princesse, leur faisoit désirer une séparation. Louis se croyoit déshonoré par Eléonore : celle-ci se plaignoit d'avoir un moine plutôt qu'un roi pour époux. Suger prévoyant les suites de ce divorce, qui enleveroit à la couronne de grandes provinces, étoit venu à bout de suspendre le funeste dessein de son maître. Il mourut malheureusement pour l'état. Aussi-tôt Louis a recours au prétexte ordinaire de parenté contre Eléonore. Les flatteurs ne manquent pas de lui faire un scrupule de son mariage. Il consulte les évêques, et sur leur avis répudie la reine. Elle avoit de lui deux filles auxquelles il espéroit que sa succession pourroit revenir. Mais Eléonore ne tarda point à épouser le duc de Normandie en déshéritant ses filles.

L'Angleterre devenue redoutable.

Henri Plantagenet (c'est le nom du duc) à qui elle apportoit pour dot la Guienne et le Poitou, et qui possédoit déjà l'Anjou, le Maine et la Normandie, devint dès-lors redoutable au roi de France. Il le fut bien davantage peu de tems après, le roi d'Angleterre Etienne, l'ayant déclaré son successeur. Cette couronne, jointe à une partie des plus belles provinces du royaume, formoit une puissance qui annonçoit d'étranges malheurs aux descendans de Louis le

Jeune. Les deux rois eurent bientôt des démêlés, dont les suites furent peu considérables.

Démêlé de Henri II, avec Thomas Becket.

Un fameux zélateur des immunités ecclésiastiques, Thomas Beket, révéré sous le nom de S. Thomas de Cantorbery, que le nouveau roi d'Angleterre Henri II avoit élevé à la dignité de chanchelier, et ensuite à celle de primat lui causa de plus vives inquiétudes que le roi de France trop foible pour le dompter. Un prêtre convaincu d'assassinat méritoit la mort ; et les immunités de l'église ne devoient pas sauver des meurtriers. Henri voulant que le coupable fût jugé et puni par les magistrats, l'archevêque ne voulut jamais y consentir. Tel fut le principal sujet d'une querelle qui mit en feu tout ce royaume ; qui exposa Henri II à perdre sa couronne, et qui lui fit perdre réellement son autorité et sa gloire.

Becket en France.

Becket, condamné par ses confreres mêmes d'Angleterre, trouva un asyle auprès de Louis le Jeune, dont l'intérêt étoit de fomenter ses brouilleries, et dont la piété favorisoit un homme déjà regardé comme un martyr. Henri étant venu en France pour d'autres affaires, il fut question de le réconcilier avec l'archevêque de Cantorbery. Le prélat vint se jeter à ses pieds, l'assurant qu'il se

soumettoit à ses volontés, *sauf l'honneur de Dieu;* car l'honneur de Dieu étoit confondu avec les intérêts imaginaires du clergé. Après s'être récrié sur cette restriction, *Qu'il m'accorde seulement*, dit le monarque, *ce que le plus saint de ces prédécesseurs a accordé au moindre des miens.* Il vouloit parler des coutumes d'Angleterre, rejettées par l'archevêque comme incompatibles avec les immunités de l'église. Chacun applaudit à cette demande, mais le prelat fut infléxible.

Son accomodement avec Henri.

Le pape Alexandre III avoit envoyé des légats pour finir l'affaire. Henri qui craignoit ses anathêmes, consentit au rétablissement de Becket, *sauf l'autorité royale.* On se réconcilia en apparence. L'archevêque de retour en Angleterre, lança de nouvelles excommunication, et irrita plus que jamais un prince terrible dans ses emportemens. *Est-il possible*, s'écria un jour Henri, *qu'aucun de mes serviteurs ne me vengera d'un prêtre ingrat et rebelle, qui trouble tout mon royaume?* Ces paroles n'eurent

1170. Becket assassiné.

que trop d'effets. Quand un prince paroît désirer le crime, on s'empresse de le commettre. Le prélat fut bientôt assassiné dans son église. La pénitence humiliante du roi, la révolte de ses enfans et d'une grande partie de la nation, la démarche qu'il fit de se

soumettre au jugement du pape, prouvent combien le malheur peut abattre les hommes les plus superbes.

Erreur cause de ces maux.

Ces violentes contestations sur l'autorité pontificale et sur les immunités ecclésiastiques, avoient leur source dans les fausses décrétales et dans un chaos d'erreurs produites par l'intérêt et consacrées par l'ignorance. On verra presque toujours les plus grands maux de la société naître de l'erreur autant que des passions. A quoi s'exposent ceux qui suivent la vérité !

Dernieres années de Louis le Jeune.

Louis le Jeune soutint les enfans de Henri contre leur pere. Mais le monarque Anglais reprenant toute la vigueur de son ame, se montra dans cette guerre aussi prudent et aussi courageux que dans les autres. On fit un nouveau traité de paix. Louis fut en pélerinage au tombeau de S. Thomas de Cantorbéry déjà canonisé. Il mourut peu de tems après, avec la réputation de roi pieux et de mauvais politique. Ses vassaux lui furent toujours attachés, non par estime pour sa personne, ou par crainte de sa puissance, mais parce qu'ils redoutoient l'ambition du roi d'Angleterre.

1180. Sa mort.

Duel permis pour six sous.

On remarque sous ce regne une loi digne des siecles les plus barbares.

C'étoit la défense du duel pour une dette qui n'excéderoit pas cinq sous. Une dette de six sous étoit donc une matiere suffisante de duel. Plusieurs églises, celle de Paris en particulier, et quelques abbés, conservoient le droit d'ordonner le duel en certains cas. L'abbé de Saint Denis demanda cette épreuve contre Etienne de Maci, qui avoit fait emprisonner un serf de l'abbaye. Le champion de l'abbaye creva un œil de son adversaire, et celui-ci reconnut alors que sa cause étoit mauvaise. Si Eugene III, consulté sur cet usage, répondit, comme le disent quelques auteurs, *suivez vos coutumes*; rien ne prouve mieux combien des coutumes insensées peuvent paroître respectables.

Troubadours.

Au sein de cette barbarie florissoient depuis plus d'un siecle, dans nos provinces méridionales, les poëtes Provençaux, connus sous le nom de *Trouverres* ou de *Troubadours*. Ils chantoient les dames, ils en étoient aimés; ils faisoient les délices des cours; et l'on ne connoissoit point de nouveauté si charmante. Ces premieres étincelles du génie de la nation perçoient à peine la profondeur des ténebres dont elle étoit environnée.

Ecole de monasteres.

De nombreuses écoles, établies surtout dans les monasteres, rendirent un

service plus essentiel. Les moines s'occupoient à copier des livres, et donnoient des leçons aux jeunes gens. Sans eux nous aurions peut-être perdu tous les trésors de l'antiquité. Les colléges firent tomber ses écoles. On accouroit déjà de toute l'Europe à Paris pour étudier les sciences. C'est probablement alors que se forma l'Université, connue sous ce nom seulement du tems de St. Louis. Le nombre prodigieux des étudians en fit un corps très-considérable dès son origine.

Colléges et université.

Mais ce qui s'appelloit alors science, se réduisoit presque à une vaine métaphysique, plus propre à exciter des disputes qu'à répandre des lumieres. Etoit-il dans l'ordre de la nature que l'esprit humain s'exerçât sur des inepties avant de parvenir à des solides connoissances? Et falloit-il passer par les subtilités obscures de l'ecole pour se frayer un chemin à l'étude et à l'examen de la nature?

Peu de vraie science.

Cette manie de sophistiquer s'appliquoit sur tout aux mysteres de la religion. On s'efforçoit de les analyser, de les expliquer par les termes inintelligibles d'Aristote; on en faisoit, pour ainsi dire, des theses de péripatétisme; et en dépouillant le dogme de sa majestueuse simplicité, on enveloppoit aussi la raison

Fausse dialectique appliquée aux dogmes.

Gilbert de la Porée. de nouvelles entraves. La doctrine de Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, que St. Bernard poursuivit avec toute la chaleur de son zèle, fera connoître la maniere dont on envisageoit les choses les plus profondes. Il fut accusé de soutenir que l'*essence* divine n'est pas *Dieu*; que les *propriétés* des Personnes divines ne sont pas les *personnes*; que les Personnes divines ne peuvent être *attribut* dans aucune proposition, etc. On en concluoit qu'il attaquoit la Trinité; et ses distinctions de dialectique furent taxées d'hérésie. Il se rétracta au concile de Rheims tenu par Eugene III.

Les papes en France. Ce pape, disciple de Saint Bernard, étoit venu en France, comme plusieurs de ses prédécesseurs, chercher un asyle contre les séditieux de Rome. Alexandre III y vint de même. Louis le Jeune et Henri II roi d'Angleterre allerent au-devant de lui, et le conduisirent l'un et l'autre à pied, tenant les rênes de son cheval. Les papes étoient en quelque sorte plus maîtres en France qu'à Rome, où l'on se révoltoit contre eux.

Décret de Gratien. Le *décret* de Gratien, publié en 1151, mit le comble à leur puissance. Ce recueil de canons, fait par un moine d'Italie, confond les fausses décrétales avec les véritables loix de l'église. L'auteur pose en principe que le pape n'est pas soumis

aux canons ; il en fait un despote, dont la volonté n'a point de regle. Il établit que les clercs ne peuvent être jugés en aucun cas par les séculiers Pendant plus de trois siecles, cet ouvrage a servi de fondement au droit canonique ; les écoles, les tribunaux, n'ont point suivi d'autres maximes. Gratien, dans son genre, peut-être comparé à Hildebrand. Quelques canonistes, (dirai-je plus hardis ou plus lâches ?) l'ont surpassé, en représentant le pape comme le monarque du monde entier, comme un être même au dessus de l'homme. Et on l'a cru sans doute, à en juger par les faits.

Faste du haut clergé.

Un canon du concile de Latran, tenu en 1179, prouve combien il eût été difficile de reconnoître l'esprit du christianisme dans la conduite extérieure du haut clergé. Il porte que les archevêques auront tout au plus, dans leurs visites, quarante ou cinquante chevaux, les cardinaux vingt-cinq, les évêques vingt ou trente, les archidiacres sept, il leur défend de mener avec eux des chiens et des oiseaux pour la chasse, d'imposer des contributions sur leurs inférieurs ; il donne à entendre que les frais de visites absorboient quelquefois en un instant ce qui auroit suffi pour la subsistance annuelle d'un curé.

PHILIPPE II,

Surnommé AUGUSTE.

1180, etc.

PHILIPPE, que Louis le Jeune avoit eu de sa troisieme femme Adélaïde de Champagne, monta sur le trône à l'âge de quinze ans. Surnommé d'abord le Dieu-donné, il mérita par ses exploits les surnoms de Conquérant et d'Auguste.

Bannissement des Juifs.

Le premier trait mémorable de son regne fut un coup de rigueur, contraire, selon le président Hénault, au droit naturel, et par conséquent à la religion; et, selon le P. Daniel, également avantageux à la religion et à l'état. Les Juifs possédoient une bonne partie des richesses du royaume. C'étoit le fruit de leur commerce, de leur industrie, autant que de leurs usures. On les accusoit de plusieurs profanations, dont apparemment ils ne se faisoient aucun scrupule; on leur imputoit d'autres crimes peu vraisemblables, entre autres, d'immoler le jour de la cène des enfans chrétiens, comme on le reprochoit calomnieusement aux chrétiens des premiers siecles. Philippe, dès son enfance, avoit été frappé de ces récits que la haine publique ne manquoit pas d'exagérer. Malgré les remontrances des seigneurs et des évêques, gagnés, dit-on, par les offres et les présens

sens des Juifs, il les bannit du royaume, confisqua leurs immeubles, déchargea ses sujets de toute dette envers eux. Quelques-uns se firent baptiser pour se soustraire à la persécution. Presque tous aimerent mieux emporter ailleurs les talens qui les avoient enrichis. Le roi les rappella dans la suite, parce qu'il eut besoin de leur argent. Il crut alors qu'on pouvoit les rendre utiles à l'état, en mettant un frein à leur avarice.

On pave Paris.

Des soins plus pacifiques succéderent à cet orage. On agrandit, on pava, on embellit la capitale du royaume, dont l'ancien nom de *Lutece* ne signifioit que boue et immondices.

Philippe soutient ses droits

Le comte de Flandre, en qualité de parrain de Philippe Auguste, avoit la principale autorité à la cour; car le titre de parrain formoit alors les liaisons les plus étroites. La reine mere, jalouse de son crédit, se retira, implora même le secours du roi d'Angleterre. Ces divisions n'eurent pas de suite. Mais Philippe se crut en droit de prendre les armes contre ce même seigneur, dont il avoit épousé la nièce. Il le força à lui céder le Vermandois, Amiens et d'autres domaines qui, par la mort de la comtesse de Flandre, devoient revenir à la couronne. Tout annonçoit déjà dans le jeune roi le dessein de maintenir son autorité,

Brabançons exterminés.

et la force nécessaire pour y réussir. Le soin qu'il eut d'exterminer les *Brabançons* n'annonçoit pas moins de zèle pour le bien public. On appelloit ainsi des bandits rassemblés en corps, dont les brigandages et les violences portoient la désolation en tout lieu. Le roi envoya des troupes qui en tuerent plus de sept mille dans une bataille. Mais ce fléau ne fût pas entiérement détruit La barbarie, les troubles, le défaut de police et d'autorité, firent souvent reparoître des Brabançons ou de semblables brigands; et les rois en prirent souvent à leur solde.

Chrétiens en Palestine.

Cependant l'état déplorable des affaires d'Orient attiroit l'attention de l'Europe. Il s'en falloit bien que la conduite des croisés qui s'étoient établis en Palestine, répondit à ce grand motif de religion qui sembloit les y avoir entraînés. Le célebre Saladin, maître de l'Egypte, aussi sage que courageux, profita de leurs divisions, et n'eut pas de peine à les détruire. Il avoit repris Jérusalem, où Lusignan étoit roi presque sans pouvoir. Cette triste nouvelle ranima l'ardeur des croisades. Les rois de France et d'Angleterre oublierent un moment des querelles opiniâtres pour prendre la croix. On convint de faire payer à quiconque ne se croiseroit point

1188. Projet de croisade.

laïques ou ecclésiastiques, la dixme de tous leurs biens, une fois seulement, pour les frais de l'expédition (a). C'étoit au clergé à donner l'exemple. Plusieurs de ses membres se récrierent contre l'impôt, mais le roi se fit obéir. Il n'y avoit point eu d'exemple jusqu'alors d'un subside général.

Le clergé de Rheims refuse un subside.

On raconte à ce sujet qu'étant obligé de lever des troupes dans une occasion pressante, Philippe Auguste demanda quelque subside au clergé de Rheims. Ce corps le supplia de se contenter du secours de ses prieres, disant que le reste pourroit tirer à conséquence. Peu de tems après, l'église de Rheims vit dévaster ses terres par trois seigneurs. Elle eut recours au roi. Philippe répondit obligeamment qu'il prieroit ces seigneurs de laisser l'église en repos. Il les en pria, mais de maniere que les vexations furent encore plus violentes. Nouvelle députation pour réclamer la justice du souverain. *De quoi vous plaignez-vous?* dit-il, *je vous ai protégé de mes prieres, comme vous m'avez servi des vôtres.* Les députés promirent plus de zèle; et, le roi, après cette leçon frappante, fit faire satisfaction à l'église de Rheims. Pouvoit-on douter que l'intérêt de

(a) Cette taxe fut appellée la dixme Saladine.

l'église ne fut lié au service de l'état.

Brouillerie entre Philippe et Henri.

De nouvelles brouilleries entre Philippe Auguste et Henri II roi d'Angleterre suspendirent l'exécution de la croisade. Le vieux Henri, amoureux, dit-on, d'Alix, sœur de Philippe, qui devoit épouser Richard son fils, retardoit ce mariage conclu depuis long-tems, et refusoit d'associer à la couronne ce jeune prince, dont l'aîné étoit mort avec le titre de roi. La querelle devint très vive; on alloit prendre les armes. Un légat avoit excommunié Richard, comme auteur des troubles qui empêchoient la guerre sainte. Un autre légat déclare à Philippe, que s'il ne fait promptement la paix, il va mettre la France en interdit. Le roi, aussi peu modéré que le ministre du pape: *Je me moque de votre interdit*, répondit-il, *je ne le crains ni ne le garderai, parce qu'il est injuste. Il n'appartient point à Rome d'agir par sentence ni en aucune autre maniere contre mon royaume, lorsque je juge à propos de mettre à la raison des vassaux rebelles. On voit bien à votre conduite que vous avez pris goût aux sterlings d'Angleterre.* Richard étoit présent. Il s'élance sur le légat l'épée à la main. On accourt, on prévient le coup. Alors l'Anglois se jette aux pieds de Philippe Auguste, et lui fait hommage de toutes les terres que sa

Philippe brave un légat.

maison possede en France, disant qu'il les tient de lui comme de son seigneur, et du roi d'Angleterre comme de son pere.

Henri II. vaincu.

Les hostilités furent vives et courtes. Le malheureux Henri, trop foible contre un héros tel que Philippe, subit la loi du vainqueur, s'obligea de lui payer une somme de vingt mille marcs d'argent et ne survécut guere à sa disgrace. Sa femme Eléonore lui avoit causé mille chagrins, ses fils l'avoit trahi, quoique bon pere; le clergé l'avoit réduit à l'humiliation, quoique grand prince.

Puissance de ce monarque.

Outre le royaume d'Angleterre, auquel il joignoit l'Irlande, il possédoit la Guienne, le Poitou, la Saintonge, l'Auvergne, le Limousin, le Périgord, l'Angoumois, l'Anjou le Maine, la Touraine, la Normandie, et il y ajouta encore la Bretagne par le mariage d'un de ses fils avec l'héritiere de ce duché (*a*). Cependant sa vie fut pleine d'afflictions ameres, et il ne cessa d'éprouver combien il y a loin quelquefois de la fortune au bonheur.

1189. Troisieme croisade.

Le nouveau roi Richard et le roi de France se jurerent une éternelle amitié, et firent de concert les dispositions de

(*a*) Il avoit hérité de son pere Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, et de sa mere Matilde, héritiere de Henri II.

la croisade. Les lettres-patentes portent. *Telles sont les conditions auxquelles nous nous sommes engagés, moi Philippe roi des François envers Richard roi des Anglois, mon ami et mon fidelle vassal, moi Richard roi des Anglois envers Philippe roi des François, mon seigneur et mon ami, etc.* Cette amitié ne pouvoit durer long-tems entre deux monarques jeunes, vifs, ambitieux, vaillans, jaloux de leur puissance, et environnés de mille sujets de contestation. Le caractere fougueux et bizarre de l'Anglois étoit encore plus à craindre que la fiere vivacité du François. Souvent divisés, souvent réunis en apparence, ils se signalerent l'un et l'autre au siege d'Acre, place importante que l'on prit sur les infidelles. Ce fut tout le fruit de cette grande émigration. L'empereur Frédéric Barberousse, fameux par son courage et par ses démêles avec Rome, avoit péri en se baignant dans le Cydnus; son armée de cent cinquante mille hommes avoit été réduite à rien par les maladies. Philippe Auguste tomba malade et revint en France. Richard resté seul en Palestine, y fit des prodiges de valeur à pure perte. Jérusalem, le principal objet de la guerre, n'avoit pas même été assiégée. Toutes les forces de l'Europe ne passoient donc en Asie que pour s'y ensevelir.

Prise d'Acre suivie de malheurs.

Une chose digne de remarque, et qui caractérise les mœurs du tems, c'est que les chevaliers croisés (on parlera de la chevalerie sous le règne de Louis VIII) n'étoient pas moins galans que dévots. Le seigneur de Couci, blessé à mort au siége d'Acre, se souvient de la dame du Fayel, pour qui il brûloit d'une flamme aussi pure, dit-on, que vive et constante. Il charge son écuyer de porter son cœur à cette dame. Le mari jaloux rencontre l'écuyer, le fait fouiller, et se saisit du présent. Il ordonne qu'on le serve à sa femme. Après qu'elle en a mangé avec appétit ; il lui révéle cruellement le secret. La malheureuse dame jura qu'elle ne prendroit jamais d'autre aliment, et mourut quelques jours après d'inanition et de douleur.

Galanterie des croisés.

Philippe Auguste, arrivé dans son royaume, profita de l'absence de Richard pour s'emparer d'une partie de la Normandie. La foi des anciens traités s'opposoient à cette démarche; l'honneur même y sembloit intéressé ; mais l'ambition aigrie par de violentes querelles est peu délicate sur les moyens de se satisfaire. Richard en revenant de la Terre sainte, fut arrêté prisonnier en Allemagne. L'empereur Henry VI n'eut pas honte de retenir dans les fers le heros de la croisade ; ni le roi de France, de

1191. Le roi envahit la Normandie.

chercher alors des prétextes d'invasion. Richard acheta la liberté au prix de cent cinquante marcs d'argent. Son frere Jean (Sans-terre) avoit tenté d'envahir le royaume. *Prenez garde à vous*, écrivit le roi de France à celui-ci, *le diable est déchainé*.

1129. Il signale sa valeur.

Le roi d'Angleterre finit ses jours dans l'infortune. Philippe remporta sur lui plusieurs avantages. Il ne lui cédoit point en valeur. Allant un jour à Gisors avec trois cents hommes, il rencontre l'armée angloise. On propose de rebrousser chemin. *Moi*, s'écrie Philippe *que je fuie devant mon vassal! Qui veut vaincre ou mourir avec le roi, me suive!* Il fond aussi-tôt sur les ennemis, se fait passage l'épée à la main, et arrive à Gisors presque sans perte.

1198. Mort de Richard.

Ce fut l'avarice qui causa la mort de Richard. Il vouloit avoir un trésor qu'on disoit caché dans le château de Chalus près de Limoges. Sur le refus du seigneur, il assiégea cette place, et fut blessé d'un coup de fleche dont il mourut. Sa bravoure lui avoit mérité le surnom de *Cœur de lion*; ses vices l'ont dégradé dans l'histoire. Un curé osa lui dire publiquement, qu'il avoit trois filles qui seroient cause de sa perte, la superbe, l'avarice et l'impureté. *Hé bien! il faut s'en défaire*, répondit Richard, aussi

peu réservé dans ses propos que dans sa conduite ; *je donne la superbe aux Templiers , l'avarice aux moines de Cîteaux , et l'impureté aux prélats de mon royaume.* Jean Sans-terre lui succéda. Nous le verrons bientôt dépouillé.

Perte des papiers de la couronne.

Dans la journée de Fréteval entre Châteaudun et Vendôme, où Richard mit en déroute l'arriere-garde du roi de France (1194), on avoit fait une perte irréparable par la prise de tous les papiers de la couronne. L'Anglois refusoit opiniâtrement de les rendre, car il espéroit en profiter. Un garde des registres, nommé Gautier, qui avoit une mémoire prodigieuse, eut ordre de suppléer à ce que les recherches ne pouvoient fournir. Il s'aquitta de cette difficile commission. Mais quelques secours qu'il ait trouvés dans les bibliothéques des moines et ailleurs, on n'imagine pas que tous les vuides aient pu se remplir. L'expérience apprit du moins à ne plus exposer des monumens si précieux, et le *trésor des chartes* fut établi pour leur conservation. Traîner les archives de l'état à la suite d'une armée, ce n'est pas la moindre preuve de l'aveuglement universel.

On prétend, dit l'abbé Velli, que les droits du monarque furent plutôt augmentés que diminués. Cela paroît bien probable.

Divorce de Philippe Auguste.

Il y a presque dans tous les siecles un cercle d'événemens bizarres qui se renouvellent périodiquement. Philippe avoit épousé en seconde noce Ingelburge sœur du roi de Danemarck. Le lendemain il résolut de la répudier; ce qu'on attribua sérieusement à un sortilége. Les prétextes de divorce ne manquoient jamais. Quand le roi ne voulut plus de sa femme, il pensa qu'elle étoit sa parente. Deux évêques délégués par le pape Célestin III, et ensuite un parlement convoqué pour cette affaire, reconnurent la parenté. Le mariage fut déclaré nul.

1200. Innocent III met le royaume en interdit.

Innocent III, plus sévere et plus ferme que Célestin, commence son pontificat par ordonner au roi de reprendre Ingelburge, et de renvoyer Agnès de Méranie qu'il avoit épousée après le divorce. Cet ordre absolu est suivi d'un interdit jetté sur tout le royaume. En conséquence, plus de messes, plus d'offices, plus de sacremens hors le cas de nécessité urgente, plus de sépultures, ni d'exercices de religion. Etrange maniere de punir un seul homme sur une infinité de citoyens! Ces interdits généraux étoient en usage depuis plus de deux siecles. On en voit les affreuses circonstances dans un concile de Limoges en 1031. Non-seulement l'exercice public de la religion étoit suspendu; mais personne ne pou-

voit se marier, ni manger de la viande, ni se faire couper les cheveux ou raser la barbe. Il étoit même défendu de se saluer les uns les autres. Tout inspiroit le fanatisme plutôt que la pénitence.

Fermeté du roi.

Philippe Auguste, avec moins d'autorité et de vigueur, eût été perdu. Il se vengea sur les ecclésiastiques de leur déférence aux ordres de Rome, en saisissant leur temporel; et des murmures séditieux de plusieus laïques, en leur imposant de fortes contributions. La prudence lui fit néanmoins demander au pape un nouvel examen de son affaire; mais prévoyant que les légats prononceroient contre lui, pour s'épargner la honte de subir leur jugement, il leur envoya dire qu'il reprenoit Ingelburge. Cette princesse recouvra en effet le titre de reine, dont elle alla jouir dans un château où elle fut reléguée.

1203.

Le roi d'Angleterre jugé en France

L'autorité de Philippe éclata bientôt d'une maniere plus frappante. Arthur, duc de Bretagne, avoit de justes prétentions à la couronne d'Angleterre, étant le fils d'un aîné. Jean Sans-terre son oncle la tenoit du choix de la nation. Après quelques hostilités, celui-ci se trouva maître de la personne d'un compétiteur, d'autant plus à craindre qu'il étoit soutenu par le roi de France. Arthur fut envoyé à Rouen, où il périt

de mort violente, sans doute par l'ordre de Jean, et peut-être par ses mains. La mere du duc, avec la principale noblesse de ses états, vint demander justice au roi, comme au suzerain du prince mort et de celui qui l'avoit fait assassiner. Philippe Auguste cite son vassal à la cour des Pairs. Le gouvernement féodal lui donnoit ce droit sur un prince plus puissant que lui par ses états. Un vassal cité à la cour du roi devoit y comparoître sous peine d'amende ou de confiscation des fiefs. Jean ne comparut point. Les pairs le déclarerent atteint et convaincu de félonie, et confisquerent au profit du roi toutes ses terres situées dans le royaume.

Ce jugement exécuté par les armes.

Ce jugement étoit conforme aux loix féodales, mais ne pouvoit s'exécuter que par la force des armes. Philippe Auguste n'en différa point l'exécution. Il s'empare avec une rapidité prodigieuse de toute la Normandie, qu'il réunit pour jamais à la couronne. La Touraine, l'Anjou, le Maine, etc. sont forcés de se soumettre. Il ne reste que la Guienne au roi Jean, digne par sa lâcheté et son indolence de cette cruelle catastrophe. *Laissez les faire*, disoit-il, *j'en reprendrai plus en un jour qu'ils n'en auront pris dans un an.*

Innocent

Innocent III qui traitoit avec les cou-

ronnes comme un souverain avec ses vassaux, employa plus d'une fois les menaces pour faire quitter les armes à Philippe. Le monarque répondit d'abord avec fermeté, qu'il n'avoit point d'ordre à recevoir du pape, et que les différens des rois n'étoient point de son ressort. Il consentit néanmoins à une treve de deux ans, persuadé qu'un pape de ce caractere étoit à craindre aux plus grands rois. Innocent ne prétendoit pas disoit-il, juger du fief, mais du péché, sous prétexte que l'église avoit droit de prendre connoissance de tout ce qui est péché. Or, dans toute contestation, une des parties péche par quelque injustice. Selon ce principe, » le pape, dit le » célebre Fleury, étoit juge de toutes » les guerres entre les souverains ; c'est-» à dire, qu'à proprement parler il » étoit seul souverain dans le monde ». (*VI. Disc. sur l'hist. Eccl.*)

III se prétend juge des guerres etc.

Pendant cette guerre, une quatrieme croisade dépeupla encore la France. Foulques curé de Neuilli, le même qui avoit parlé si hardiment au roi Richard, en fut le moteur. Il saisit l'occasion d'un tournoi où toute la noblesse étoit invité*

1204. Quatrieme croisade inutile.

* Les joutes et les tournois étoient à la mode. On se ruinoit pour y briller, on s'exposoit à perdre sa vie pour y signaler son adresse. Plus de vingt princes périrent dans ces jeux, avant qu'il fut possible d'en abolir la coutume. Ils convenoient trop aux mœurs du tems.

Il y prêcha sur un échafaud, et embrasa tellement l'auditoire qu'une foule de seigneurs voulut recevoir la croix de sa main. La passion des aventures et l'espérance de fonder quelque royaume effaçoient le souvenir des anciens désastres. Cette expédition fut fatale, non aux Mahométans, mais aux Grecs.

Prise de Constantinople.

La prise de Constantinople, les horreurs qu'y commirent les croisés, le nouvel empire que Baudouin comte de Flandre établit sur les ruines de cette ville chrétienne, ne devoient pas être regardés comme des triomphes pour la religion. L'empire des Latins à Constantinople ne dura que cinquante-huit ans; et Michel Paléologue les chassa en 1261.

Hérésie des Albigeois.

Une croisade plus étrange contre des chrétiens inonda de sang les provinces méridionales du royaume, infectées de l'hérésie des Albigeois. On commençoit à raisonner sur la religion. L'esprit de subtilité introduit dans les écoles, et les abus qui s'étoient multipliés dans l'église donnoient carriere à la licence des esprits. Le fanatisme, sous un air imposant de réforme, répandoit au loin sa contagion. Arnould de Brescia avoit excité des révoltes contre le pape et contre tout le clergé. Henri, jeune enthousiaste, marchant toujours nu-

pieds, couvert d'un sac d'hermite, une croix de fer à la main au bout d'un bâton, avoit dogmatisé et avoit été reçu en prophête. Les sacremens, les mystères, étoient attaqués, comme les ministres de l'église. En brûlant quelques-uns des partisans de l'hérésie, on avoit enflammé la haine des autres. Une foule de novateurs, appellés tantôt Manichéens, tantôt Vaudois, plus communément Albigeois, embrasserent la nouvelle doctrine, la même à-peu-près qui fut renouvellée depuis par les Protestans. On leur reprochoit, outre leurs erreurs sur l'Eucharistie, sur la puissance spirituelle et sur differens objets du culte, d'infâmes débauches dont quelques-uns vraisemblablement étoient coupables.

Conduite du pape.

Innocent III envoya des missionnaires pour les convertir, et deux moines de Cîteaux avec pouvoir de contraindre tous les seigneurs, par les censures de l'église, à confisquer leurs biens, à les bannir, à les punir même de mort. C'est l'origine de l'Inquisition qui devint en peu de tems si terrible.

1208. Croisade contre le comte de Toulouse

Raimond VI, comte de Toulouse, cousin germain de Philippe Auguste, étoit regardé comme le protecteur de ces hérétiques, soit qu'il eût adopté secrétement leurs opinions, soit qu'il

les tolérât seulement par politique, comme on a lieu de le présumer. Un des légats, Pierre de Castelnau, l'excommunie et meurt assassiné. Le comte est accusé de ce meurtre. Le pape, sans l'avoir entendu, livre ses états au premier occupant, invite tous les fidelles à prendre les armes, accordant les mêmes indulgences et les mêmes priviléges que dans les croisades contre les Sarrasins. C'étoit exciter un fanatisme pour en étouffer un autre. Raimond effrayé se soumet à la pénitence, et reçoit humblement des coups de verges. On l'obligea encore à se croiser contre ses sujets; et le fameux Simon comte de Montfort, dévoré d'ambition sous un extérieur de piété, fut mis à la tête de la croisade: les évêques en étoient malheureusement les plus ardens instigateurs.

Barbaries contre les Albigeois.

Nous ne pouvons entrer dans le détail des combats et des barbaries qu'elle fit naître. On en jugera par quelques traits remarquables. Les croisés assiégoient Beziers. Sur le point de donner l'assaut, dans l'impuissance de distinguer les catholiques d'avec les hérétiques, ils demanderent, dit-on, à l'abbé de Cîteaux, légat du pape, le parti qu'il falloit prendre. *Tuez les tous* répondit-il; *Dieu connoît ceux qui sont à lui.* Trente

mille habitans, d'autres disent soixante mille, furent passés au fil de l'épée. Dans une autre occasion, Montfort ayant condamné au feu deux Albigeois, le plus jeune déclara qu'il renonçoit à l'hérésie. Plusieurs demandoient sa grace. Le refus du général est moins étonnant que la raison qu'il en donne: *Si cet homme est sincérement converti, le feu lui servira pour l'expiation de ses péchés; s'il feint de l'être, il souffrira la peine de son imposture.* Après la prise de Lavaur, le cruel Montfort, dont le P. Daniel vante la *douceur*, fit jetter toute vivante dans un puits la dame de cette ville; son frere fut pendu; quatre-vingt gentilshommes égorgés de sang froid; quatre cents hérétiques livrés aux flammes, tandis que le clergé chantoit l'hymne du S. Esprit.

Le comte de Toulouse dépouillé de ses états.

Le comte de Toulouse, quoique pénitent, quoiqu'absous à Rome, n'en fut pas moins dépouillé de ses états. Innnocent III parut d'abord vouloir suspendre le cours des injustices. Mais sur les remontrances des évêques, il consentit à la continuation de la guerre. Le roi même qui s'étoit plaint des croisés, approuva le vœu qu'avoit fait son fils de combattre en personne dans la croisade. Elle coûta la vie en 1213 au roi d'Aragon, Pierre II, qui étant venu

secourir le comte son beau-frere, fut tué à la bataille de Muret.

Ces horreurs blessent la religion.

Toutes ces horreurs fournissent matiere à de tristes réflexions. Comment l'église ennemie du sang avoit-elle tant de ministres sanguinaires ? Comment les chrétiens pouvoient-ils être persécuteurs, après avoir signalé leur patience sous le glaive de la persécution ? On ne peut l'attribuer qu'à l'ignorance des devoirs et à la férocité des mœurs. Il falloit ne pas connoître la religion, pour en faire un motif de révoltes et de massacres : il falloit être sans humanité, pour ne pas sentir qu'on outrageoit la nature par ses violences.

1211. Innocent III donne la couronne d'Angleterre.

La guerre des Albigeois, en occupant presque toutes les forces du royaume, prolongea la treve conclue avec le roi d'Angleterre. Mais il n'étoit pas au bout de ses infortunes. Le pape qui se prétendoit maître de toutes les églises, qui ne daignoit pas porter la crosse, de peur de se confondre avec les évêques, ayant nommé un archevêque de Cantorbery, que Jean ne voulut pas recevoir, le refus du roi attira un interdit sur le royaume. Ce ne fut qu'un avant-coureur des entreprises d'Innocent III. Il vouloit que tout pliât sous ses ordres, et s'attribuoit tous les droits. Voyant les évêques et les seigneurs irrités contre le monar-

que, il crut n'avoir plus rien à ménager, déclara le trône d'Angleterre vacant, l'offrit à Philippe Auguste, et publia une croisade contre le roi déposé. Philippe, à la place de ce prince ; auroit su défendre la majesté royale. L'ambition lui fit oublier que le pape n'avoit aucun droit sur les couronnes. Il accepta celle qu'on lui offroit injustement, et équipa une flotte de dix-sept cents voiles pour en aller prendre possession.

1213. Le roi Jean se fait vassal du pape.

Jean Sans-terre, aussi lâche que malheureux, après avoir imploré, dit-on, le secours du roi de Maroc, à qui il promettoit, non-seulement de lui rendre hommage, mais d'embrasser le mahométisme, après avoir essuyé un refus de ce barbare, s'avisa de donner au pape son royaume, et lui prêta serment de fidélité entre les mains du légat Pandolphe, qu'Innocent avoit chargé de l'exécution de sa sentence contre lui. Aussi-tôt l'artificieux légat repasse en France, et ordonne au roi de renoncer à l'Angleterre, attendu qu'elle appartenoit au saint siége. Philippe Auguste si indignement joué continue ses préparatifs avec plus d'ardeur. Sa flotte périt par la négligence des troupes qui la gardoient. Mais il remporta une fameuse victoire à Bouvines, entre Lille et Tournai, sur l'empereur Otton IV et le comte

1214. Bataille de Bouvines.

de Flandre ligués avec le roi d'Angleterre. Il n'avoit que cinquante mille hommes contre près de deux cent mille. Les ennemis comme assurés de vaincre, étoient déjà convenus entre eux des partages du royaume. L'évêque de Bauvais, Philippe de Dreux, se signala dans cette journée. Il abattit le général anglois avec une massue de fer, dont il assommoit les ennemis, se faisant scrupule de verser le sang humain. Mathieu II de Montmorenci, qui fut connetable sous trois trois regnes, enleva aux ennemis seize bannieres. Philippe Auguste s'exposa aux plus grands périls. Le comte de Flandre fut fait prisonnier, et orna le triomphe du vainqueur.

Les Anglois détrônent Jean Sans-terre.

Jamais le roi Jean ne s'étoit vu si près de sa ruine. Au lieu de chercher un appui dans le cœur de ses sujets, il les révolta par la conduite la plus odieuse. On voulut lui faire confirmer les priviléges de la nation contenus dans une charte de Henri I. Il refusa; on prit les armes; on le força à signer la grande charte, qui est le fondement de la liberté angloise. A peine eut-il fait serment de s'y conformer qu'il viola toutes ses promesses. Alors, en dépit du pape, les anglois l'ayant déclaré déchu de la royauté, la déférerent au fils aîné de Philippe Auguste, Louis, dont la fem-

me Blanche de Castille étoit petite-fille d'un roi d'Angleterre. En vain Innocent III menaça le roi et son fils de l'excommunication, s'ils entreprenoient sur un royaume devenu fief de l'église. On lui répondit qu'un souverain ne pouvoit disposer de ses états sans le consentement de ses barons. Tous les seigneurs protesterent qu'ils soutiendroient jusqu'à la mort une vérité si précieuse à la noblesse.

Un enfant de France roi d'Angleterre.

Cependant Philippe, bien résolu de ne pas abandonner son fils, en paroissant respecter les ordres du pape, promit de ne point se mêler de cette affaire, et de laisser à Louis le soin d'examiner et de soutenir ses droits. *Monsieur*, lui dit ce jeune prince en présence du légat, *je suis votre vassal pour les fiefs que vous m'avez donné en France; mais quant au royaume d'Angleterre, ce n'est point à vous qu'il appartient d'en décider, et si vous le faites, je me pourvoirai devant mes pairs.* Aussi-tôt il s'embarque, de concert avec le roi qui affecte de s'y opposer. Le pape soupçonnant leur politique, les excommunie l'un et l'autre.

Mort d'Innocent III

Il apprend bientôt que Louis vient d'être proclamé à Londres. Transporté de colere à cette nouvelle, il monte en chaire; *glaive, glaive*, s'écrie-t-il, *sors du fourreau, et aiguise-toi pour tuer* (C'est ainsi qu'on a trop souvent abusé

des paroles de l'écriture au gré des passions ou du caprice). Il redouble les imprécations et les anathêmes ; la fievre le saisit dans ces transports ; il meurt en méditant de nouveaux éclat. Si l'on s'en rapporte au jugement de Matthieu Paris, auteur quelquefois outré, ce pontife étoit le plus ambitieux et le plus superbe des hommes, insatiable d'argent et capable de tous les crimes pour s'en procurer.

Croisade des enfans et prédiction d'Innocent III

Jugeons de ses lumieres, ou plutôt de celles de son siecle, par cette espece de prédiction qu'il avoit faite après la ridicule croisade des enfans. Plus de cinquante mille enfans s'étoient croisés sous la conduite d'un grand nombre de prêtres ; on devine aisément avec quelle espece de succès. Innocent III dit à cette occasion: *Nous espérons que la puissance de Mahomet finira bientôt ; puisque c'est la bête de l'Apocalypse, dont le nombre est 666, et il y en a déjà près de 600 de passé.*

Il augmenta le pouvoir de la papauté.

Cependant il mit le comble à l'autorité pontificale. Toutes les grandes affaires se portoient et se jugeoient à la cour de Rome. Elle disposoit de tout. Les engagemens les plus sacrés, les sermens, elle s'arrogeoit le droit de les rompre. Ses loix seules devenoient inviolables. Qu'un souverain refusât de s'y soumettre: une bulle, une excommunication le dé-

trônoit. Ceux qui attribuent aux papes de ce tems un projet de monarchie universelle, ne semblent pas s'éloigner beaucoup de la vérité, quoique l'histoire ne présente aucun phénomene plus incroyable.

1216. Les françois chassés d'Angleterre.

Presque toute l'Angleterre étoit conquise. Louis assiégoit Douvres. La mort du roi Jean causa une révolution. Les Anglois jaloux de la nation Françoise, et se reprochant peut-être d'avoir trahi le sang de leurs rois, couronnerent Henri III, fils de Jean Sans-terre. Louis fut forcé d'abandonner ses conquêtes. La crainte des censures de Rôme empêcha Philippe Auguste de le secourir, et priva sa maison d'une couronne qu'elle auroit gardée difficilement. On vit un légat imposer des pénitences à quiconque avoit eu part à cette expédition. Les laïques en furent quittes pour une taxe; les ecclésiastiques furent obligés d'aller à Rome et de revenir se faire fustiger en procession dans la cathédrale de Paris. Si la cour Romaine triomphoit ainsi de Philippe Auguste, qu'auroit-ce été sous un prince foible?

Poursuites contre les hérétiques.

Une année auparavant, le quatrieme concile de Latran présidé par Innocent III, avoit décidé que la puissance seculiere seroit tenue sous peine d'excommunication, de s'engager par serment à

exterminer de tout son pouvoir les hérétiques dénoncés ; ordonnant aux évêques d'anathématiser ceux qui n'obéiroient pas, et d'en informer le pape, afin qu'il déclarât leurs vassaux déliés du serment de fidélité, et qu'il donnât leurs terres au premier catholique qui voudroit les prendre. Le vieux comte de Toulouse, malgré sa soumission du moins extérieure, fut la victime de cette sentence. On donna ses terres au comte de Montfort, qui périt en 1219 au siége de Toulouse d'un coup de pierre, justement abhorré comme le héros du fanatisme. Son fils ne pouvant résister au jeune Raymond, offrit les états usurpés à Philippe Auguste. Soit équité, soit politique, le roi refusa d'en dépouiller le légitime héritier, et il mourut bientôt après, âgé de 57 ans.

1223. Mort du roi.

Troupes soudoyées

Philippe Auguste est le premier de nos rois qui ait entretenu une armée sur pied, même en tems de paix. Pour être moins dépendant de ses vassaux, il soudoya des troupes dont il disposoit à son gré. Les impôts en devinrent plus nécessaires. Mais d'ailleurs il se ménagea les ressources de l'économie, sachant, dit Mézérai, qu'un roi qui a de grands desseins ne doit point consumer la subs-

tance

tance de ses sujets en de vaines et fastueuses dépenses. Le projet d'un hôtel des Invalides, tel que Louis XIV l'a exécuté, demandoit des tems plus heureux. C'est beaucoup que Philippe ait pu le former.

Université de Paris.

Sous son regne l'Université de Paris fut très-florissante. C'étoit assurément une admirable institution, au sortir de l'ignorance la plus profonde, que celle qui embrassoit toutes les études, depuis la grammaire jusqu'à la théologie. Malheureusement on ne connoissoit point les bons modeles de l'antiquité; on en choisit de mauvais; et la route une fois tracée passa pour la meilleure, dès qu'on se fut accoutumé à la suivre. Tout se rapporta aux questions et aux disputes de la scolastique. Des syllogismes en latin barbare, sur des choses qu'on n'entendoit point et qu'on se piquoit d'expliquer, furent le chef-d'œuvre de la science. La morale elle-même devint pointilleuse. Ni l'histoire, ni la nature, ni le cœur humain, ne furent consultés avec sagesse. L'autorité des maîtres tint lieu de raison. Cependant Aristote perdit quelque chose de la sienne Un concile de Paris condamna au feu sa métaphysique, qu'on a ensuite révérée avec une sorte de superstition. Les jugemens contradictoires sur cet ancien philosophe

Aristote condamné.

devroient suffire, pour apprendre aux hommes à se défier de toute espece de préjugés.

Fêtes des fous et des ânes. Superstition.

Il n'est point étonnant que des docteurs se soient égarés en s'éloignant de la doctrine de l'église. Les abus de la superstition conduisent naturellement à l'hérésie. Le christianisme n'étoit presque plus reconnoissable. On célébroit alors, même dans l'église de Paris, la fête des *Fous* ou des *Innocens*, farce scandaleuse, où les ecclésiastiques masqués dansoient, jouoient, faisoient la débauche, et chantoient des obscénités pendant la célébration des saints mystères. Eudes de Sulli, sage évêque de Paris, eut beau publier une ordonnance contre cet abus, il subsista encore plus de deux siecles. La fête des *Anes* étoit le comble de l'extravagance. Une jeune fille montée sur un âne, portant entre ses bras un joli enfant, alloit se placer dans le sanctuaire. La messe commençoit, le chœur terminoit chaque priere par ce refrain *hinham*, *hinham*, *hinham*.

Les anciennes folies doivent nous instruire.

Il est bon de connoître les délires de l'esprit humain. Chaque peuple a ses folies plus ou moins grossieres. En voyant celles de nos aïeux, consacrées en quelque sorte par un long usage, nous sentons la foiblesse de notre raison, et combien il importe de la soutenir par le

moyen de la réflexion et de l'étude. Ceux qui s'efforcent de décrier les sciences dont on abuse quelquefois comme des choses les plus nécessaires, peuvent-ils perdre de vue et les biens qu'elles ont produits et les maux qu'elles ont dissipés.

Ordres mendians. Franciscains.

Sous le pontificat d'Innocent III, nâquirent les ordres mendians, comme une milice spirituelle destinée à combattre les vices et les erreurs. Saint François d'Assise, également simple et pieux, crut suivre le pur évangile, en établissant un institut où l'on ne possédât rien, où l'on fût obligé de vivre d'aumône, quand le travail ne fourniroit point à la subsistance. Ses premiers religieux, humbles, patiens, zélé, infatigables, charmerent les peuples autant par la singularité d'une perfection inconnue que par leurs travaux apostoliques. L'ordre s'étendit si rapidement, qu'en 1219, quatre ans après qu'il eut été approuvé, on compta plus de quatre mille Franciscains au premier chapitre général.

Dominicains.

S. Dominique, chanoine Espagnol, le missionaire de la croisade des Albigeois établit dans le même tems les Freres Prêcheurs sur le pied de chanoines réguliers, et leur procura une grande autorité, soit par la charge de

Maître du sacré palais créée en sa faveur, soit par l'inquisition dont Innocent III lui avoit confié l'exercice. L'exemple des Freres Mineurs l'engagea bientôt à préférer la qualité de mendiant, comme plus sublime. Les Dominicains embrasserent donc en 1220 la pauvreté entiere de Saint François. Vinrent ensuite d'autres instituts de mendians moins célebres.

Succès des mendians.

Selon le judicieux Fleury, les peuples pouvoient dire : « Nous sommes » assez chargés de la substance de nos » pasteurs ordinaires à qui nous payons » les dixmes et les autres redevances ». Les peuples penserent et agirent tout autrement. Cette mendicité parut en quelque sorte divine ; et le même esprit qui avoit enrichi tant de monasteres, fut la ressource certaine de tant de nouveaux religieux, regardés comme des apôtres, tandis que les pasteurs et les anciens moines étoient souverainement méprisés.

Leur utilité pour le pape.

Ce fut un grand avantage pour la cour de Rome, d'avoir à sa disposition une foule de zélateurs ardens, qu'elle pouvoit envoyer sans frais de tous côtés, dont elle pouvoit diriger les mouvemens, et employer les vertus même au succès de ses entreprises. On les affranchit de la juridiction épiscopale,

afin d'étendre et de soutenir par eux le pouvoir de la papauté. L'Europe se remplit de mendians volontaires, qui gouvernerent l'esprit et la conscience des peuples. Mais leur profession, leur multitude, les exposoient à trop de dangers pour que la faveur primitive subsistât long-tems. S. François n'étoit mort que depuis trente ans; et déjà S. Bonaventure, général de l'ordre, se plaignoit de grands abus, jusqu'à dire (avec exagération sans doute) que l'on craignoit la rencontre des Freres comme celle des voleurs. Le huitieme discours de Fleury ne laisse rien à desirer sur cette matiere.

Relâchement prompt.

En respectant la sainteté d'un grand nombre de ces religieux, l'histoire dépose que les richesses suivirent bientôt la mendicité; que les dévotions nouvelles qu'on inventa, *cordons*, *rosaire*, *scapulaire*, etc. ne furent pas toujours de pures dévotions; qu'il s'éleva des disputes entre les ordres au sujet des profits qu'ils en retiroient; témoin une bulle de Pie V, pour assurer aux Dominicains exclusivement les confréries du rosaire, comme un privilége; que la scolastique, jointe à l'intérêt devint une source de divisions entre les religieux d'habits différens; qu'il en résulta des troubles dans l'église, dans la société; que la raison auroit pu prévoir ces effets

Abus de plusieurs especes.

trop naturels de la foiblesse humaine; et qu'en mettant de justes bornes à de pareils établissemens, on auroit dû prévenir la nécessité des réformes et des suppressions.

LOUIS VIII.

1223. Valeur du roi.

LOUIS VIII, le premier roi de cette race qui n'ait pas été sacré du vivant de son pere, avoit trente six ans, lorsqu'il monta sur le trône. Il s'étoit signalé contre les Anglois et contre les Albigeois. On pouvoit tout attendre de sa valeur; mais il vécut trop peu de tems pour faire de grandes choses. Le roi d'Angleterre Henri III voulut en vain recouvrer ce que le roi Jean avoit honteusement perdu en France. La confiscation faite sous Philippe Auguste fut de nouveau publiée. Louis la soutint par les armes, et s'empara de la Rochelle. Henri battu de tous côtés eut recours au pape; il offrit une grosse somme d'argent, qui fit plus d'impression que les menaces de Rome. La treve fut conclue pour quatre ans. A ne consulter que la politique, on ne devoit pas laisser respirer un ennemi facile à vaincre. Cette faute en amena une seconde.

Guerre avec Henri III.

1226.

Philippe Auguste, selon un auteur contemporain, avoit prédit la destinée

de son successeur. » les gens d'église, » disoit-il, engageront mon fils à se » croiser contre les Albigeois ; il ruinera sa santé à cette expédition ; il y » mourra et le royaume demeurera » entre les mains d'une femme et d'un » enfant ». Effectivement le jeune Monfort céda au roi toutes ses prétentions sur les états du comte de Toulouse; un légat d'Honorius III confirma cet acte, excommunia le fils et l'héritier du fameux Raimond, comme *hérétique condamné*, quoique le pape l'eût depuis peu reconnu pour catholique ; enfin Louis VIII se mit à la tête d'une nouvelle croisade pour dépouiller l'innocent.

Entreprise odieuse contre le comte de Toulouse.

Si les papes s'arrogeoient le droit de disposer souverainement des couronnes, leur ambition n'étoit que trop souvent autorisée par celle des princes qui les recevoient de leurs mains. L'opprimé réclamoit contre ce droit chimérique; l'usurpateur le supposoit légitime. Le même homme, au gré de son intérêt étoit tantôt pour, tantôt contre ; car l'interêt régle presque toujours les jugemens.

Fausse politique des princes.

Les habitans d'Avignon, fort attachés au comte de Toulouse, refuserent le passage aux croisés, sous prétexte qu'Avignon relevoit de l'empire. On les assiégea ; on écrivit à l'empereur: *Dieu sait que nous n'avons entrepris ce*

Siége d'Avignon.

siége qu'en qualité de pèlerins, pour l'amour de son saint nom et pour le soutien de la foi, sans préjudice en tout et partout des droits de l'empire C'est pour le soutien de la foi qu'on alloit usurper les états d'un prince qui en faisoit profession ! Le roi fut arrêté plus de trois mois devant cette ville. Il la prit et pénétra dans le Languedoc. Rien ne lui résista jusqu'aux environs de Toulouse. La saison ne lui permettoit plus de l'assiéger.

1226. Mort de Louis VIII

Il mourut en retournant à Paris, empoisonné, disent quelques historiens, par le comte de Champagne qui étoit amoureux de la reine Blanche de Castille.

Son testament.

Dans son testament il ordonna que son cinquieme fils et tous ceux qui le suivront, entreroient dans la cléricature: disposition bizarre, dont le motif fut apparemment de ne point démembrer la monarchie par un trop grand nombre d'apanages; tant les loix étoient encore imparfaites. Il légua des sommes

Léproseries.

à deux mille léproseries; ce qui prouve combien la lepre faisoit de ravages, depuis que les croisés l'avoient apportée d'Orient. Une charité prodigue enrichit ces léproseries, comme elle avoit enrichi les monasteres. On pensa dans la suite à les dépouiller; et pour avoir une raison, ou accusa les lépreux ou *ladres* des plus grands crimes. Philippe le

Long en fit brûler plusieurs, et confisqua tous leurs biens.

Le testament porte aussi des legs pour soixante abbayes de l'ordre de Cîteaux. Que d'abbayes fondées en peu de tems !

Legs à Cîteaux.

Enfin le roi déclare que son aîné possédera le royaume et la Normandie ; il donne l'Artois à son second fils, le Poitou au troisieme, l'Anjou et le Maine au quatrieme. Ces apanages étoient de grandes breches à la monarchie.

Chevalerie.

La chevalerie, dont on trouve quelque trace dès le tems de Charlemagne, étoit devenue très-florissante. Louis VIII fut armé chevalier par son pere. Cet établissement militaire et politique a été comparé par nos anciens au sacerdoce et à la prélature. On ne parvenoit à l'ordre de chevalerie qu'après de longues épreuves. Un jeune candidat passoit dès l'âge de sept ans dans la maison de quelque illustre chevalier, pour le servir en qualité de *page*, *damoiseau* ou *varlet*. Il y étoit élevé ordinairement par les femmes. L'amour de Dieu et l'amour des dames faisoient la matiere de leçons également sérieuses. A quatorze ans le jeune homme *sorti hors de page* montoit au rang des *écuyers*. Ceux-ci avoient

différens emplois, sur-tout celui d'habiller ou déshabiller leur maître, de porter son armure, etc. En général on ne devenoit chevalier qu'à vingt-un ans au moins. Les jeûnes, les veilles dans une église, plusieurs autres pratiques de dévotion, précédoient la grande cérémonie de l'accolade, qui consistoit en un petit soufflet ou en trois coups de plat d'épée qu'on donnoit au novice, en lui disant: *De par Dieu, Notre Dame et Monseigneur saint Denis, je te fais chevalier.* C'étoit la formule la plus en usage. On juroit de sacrifier sa vie, ses biens pour la défense de la religion et de l'état, des veuves, des orphelins, et de tous ceux qui auroient besoin de secours. Les chevaliers avoient de grands priviléges: leurs femmes seules se faisoient appeller *Madame*. Rien n'est plus connu que leurs passions pour les aventures. La gloire et le plaisir excitoient sans cesse leur émulation. Mais l'histoire ne permet point de douter qu'ils n'aient été souvent aussi licencieux en amour que terribles en faits d'armes.



LOUIS IX.

dit SAINT LOUIS.

1226.
Commencemens orageux.

Un jeune roi de douze ans, une régente étrangere, le trouble que la mort prématurée de Louis VIII avoit répandu dans la nation : tout sembloit exciter l'esprit de révolte, et faisoit espérer aux seigneurs de se rendre aussi indépendans que leurs ancêtres. L'état se soutint au milieu des plus grands orages, par la fermeté et la sagesse de Blanche de Castille, digne mere de Louis IX, que le dernier roi avoit déclarée régente. C'étoit une princesse accomplie, faite pour plaire et pour gouverner. Thibaut comte de Champagne en étoit éperdument amoureux, et chantoit se passion en poëte plein de galanterie. La reine, au lieu de lui imposer silence, comme il convenoit sans doute, n'en fit que rire, et fut exposée aux soupçons injurieux des courtisans. Mais la vertu de Blanche est à couvert de tout reproche vraisemblable. On sait qu'elle ne cessoit de dire au jeune roi : *Quelque tendresse que j'aie pour vous, mon cher fils, j'aimerois mieux vous voir mort que souillé d'un péché mortel.*

Blanche de Castille

Factions

Les comtes de Champagne, de Bre-

étouffées par la régente.

tagne et de la Marche, qui étoient les trois premiers seigneurs de l'état s'engagerent par serment à ne recevoir aucun ordre du roi ni de sa part, tant qu'il seroit en bas âge. La régente étouffa cette révolte et les rebelles vinrent d'eux-mêmes se soumettre. De nouvelles factions furent pareillement dissipées. Blanche réunissoit deux qualités essentielles qui l'élevoient au-dessus de tous les obstacles, la bienfaisance pour gagner les cœurs et la fermeté pour abattre les partis.

1229. Suites de l'affaire des Albigeois.

Cependant le Languedoc éprouvoit encore les fureurs du fanatisme. Les Albigeois poussés à bout n'épargnoient pas les catholiques: ceux-ci renouveloient chaque jour leurs cruautés contre les Albigeois. De part et d'autre ce n'étoient que barbaries et représailles affreuses. Les sollicitations du pape avoient engagés la régente à secourir les croisés. Il eût été difficile alors, au milieu des préjugés dominans, de ne pas s'en faire comme un devoir de religion.

Traité du comte de Toulouse.

Enfin le jeune Raimond comte de Toulouse, pressé par un légat, forcé par les circonstances, conclut la paix à Paris. Il s'oblige à exterminer les hérétiques et à se croiser pour la Palestine; il renonce à une grande partie de ses domaines en faveur du roi et du pape; il se

soumet à faire amende honorable nu-pieds et en chemise ; il reçoit l'absolution, qu'on lui avoit toujours refusée quand il persistoit à retenir l'héritage de ses peres (a). » Ce qui peut servir à la » justification du roi et de sa mere, » c'est, dit l'abbé Velly, qu'il eut été » bien étrange qu'un enfant et une fem-» me en sussent plus que les évêques, » les papes et les conciles mêmes, qui » regardoient alors comme pris de bon-» ne guerre tout ce qu'on enlevoit aux » hérétiques ou à ceux qu'on accusoit » de les favoriser ». Ajoutons à cette pensée judicieuse, que de pareilles accusations étant si faciles et si communes, personne, selon les principes reçus, ne pouvoit jouir tranquillement de ses biens. Rien cependant n'est plus contraire à l'esprit de la religion que de troubler l'ordre de la société.

Etablissement de l'inquisition.

Le tribunal de l'inquisition, établi en ce tems par un concile de Toulouse, ne pouvoit manquer de produire cet effet. Ordre aux évêques de rechercher rigou-

(a) Raimond VII reprit encore les armes et se soumit encore. Il finit par imiter, peut-être par politique, le zèle de l'Inquisition. Il venoit de faire brûler à Agen quatre-vingt hérétiques, lorsqu'il mourut en 1249 sans enfans mâles. Alphonse, comte de Poitou, frere de S. Louis, avoit épousé Jeanne sa fille, et recueillit sa succession. La maison de Toulouse subsistoit depuis quatre cents ans.

reusement les hérétiques, et aux baillis de prêter main forte pour les arrêter. Défense aux laïques d'avoir chez eux l'Ecriture sainte. On leur permet seulement le pseautier et le bréviaire, pourvu qu'ils soient en latin; c'est-à-dire, dans une langue qu'ils n'entendoient pas. Défense à tous d'entrer dans aucune ligue, excepté contre les ennemis de la foi, etc. Tels sont les principaux décrets du concile. L'inquisition, confiée à des religieux devenus les juges de tout le monde, devoit produire l'ignorance et l'hypocrisie. Elle fouilloit dans les pensées; elle persécutoit sur des soupçons; elle faisoit un devoir de l'infame métier de délateur; elle forçoit à violer la nature, sous prétexte de servir la foi; elle transformoit en crime atroce les simples égaremens de l'esprit humain. Les bûchers s'allumerent bientôt de toutes parts. Cent quatre-vingts hérétiques furent brûlés en Champagne, l'an 1239, devant dix-huit évêques; *holocauste agréable à Dieu*, dit un moine contemporain. Le roi de son côté fit des ordonnances trop séveres. L'hérésie des Albigeois parut éteinte dans leur sang, mais elle resta dans les cœurs.

Injustices de ce tribunal.

1234. Le comte de Bretagne

Blanche ne montroit pas moins de zèle pour les droits de la couronne que pour la doctrine de l'église. Le comte

de Bretagne toujours factieux, ayant mis dans ses intérêts le roi d'Angleterre, auquel il fit même hommage, fut condamné pour crime de félonie dans une assemblée de pairs et de prélats, et déclaré déchu de son comté de Bretagne. Quelque tems après, réduit à l'extrêmité, il vint se jetter aux pieds de Louis. *Mauvais traître*, lui dit le Monarque, *quoique tu ayes merité une mort infame, je te pardonne en considération de la noblesse de ton sang; mais je ne laisserai la Bretagne à ton fils que pour la vie seulement; et je veux qu'après sa mort les rois de France soient maîtres de la terre.*

gne condamné pour félonie.

Le jeune roi sous la conduite de la régente, s'occupoit tout entier de ses devoirs. L'étude, la religion, les affaires publiques l'occupoient sans relâche. Parvenu à l'âge de vingt-un ans, il prit enfin les rênes de l'état, mais sans rien perdre de sa confiance pour la reine mere. Depuis plusieurs années il gouvernoit avec elle; elle continua de gouverner avec lui. Leurs soins s'étendoient à tout. Nous évitons une infinité de détails, pour nous attacher aux principaux événemens.

Sage conduite de S. Louis.

Les préjugés du siecle ne permettoient pas à Louis d'avoir des idées parfaitement exactes sur les matieres ecclésiastiques. Il sut néanmoins discerner (et c'est un prodige dans un prince si

Affaires ecclésiastiques.

religieux) les bornes de la juridiction spirituelle sur quelques objets, et la nécessité de réprimer les abus. Il avoit forcé des évêques par la saisie de leur temporel à lever ces interdits dangereux qu'on prodiguoit alors sans mesures. Il montra encore plus de sagesse à l'occasion des différens de Grégoire IX avec l'empereur Frédéric II.

Guerre de Frédéric II avec le pape.

Ce prince, fils de l'empereur Henri VI, ayant recouvré en 1212 le trône impérial, qu'Otton IV avoit enlevé à sa maison, aima mieux gouverner sagement ses états où sa présence étoit nécessaire, que de remplir la promesse qu'il avoit faite à Innocent III de porter la guerre en Palestine. Grégoire IX, autre Hildebrand, l'excommunia pour cette raison. Frédéric s'embarqua enfin ; mais le pape regarda son départ comme un nouveau crime, parce qu'il n'avoit pas reçu l'absolution. Peu de tems après, il le jugea plus criminel, d'avoir conclu un traité avec les Sarrasins, et acquis par-là Jérusalem. Les armes succéderent aux censures ; Grégoire envahit une partie de la Pouille, la donna à Jean de Brienne, roi titulaire de Jérusalem, et s'efforça de soulever les Allemands. Le retour précipité de l'empereur déconcerta ses projets. La milice du pape fut dissipée, la Pouille reprise, Grégoire

réduit aux abois, et contraint d'absoudre Frédéric, dont il reçut cependant une somme très-considérable.

Factions des Guelphes et des Gibelins.

De cette guerre du sacerdoce avec l'empire, on vit naître deux factions qui déchirerent long-tems l'Italie par leurs fureurs. Les Guelphes étoient pour les papes, les Gibelins contre. Le saint siége où devoit régner la paix, étoit devenu depuis Grégoire VII le foyer d'un embrasement général.

1239. Le pape offre l'empire à la France.

Frédéric ayant dompté une ligue formée contre lui en Lombardie, le pape l'excommunia de nouveau, sous prétexte que ses troupes avoient ravagé le patrimoine de S. Pierre et maltraité des ecclésiastiques Il précha une croisade comme si l'empereur avoit été un mahométan. La croisade ne réussit point. Bientôt on reçut en France cette lettre adressée au roi et à la noblesse : Nous *avons condamné Frédéric, soi-disant empereur, nous lui avons ôté l'empire, et nous avons élu en sa place le comte Robert frere du roi, etc.* Louis refusa disant qu'il suffisoit à Robert d'être frere du roi de France. Il ajouta, selon Matthieu Paris, qu'on voyoit bien que l'offre du pape venoit de sa haine contre l'empereur, plutôt que d'une singuliere affection pour la France ; qu'on enverroit cependant s'informer de la catholi-

Refus du roi.

cité de Frédéric ; (car Grégoire l'accusoit d'hérésie.) » S'il est catholique, pour» quoi lui faire la guerre ? S'il ne l'est » pas , nous la lui ferons à outrance , » comme nous la ferions en pareil cas » au pape et à tout autre mortel ». On ne laissa pas de permettre au pape des levées d'argent sur les bénéfices ; mais en l'exhortant toujours à finir cette guerre scandaleuse.

Fin de Grégoire IX.

L'affaire devoit se juger dans un concile général que Grégoire avoit convoqué à Rome. On permit aux évêques de s'y rendre ; et la plupart se déterminerent au voyage. Frédéric, craignant avec raison le concile, prit les mesures que la nécessité lui inspiroit ; il mit des troupes sur les chemins ; on arrêta les évêques François comme les autres, le roi s'en plaignit vivement, et on leur rendit la liberté. Enfin la mort du pape suspend la foudre, mais elle éclatera bientôt.

Le comte de la Marche révolté.

Tout paroissoit tranquille dans le royaume lorsque l'insolence de Hugues de Lusignan, comte de la Marche, excitée par l'orgueil de sa femme, Isabelle veuve de Jean Sans-terre, obligea Louis à prendre les armes. Le comte de la Marche relevoit de celui de Poitiers, que le roi venoit de donner à Alfonce un de ses freres. Hugues avoit fait hom-

mage au nouveau comte ; mais Isabelle ne pouvant souffrir de le voir vassal de ce prince, le détermina à lui faire insulte publiquement. Le roi d'Angleterre Henri III soutint sa révolte, et passa en France avec une armée, comptant réparer ses anciennes pertes.

1242. Bataille de Taillebourg.

Louis joignoit aux qualités d'un grand roi celles d'un héros. Il entre sur les terres des rebelles, et force tout ce qui lui résiste. La Charente séparoit les deux armées. Il veut passer cette riviere sur le pont de Taillebourg, défendu par un fort dont les anglois étoient maîtres. Après un combat sanglant et inutile, il s'élança lui même sur le pont, le sabre à la main, et se trouve exposé à tous les traits des ennemis. Il les met en déroute ; il remporte le lendemain une seconde victoire aux portes de Saintes. Le roi d'Angleterre prend la fuite ; le comte de la Marche désespéré n'a plus de ressource que dans la clémence du vainqueur, il va se jetter à ses pieds, se reconnoît indigne de toute grace, et obtient son pardon.

Seconde victoire de Louis.

Trait de bonté.

La bonté de Louis est encore plus admirable que ses triomphes. Les courtisans s'égayoient un jour aux dépens du roi d'Angleterre. Il leur imposa silence. *Quand il ne faudroit pas éviter*, dit il, *de fournir au roi mon frere un prétexte*

de me haïr, sa dignité mérite qu'on en parle avec respect. Espérons que ses aumônes et ses bonnes œuvres le tireront du mauvais état où les méchans l'ont jetté par leurs conseils.

François vassaux du roi d'Angleterre

Il consacra le loisir de la paix aux soins du gouvernement. Les anciennes coutumes ne sont quelquefois que de grands abus, d'autant plus dangereux qu'on les croit plus respectables. Il en abolit une absolument contraire à la tranquillité de l'état. Plusieurs François possédoient des fiefs en Angleterre, et par conséquent étoient vassaux des deux rois. En cas de guerre, ces seigneurs devoient servir celui dont ils tenoient le principal de leurs fiefs. Un pareil devoir, qui seul démontreroit l'absurdité du gouvernement féodal, procuroit aux factieux mille occasions de révolte et de perfidie. Louis ayant mandé les seigneurs intéressés, leur déclara qu'il ne vouloit plus que ses vassaux le fussent aussi du roi d'Angleterre, qu'il leur laissoit le choix entre lui et ce monarque, alléguant le passage de l'évangile : *Personne ne peut servir deux maîtres à la fois.* Il falloit renoncer aux fiefs qu'ils possédoient dans l'un ou l'autre royaume. Tous obéirent, et la plupart préférerent la France. Henri aussi violent que foible se crut offensé. Sans proposer d'option,

Remede à cet abus.

il confisqua les fiefs que les François, sur-tout les Normands, possédoient en Angleterre. C'étoit, selon les seigneurs, une infraction de la treve qui venoit d'être signée; mais la modération de Louis l'emporta sur leur ressentiment. Il crut devoir sacrifier au bien général quelques intérêts particuliers; il épargna le sang humain, dont les princes ambitieux font si peu de cas. La cour de Rome montroit moins d'humanité dans ses querelles opiniâtres.

1244. Innocent IV persécute Frédéric.

Le cardinal de Fiesque, ami de l'empereur, ayant été fait pape sous le nom d'Innocent IV, on en félicitoit Frédéric II, comme d'un événement qui lui rendroit enfin la tranquillité. Ce prince connoissoit trop le cœur humain et le systême de Rome, pour se flatter de cette espérance. *Le cardinal de Fiesque étoit mon ami*, dit-il; *Innocent IV sera mon plus dangereux ennemi.* L'empereur fut excommunié de nouveau, et le pape fit publier par-tout l'anathême. Un curé de Paris eu l'audace de dire en chaire à ses paroissiens: » Vous savez que j'ai » ordre de publier une excommunica- » tion du pape contre Frédéric empe- » reur. Il y a entre eux de grands diffé- » rens et une haine irréconciliable. » J'ignore qui des deux a tort. C'est » pourquoi de toute ma puissance j'ex-

Hardiesse d'un curé à ce sujet.

» communie celui qui fait injure à l'au-
« tre, et j'absous celui qui souffre l'in-
» justice ». On rit beaucoup de cette indécente saillie, dont on auroit sans doute été indigné, s'il y avoit eu moins de passion dans la conduite du pape.

Refus de donner asyle au pape.

L'empereur se roidissoit contre les entreprises de Rome. Il réduisit Innocent à prendre la fuite. Le roi, après avoir consulté les seigneurs, lui refusa un asyle en France, quelque respect qu'il eût pour sa dignité. Chacun craignoit le voisinage de la cour Romaine, dont les exactions devenoient intolérables. Les rois d'Angleterre et d'Aragon firent un semblable refus. On raconte qu'Innocent s'écria dans un transport de colere : *Il faut venir à bout de l'empereur, ou nous accommoder avec lui. Après avoir écrasé ou adouci ce grand dragon, nous foulerons aux pieds sans crainte tous ces petits serpens.* Il fixa son séjour à Lyon, ville qui relevoit de l'empire, mais où l'archevêque étoit seigneur, et où l'empereur n'avoit point d'autorité.

1245. Concile de Lyon contre l'empereur.

Là, dans un concile général, en présence des ambassadeurs de presque toutes les couronnes, malgré les protestations de celui de Frédéric, se portant pour accusateur et prononçant comme juge, il déclara ce prince atteint et convaincu de sacrilege et d'hérésie,

excommunié et déchu de l'empire, défendant aux fidelles de lui obéir, et excommuniant quiconque lui donneroit conseil, secours et protection.

Louis ne peut calmer le pape.

Saint Louis désaprouva cette sentence, fit des efforts inutiles pour calmer le pape, et ne voulant point entrer dans la querelle, il se borna sans fruit aux voyes de pacification. Frédéric eut beau se purger de l'accusation d'hérésie, en subissant un examen peu convenable à son rang. On vouloit le détrôner : on le poursuivit toujours comme hérétique, lui qui par un zèle outré avoit prononcé la peine de mort contre les hérétiques en général, lui qui avoit ordonné de les poursuivre par *voye d'inquisition* et sur de légers indices.

Préjugé des princes favorables aux entreprises de Rome.

Ce qu'il y a d'inconcevable, c'est que les princes sembloient reconnoître que l'hérésie ôtoit le droit de conserver une couronne ; et que, pour punir ou corriger un souverain dont la religion étoit suspecte, on pouvoit mettte les royaumes à feu et à sang. L'impitoyable pontife, de l'aveu du P. Daniel , ne se montroit si cruellement zélé que par intérêt. L'empereur ne vouloit point renoncer aux villes de Lombardie ; c'étoit le motif de la persécution. Il mourut en 1250 empoisonné par Mainfroi son fils naturel.

Vœu de croisade fait par le roi.

Dans une maladie dangereuse qu'eut saint Louis, et qui fit craindre à la France de perdre le meilleur des rois, il s'étoit engagé par vœu à porter la guerre en Palestine. En vain, la reine mere, la plupart des seigneurs, l'évêque de Paris sur-tout, employerent toutes les raisons imaginables pour le détourner de ce dessein. Les besoins de l'état, l'intérêt de sa famille, les risques d'une entreprise dont l'expérience démontroit la témérité : rien ne l'ébranla. L'évêque, afin de lever tout scrupule, lui représenta qu'un vœu fait sans réflexion et presque sans connoissance, ne l'obligeoit point; qu'en tout cas il seroit facile d'en obtenir la dispense, et que le premier devoir étoit de travailler au bien de ses peuples. » Vous m'assurez que mon vœu » est nul, répondit le roi ; hé bien je » quitte la croix que j'ai prise, mais pour » la recevoir de votre main. Je fais vœu » maintenant d'aller combattre les infi- » delles ; et je vous déclare que je ne » boirai ni ne mangerai, jusqu'à ce que » vous m'ayez rendu cette croix ». Il fallut céder. La plupart des grands suivirent son exemple. Il usa même de finesse pour en augmenter le nombre : il fit mettre des croix sur les livrées, (espece de casaques) qu'on distribuoit certains jours de fête aux seigneurs ; et ce fut

fut comme un enrôlement, qui le fit appeller *pêcheur d'hommes*.

On imposa une contribution sur le clergé, tandis que le pape en levoit une autre pour la guerre contre l'empereur. Cette derniere taxe excitoit tant de murmures que Louis la supprima, ne voulant pas, disoit-il, qu'on appauvrît les églises de son royaume pour faire la guerre à des chrétiens.

Taxe pour la guerre sainte.

Après trois ans de préparatifs, ayant confié la régence à la reine mere, il s'embarque, arrive en Chypre, y perd beaucoup de monde par les maladies, et se détermine à tourner d'abord ses armes contre le soudan d'Egypte, pour faciliter la prise de Jérusalem. Il se fait un point d'honneur de ne point l'attaquer sans quelque déclaration préliminaire; et joignant à ce motif le zèle de la religion, il l'envoie sommer de rendre hommage à la croix, ou de se préparer au combat. L'intrépide Sarrasin répond avec une fierté qu'il étoit facile de prévoir. Aussi-tôt la flotte part, une violente tempête la disperse; le roi en rassemble les débris, et arrive du côté de Damiette, ville-très forte située à l'embouchure du Nil. Les vaisseaux et l'armée des mahométans bordoient le rivage. La descente paroissoit infin-

1249. S. Louis en Egypte.

ment dangereuse. Mais Louis ne craignoit rien.

Il met en fuite les Sarrasins. A peine son vaisseau est à la portée du trait ; il se jette dans la mer l'épée à la main, s'avance au milieu d'une grêle de fleches, gagne le rivage, suivi de ses troupes, les range en bataille et met en déroute les Sarrasins. Leur terreur, augmentée par un faut bruit de la mort du soudan, les emporte loin de Damiette. Le lendemain on trouve cette ville abandonnée. Ou Alexandrie, ou le Caire, auroit vraisemblablement ouvert ses portes, si l'on eût profité d'une si étrange consternation. On fut arrêté par la crainte du débordement du Nil, qui commençoit plus tard qu'on ne le croyoit. Le séjour de Damiette corrompit l'armée victorieuse. Ces croisés qui avant leur départ, donnoient tant de marques de religion, qui s'étoient préparés au martyre, se plongerent dans la plus affreuse débauche, sans que la sainteté du roi, ses avis, ses ordres pussent réprimer la licence. Sa tente même étoit environnée de lieux de débauche.

Débauches des croisés.

Imprudence des François. Les François se mirent en marche au mois de novembre. Il importoit de commencer par le siége d'Alexandrie ; mais le Caire étant la capitale du royaume, ou se flattoit d'y trouver des

trésors immenses. Tous les jeunes gens et les soldats desiroient qu'on l'assiégeât, *Qui veut tuer le serpent, doit lui écraser la tête*, disoit le comte d'Artois frere de saint Louis. Ce funeste avis prévalut. On entreprend de passer le Nil défendu par les Sarrasins. Leur feu grégeois, espece de feu artificiel qui brûloit dans l'eau, détruit les ouvrages, désespére les troupes. Un transfuge indique un gué. Le comte d'Artois demande à passer le premier ; le roi s'y oppose, connoissant l'impétuosité fougueuse de son courage. Je vous jure sur les saints Evangiles, dit le comte, de ne rien entreprendre qu'après votre passage. Ce serment rassure Louis : il accorde la permission ; le jeune héros renverse tous les obstacles, mais oubliant bientôt son serment, il poursuit les Sarrasins jusques dans la ville de Massoure, et y périt couvert de blessures.

Mort du comte d'Artois.

Le roi averti du danger accouroit avec l'élite des chevaliers. L'action devint générale et sanglante. Il se vit entouré d'ennemis qui s'efforçoient de le prendre, et se tira de leurs mains par sa valeur. Au milieu du carnage, le comte de Soissons jurant et riant disoit à Joinville dont nous avons les mémoires : *Sénéchal, encore parlerons-nous vous et moi de cette journée, en chambre devant*

Combat de Massoure.

les dames. Ce trait, peu intéressant par lui-même, donne une idée assez juste du caractere des François, mélange singulier de bravoure, de galanterie et de frivolité. S. Louis pleura son frere et parut envier sa mort. Un seigneur lui demandant des nouvelles du comte d'Artois: *ce que je sais*, répondit-il les larmes aux yeux, *c'est qu'il est en paradis*. On ne doutoit pas qu'un croisé mourant à cette guerre ne fût un martyr.

Suite de malheurs.

De nouveaux combats aussi glorieux affoiblirent considérablement l'armée. Survinrent les maladies et la disette. Tout le camp ne fut qu'un hôpital, où Louis se signala par l'héroïsme de la charité. On envoya proposer une treve aux Sarrasins. Ils demanderent le roi pour ôtage; lui-même vouloit se sacrifier; mais les seigneurs protesterent unanimement qu'ils se feroient plutôt hacher en pieces par les ennemis. Il ne restoit d'autre parti que de retourner à Damiette. Rien n'étoit plus difficile devant une armée victorieuse. Après bien des efforts de courage, le roi fut fait prisonnier avec toute la noblesse.

S. Louis prisonnier.

Sa grandeur d'ame.

Malade, exténué, réduit à un seul domestique, sans secours et sans espoir dans sa prison, il se fit admirer des musulmans par sa patience et sa grandeur d'ame. *C'est le plus fier chretien que*

nous ayons vu, disoit-il avec étonnement. Ils offrirent de traiter avec lui, demandant, outre la ville de Damiette, un million de besans d'or évalués à cent mille marcs d'argent, tant pour sa rançon que pour celle des autres captifs. Le généreux monarque répondit qu'un roi de France ne se rachetoit point à prix d'argent, qu'il donneroit Damiette pour sa personne, et le million de besans d'or pour ses sujets.

1260. On fait une treve.

On conclut une treve de dix ans entre les deux nations. Un scrupule du roi pensa tout rompre. La formule du serment que prescrivoient les barbares, lui parut tenir du blasphême. En vain les évêques représenterent qu'étant résolu de remplir ses engagemens, il pouvoit consentir, comme on l'exigeoit, qu'au cas qu'il vînt à les violer, il fut réputé parjure, renégat, impie. Leurs raisons ne le touchoient point : heureusement les Sarrasins se contenterent d'une autre formule.

Simplicité des chevaliers croises.

Nous supprimons les faits particuliers, mais celui-ci par sa singularité mérite d'être tiré de la foule. Joinville raconte que trente ou quarante barbares étant montés le sabre à la main dans une galere où il se trouvoit avec les principaux prisonniers, ils se crurent tous au moment d'être massacrés. *Je*

m'agenouillai aux pieds de l'un d'eux, dit ce naïf historien, *lui tendant le cou, et disant ces mots en faisant le signe de la croix :* Ainsi mourut sainte Agnès. *Tout encontre de moi s'agenouilla le connétable de Chypre, et se confessa à moi. Je lui donnai telle absolution comme Dieu m'en donnoit le pouvoir. Mais de chose qu'il m'eût dite quand je fus levé, oncques ne m'en recordai de mot.* Ces bons chevaliers, avec tant de simplicité et d'ignorance, pouvoient-ils se défendre de l'emthousiasme des croisades ?

La reine veut se faire tuer par un chevalier.

Joinville rapporte un autre fait non moins singulier. La reine Marguerite, qui étoit à Damiette, apprenant que son époux est en prison, se jette à genoux devant un vieux chevalier. Jurez-moi, lui dit-elle, que vous m'accorderez la demande que je vais vous faire. Il le jure. C'est, ajoute la reine, que si les Sarrasins s'emparent de cette ville, vous me coupiez la tête avant qu'ils puissent me prendre. *Très-volontiers*, répond le chevalier dans son langage ingenu, *j'avois déjà eu pensée d'ainsi faire, si le cas y échéoit* Il auroit sans doute tenu parole. Mais on traita de la rançon de Marguerite.

Pastoureaux.

Cependant de fausses nouvelles faisoient célebrer en France les triomphes de saint Louis. La vérité y répandit le

deuil et la consternation. C'est alors qu'un fanatique, apostat de Cîteaux, publia que les Anges et la Vierge lui avoient ordonné de prêcher une croisade aux bergers et au petit peuple, dignes instrumens des desseins de la providence. Les troupeaux et les charrues furent abandonnées. En peu de tems le nouveau prophete eut rassemblé cent mille hommes. La reine Blanche s'imagina d'abord que ses fous seroient capables de servir le roi. Elle toléra les pastoureaux (c'est le nom qu'on leur donnoit), et reconnut bientôt son erreur. Leur extravagance dégénéra en férocité et en brigandage. On les extermina enfin; parce qu'ils n'avoient ni chef ni discipline. Une démence épidémique sembloit dépeupler le royaume.

La reine résiste au pape.

Dans ces tristes conjonctures, Innocent IV y fait publier par les Dominicains et les Cordeliers une croisade contre l'empereur Conrad IV, successeur de Frédéric II, avec des indulgences qui s'étendoient au pere et à la mere de chaque croisé; car il falloit renchérir sur les anciennes inventions. La régente indignée d'un tel excès, ordonna la saisie des terres de quiconque s'enrôleroit pour cette guerre. *Que le pape*, dit-elle, *entretienne ceux qui vont à son service*. Elle sut maintenir l'ordre et la

paix dans le royaume, malgré les mouvemens du roi d'Angleterre.

Le roi passe inutilement en Palestine.

Louis avoit passé en Palestine. Les lettres pressantes de sa mere, ni les instances des seigneurs ne purent éteindre le desir de chasser les Sarrasins de Jérusalem. On lui représentoit la France en danger. Mais si je pars, répondit-il, le royaume de Jérusalem est perdu. Quelques fortifications reparées, quelques petites ambassades, quelques pélerinages de dévotion, furent tout le fruit de son opiniâtre persévérance. Il auroit pu en moins de tems faire des biens infinis à son peuple.

1254. Son retour.

Enfin la mort de la régente le rappella au sein de la patrie. On l'y reçut avec des transports d'allégresse, qui ne furent tempérés que par la vue de la croix toujours attachée à son habit; preuve trop certaine qu'il ne renonçoit point aux croisades.

Justice de S. Louis.

Le vertueux monarque connoissoit toute l'importance de la justice, et en fit le principal objet de ses soins. Les malfaiteurs dont le royaume regorgeoit furent sévérement poursuivis, l'avarice des juges réprimée, les grands soumis aux loix comme les autres. Le comte d'Anjou, frere de saint Louis, étoit en procès, avec un simple gentilhomme son vassal. Celui-ci condamné par les

officiers du prince en appelle à la cour du roi. Le comte le fait mettre en prison. Il est bientôt mandé lui-même. *Croyez-vous*, lui dit le roi, *qu'il doive y avoir plus d'un souverain en France, ou que vous soyez au-dessus des loix ; parce que vous êtes mon frere?* Louis ordonne que le vassal soit mis en liberté et qu'il vienne se défendre. Il lui assigne des avocats, personne n'osant plaider sa cause. On examine l'affaire, et le comte d'Anjou est condamné.

Peines contre les blasphémateurs.

Rien ne blessoit d'avantage la religion du saint roi que les blasphêmes alors très-communs. Ayant entendu blasphêmer un bourgeois de Paris, il lui fit percer les levres avec un fer chaud. Le peuple en murmura et vomit des malédictions. *Je leur pardonne*, dit-il, *puisqu'ils n'ont offensé que moi.* Les blasphémateurs furent condamnés à la mutilation des membres. Quelque tems après, Louis se relâcha prudemment de cette extrême sévérité, et se contenta de peines pécuniaires. Selon la maxime du célebre auteur de l'Esprit des loix, les peines doivent se tirer de la nature des crimes en sorte que les crimes contre la religion, lorsqu'ils ne troublent point la tranquillité publique, soient punis seulement par la privation des avantages que la religion procure aux fidelles.

Cette maxime est plus conforme à l'humanité qu'aux anciens usages.

Troubles dans l'université au sujet des mendians

Depuis plusieurs années, les troubles de l'université de Paris agitoient l'état. Les priviléges qu'on lui avoit prodigués, en faisoient un corps beaucoup plus puissant qu'il ne devoit l'être par sa nature. On l'avoit exemptée de la juridiction des tribunaux ordinaires ; et la reine Blanche avoit été obligée de recourir au pape, pour faire déclarer que les étudians surpris avec des armes, (car ils commettoient toute sorte de violence ,) seroient déchusde l'exemption. L'université souffroit impatiemment les entreprises des Dominicains et des Franciscains, dont les privileges non moins étranges étoient odieux au clergé. Exempts de la juridiction des évêques, ils ne dépendoient que du pape, et prétendoient tenir de lui seul le pouvoir d'exercer les fonctions ecclésiastiques. Ils avoient obtenus des chaires dans l'université , et y affectoient une sorte d'indépendance. La rivalité devint jalousie et emportement. Les Jacobins sur-tout , qui présidoient au tribunal de l'Inquisition , et qui faisoient brûler tant d'hérétiques : déclarerent hardiment la guerre aux docteurs. De part et d'autre on se déchiroit par de violentes invectives. Guillaume de Saint-Amour, docteur

Écrits pour et contre ces religieux.

célebre ; écrivit fortement contre la mendicité volontaire, et soutint qu'on devoit donner la correction et non l'aumône à des mendians valides. S. Thomas d'Aquin, S. Bonaventure, le refuserent avec chaleur ; et on l'exila quelque tems après. Les papes, protecteurs des ordres mendians, fulminoient des excommunications contre leurs ennemis. Quantité de professeurs prenoient la fuite ; tout Paris étoit en rumeur comme dans une émeute populaire. Enfin les mendians triompherent par l'autorité d'Alexandre IV, et l'université fut contrainte de les recevoir de nouveau.

S. Louis favorable aux mendians.

Cette affaire purement civile ne se termina qu'à force de bulles et d'anathêmes. C'étoit au roi à trancher les difficultés ; mais son affection pour ces religieux l'empêcha de parler en roi. La piété de plusieurs mendians, leurs travaux et leurs succès lui fermoient les yeux sur les abus que l'intérêt et l'ambition introduisent dans les ordres monastiques. Il disoit que, s'il eût pu faire deux parts de sa personne, il en donneroit une aux Jacobins et l'autre aux Cordeliers.

Le roi veut se faire Jacobins.

Les exhortations téméraires d'un frere Prêcheur lui ayant inspiré le dessein d'embrasser sa regle, il le proposa sérieusement à la reine, la conjurant de ne s'y

point opposer. Cette princesse appelle ses enfans et le comte d'Anjou frere de saint Louis. Elle demanda aux premiers s'ils aimoient mieux être appellés fils de prêtre que fils de roi. Sans attendre leur réponse : *Apprenez*, dit-elle, *que les Jacobins ont tellement fasciné l'esprit de votre pere, qu'il veut abdiquer la couronne pour se faire Prêcheur et prêtre.* A ces mots, le comte d'Anjou s'emporte et contre le roi et contre les religieux ; le fils aîné du monarque jure par saint Denis que, si jamais il parvient au trône, il fera chasser tous ces mendians. Le roi comprit qu'il devoit se sanctifier dans son état, et que sa véritable vocation étoit de regner avec sagesse.

Abus corrigés.

Il s'appliqua principalement à l'objet le plus essentiel au bien public, à rétablir ou maintenir la paix dans le royaume, terminant à l'amiable les différens des seigneurs, défendant ces petites guerres qu'ils avoient toujours eu droit de se faire mutuellement, substituant la preuve par témoins à la coutume barbare des duels, diminuant enfin les abus qu'on ne pouvoit encore extirper.

1258. Louis cède beaucoup aux rois d'Aragon et d'Angleterre.

Sa droiture et peut-être son extrême délicatesse de conscience l'engagerent à des traités qu'il est difficile de concilier avec la raison d'état et de politique. Il céda au roi d'Arragon la souveraineté

sur le Roussillon et la Catalogne, pour les droits que ce prince prétendoit avoir sur le Languedoc et sur différentes villes : traité où l'amour de la paix eut plus de part que l'intérêt de la couronne. C'étoit échanger des droits de souveraineté incontestables et reconnus depuis Charlemagne, pour des prétentions incertaines et la plupart sans fondement. Il céda aussi au roi d'Angleterre le Limousin, Le Périgord, le Querci et l'Agénois, à charge d'en faire hommage lige (a) aux rois de France. Henri III renonça seulement aux droits qu'il pouvoit avoir sur la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine et le Poitou.

1259.

Quelques années auparavant, le roi d'Angleterre étoit venu en France, et s'y étoit comporté avec beaucoup de souplesse. *Vous êtes mon seigneur,* disoit-il à Louis, *et vous le serez toujours.* Selon l'historien anglois, Matthieu Paris, le

Comment l'Anglois obtint ce traité.

(a) On distinguoit trois sortes d'hommages. L'hommage *ordinaire* obligeoit au service de cour, de plaids et de guerre. L'hommage *lige* imposoit les mêmes obligations, avec cette différence, que le vassal lige devoit au suzérain le service militaire pour tout le tems de la guerre qu'il avoit à soutenir ; au lieu que le vassal ordinaire n'étoit tenu qu'à servir pendant quelque tems. L'hommage *plane* ou *simple*, très peu connu, n'obligeoit point au service, mais seulement à n'attaquer ni directement ni indirectement le seigneur à qui on l'avoit prêté.

saint monarque lui avoit témoigné plus d'une fois le desir de restituer même la Normandie, en ajoutant que les *douze pairs* et les barons n'y consentiroient jamais. Ce qui prouve du moins, et que les pairs étoient déjà au nombre de douze, et que le roi avoit besoin du consentement des barons pour disposer des domaines de la couronne. Quoiqu'il en soit du rapport de Mathieu Paris, les intrigues de Henri III, ses complaisances, sa hardiesse à redemander les provinces confisquées sur Jean Sans-terre, la bonté de Louis IX, et peut être l'envie d'entreprendre une nouvelle croisade, contribuerent à ce traité, auquel on opposa inutilement les plus fortes représentations. » Je sais bien, disoit Louis e » que le roi d'Angleterre n'a point d » droit sur les pays que je lui laisse, son » pere les a perdus par jugement. Mais » nous sommes beaux-freres ; nos enfans » sont cousins-germains, je veux établir la paix et l'union entre les deux » royaumes. J'y trouve d'ailleurs un » avantage, qui est d'avoir un roi pour » vassal ». Ces raisons spécieuses, conformes à la générosité de son ame, devoient-elles contrebalancer les droits de la couronne ; le danger manifeste auquel on exposoit la France en y rétablissant ses ennemis ? Démarche qui

Raisonnement de S. Louis.

sembla d'autant plus inconsidérée, qu'on pouvoit enlever au roi d'Angleterre Bordeaux, Bayonne et d'autres places qui lui restoient, pour lesquelles il n'avoit point rendu hommage depuis long-tems.

A quoi ce traité étoit bon.

Cependant, il faut l'avouer, outre les avantages précieux de la paix, saint Louis gagna quelque chose par un traité si extraordinaire. » Si ce prince, » dit M. l'abbé de Mably, eût eu la » réputation d'être plus politique que » bon chrétien, peut-être que cette » générosité ne passeroit que pour le » sage procédé d'un intérêt bien entendu. La restitution que fit saint Louis » ne lui valut pas l'amitié du roi d'Angleterre, comme il s'en étoit flatté, » mais elle lui soumit ce prince. Henri » reconnut les appels; cet exemple en » imposa à la vanité de la nation; et » aucun seigneur n'osa affecter une indépendance, dont un aussi puissant vassal » que Henri III ne jouissoit plus dans » ses domaines ». C'est au lecteur à juger par les circonstances et par le fond des choses, si l'avantage égaloit la perte.

1263. S. Louis arbitre entre le roi d'Angleterre et les Anglois.

Henri III étoit sur le point de perdre sa propre couronne. Forcés par ses barons de jurer l'observation de la grande charte; et bientôt infidelle à son serment, il vit toute l'Angleterre le menacer d'une

révolte. On ne vouloit point d'un roi esclave du pape et vassal de la France : on sauroit bien se gouverner sans lui : il pouvoit aller en Guienne servir le monarque françois. Tels étoient les cris de la nation. On convint cependant de s'en rapporter à l'arbitrage de Louis. L'affaire fut agitée devant lui avec beaucoup de soin et d'éloquence. Il prononça en faveur de l'autorité royale, *sans déroger néanmoins aux priviléges, chartes, libertés et coutumes* établis avant la querelle. Les barons anglois déclarerent qu'ils en appelloient à leurs épées. Leur chef le comte de Leicester, fils du fameux comte de Montfort, prétendit non sans quelque apparence de raison, que le jugement leur étoit favorable, puisqu'il laissoit subsister la grande charte, sur laquelle portoient toutes leurs prétentions contre Henri. On courut aux armes avec plus de fureur que jamais. Leicester fut tué, et sa mort sauva le roi.

Le pape donne Naples et la Sicile au comte d'Anjou.

Une autre affaire plus intéressante pour les François fixa l'attention de toute l'Europe. Le royaume de Naples et de Sicile appartenoit de droit à Conradin petit-fils de Frédéric II. Mainfroi, l'oncle et le tuteur du jeune prince, s'en étoit emparé indignement. Les papes ne pouvoient souffrir ni l'un ni l'autre. Leur

haine contre Frédéric s'étendoit à sa postérité. D'ailleurs ce royaume étant regardé comme un fief du saint siege (*a*), ils prétendoient en disposer sans égard au droit de la naissance. Innocent IV l'avoit offert à Edmond, fils du roi d'Angleterre. Ce prince accepta, mais il ne pouvoit entreprendre de chasser Mainfroi. Urbain IV fit les mêmes offres à S. Louis pour un de ses enfans. Le roi ayant refusé, parce qu'il ne voyoit que de l'injustice à dépouiller ou Conradin ou Edmond, le pape s'adressa au comte d'Anjou, qui se laissa éblouir par l'éclat d'une couronne. La mort d'Urbain suspendit la conclusion du traité. Clément IV s'empressa d'y mettre la derniere main avec toute la politique de son prédécesseur.

Conditions du traité fait avec le pape.

Entre autres articles, le nouveau roi devoit jurer de ne jamais accepter l'empire, ni la Lombardie, ni la Toscane : (car les pontifes ne vouloient pas de voisin trop puissant ;) il s'engageoit à payer tous les ans au pape huit mille onces d'or, sous peine d'excommunication.

(*a*) Les Tancredes, à peine établis en Italie, furent en guerre avec les papes. Léon IX les combattit en personne, et fut fait prisonnier en 1053. Immédiatement après, ces conquerans se reconnurent feudataires de l'église, pour jouir tranquillement de leurs états.

si le payement étoit différé de deux mois après le terme prescrit, et de déposition si tout n'étoit pas payé six mois après le terme; il devoit, ainsi que ses descendans, prêter le serment de fidélité de cette maniere: *Moi... je serai fidelle et obéissant à S. Pierre, au pape mon seigneur et à ses successeurs canoniquement élus. Je ne formerai aucune alliance qui puisse leur être préjudiciable: ou si par ignorance j'avois le malheur d'en former quelqu'une, j'y renoncerai au premier ordre que je recevrai de leur part.*

1265. Le Comte d'Anjou établi à Naples.

Louis consentit à ce traité, soit que son respect pour le saint siége l'empêchât d'examiner les prétentions du pape soit qu'il craignît de mettre obstacle à la fortune de son frere, soit que Charles d'Anjou ne fût pas d'humeur à suivre ses conseils. Aussitôt on prêche dans toute la France une croisade contre Mainfroi; on absout même de leur vœux les personnes qui renonceroient à celle de la Palestine pour embrasser celle-ci. Toutes les guerres excitées par la cœur de Rome étoient devenues des guerres saintes. Le comte d'Anjou passe en Italie, reçoit à Rome la dignité de sénateur, force avec une rapidité incroyable plusieurs châteaux, gagne la bataille de Benevent, où Mainfroi est tué.

Conradin décapité.

Conradin, n'ayant encore que seize

ans, prend alors le titre de roi de Sicile. Un grand nombre de mécontens se joint à lui. Ses droits, ses malheurs et son courage, lui procurent de puissans secours. Mais quoique supérieur en forces, il est battu et fait prisonnier en 1268. Le comte d'Anjou auroit gagné les cœurs en le traitant avec les égards dus à sa naissance. Il se déshonora par une barbare injustice. On forma un tribunal pour juger le jeune prince ; on ne rougit point de le condamner à mort avec ses complices, comme criminel de lèse-majesté divine et humaine. Conduit sur l'echafaud, il jette son gant au milieu de l'assemblée pour marque d'investiture, déclarant qu'il cédoit ses droits à quiconque le vengeroit d'un cruel usurpateur. Il eut la tête tranchée dans sa propre capitale. Cet attentat contre le droit des gens, suivi d'autres exécutions de même espece, fit abhorrer le frere de S. Louis, et lui assura une couronne souillée de sang. Quel crime avoit commis Conradin? il soutenoit ses droits ; mais il étoit excommunié : on ne le regardoit plus dès-lors que comme un traître digne du dernier supplice.

1267. Projet de croisade.

Cependant la France paissible recueilloit les avantages d'un gouvernement plein de sagesse. » Le royaume, dit » Joinville, se multiplia tellement pour

» la bonne droiture qu'on y voyoit ré-
» gner, que le domaine, censive, rente
» et revenu du roi, croissoient tous les
» ans de moitié ». Mais Louis respiroit
toujours pour la terre sainte. On en
reçut des nouvelles accablantes. Les
Templiers et les Hospitaliers, ces reli-
gieux militaires établis pour la défen-
dre, la désoloient par leurs rapines,
leurs débauches et leurs dissentions : les
mahométans enlevoient toutes les pla-
ces des chrétiens, et les poursuivoient
avec une extrême vigueur. Le zèle du
roi s'enflamme ; excité par un légat de
Clément IV, il forme un nouveau projet
de croisade ; il convoque les grands,
leur déclare sa résolution, les exhorte
éloquemment à le suivre. Presque tous
prennent la croix.

Joinville condamne ce projet.

Joinville, l'un des plus zélés, qui
avoit été d'avis de passer en Palestine
aprés la restitution de Damiette, résiste
cette fois aux instances du monarque
sous prétexte que la précédente croisade
l'avoit ruiné. Il prévoyoit les suites de
cette entreprise. Louis déjà trop foible
pour supporter le cheval et pour
soutenir le poids de son armure, étoit
hors d'état de supporter les fatigues
de la guerre, dans un climat brûlant
si éloigné de sa patrie. » J'ai oui dire
» à plusieurs, (ce sont les paroles de

» Joinville,) que ceux qui conseilloient
» cette entreprise au bon roi, firent
» un très-grand mal et pécherent mor-
» tellement. Tandis qu'il fut dans son
» royaume, tout vivoit en paix, et
» la justice régnoit en tous lieux : dès
» qu'il fut parti, tout commença à
» décliner et empirer.

1270. S. Louis passe en Afrique.

Les préparatifs furent longs et proportionnés à la grandeur de l'entreprise. On s'embarqua sur des vaisseaux Génois. Chacun croyoit aller en Egypte ou en Palestine. Tout-à-coup le roi proposa de tourner vers Tunis, capitale d'un petit royaume mahométan, sur les côtes d'Afrique près de l'ancienne Carthage. Son frere, le roi de Sicile, avoit suggéré vraisemblablement cette fatale résolution, soit pour forcer les Sarrasins de Tunis à lui payer un ancien tribut, soit pour mettre son royaume à l'abri de leurs pirateries. D'un autre côté, S. Louis un peu trop crédule espéroit la conversion du roi de Tunis, qui avoit témoigné quelque penchant pour le christianisme. *Quel bonheur*, disoit il, *si je pouvois être le parrain d'un roi mahométan!* Au cas que ses espérances fussent trompées, il regardoit cette conquête comme importante pour faciliter les autres.

Sa mort.

L'armée débarque en Afrique. Le roi de Tunis, loin de penser au baptême,

menace de massacrer tous les chrétiens captifs dans ses états, et de venir fondre sur les François à la tête de cent mille hommes. Il n'eût pas besoin de combatre. On attendoit le roi de Sicile qui n'arrivoit point. Les chaleurs excessives, les eaux corrompues, la mauvaise nourriture produisirent des maladies mortelles. Plus de la moitié de l'armée fut détruite en peu de tems. Saint Louis par une confiance singuliere, avoit amené ses trois fils aîné, l'espoir de la nation. Il en voit mourir un, il en voit un autre dangereusement malade; il se sent frappé lui-même, et meurt avec ces vifs sentimens de religion dont il étoit pénétré depuis l'enfance. Les maximes qu'il laissa écrites de sa main à Philippe son successeur, respirent également la piété et l'amour des peuples. Il lui recommande sur-tout de ne point les surcharger de tailles et de subsides, de mettre de justes bornes aux dépenses de sa maison, de maintenir les franchises et libertés des villes du royaume: car *plus elles seront riches et puissantes*, ajoute-t-il, *plus tes ennemis et adversaires douteront de les assaillir.*

Conseils de S. Louis à son successeur.

Son caractere.

» Le P. Daniel a raison, dit le président Hénault, *saint Louis a été un* » *des plus grands hommes et des plus sin-* » *guliers qui ait jamais été.* En effet, ce

» prince d'une valeur éprouvée, n'étoit
» courageux que pour de grands inté-
» rêts. Il falloit que des objets puissans,
» la justice et l'amour de son peuple
» excitassent son ame qui, hors de-là,
» sembloit foible, simple et timide...
» Quand il étoit rendu à lui-même,
» quand il n'étoit plus que particulier
» alors ses domestiques devenoient ses
» maîtres, sa mere lui commandoit,
» et les pratiques de la dévotion la plus
» simple remplissoient ses journées. A
» la vérité toutes ces pratiques étoient
» ennoblies par les vertus solides et ja-
» mais démenties qui formerent son ca-
» ractere ».

Influence des préjugés.

Oserai-je ajouter aux réflexions de M. Hénault, que si la dévotion de saint Louis paroît en quelques points monacale, s'il favorisoit l'inquisition que la France a en horreur, s'il se livra imprudemment au goût des croisades, c'est une preuve de l'empire que peuvent avoir les préjugés sur les plus grands hommes? Comparé aux princes de son siecle, il est un prodige dans l'art de régner.

Loix de S. Louis.

Avant son départ pour Tunis, le roi avoit publié une espece de code, connu sous le nom d'*Etablissement de saint Louis*, loix encore imparfaites, mais

précieux monumens de la sagesse et du zèle qu'il opposoit aux abus. C'est l'ouvrage d'un legislateur occupé du bien bublic.

Loix penales.

La peine de mort est prononcée contre l'homicide, le ravisseur, l'incendiaire, le traître, le voleur domestique regardé comme coupable de trahison. Pour un premier larcin en *menues choses*, telles qu'écharpe, robe, soc de charrue, ou quelques deniers, l'oreille coupée; pour un second, le pied coupé, pour un troisieme la potence. Les complices et les receleurs sont punis de la meme peine que ceux qui commettent le crime. Mais on condamne au feu les femmes, pour avoir tenu sciemment compagnie aux homicides et aux larrons.

Defaut de ces loix.

Cet excès de sévérité à l'égard du sexe n'est pas plus facile à concevoir que la peine du feu en usage contre les herétiques. Il paroît en général que, si les loix barbares etoient fort mauvaises en assurant l'impunité pour de l'argent, les loix modernes n'ont pas tenu le juste milieu entre l'indulgence et la cruauté. Celles de saint Louis envoient à la potence quiconque force sa prison, fût-il innocent du délit pour lequel on l'a mis aux fers. D'un autre côté, elles déclarent que les croisés, les moines et les clercs ne

ne peuvent être jugés par les tribunaux laïques. De-là tant de crimes suivis à peine d'une légere pénitence.

Fainéans et vagabonds punis.

Tout fainéant et vagabond qui fréquente les tavernes, doit être arrêté, interrogé, et banni de la ville, s'il est convaincu de mensonge, ou de mauvaise vie. On ne peut guere douter que la charité indiscrete d'une part, et de l'autre le défaut de police et de prévoyance, n'aient empêché l'exécution d'une loi si nécessaire.

Obligation des legs pieux.

Mourir *déconfès* ou *intestat*, c'est-à-dire sans sacremens, ou sans avoir fait de testament, étoit devenu une espece de crime, parce que l'église exigeoit des legs pieux. Les seigneurs confisquoient les biens de ceux qui mouroient ainsi, de même que les biens des hérétiques. On dépouilloit inhumainement les familles sous un prétexte de religion. Le législateur réprime en partie cet abus; mais il ne l'extirpe pas tout-à-fait. Les préjugés l'emporterent long-tems encore sur le droit de la nature.

Loi conforme à l'humanité.

Cependant l'humanité se fait sentir dans une loi par laquelle il est ordonné que, si les preuves sont égales de part et d'autre, on prononce en faveur de l'accusé, quand il s'agit de la liberté, de la vie, ou de la perte de quelque membre. *Droit est toujours plus près*

d'absoudre que de condamner; c'est le motif de cette loi.

Preuves substituées au duel.

On ne sauroit trop louer celle qui ordonne qu'en toute cause, civile ou criminelle, chacun prouvera son droit ou son innocence par des chartres, des titres, ou des témoins. Ainsi le duel judiciaire, le plus énorme des abus, est aboli dans les domaines du roi, quoique avantageux au fisc; car en plusieurs cas les biens du vaincu étoient confisqués au profit du seigneur. Philippe le Bel autorisa encore le duel, lorsqu'on ne pouvoit convaincre par témoins tout accusé contre lequel il y avoit de fortes présomptions. Mais la nouvelle jurisprudence ne laissa pas d'être infiniment salutaire.

Guerres privées défendues.

Un des grands fléaux du royaume étoient les guerres privées, que non seulement les seigneurs avoient droit de se faire entre eux sans la participation du prince, mais où leurs parens devoient entrer, sous peine de perdre tout droit à leur succession. Cette loi féodale, ou plutôt ce renversement des loix humaines remplissoit nécessairement les provinces de brigandages, de meurtres et d'incendies. Pour en adoucir les horreurs, on n'avoit rien imaginé de mieux que l'*assurement*, qui consistoit dans une promesse de s'en rapporter à la

justice du seigneur, et de suspendre les hostilités jusqu'à sa décision. Le seigneur l'ordonnoit, à la requête d'une des parties. S. Louis, voulant remédier au désordre, fit une premiere ordonnance, par laquelle il déclara que les parens de ceux qui étoient en guerre, auroient quarante jours pour se procurer des *assuremens*, ou pour prendre d'autres mesures; et qu'on seroit puni comme traître, si on les attaquoit dans l'intervalle. Ensuite il défendit absolument toutes ces guerres. Défense qu'on renouvella depuis plusieurs fois; tant elle trouva d'obstacles dans la barbarie des mœurs.

Appel aux justices royales.

Selon M. l'abbé de Mably, l'*amendement de jugement* ou l'appel fut établi dans les justices seigneuriales, et rien ne pouvoit être plus avantageux à l'autorité souveraine. » Saint Louis, dit-» il, condamna à une amende envers le » premier juge les parties qui seroient » déboutées de leur appel; l'appât étoit » adroit, et la plupart des seigneurs » trompés par l'espérance d'avoir des » amendes, furent les dupes de leur » avarice. Si quelques-uns plus clair-» voyans ou moins dociles que les autres » voulurent conserver la souveraineté » de leurs justices; ce prince toujours » conduit par ses bonnes intentions »

» se fit point un scrupule de les contrain-
» dre à reconnoître l'appel de leurs tri-
» bunaux aux siens ». Le roi devint législateur : l'anarchie féodale devoit finir.

Droit de battre monnoie.

En 1262, on comptoit plus de quatre-vingt seigneurs particuliers qui avoient droit de battre monnoie ; mais le roi seul en faisoit battre d'or et d'argent. Saint Louis ordonne que dans les terres où les barons n'ont point de monnoie, on ne recevra que celle du roi ; et que dans les terres où les barons ont monnoie, la sienne aura cours pour la même valeur que dans ses domaines.

Pragmatique Sanction.

Sa Pragmatique-sanction fut faite pour réprimer les excès de la puissance ecclésiastique. Cette fameuse ordonnance, où il déclare que son royaume dépend de Dieu seul, porte que les patrons et les collateurs des bénéfices seront maintenus en possession de leurs droits ; que tous les différens en cette matiere seront réglés par le droit commun ; qu'on cessera de lever les exactions par lesquelles la cour de Rome a ruiné l'état ; abus porté à un tel point que les légats du pape sembloient ne venir en France que pour *rafler*, comme dit Pasquier, tous nos bénéfices.

Charité de S. Louis.

La tendresse et la confiance de S. Louis envers les religieux ; sur-tout les ordres mendians, leur procura beaucoup de

riches fondations, mais qui ne tarirent point sa charité pour les pauvres. Son économie fournissoit à ces pieuses prodigalités, sans que la magnificence du trône en souffrît. On le blâma néanmoins d'en trop faire. *Les rois*, répondit-il, *sont quelquefois obligés d'excéder un peu dans la dépense : et s'il y a de l'excès, j'aime mieux que ce soit en aumône qu'en choses mondaines et inutiles.* La fondation des Quinze-vingt est son ouvrage.

Grosse amende en faveur des moines.

Dans le traité de 1228 avec le comte de Toulouse, on voit avec surprise qu'il est condamné à payer » deux mille marcs » d'argent à l'abbaye de Cîteaux pour » la nourriture de l'abbé et de ses fre- » res lorsqu'on assemblera le chapitre gé- » néral; et cinq cent marcs à celle de » Clairvaux, pour nourrir l'abbé et les » freres, lorsqu'ils s'assemblent à la » Nativité de la sainte vierge. » C'étoit apparemment pour récompenser les moines de leur zèle contre les Albigeois.

Bibliothéque, ignorance et crédulité.

Louis forma une bibliothéque à la sainte chapelle. On n'y voyoit que les ouvrages des peres, de quelques docteurs orthodoxes, et grand nombre d'exemplaires de l'Ecriture. Presque tous les écrits de ce tems-là, même ceux des historiens, sont pleins de fables et de visions. On lit dans le moine Rigord,

historien de Philippe Auguste, d'ailleurs estimable; qu'une nuit la lune se détacha du ciel, descendit à terre, s'y reposa quelque tems comme pour reprendre des forces, et remonta ensuite avec beaucoup de gravité: *ce qui fut vu très distinctement de plusieurs de nos freres.* On y lit encore que la vraie croix ayant été prise par les infidelles à la bataille de Tibériade, en 1187 tous les enfans qui naquirent depuis ce malheur, n'eurent que vingt ou vingt-deux dents, au lieu de trente ou trente deux qu'avoient toujours eu les autres. L'ignorance et la crédulité de Joinville suffiroient pour donner l'idée de son siecle. Cet écrivain assure que le Nil tire sa source du paradis terrestre, que sa crue vient de *la grace de Dieu*, que les Egyptiens y pêchent tous les jours des épiceries dont ils font un grand commerce, etc. La *Légende dorée* de Jacques de Voragine dominicain, archevêque de Genes, ouvrage que Melchior Cano, savant évêque, appelloit la *Légende de fer*, parut alors en Italie. C'est un recueil de vies des saints, qui semble avilir par des contes absurdes la sainteté si respectable par elle-même, et qui a servi à fomenter la superstition plutôt qu'à inspirer la vertu.

La Sorbonne.

Robert de Sorbonne, confesseur de S. Louis, fonda la Sorbonne, l'une des

plus célebres écoles de l'Europe pour la théologie.

Docteurs célebres.

Les génies célebres de ce siecle étoient Albert *le Grand*, dominicain, dont les nombreux *in-folio* sont heureusement oubliés, et qui traite l'astrologie judiciaire en science qu'on doit mêler à la politique; S. Thomas d'Aquin, son disciple, et son confrere, surnommé *Docteur angélique*, l'oracle des écoles, qui avec beaucoup de pénétration suivit la méthode subtile de son tems; Alexandre de Halès, cordelier *Docteur irréfragable et fontaine de la vie*, qu'on ne connoît plus que par la singularité de ce titre; S. Bonnaventure, autre cordelier, *Docteur séraphique*, dont les ouvrages ont sur tout le mérite de la piété; Alain de Lille *Docteur universel* qui a composé six livres *sur les ailes des Chérubins*.

Roger Bacon

Roger Bacon, cordelier anglois, se distinguoit par l'astronomie, les mathématiques, la chimie, la médecine et les arts. Il trouva la *chambre obscure*, les miroirs ardens, etc. Accusé, dit on, de magie, il fut emprisonné par ordre de son général; mais il se justifia. On croira sans peine qu'un philosophe devoit alors être exposé à la persécution. Guillaume de Saint-Amour, qui n'étoit que théologien, fut persécuté pour avoir

soutenu le droit des curés et des évêques contre les ordres mendians.

On ne voit encore que des clercs et des moines exercer la médecine et la profession d'avocat. Les laïques restoient plongés dans une ignorance dont les autres profitoient.

Police de Parir.

Cependant Etienne Boileau ou Boilesve, prévôt de Paris, établit dans cette ville une police admirable pour le tems. Il distribua les marchands et artisans en divers corps de communautés sous le nom de confréries ; et leur donna des statuts si sages, qu'ils ont servi de fondement et de modele à ceux qu'on a faits depuis.

PHILIPPE III.

Surnommé LE HARDI.

1270. Fin des croisades.

TANDIS que l'armée pleuroit Saint Louis, le roi de Sicile arrivoit en Afrique pour le seconder. Il partagea la douleur commune, et fit hommage au nouveau roi, son neveu, des fiefs qu'il possédoit dans le royaume. On continua quelque tems la guerre avec un succès médiocre. Le roi de Tunis demanda enfin la paix, et obtint une treve de dix ans, à condition qu'il payeroit à la France les frais de la guerre, évalués à deux cent dix mille onces d'or, et au

roi de Sicile, le double de l'ancien tribut, pendant quinze ans; que les chrétiens auroient à Tunis l'exercice libre de la religion; qu'on délivreroit les prisonniers de part et d'autre, etc. Ainsi finirent ces croisades qui enleverent à l'Europe environ deux millions d'hommes, sans que l'église y gagnât même Jérusalem (1). L'intérêt de la cour de Rome, et la force de l'habitude presque toujours supérieure à la raison, firent naître encore plusieurs projets de cette nature, mais qui ne furent heureusement que des projets.

L'église de S. Denis fermée au roi.

Philippe, de retour en France, s'empressa de rendre les derniers devoirs à son pere dans l'église de S. Denis. On vit alors un effet singulier des exemptions et des priviléges accordés aux moines contre les anciens canons. Le roi, à la tête de tout ce qu'il y avoit de plus illustre dans le clergé et dans la noblesse, trouva les portes de l'abbaye fermées. C'étoit par l'ordre exprès de l'abbé qui, exempt

(1) M. de Voltaire observe que si chaque croisé avoit emporté seulement cent francs, il en coûta deux cent millions de livres, outre la rançon de S. Louis, évaluée a environ neuf millions de notre monnoie. Les Génois, les Pisans, et sur-tout les Vénitiens s'y enrichirent, ajoute cet historien: mais la France, l'Angleterre, l'Allemagne furent épuisées,

de la juridiction de l'ordinaire, ne vouloit point que l'archevêque de Sens et l'évêque de Paris entrassent chez lui en habits pontificaux. Il fallut que les deux prélats se dépouillassent de leurs ornemens, et que le roi attendît à la porte de l'église.

Le Poitou, l'Auvergne, Toulouse, etc. réunis à la couronne.

Le comte de Poitiers, frere de Louis IX, et la comtesse sa femme, étant morts sans héritiers, leurs domaines devoient revenir à la couronne. C'étoient d'une part le Poitou, l'Auvergne, une partie de la Saintonge et le pays d'Aunis; de l'autre le comté de Toulouse qui comprenoit le Rouergue, le Querci, l'Agenois et le marquisat de Provence ou Contat venaissin: (cette derniere province cédée aux papes en 1274 par pure libéralité, leur est demeurée jusqu'à présent.) Une si riche succession augmentoit considérablement le domaine et la puissance royale. Le comte de Foix osa néammoins se révolter. Philippe, pour le punir avec éclat, convoque tous ses vassaux, marche à leur tête, se saisit de la personne du rebelle, et lui fait grace après un an de prison.

1274. Concile de Lyon.

Un concile général, tenu à Lyon par Grégoire X, s'efforça de rallumer la ferveur des croisades. Il y fut ordonné qu'on leveroit pendant dix ans pour la guerre sainte le dixieme du revenu de

toutes les églises. Les François payerent encore, quoiqu'en murmurant; mais ils n'allerent plus s'ensevelir dans la Palestine. Ce concile supprima tous les ordres mendians, excepté les prêcheurs et les Mineurs, et toléra les Carmes et les Augustins jusqu'à une nouvelle délibération, se plaignant de l'excessive multiplication des ordres monastiques; plaintes d'autant plus légitimes, que les sujets enlevés à l'état, ne rendoient pour la plupart aucun service à l'église. Les papes oublierent bientôt ce réglement, de même que celui du concile général de Latran en 1215.

Les mendians supprimés.

Comme les affaires politiques se mêloient aux spirituelles, on confirma l'élection de l'empereur Rodolphe, comte de Habsbourg, qui, s'étant rendu maître de l'Autriche, en a laissé le nom à ses descendans. La maison d'Autriche tire de là l'époque de sa grandeur. Rodolphe refusa d'aller se faire couronner en Italie; parce que, disoit-il aucun de ses prédécesseurs n'en étoit revenu sans perte, ou de ses droits, ou de son autorité (1).

Rodolphe de Habsbourg empereur.

---

(1) Le concile de Lyon établit le *conclave* pour hâter l'élection des papes. Il ordonne que, si trois jours après leur cloture, les cardinaux ne s'accordent pas sur le choix, on ne leur servira qu'un seul plat les cinq jours suivans, et qu'au de-là de ce terme, ils n'auront que du pain et de l'eau jusqu'à l'élection.

Guerres d'Espagne

Deux guerres entreprises au sujet de la succession au trône de Castille, sur lequel Philippe avoit des droits, n'offrent aucun détail intéressant. Le roi désarma par ordre du pape. Son caractere étoit de commencer avec chaleur, et de finir avec foiblesse.

La Brosse favori.

Un indigne favori, maître de sa confiance lui fit éprouver qu'un mauvais choix, à la cour, peut avoir les plus dangereuses conséquences. Cet homme, auparavant barbier ou chirurgien de Louis IX, se nommoit la Brosse. Né sans doute avec le talent de plaire et de tromper, il étoit devenu le confident et comme le seul ministre du roi, sous le titre de grand-Chambellan. Toute la France le courtisoit; rien ne lui faisoit ombrage que la passion de son maître pour la reine Marie de Brabant, qu'il avoit épousée en secondes noces: il résolut de perdre cette princesse pour conserver son propre crédit. Le fils aîné de Philippe étant mort presque subitement, le bruit courut qu'il avoit été empoisonné. Les soupçons tomberent sur la reine. On disoit que voulant assurer le trône à ses enfans, elle méditoit la mort de tous ceux du premier lit. La Brosse étoit vraisemblablement l'auteur de la calomnie. Au moins se garda-t-il bien de la dissiper. Le roi, dévoré d'inquiétude, frappé de

La reine accusée d'empoisonnement.

l'intérêt que sa femme pouvoit avoir à ce crime, partagé entre l'amour et la défiance, résolu d'éclaircir ce mystere, eut recours à un moyen digne de la superstition la plus crédule.

La béguine de Nivelle; fourberie étrange.

Trois imposteurs jouissoient alors d'une réputation de sainteté et de prophétie. C'étoient un vidame de l'église de Laon, un moine vagabond, et une béguine ou religieuse de Nivelle en Flandre, tous trois amis, et couvrant leurs artifices de cet air d'austérité qui en impose toujours au peuple. La béguine prophétisoit apparemment avec plus d'éclat que les autres. Le roi voulut apprendre d'elle si la reine étoit coupable ou innocente. Il lui envoya l'abbé de Saint-Denis, auquel la Brosse fit joindre l'évêque de Bayeux son beau frere. Celui-ci prend les devans, et ne trouvant pas sans doute l'oracle assez conforme aux vues de la Brosse, il engage la dévote à lui dire en confession ce que le ciel lui révéloit. L'abbé arrive; elle lui répond que l'évêque est instruit de tout, et qu'elle n'a plus rien à déclarer. Philippe attendoit leur retour avec impatience. Sa surprise fut extrême, lorsque l'évêque de Bayeux refusa de rendre compte de son message, sous prétexte que c'étoit un secret de confession. « Je ne vous » ai point envoyé à la béguine pour la

» confesser, dit le roi en colere, et je » saurai punir ceux qui me trompent. » Il dépêcha d'autres personnes, qui rapporterent une réponse à la décharge de la reine. Quelque tems après, la Brosse fut convaincu de trahison. On le fit pendre; et l'évêque, son beau-frere, s'enfuit à Rome.

Révolution en Sicile.

Ces affaires de cour n'étoient rien en comparaison de ce qui arriva bientôt en Sicile. Charles d'Anjou y régnoit toujours avec plus de dureté que de politique. Peu sensible aux murmures des peuples, que le libertinage effréné et les violences des François irritoient contre le nouveau gouvernement, il alluma par ses rigueurs le feu de la rebellion, et finit par en être la victime. Jean de Procida, gentilhomme Italien, fut l'ame du complot. Dépouillé de ses biens, il s'étoit retiré près du roi d'Aragon, Pierre III, prince rusé et hardi, qui prétendoit avoir des droits sur la Sicile, ayant épousé la fille de Mainfroi, fils naturel de Frédéric II. Le pape Nicolas III, par vengeance, l'empereur de Constantinople, par politique, entrerent dans les vues de ce prince. Procida déguisé en cordelier avoit disposé les Siciliens à tout entreprendre. Un nouveau pape, Martin IV, aussi dévoué au roi de Sicile que Nicolas

avoit été son ennemi, n'oublia rien pour prévenir la tempête ; mais le peuple réduit au désespoir, ne se calme guere que par une révolte.

1282. Vêpres Siciliennes.

Le massacre général des François qui se trouvoient en Sicile, (presque tous Provençaux (1) parce que Charles d'Anjou étoit comte de Provence,) fut le fruit de leurs excès. Cette affreuse boucherie, appellée *Vêpres Siciliennes*, commença dans la ville de Palerme, lorsqu'on alloit à vêpres le lundi de Pâques. Un François ayant pris ce moment pour insulter une femme en pleine rue, expire sur le champ, percé de coups. Tous les autres sont égorgés avec la même fureur. Il sembloit qu'on eût donné le signal de l'exécution. La nouvelle s'en répand aussi-tôt de ville en ville, et produit par tout le même effet. On épargna seulement deux gentilshommes distingués par leur vertu. Le Roi Charles étoit en Toscane. Il jure d'exterminer les rebelles, passe le détroit, assiége et presse Messine. Le roi d'Aragon, attentif aux événemens survient avec une flotte considérable. La Sicile lui rend hommage ;

Le roi d'Aragon enleve la Sicile.

(1) On appelloit en général *Provençaux* les peuples des provinces méridionales parce qu'ils parloient le provençal. Les autres étoient appellés *François*. On apppelloit aussi les provinces méridionales la *Languedoc*, et les autres provinces la *Langua-doyl*.

le pape le foudroie d'excommunications; Philippe le Hardi envoie une armée au secours de son oncle. L'Aragonnois devoit succomber : il use d'artifice, et propose à Charles un combat particulier en pays neutre. Celui-ci plein de bravoure, donne imprudemment dans le piege. On convient du tems et du lieu. Les deux princes devoient combattre près de Bordeaux, chacun avec cent chevaliers ; celui qui manqueroit au rendez-vous, devoit être déclaré infame, parjure, indigne du nom de roi. Pierre y manqua, ou, s'il parut la veille, comme le disent quelques historiens, ce ne fut qu'en secret et pour se ménager une excuse. Il ne vouloit que gagner du tems plus jaloux de la puissance que de l'honneur ; il réussit dans son dessein.

Sa finesse

Croisade contre le roi d'Aragon.

Alors Martin IV lança contre lui tous les anathêmes de l'église, et donna le royaume d'Aragon au comte de Valois second fils du roi de France, sous les conditions ordinaires de vasselage et de tribut pour le saint siege. Les papes regardoient ce royaume comme un de leurs fiefs, parce qu'un roi d'Aragon avoit été sacré à Rome par Innocent III. Philippe accepta tout ; la croisade fut publiée avec les indulgences qu'on donnoit pour celles de la terre sainte. Cependant le roi Charles qui retournoit en

Mort du roi de Naples.

Italie, apprit que son fils étoit tombé entre les mains des rebelles. Il se rendit promptement à Naples, où le peuple s'étoit mutiné; il punit les plus coupables, et mourut de chagrin sans avoir pu tirer vengeance de Pierre III.

Pierre attaqué en Espagne.

Ce prince affermi dans son usurpation de la Sicile, fut bientôt contraint de défendre ses propres états. Philippe le Hardi alloit conquérir pour son fils le royaume donné par une bulle. Les histoires parlent de barbarie et de sacriléges affreux, commis en Catalogne par les croisés. Cependant leur dévotion pour l'indulgence de la croisade étoit si vive, que ceux qui ne pouvoient se servir des armes, jetoient des pierres, en disant: *Je jette cette pierre contre Pierre d'Aragon pour mériter l'indulgence.* Tant il est facile d'allier la superstition avec le crime. Cette entreprise aboutit à prendre Girone après un long siège. Les maladies ravagerent l'armée; les ennemis détruisirent la flotte françoise. Philippe malade repassa les monts, et mourut à Perpignan.

1285. Mort du roi.

Procès singulier jugé en Sorbonne.

Nangis raconte que les Jacobins ayant obtenu que son cœur fût déposé dans leur église, les moines de Saint Denis y formerent opposition. L'affaire devint très-sérieuse; la Sorbonne s'assembla pour l'examiner, et décida que le nouveau roi n'avoit pu donner ce cœur, ni

les Bénédictins le céder, ni les Jacobins le retenir, sans une dispense du pape. La volonté de Philippe le Bel l'emporta sur le jugement de la Sorbonne.

Lettres d'anoblissement.

On trouve sous ce regne les premieres lettres d'anoblissement en faveur de Raoul l'orfevre. Il paroît que de tout tems, dans la monarchie, les nobles avoient été distingués des hommes qui n'étoient que libres. La naissance fit d'abord la seule noblesse ; ensuite la possession d'un fief anoblit à la troisieme génération ; on attachoit aussi la noblesse à la profession des armes ; les rois enfin donnerent le titre de noble à qui ils voulurent, prérogative réservée à eux seuls. Un arrêt du parlement en 1280, porte que *le comte de Flandre ne peut, ne doit faire un noble d'un vilain, sans l'autorité du roi.*

La noblesse trop étendue.

Il étoit juste sans doute de tirer de la foule des citoyens ceux qui se distinguoient par leur mérite et leurs services. Mais falloit-il que les mêmes avantages passassent à des enfans qui aviliroient le nom de leurs peres, et qui ne seroient qu'un fardeau pour leur patrie? L'inégalité que la noblesse héréditaire met entre les hommes, auroit dû, ce semble, être plus conforme aux principes généraux du bien public.

Ceux qui vantent les mœurs du vieux tems, de ces siecles où l'ignorance superstitieuse aveugloit tout le genre humain, trouveront dans l'histoire de quoi se détromper d'un préjugé si contraire à la raison. Telle étoit la corruption des mœurs qu'on fut obligé de tolérer les courtisanes, de leur assigner des quartiers, de les mettre même sous la protection du roi et de la cour; que les ordonnances pour réduire le clergé au célibat, étoient scandaleusement méprisées; qu'un usage également absurde et infame donnoit aux seigneurs le droit de coucher la premiere nuit avec les nouvelles épousées, leurs vassales; que des préjugés atroces autorisoient les violences; et que l'absurdité [illegible] perpétuoit mille abus, evidemment funestes aux familles et à l'état, à la religion et au bon ordre. Des peres de familles privés de la sépulture, et diffamés pour n'avoir pas enrichi l'église aux dépens de leurs enfans; une juridiction étrangere triomphant des loix nationales; une puissance toute spirituelle imposant d'énormes tributs, défendant aux souverains de lever des subsides sur leurs sujets, ôtant ou donnant les couronnes au gré du caprice, etc.; c'est ce que l'on voyoit depuis long-tems, et ce qui démontre combien il importoit, soit à la religion, soit à l'état, que les

Mœurs et usages honteux ou funestes.

lumieres dissipassent les erreurs, et que les loix réprimassent les abus.

Monnoie à l'empreinte de Mahomet

Peut-on penser sans horreur qu'un évêque de Maguelone (ce siege est transféré à Montpellier) fit frapper de la monnoie portant l'empreinte de Mahomet, parce qu'il y avoit beaucoup à gagner sur de semblables especes? C'est le sujet d'une forte réprimande que lui fit le pape Clement IV. (Voyez *Hist. du Langued.*) Les faits que nous allons parcourir prouveront encore mieux à quel point on abusoit de tout.

PHILIPPE. IV,

surnommé LE BEL.

1285.

Regne célebre.

LE regne de Philippe le Bel est un des plus célebres de notre histoire, fécond en grands événemens, en grandes fautes et en grandes actions. Ce prince, âgé de dix-sept ans lorsqu'il monta sur le trône, suivit les desseins de son pere par rapport à l'Aragon et à la Sicile. Mais après beancoup de négociations et de combats, le comte de Valois renonça au royaume que le pape lui avoit donné en Espagne; Charles II, fils du dernier roi des deux Siciles, lui céda en dédommagement l'Anjou et le Maine; un prince Aragonois se maintint

Fin de l'affaire de Sicile.

dans la Sicile malgré Rome et la France; et cette isle forma un royaume séparé de celui de Naples.

1292. Démêlés avec l'Angleterre.

Edouard I roi d'Angleterre étoit venu rendre son hommage à Philippe, et avoit obtenu l'exécution du traité de S. Louis avec Henri III. Mais deux nations rivales, deux rois puissans divisés par des intérêts incompatibles, ne pouvoient être long-tems unis pas des traités. La dispute la moins intéressante alluma une guerre générale. Un matelot Anglois se battit à Bayonne avec un matelot Normand, et le tua. Les Normands pour venger leur compatriote, coururent les mers, attaquant, insultant les vaisseaux Anglois. Une de leurs flottes; chargée de marchandises, fut attaquée à son tour et entiérement détruite. Les Anglois sécondés par quelques Gascons, insulterent même la Rochelle, ravagerent les campagnes d'alentour et enleverent un grand butin. Philippe envoie demander satisfaction, menaçant le roi d'Angleterre, en cas de refus, de le citer comme son vassal à la cour de France. Edouard répond qu'il a sa cour chez lui absolument indépendante; que si quelqu'un vouloit y porter des plaintes contre ses sujets, il les écouteroit volontiers, et rendroit prompte justice.

1295.

Les deux rois étoient fiers, jaloux de

LaGuienne enlevée aux Anglois.

leur autorité. Tout annonçoit une rupture ; elle se fit avec éclat. Edouard fut cité devant les Pairs, et ne comparut point. Cité une seconde fois ; il envoya son frere Edmond à sa place. Le roi voulut qu'il vînt en personne. Dès que les délais de la citation furent expirés, on confisqua la Guienne ; on s'empara de Bordeaux, de Bayonne, et des autres places qui appartenoient à l'Anglois. Il fit alors déclarer à Philippe qu'il ne le reconnoissoit plus pour son suzerain, et qu'il se tenoit quitte à jamais de tout hommage.

Différentes relations au sujet de la Guienne.

Selon les historiens d'Angleterre, une conquête si rapide fut le fruit de la perfidie. Ils assurent qu'un traité secret avoit été conclu entre les deux cours, par lequel la Guienne devoit être remise entre les mains du roi de France, qui, ayant reçu cette espece de satisfaction, devoit aussi-tôt restituer la province. Philippe, à les croire, profita du traité pour s'en rendre maître, et le viola pour la confisquer et la retenir. Comme l'acte n'existe point, et que ce récit est fondé sur un mémoire peu authentique, inséré dans le recueil de Rymer, nous sommes en droit de préférer le témoignage des historiens François. Il faut convenir pourtant que la facilité avec laquelle on prit la Guienne, sans y trouver de résistance,

donne lieu de croire que l'Anglois avoit compté sur un accomodement. Philippe le Bel n'étoit rien moins que scrupuleux: il amusa peut-être l'ennemi, et profita des conjonctures.

Alliés d'Edouard I.

Les principaux alliés d'Edouard étoient Adolphe de Nassau roi des Romains, et Gui comte de Flandre. Le premier ayant envoyé une déclaration de guerre qui parut injurieuse, reçut pour réponse un papier cacheté en forme de lettre, où il n'y avoit que ces mots latins: *Nimis Germane. (Cela est trop Allemand.)* On savoit que ses propres affaires l'occuperoient assez en Allemagne, où il fut détrôné quelque tems après. Le second, vassal du roi, ne s'étoit pas encore déclaré. Il avoit promis secrétement sa fille au fils aîné d'Edouard, ce qui ne pouvoit se faire, selon les loix, sans l'agrément du souverain. Attiré à Paris sous quelque prétexte, il fut arrêté avec sa femme, et n'obtint sa liberté qu'en consentant à tout ce que la cour exigea, et en laissant sa fille pour otage. A peine libre, il traita de nouveau avec l'Angleterre; il osa même envoyer un cartel au roi de France. La guerre se fit avec chaleur; les Anglois furent battus, et presque toute la Flandre conquise.

Démêlés avec Boniface.

Philippe le Bel avoit un ennemi plus dangereux dans Boniface VIII, capable

de bouleverser toute l'Europe, s'il n'avoit pas eu affaire à un prince incapable de plier. Ce pontife plein d'orgueil, d'ambition et d'audace, étoit parvenu au saint siége en profitant de la simplicité de son prédécesseur, saint Célestin, qu'il avoit exhorté à se démettre, et qu'il fit mourir ensuite dans une prison. Que ne devoit-on pas craindre de son caractere, joint au despotisme qu'affectoit la cour de Rome ? Boniface commença par vouloir trancher en maître sur les différens du roi avec ses vassaux. On lui fit entendre qu'il n'avoit point d'ordre à donner en cette matiere, qu'on le respectoit comme chef de la religion, mais qu'on n'avoit pas besoin de lui pour régner. L'orgueil ainsi blessé pardonne difficilement. Le pontife se vengea bientôt,

1296.

Fameuse bulle contre le droit des couronnes.

Une nouvelle imposition faisoit murmurer les peuples déjà épuisés de subsides. Le roi, dans le besoin d'argent, la mit sur le clergé. Quelques-uns de ses membres en porterent leurs plaintes au pape. C'est ce qui donna lieu à la bulle *Clericis laïcos*, où il défend à tout clerc, prélat, religieux, de payer aux laïques quelque espece de taxe que ce soit, sous les noms d'aides, de prêt, de don gratuit, de subvention, etc. sans la permission du saint siége; déclarant que ceux qui fourniroient ainsi de l'argent,

et

et ceux qui en recevroient, princes, rois ou empereurs, encourroient l'excommunication. Quoique la France ne fût point nommée dans cette bulle, Philippe comprit bien qu'il en étoit le principal objet. Il usa de représailles ; et sans faire mention de Rome, défendit de transporter hors du royaume, argent, joyaux, armes, vivres, etc. sans une permission signée de sa main.

Philippe use de représaille.

Boniface sentit le coup. Au lieu de dissimuler, il envoya au roi une autre bulle toute propre à aigrir le mal. » Si » l'intention de ceux qui ont fait cette » défense ; dit-il, a été de l'étendre à » nous, aux prélats et aux ecclésiasti- » ques, elle est non-seulement impru- » dente, mais insensée, puisque ni vous » ni les autres princes séculiers n'avez » *aucune puissance sur eux.* Cette seule » prétention vous soumettroit aux cen- » sures portées contre ceux qui violent » la liberté de l'église ». Le roi répondit dans un manifeste plein de vigueur, que les ecclésiastiques étoient membres de l'état comme les autres, par conséquent obligés de contribuer de leur argent à sa conservation, d'autant plus qu'en cas de guerre leurs biens sont plus exposés (1) ;

Nouvelle Bulle plus téméraire

Manifeste du roi.

(1) Un ancien capitulaire porte : *Quiconque aura cédé, soit à une église, soit à quelque personne que ce*

qu'il étoit contre le droit naturel de leur interdire une contribution si nécessaire. tandis qu'on leur permettoit de dépenser leur revenu en habits, en équipages, en festins, en vanités, au préjudice des pauvres; qu'enfin il craignoit Dieu et honoroit les ministres de l'église; mais qu'ayant la justice de son côté, il ne craignoit point d'injustes menaces.

Boniface paroît s'adoucir.

Le pape avoit ordonné à ses légats de prononcer l'excommunication. Ils eurent la prudence de n'en rien faire. Frappé lui-même des remontrances de l'archevêque de Reims sur le scandale causé par sa bulle, il en donna plusieurs explications: il se réduisit à dire que dans les nécessités urgentes, les rois de France peuvent recevoir des subsides du clergé sans la permission de Rome; et qu'il n'avoit point prétendu donner atteinte aux libertés, franchises et coutumes du royaume. Cette condescendance politique fut suivie de la canonisation de S. Louis. Boniface n'en avoit pas moins de fiel qu'auparavant; mais il voulut obtenir

soit, une terre qui avoit coutume de payer tribut à notre fisc, que celui qui l'aura reçue nous paye exactement le tribut qui nous en revenoit, à moins qu'il ne puisse produire une charte, par laquelle il fasse voir que nous lui ayons remis ce tribut. Les exemptions des églises en pareil cas supposoient donc une concession particuliere du souverain; la raison le dit assez sans avoir besoin de preuves.

la main levée d'une décime dont on empêchoit la perception. Il obtint tout.

1298. Le pape chosi pour arbitre.

Philippe consentit à le prendre pour médiateur de la paix entre lui, le roi d'Angleterre et le nouvel empereur Albert d'Autriche, allié de la France ; à condition qu'il decideroit comme arbitre volontairement choisi, et non comme juge. La sentence arbitrale du pape fut un monument de partialité et d'injustice. Elle ordonnoit la restitution, non-seulement de la Guienne, mais des places enlevées au comte de Flandre. Un évêque Anglois en fit lecture à Philippe le Bel. Quand il vint à cet article, le comte d'Artois transporté d'indignation, lui arracha la bulle, et la mit en pieces, jurant que jamais roi de France ne se soumettroit à des conditions si honteuses. Le roi protesta de son côté qu'il n'exécuteroit point un ordre injuste donné sans pouvoir. Quelques années après, le comte de Flandre fut contraint de se rendre à discrétion avec ses deux fils. On ne leur accorda que la vie, et l'on confisqua la Flandre au profit de la couronne.

1301. L'evêque de Pamiers, légat digne de Boniface.

Jusqu'aloss les entreprises de Boniface VIII n'avoient été qu'un foible prélude de ses emportemens. Il envoya un nouveau légat, ennemi déclaré, quoique sujet de Philippe. C'étoit Bernard de

Saisset, évêques de Pamiers, en faveur duquel le pape avoit érigé cet évêché sans le consentement du monarque. Ce légat brouillé avec la cour y apporte les ordres du pontife, et propose de sa part une ligue avec les Persans contre les Turcs. Trouvant le roi peu docile à des ordres si étranges, il ose l'insulter en face, lui dire que sa conduite envers le pape méritoit des peines qu'on n'avoit que trop différées; que dans peu son royaume seroit en interdit, et lui-même frappé d'excommunication. Philippe indigné de cette insolente menace, chasse l'évêque de sa présence. Celui-ci se déchaînant en injures contre lui, on présenta un mémoire qui le peignoit comme un séditieux et un rebelle. Vingt-quatre témoins entendus juridiquement, attesterent presque tous la vérité de ces accusations (1). Philippe le Bel obtint avec

Le roi le chasse.

(1) Des instructions dressées par ordre du roi pour la cour de Rome, portent que plusieurs de ces témoins, *gens graves et dignes de foi*, accusoient ce prélat d'avoir tenu des discours scandaleux et hérétiques; d'avoir dit, par exemple, *Que le sacrement de pénitence étoit une invention humaine; que la fornication, même dans les personnes élevées aux ordres, n'étoit pas un péché; que le pape Boniface étoit un diable incarné, qui contre Dieu, vérité et justice, avoit canonisé saint Louis qui étoit dans les enfers.* Ces accusations, il faut l'avouer, paroissent aussi absurdes que celles dont on chargea depuis les Templiers et Boniface lui-même.

beaucoup de difficulté qu'il fut mis sous la garde de l'Eglise.

Empor-temens de Boniface VIII.

Alors Boniface devient furieux. Il lance une foule de bulles; il déclare dans l'une que les princes séculiers n'ont aucun pouvoir sur les ecclésiastiques; il renouvelle dans l'autre la défense de payer ni décimes ni subsides, sans la permission de Rome; il dit dans une troisieme que Dieu l'a établi sur les rois et les royaumes pour arracher, détruire, perdre, dissiper, édifier et planter; que le roi est soumis au pape, et que penser autrement, c'est être fou, insensé, infidelle. Le roi ne doutoit pas plus que les autres qu'il ne fût soumis au pape quant au spirituel. Boniface prétendoit autre chose.

Il agit en maître de la France.

Il ajoute, après avoir reproché à Philippe sa tyrannie, qu'il mande à Rome le clergé de France pour délibérer sur la réforme de l'état, et que le roi peut s'y rendre lui-même, ou y envoyer quelqu'un pour entendre, dit-il, *le jugement de Dieu et le nôtre.* Afin de ne laisser aucun doute sur les intentions du pontife, l'archidiacre de Narbonne, porteur de ces bulles, somma le roi de reconnoître qu'il tenoit du pape la *souveraineté temporelle de son royaume*, et cela sous peine d'excommunication. Une derniere bulle ordonnoit aux prélats et aux doc-

teurs François de se trouver à Rome le premier novembre pour un concile.

Fermeté de Philippe.

Le moindre de ces coups eût detrôné un Louis le Débonnaire. Philippe le Bel y opposa une fermeté inébranlable. Il dit à ses enfans, en présence de la cour, qu'il les déshériteroit s'il étoient jamais assez lâches, ou pour avouer qu'ils tenoient la couronne de France d'aucun homme, ou pour reconnoître au-dessus d'eux dans les choses temporelles, une autre puissance que celle de la Divinité.

Il brave le pape.

Il refusa audience à un légat, comme le pape l'avoit refusée à un de ses ambassadeurs; il fit même brûler publiquement une des bulles, sans égard pour la dignité de Boniface. On voit encore une lettre injurieuse où il s'exprime en ces termes: *Philippe, par la grace de Dieu, roi des François, à Boniface, prétendu pape, peu ou point de salut. Que votre très-grande fatuité sache que nous ne sommes soumis à personne pour le temporel,* etc. Cependant l'exemple de tant de rois victimes des foudres du Vatican, la force des préjugés qui soumettoient la multitude aux injustices manifestes de la cour romaine, la crainte d'être abandonné par des hommes à qui les liens de l'église pouvoient faire oublier la qualité de sujets, tout l'engageoit à prendre de sages mesures contre les attentats du pontife.

Dans cette vue, il assembla les états généraux du royaume, où se trouverent les députés des villes, communautés, chapitres, universités, et les supérieurs des religieux. C'est la premiere fois que le tiers-états, ou les communes, paroît avoir été convoqué. Les trois ordres donnerent séparément leur avis en faveur de l'indépendance de la couronne; la noblesse et les communes, de la maniere la plus décisive et la plus forte; le clergé en biaisant d'abord, en tâchant d'excuser le pape, en ménageant avec précaution le chef de l'église. Il demanda même au roi la liberté de se rendre aux ordres de Boniface. Le roi et les barons protesterent qu'ils ne le souffriroient point. La défense de sortir du royaume et d'en faire sortir de l'argent sans une permission expresse, fut renouvellée avec plus de rigueur qu'auparavant. Quatre archevêques, trente évêques et quelques abbés ne laisserent pas d'aller à Rome, craignant plus de désobéir au pape qu'au souverain.

1302. Etats-généraux, où se trouve le tiers-état.

Conduite du clergé.

On avoit demandé par tout des actes d'adhésion à la cause du roi. Plusieurs évêques y avoient mis cette clause, *sauf la fidélité qui est due à l'église romaine et au pape.* L'acte des Jacobins de Paris porte: *Sauf l'obéissance particuliere de leur ordre pour l'église romaine, et la vérité*

Actes d'adhésions équivoques.

de la foi Catholique. Comme s'il avoit été question de foi. Les Jacobins de Montpellier furent chassés, parceque le prieur leur défendit de donner aucune déclaration, ni publique ni particuliere.

Bulle qui assujettit les rois.

Quoique Boniface attendît un plus grand nombre d'évêques François, il tint son concile. On regarde comme l'ouvrage de cette assemblée, la bulle célebre *Unam Sanctam*, par laquelle il définit et prononce, « qu'il y a dans l'eglise » deux glaives, le spirituel et le temporel, tous les deux sous la puissance » ecclesiastique; que le premier doit être » employé par l'église même, le second » par les rois et les guerriers pour le » service de l'église, suivant l'ordre ou » la permission du pontife; que l'autorité » temporelle est soumise à la puissance » spirituelle qui l'institue, qui la juge, » et qui seule a le privilége de n'être jugée que de Dieu; que l'on ne peut » avoir d'autre croyance sur ce point, » sans tomber dans l'hérésie des Manichéens ». Cette étrange décision n'avoit pour fondement qu'une simple allégorie. Les deux épées des apôtres, dont il est parlé dans l'évangile, étoient les deux glaives qui assuroient la toute-puissance aux pontifes romains!

Nogaret accuse le pape.

L'animosité augmentoit de part et d'autre. Philippe convoqua de nouveau

lès seigneurs, et les évêques. Dans ce parlement où l'on ne voit qu'un très-petit nombre de prélats, Guillaume de Nogaret, chevalier et avocat général, accuse le pape d'imposture, de simonie, d'hérésie, et conclut à le faire déposer dans un concile. On négocie cependant. Un légat apporte des propositions révoltantes. Le roi y répond d'une maniere aussi ferme que respectueuse. Boniface le déclare excommunié, et par un excès inoui, enjoint à son confesseur de venir rendre compte de la conduite du monarque.

Le roi excommunié.

Il ne restoit plus qu'à disposer de la couronne. Le pape l'offrit au roi des romains, Albert d'Autriche, qu'il avoit traité jusqu'alors en rebelle et en usurpateur, mais qu'il traita en grand roi dès qu'il le jugea propre à servir sa passion. La France retentit alors de nouvelles plaintes contre ce pontife: tous les ordres de l'état renouvellent leurs protestations de fidélité; Philippe appelle au futur concile et au pape futur, de tout ce que Boniface a fait ou fera encore contre lui. Appel peu nécessaire sans doute, mais qui prouve la déférence qu'on avoit pour le saint siége.

Boniface dispose de la couronne

Nogaret reçut ordre de signifier cet acte, et de le publier dans Rome. Il apprit que le pape s'étoit retiré à Anagnie,

1303.
Il est arrêté.

où il fulminoit de nuovelles bulles. Résolu de l'enlever selon l'intention de la cour, il gagna les habitans de la ville, força le château, y trouva des trésors immenses accumulés par le pontife, se rendit maître de sa personne, et le somma de convoquer un concile général pour y attendre son arrêt. *Je me consolerai aisément*, dit le fier Boniface, *d'être condamné par des Patarins :* (on donnoit ce nom aux hérétiques Albigeois,) *voilà ma tête, je mourrai sur le trône où Dieu m'a placé*. Les habitans d'Anagnie le délivrerent ; il se réfugia à Rome, la vengeance dans le cœur ; il y mourut d'une fievre chaude, coupable de tous les maux que l'orgueil, l'ambition et l'avarice peuvent causer dans une place éminente.

Sa mort.

Institution du jubilé.

C'est à lui qu'on doit l'institution du jubilé. Il donna une indulgence pléniere à ceux qui visiteroient les églises de Rome pendant l'année 1300. Une infinité de pélerins y accoururent, et Rome s'enrichit. L'indulgence devoit avoir lieu tous les cent ans. Elle fut avancée de cinquante ans par Clément VI en 1350. En 1383, Urbain VI l'avança encore ; enfin Paul II fixa le terme du jubilé à vingt-cinq ans. Tant cette dévotion paroissoit avantageuse au saint siége.

Excès de part et d'autre dans laquerelle avec le pape.

Il est certain que Philippe le Bel, dans ses démêlés avec Rome, passa quelque-

fois les bornes de la modération et de la décence. Mais son caractere violent et fier, les mœurs du tems, et sur-tout les emportemens du pape, sembloient rendre impraticables les conseils de sagesse. Jamais on ne vit mieux combien la puissance ecclésiastique se nuisoit à elle-même, en insultant les puissances du monde. Boniface avoit déchargé son courroux sur les Colonnes, les plus illustres seigneurs romains; il avoit publié contr'eux une croisade, les avoit forcé de chercher un asyle en France. Sciarra Colonne marcha contre lui avec Nogaret, l'accabla d'injures à Anagnie, lui donna même un soufflet, et l'auroit tué si le chevalier françois ne l'eût retenu.

Révolte des Flamands.

Durant ces funestes démêlés, la Flandre devint un théâtre de carnage. Le roi l'avoit réunie à la couronne, et s'y étoit montré moins en conquérant qu'en pere. Malheureusement il laissa pour commander, l'homme le moins propre à contenir un peuple dont il falloit gagner l'affection. C'étoit Jacques de Chatillon, comte de Saint Paul, seigneur sans expérience, qui, par des impôts et des rigueurs tyranniques, poussa les Flamands à la révolte. Un vieillard, nommé Pierre le Roi, simple tisserand de Bruges, se mit à la tête des factieux, la révolution fut son ouvrage.

On vit les François massacrés dans presque toutes les villes de la Flandre.

Bataille de Courtrai en 1302.

Philippe le Bel envoya une armée sous les ordres du comte d'Artois, vaillant capitaine, mais dont l'imprudence perdit les affaires. Plein de mépris pour les rebelles qu'il regardoit comme une vile canaille, il voulut les attaquer dans un poste trop avantageux. Il insulta même de paroles le connetable de Nesle opposé à son avis. *Vous verrez que je ne suis pas un traître*, répliqua le connétable; *je vous menerai si avant que vous n'en reviendrez jamais.* Le comte et lui, les plus grands Seigneurs, vingt mille François perdirent la vie dans cette fameuse bataille de Courtrai. Quatre mille paires d'éperons dorés servirent de monument à la victoire des Flamands; terrible preuve du courage qu'inspire le désespoir à des peuples opprimés.

Nouvelles hostilités.

Le roi marcha en personne pour tirer vengeance de cette défaite. Des impôts extraordinaires portés jusqu'au cinquieme des biens de chaque particulier, et l'augmentation énorme du prix des monnoies, l'avoient mis en état de lever une armée nombreuse en excitant de violens murmures. Tant de préparatifs ne produisirent aucun effet. Il revint sans gloire ou plutôt avec la honte de n'avoir pas même attaqué l'ennemi. La campagne

suivante (1304) fut plus honorable. Enveloppé dans une action, il se battit avec une valeur extraordinaire. Mais les Flamands revenoient toujours à la charge. *Ne finirons nous jamais*, dit-il un jour ? *Je crois qu'il pleut des Flamands.*

1304. Fin de la guerre.

On traita enfin. Le fils aîné du comte de Flandre fut rétabli dans ses états, à condition d'en faire hommage à la couronne ; et Philippe, pour les frais de la guerre, retint Lille, Douai, Orchies et Béthune. La paix étoit déjà conclue avec le roi d'Angleterre, à qui l'on restitua la Guienne pour en jouir à titre de vassal comme auparavant. Ainsi, après bien des combats inutiles, les choses rentrerent dans leur état naturel.

Parlement sédentaire à Paris.

Au milieu de ces troubles, Philippe s'occupoit à réformer les abus. Le principal moyen qu'il employa, fut de rendre le parlement sédentaire à Paris. Ce tribunal illustre, jusqu'alors *ambulatoire* et suivant la cour, se tint à Paris deux fois l'année, et les séances duroient deux mois. Le roi en nommoit chaque fois les membres, rarement les mêmes. Les seuls pairs y entroient à vie. On n'y admettoit aucun laïque qui ne fut chevalier ou gentilhomme ; si l'on y appelloit les gens de loix, c'étoit seulement pour les consulter. Insensiblement ils y eurent voix délibérative, et siègerent avec la noblesse.

Comment les gens de loix y entrerent.

S. Louis avoit fort accrédité le code de Justinien, trouvé récemment en Italie. Les loix romaines ayant été introduites dans le royaume, et la jurisprudence étant devenue une étude, ils se rendirent enfin maître des affaires par leur application et leur doctrine. Des hommes tels que les chevaliers, qui ne respiroient que les combats et les plaisirs, se dégoûterent bientôt d'une profession également pénible et sérieuse. Ils se retirerent tout-à-fait quand le parlement devint perpétuel sous Philippe le Long. Les *légistes* y resterent seuls; la robe acquit une considération légitime; et l'on commença à distinguer deux sortes de noblesse, celle d'épée et celle de robe. Ceux qui méprisent la derniere, ne connoissent pas sans doute ce qu'est la justice dans un état.

Affaire de l'université.

L'université auroit eu besoin aussi de quelque réforme. Le Prévôt de Paris, magistrat fort considérable, ayant fait arrêter et pendre un écolier digne de mort, elle cria qu'on violoit ses priviléges et ferma toutes ses écoles. Ce prévôt fut excommunié par l'official; tous les curés allerent processionnellement jeter des pierres à sa porte et l'accabler de malédictions. Il fut contraint de faire ce qu'exigea l'université, d'aller même chercher son pardon à Rome; et le roi, loin de réprimer un abus si contraire à

l'ordre public, contribua au triomphe des docteurs. Étoit-ce crainte ou politique ? l'un et l'autre paroît également inexplicable. Mais dans un gouvernement vicieux, il y a toujours des especes de monstruosités.

Le roi absous des censures.

Les préjugés avoient encore tant de force, que Philippe ne pouvoit se croire hors de péril tant que subsisteroient les anathêmes et les ordonnances de Boniface. Benoît VI, aussi pacifique que l'autre étoit fougueux, l'avoit déjà de son propre mouvement absous des censures *au cas qu'il les eût encourues ;* expression remarquable dans la bouche du pontife. Benoît étant mort, le roi, qui vouloit une satisfaction plus éclatante, vint à bout de procurer la papauté à Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, gascon souple et ambitieux, après lui avoir fait promettre par serment, s'il faut en croire la plupart des historiens, de lui accorder ce qu'il souhaitoit. Le nouveau pape, connu sous le nom de Clement V, (qui transfera le saint siége à Avignon en 1309) fut très-fidelle à son traité. Quoiqu'il eût été intime ami de Boniface et son partisan zélé contre la France, il déclara néanmoins que ses bulles ne devoient porter aucun préjudice au roi ni au royaume ; il révoqua celle qui défendoit aux ecclésiastiques de contri-

1305. Clément V dévoué au roi.

buer sans la permission de Rome ; il annulla celle qui établissoit la souveraineté absolue des papes ; il accorda au roi pour cinq ans le dixieme des revenus du clergé, et consentit enfin, non sans peine, qu'on fit le procès à la mémoire de Boniface VIII.

Procès intenté à la mémoire de Boniface VIII.

On publia les accusations les plus atroces en tout genre contre lui ; un concile général devoit le juger à Vienne en Dauphiné ; Philippe poursuivoit avec chaleur une vengeance indigne, odieuse; mais on lui persuada de mettre fin au scandale et de se désister des poursuites. Comme l'accusation d'hérésie paroissoit la plus flétrissante pour la papauté, le concile de Vienne, en 1312, déchargea sur ce point la mémoire du pontife mort, et ne prononça rien sur le reste.

Altération des monnoies.

Tandis que Clément V se montroit si bien disposé en faveur du roi, toute la France éclatoit en murmures au sujet d'un abus criant qu'on voyoit augmenter de jour en jour. Philippe, pour remédier à l'épuisement de ses finances, avoit eu souvent recours au moyen le plus dangereux, à l'altération des monnoies. Les especes en 1303 étoient déjà haussées d'un tiers au dessus de leur valeur ; elles le furent de deux tiers en 1306 en sorte qu'un denier de S. Louis valoit trois deniers d'alors. Les nouvelles

monnoies furent géneralement décriées. Chacun vouloit être payé en monnoie forte; personne ne vouloit payer qu'en monnoie foible. Les plaintes se changerent en séditions. Le petit peuple se souleva avec fureur, jusqu'à perdre le respect pour la majesté royal. On fut plusieurs fois obligés de promettre une prompte réforme, qu'on n'exécuta jamais fidellement (1). Triste effet des croisades qui avoient englouti l'argent du royaume, et de la mauvaise administration qui faisoit empirer le mal au lieu de le guérir. Les mécontens ne craignirent pas de donner au roi le nom de *faux monnoyeur*.

Expulsion des Juifs.

Il est à croire que ce besoin d'argent contribua plus que toute autre raison à l'expulsion des juifs, toujours ridiculement accusés de profaner des hosties et de crucifier des enfans, mais bien certainement coupables de grosses usures, et devenu l'objet de l'exécration publique. Ils furent de nouveau bannis du royaume, quoique tolérés à Rome même. On confisqua tous leurs biens.

Affaire des Templiers.

Le procès des Templiers mit le com-

(1) Cet abus étoit si énorme, que le clergé offrit en 1303 de payer le dixieme de ses revenus, pourvu que le roi s'obligeât pour lui et pour ses successeurs à ne plus affoiblir les especes. L'offre fut rejettée.

ble à la célébrité de ce regne. Jamais événement ne fournit plus de matiere aux doutes et aux conjectures. La passion y eut trop de part pour ne pas obscurcir la vérité. Cet ordre militaire, établi à Jerusalem en 1128 par des gentilshommes françois, s'étoit prodigieusement accru. De grands priviléges, d'immenses richesses, la licence des armes, l'orgueil de la naissance, y avoient introduit des abus, augmentés sans doute par l'ignorance et la superstition qui régnoient alors. On ne peut douter que les Templiers ne se fussent attiré la haine des grands, du clergé et du peuple, en perdant la modestie de leur état, et en se livrant aux vices du siecle,

Le roi et le pape s'unissent contre cet ordre.

Philippe le Bel, de concert avec Clément V, avoit projeté leur ruine totale, soit qu'une haine particuliere l'animât contre eux, comme on a lieu de le penser, soit qu'il ajoutât foi aux accusations de leurs ennemis. On les accusoit de faire renier Jesus-Christ à leurs novices, d'adorer une idole hideuse, de s'abandonner entre eux aux débauches les plus abominables, de tuer et de rôtir les enfans de leurs confreres s'ils en avoient eu par concubinage, etc; crimes qu'on supposoit généralement établis dans l'ordre, et que la plupart des gens sensés regardent comme des chimeres.

Tout-à-coup les Templiers sont arrêtés d'un bout de la France à l'autre. Le roi s'empare du Temple et s'y loge. Il nomme un Jacobin inquisiteur, pour les interroger en présence de plusieurs témoins. Le plus grand nombre, et même les grands officiers de l'ordre, avouent en tout ou en partie les crimes dont ils sont accusés. Mêmes interrogatoires, mêmes aveux dans les provinces. Mais on apprit bientôt que presque tous s'etoient rétractés, soutenant qu'on leur avoit arrachés par les tourtures un aveu aussi contraire à la vérité qu'à la vraisemblance. Les juges embarrassés de cet incident tinrent conseil, et deciderent qu'il falloit traiter de *relaps* ceux qui se rétracteroient. Un relaps, selon les regles de l'inquisition, ne pouvoit échapper au supplice. Cinquante-neuf furent livrés au bras séculier, et brulés a petit feu. Il n'y en eut pas un seul qui n'invoquât Dieu dans les flammes ; pas un qui voulût profiter de l'amnistie qu'on leur offroit s'ils renonçoient à leurs rétractations. Tous protesterent jusqu'au bout qu'ils ne s'étoient rétractés que par devoir, et qu'il n'avoient faussement avoué que par foiblesse. Ce courage avoit quelque chose d'héroïque ; le peuple le regarda comme une preuve d'innocence.

1307. Commencement du procds.

Templiers brûlés à petit feu.

On vouloit abolir l'ordre, et le pape

Nouvelle

procédures aussi étranges.

s'en étoit réservé le soin. Il nomma pour y procéder huit commissaires, devant lesquels comparut le grand-Maître, Jacques de Molai, chargés de chaînes comme un scélérat. Molai déclara qu'il étoit prêt à défendre l'innocence de son ordre, mais que ne sachant ni lire ni écrire, et n'ayant pas même quatre deniers pour les frais de la procédure, il demandoit qu'il lui fût du moins permis de prendre un conseil. On lui répondit qu'en matiere d'hérésie on n'accordoit aux accusés ni conseil ni avocat, et qu'il devoit se souvenir de sa propre déposition. La lecture en fut faite sur le champ. Frappé de surprise, il fit le signe de la croix, se récria contre les cardinaux qui avoient souscrit l'interrogatoire; les traita d'imposteurs, et protesta qu'on avoit mal pris le sens de ses réponses. Soixante et quatorze Templiers amenés à Paris, entreprirent tous l'apologie de l'ordre. A les en croire, on avoit employé et les promesses et les menaces pour tirer l'aveu des crimes qu'on leur imputoit; on l'avoit extorqué par la plus violente question à ceux qui ne s'étoient pas laissé séduire; d'ailleurs le témoignage de tant d'hommes mort dans les supplices pour soutenir la vérité, valoit bien celui des lâches qui l'avoient trahie.

1312.

Toutes ces raisons toucherent foible-

ment. Les informations continuerent ; deux cent trente et un témoins furent entendus, dont il ne reste qu'une seule déposition. Enfin, après deux ans de procédures, le pape, contre l'avis de presque tous les évêques et les docteurs du concile de Vienne, qui demandoient qu'on entendit les défenses des grands officiers, prononça la sentence de suppression de l'ordre du Temple. » Quoi-» que nous n'ayons pas pu, dit-il, pro-« noncer selon les formes du droit, nous » le supprimons par provision et par » l'autorité apostolique, nous réservant » et à la sainte église Romaine la dispo-» sition des personnes et des biens des » Templiers ». Ces biens furent donnés aux Hospitaliers qui venoient de conquérir l'isle de Rhodes, plus connus aujourd'hui sous le nom de chevaliers de Malte. Plusieurs modernes soupçonnent Philippe le Bel d'avoir voulu s'enrichir des dépouilles du Temple. Il ne prit cependant, pour les frais immenses du procès, que les deux tiers de l'argent comptant et des meubles.

L'ordre des Templiers est aboli.

Clément V, juge des quatre grands officiers de l'ordre, se proposoit seulement de les condamner à une prison perpétuelle, pourvu qu'ils avouassent publiquement leurs crimes ; car il importoit de convaincre les peuples de la

Supplice du grand-Maître.

justice d'une procédure si étrange. On dresse un échafaud à Paris ; on y fait monter les grands officiers ; le bourreau prépare devant eux un bûcher, sans doute pour les rendre plus flexibles, on lit leurs premiers aveux et leur sentence. Le grand-Maître sommé de renouveller sa confession jure qu'elle est fausse, que son ordre est saint et innocent ; que s'il l'a indignement accusé à la sollicitation du roi et du pape, il mérite la mort par ce seul crime, et qu'il voudroit l'expier par les plus affreux supplices. Le commandeur de Normandie, frere du dauphin d'Auvergne, tient à peu près le même langage. Les légats, consternés et couverts de honte, les livrent au prévôt de Paris. L'un et l'autre sont brûlés à petit feu, répétant au milieu des flammes ce qu'ils avoient dit sur l'échafaud. On raconte que le grand Maître sur le point d'expirer, ajourna Clément V à comparoître dans quarante jours au tribunal de Dieu, et Philippe le Bel dans un an prédiction fabriquée sans doute après l'événement qui eut lieu dans la même année.

Réflexions sur l'affaire des Templiers.

L'abolition des Templiers, selon M. le président Hénault, *est un evénement monstrueux, soit que les crimes fussent avérés, soit qu'on les ait inventés.* Il y avoit assurément de fortes raisons de détruire un ordre devenu inutile à l'église,

à charge au public, dangereux par sa puissance et ses scandales. Plus la chose paroît juste en soi, plus la maniere est étonnante. Daniel et plusieurs autres historiens ne forment aucun doute sur les accusations intentées contre ces chevaliers. Mais de nos jours, on ne peut les croire si certaines. On voudroit que des imputations absurdes au premier coup d'œil fussent constatées par des témoignages évidens, qu'on en eût trouvé la preuve dans les statuts de l'ordre, que l'on pût apprécier les dépositions sans nombre dont il ne reste plus de vestiges, et que la constance d'une multitude de Templiers au milieu des flammes fût moins capable d'affoiblir l'impression des premiers aveux. Cet ordre pouvoit: comme quelques auteurs l'assurent, avoir offensé le gouvernement, et Philippe le Bel étoit implacable.

Impôts accablans.

Le roi, au concile de Vienne, montra beaucoup de zele pour la guerre sainte. On ordonna la levée d'une décime pendant six ans; mais l'argent fut employé à tout autre chose. Peut-être ces projets de croisade ne furent qu'un prétexte pour en amasser. Le poids des impôts faisoit gémir et crier les peuples. De tant de subsides accablans, il n'en entroit pas, assuroit-on, la dixieme partie dans le trésor. On ne pouvoit s'imaginer que le

roi fut pauvre, tandis que ses ministres étaloient un luxe fastueux. Philippe, menacé d'un soulevement général, trouva au sein de sa famille des chagrins encore plus cuisans. Les femmes de ses trois fils furent accusées, et deux convaincues d'adultere. Une telle infamie, jointe aux inquiétudes qu'il avoit d'ailleurs, le fit tomber malade. Pénétré d'un repentir tardif de ses fautes, il donna à Louis son successeur de fort bons avis, qui ne valoient pas de bons exemples. Il régla que les apanages des enfans de France reviendroient à la couronne au défaut d'héritiers mâles. C'étoit une précaution utile pour empêcher qu'ils ne passassent à des étrangers par mariage. Ce roi mourut âgé de quarante-six ans, avec la gloire d'avoir soutenu vigoureusement ses droits, et le regret d'avoir rendu malheureux ses peuples.

Chagrins de Philippe Le Bel.

Loi sur les apanages.

1314. Mort du roi.

Sous le regne de Philippe le Bel, prince violent, injuste mais politique, l'autorité royale fit de grands progrès, et si les moyens qui la releverent ne furent pas tous exempts de blâme, ils produisirent un bien réel en avançant la ruine du gouvernement féodal. On trouve, dans les observations de M. l'abbé de Mably sur l'histoire de France, le système

Accroissement de l'autorité royale.

système de ce prince développé d'une maniere fort vraisemblable. Bornons-nous à quelques remarques essentielles.

Conduite et principe des gens de robe.

Les gens de robe, admis dans le parlement avec le titre de *Conseillers rapporteurs*, pour instruire et rapporter les affaires, étant devenus les vrais juges, parce que leur opinion prévaloit, et ayant bientôt acquis l'ascendant que donne la supériorité de lumieres, établirent de nouvelles idées plus avantageuses à la couronne, ou plutôt rétablirent les anciens principes que l'anarchie avoit renversés. En butte au mépris des seigneurs, et intéressés à gagner la confiance et les bonnes graces du prince, ils saisirent toutes les occasions d'exalter les droits de celui-ci, et de rabattre les prétentions des autres ; si cependant on pouvoit regarder alors comme de simples prétentions, ce que le régime féodal avoit cimenté depuis quelques siecles. Ils puiserent dans la Bible et dans le Code de Justinien les expressions les plus fortes sur l'autorité royale ; ils perdirent de vue l'ancien gouvernement des François, des peuples sortis de la Germanie ; mais en exagérant le pouvoir de la couronne, ils accréditerent les vraies maximes qui en sont l'appui. Il falloit que les rois devinssent plus puissans pour que la nation fût mieux gouvernée.

Philippe défendit absolument le duel en matiere civile. Ainsi la nouvelle jurisprudence s'affermit, l'étude fut nécessaire à l'administration de la justice, autrefois sans regle. Les gens de robe se rendirent de plus en plus respectables. Nous aurons souvent lieu de remarquer les services que la monarchie en a reçus. Tous les corps ont leur intérêt, et par conséquent leur esprit particulier, d'où naissent au gré des circonstances, les prétentions et les disputes, et même quelquefois les troubles. Mais quand l'esprit de corps a une tendance au bien général, il ne faut qu'en diriger les mouvemens pour le rendre utile.

Observations sur les états généraux.

On ne conçoit pas aisément qu'un prince ambitieux, tel que Philippe le Bel, ait pu convoquer les états de la nation, et y faire entrer les communes à l'exemple d'Edouard I roi d'Angleterre. Cette assemblée pouvoit devenir redoutable au souverain, si les trois ordres conspiroient à limiter sa puissance. Mais divisés entre eux par la discorde et par des intérêts particuliers, un intérêt commun devoit les unir en sa faveur contre les entreprises de Boniface. Il importoit à Philippe que la nation reconnût son indépendance. La tyrannie, les exactions de la cour de Rome y préparoient depuis long-tems les esprits; et la con-

fiance du roi ne pouvoit manquer de leur inspirer un zèle unanime. D'ailleurs il vouloit avoir de l'argent. Le fort des impositions tomboit sur la bourgeoisie : en joignant le tiers états au clergé et à la noblesse, on se ménageoit le moyen d'obtenir facilement ce que l'on craignoit d'exiger avec une rigueur perpétuelle. Pasquier l'observe fort bien : *Le peuple, chatouillé de l'honneur qu'on lui a fait en le consultant, court avec joie à ces dietes générales, et se rend plus hardi prometteur à ce qu'on lui demande.* C'est le même motif qui avoit ouvert l'entrée du parlement aux communes d'Angleterre.

Lyon réuni à la couronne.

La ville de Lyon détachée du royaume depuis long-tems, après avoir appartenu aux rois d'Arles, aux rois de Bourgogne, ensuite à l'empire, étoit devenue une principauté pour les archevêques. Elle fut réunie à la couronne, parce que Pierre de Savoie, en possession de ce grand siége, refusa de prêter au roi le serment de fidélité, et souleva contre lui les habitans. La guerre décida la dispute. On laissa le titre de comte de Lyon à l'archevêque et au chapitre.

Droit d'amortissement

S. Louis et son successeur avoient établi le droit d'*amortissement*, pour empêcher l'église ou les gens de main morte de faire des acquisitions, sans dédom-

mager les seigneurs des rachats, lods et ventes dont ils se trouveroient privés. Malgré les cris du clergé et des moines, ce droit prévalut. L'expérience n'apprenoit que trop combien il étoit essentiel de mettre une digue au torrent qui engloutissoit les patrimoines des familles. Selon l'auteur de l'esprit des loix, » en
» Castille, où il n'y a point de droit
» pareil, le clergé a tout envahi, en
» Aragon, où il y a quelque droit d'a-
» mortissement, il a acquis moins; en
» France, où ce droit et celui de l'in-
» demnité sont établis, il a moins ac-
» quis encore; et l'on peut dire que la
» prospérité de cet état est due en par-
» tie à l'exercice de ces deux droits ».
(*Liv.* 25, *ch.* 5.) L'exemple du royaume de Naples est sur-tout frappant, puisque suivant l'estimation commune, l'église y posséde quatre cinquiemes des biens (*Voy. Giannone*, *Liv.* 40, *ch.* 6.)

Mysteres joués sur le théâtre.

L'usage de jouer les mysteres sur le théâtre commençoit à s'établir. Dans une fête qui fut donnée lorsque Philippe arma chevaliers ses enfans; » là vit-on
» Dieu, dit une ancienne chronique,
» manger des pommes, rire avec sa
» mere, dire des patenôtres avec ses
» apôtres, susciter et jugier les morts:
» là furent entendus les bienheureux
» chanter en paradis dans la compagnie

» d'environ quatre-vingt-dix anges, et
» les damnés pleurer dans un enfer noir
» et puant, au milieu de plus de cent
» diables qui rioient de leur infortune..;
» là fut vu un maître renard, d'abord
» simple clerc, qui chante une épître,
» ensuite évêque, puis archevêque,
» enfin pape, toujours mangeant pous-
» sins et poules, etc. ». Ces spectacles
indécens et ridicules firent long-tems
les délices du françois, assez simple
pour s'en amuser dévotement.

Loi somptuaire ; frugalité.

Une loi somptuaire, publiée en 1294, fixe la quantité de mets qu'on peut servir sur les tables ; au souper, qui étoit alors le grand repas, deux mets et un potage au lard ; au dîner un mets et un entremets ; jamais plus de quatre plats les jours de jeûnes, ni plus de trois les autres jours. Les rois eux-mêmes n'étoient pas autrement servis. Charlemagne avoit vécu de la sorte. Nous lisons qu'en Angleterre, des moines porterent leurs plaintes à Henri II contre leur abbé qui les réduisoit à dix plats. *On ne m'en sert que trois*, répondit-il, *malheur à votre abbé, s'il vous en accorde plus que la sobriété n'en permet à votre roi*. La même loi fixoit le nombre des robes qu'on pouvoit se donner tous les ans, le prix qu'on pouvoit y mettre, et défendoit aux bourgeois les chars, les

torches, les fourrures. Défenses inutiles, comme tant d'autres, parce qu'on ne tint point la main à l'exécution.

Dépense du roi en habits. Ceux qui aiment à comparer les anciennes dépenses avec celles d'aujourd'hui, et les différens prix des choses, doivent être curieux d'un compte de la maison du roi de 1202 On y voit que l'habillement complet d'un page coûtoit 107 sous, celui d'une dame du palais, 8 livres; celui des femmes de moindre rang, un tiers moins; et celui des chambrieres, 58 sous, la robe d'écarlate qu'eut Philippe Auguste à Pâques, 26 livres et demie; une robe fourrée de vair qu'il eut à la Toussaint, 8 liv.; ses tuniques, 25 sous chacune; la toile pour les chemises des plus hautes dames, un sou huit deniers l'aune, etc.

Ligue des Suisses. La ligue des Suisses commença au milieu des troubles de l'Europe. Trois cantons, Schweitz, Ury et Onderwalden secouerent le joug de la maison d'Autriche; et l'amour de la liberté fit un peuple de héros.



LOUIS X,

Surnommé Hutin.

1314. Royaumes de France et de Navarre réunis.

Louis, déjà roi de Navarre depuis la mort de sa mere héritiere de ce royaume, monta sur le trône de son pere avec de bonnes intentions, mais avec trop de foiblesse et de légereté dans sa conduite. Le comte de Valois son oncle s'empara de cet esprit timide, et lui fit d'abord sacrifier un ministre respectable, qui avoit eu la plus grande autorité sous le dernier regne. C'étoit Enguerrand de Marigni homme de qualité, surintendant des finances, à qui l'on imputoit faussement l'altération des monnoies et les malheurs de l'état. Le roi demanda un jour en plein conseil où étoient les sommes que devoient avoir produites tant d'impôts et de décimes. Le comte de Valois dit alors que Marigni en avoit eu l'administration, et qu'il devoit en rendre compte. Je suis prêt à le faire, répond le surintendant, lorsqu'on me l'ordonnera. Que ce soit donc maintenant, réplique le comte. Marigni, sans se troubler, ajoute: *Je vous en ai remis une grande partie, Monsieur; le reste a été employé à payer les charges de l'état.* Ce prince lui donne un démenti. Le mi-

Enguerrand de Marigni.

nistre oubliant tous les égards, lui en donne un autre. Déjà le comte de Valois avoit mis l'épée à la main. On les sépara. Après une scene pareille, il fut aisé de persuader à Louis Hutin qu'il falloit immoler au peuple la seule victime qui pût l'accuser.

Procès de Marigni.

Marigni ayant été arrêté, personne ne se présenta pour déposer contre lui, quoique tout le monde fût invité à le faire. On poursuivit le procès sur des accusations vagues auxquelles il pouvoit opposer de bonnes réponses. Mais il demanda en vain d'être entendu. Louis par un sentiment d'équité vouloit qu'on l'ecoutât; Valois se roidit par un excès de vengeance.

Il est accusé de magie.

Une nouvelle batterie fut employée contre le surintendant. Quelques témoins déposerent que sa femme et sa sœur avoient eu recours à la magie pour le délivrer; qu'elles avoient *envouté* le roi et le comte. Cette opération consistoit à piquer ou à brûler, avec certaines cérémonies accompagnées de certaines paroles, des figures de cire qui représentoient les personnes qu'on vouloit faire périr. On croyoit que le sortilége agissoit infailliblement sur ces personnes. Une extravagance si ridicule étoit alors et a été fort long-tems une affaire des plus sérieuses. Elle contribua beaucoup à la perte de l'accusé. Sans aucune forme

judiciaire, il fut condamné au gibet comme atteint et convaincu de tous les crimes qui lui étoient imputés sans preuves. Les images de cire avoient décidé le roi à permettre l'injustice.

Supplice de Marigni.

Cette sentence fut exécutée. Marigni protesta jusqu'à la mort de son innocence. On vit le peuple aussi ému de pitié qu'il avoit paru transporté de haine. Louis Hutin témoigna bientôt son repentir; le comte de Valois, frappé d'une grande maladie, la regarda comme un châtiment du ciel, et fit distribuer des aumônes, avec ordre de dire à chaque pauvre; *Priez Dieu pour monseigneur Enguerrand de Marigni et pour monseigneur Charles de Valois.* Presque tous les historiens justifient cet illustre malheureux, exemple mémorable de l'injustice des cours, du danger des grandes places, et de l'instabilité des choses humaines. Son crime fut d'avoir gouverné dans un tems d'orages, et sous un roi qui ne ménageoit point les peuples. C'est par le conseil de deux Florentins que Philippe le Bel avoit altéré les monnoies. Ils en avoient profité sans doute, et l'innocent fut puni.

Son innocence.

1315. Affranchissement général.

Les Flamands s'étant révoltés, le besoin d'argent pour la guerre, et la crainte de soulever les peuples par de nouvelles impositions, firent imaginer un expé-

dient vraiment utile au royaume. Les bourgeois des villes jouissoient depuis long-tems de la franchise; mais les habitans des campagnes étoient toujours serfs. On leur offrit l'affranchissement, à condition de payer une certaine somme. La plupart préféroient l'argent à la liberté; car on s'accoutume à tout, même à l'esclavage. On les força d'acheter un bien dont ils ne connoissoient pas le prix. Louis Hutin, *voulant que dans le royaume des Francs la réalité répondit au nom*, déclara que tout ce qui avoit rapport à la servitude lui répugnoit; qu'il attendoit que tout fut amené à la franchise; et que ses sujets cessassent d'être inquiétés sur les droits de mainmorte ou de *formariage* (1). Le pape Alexandre III avoit déjà décidé dans un concile en 1167 que les chrétiens devoient être exempts de servitude. Ainsi la nation recouvra le plus précieux des biens; et si les grand vassaux avoient tous imité l'exemple du roi, on ne verroit pas encore dans quelque provinces, sur-tout en Bourgogne, des restes d'une servitude indigne de l'humanité.

Réflexion sur l'affranchissement.

Dans l'édit pour l'affranchissement, on lit ces paroles : *Comme selon le droit*

(1) On appelloit ainsi le mariage fait hors de la terre du seigneur sans sa permission.

de nature chacun doit naître franc. Pour quoi donc faire acheter à des hommes un droit que leur donne la nature? c'est la réflexion de M. l'abbé de Mably. Il ajoute que dans un gouvernement où l'on ne connoît aucune égalité, la servitude pourroit peut-être produire un bien, et corriger quelques inconvéniens des loix. » Je demande, dit-il, quel grand pré- » sent c'est pour les hommes que la li- » berté, dans un pays où le gouverne- » ment n'a pas pourvu à la subsistance » de chaque citoyen, et permet à un » luxe scandaleux de sacrifier des mil- » lions d'hommes à ses frivoles besoins » etc. (*Observ. tom. II, p.* 405.) Ce paradoxe, je l'avoue avec peine, ne peut guere se refuter qu'en accusant les mœurs et les coutumes, en reconnoissant l'imperfection des loix, et en prouvant (ce qui ne seroit pas difficile) que les maux dont le peuple se plaint souvent, n'égalent point ceux qu'entraîna toujours l'esclavage. La sagesse des gouvernemens lui annonce un sort plus doux. Ce doit être le bien commun de la société.

Les juifs rappellés.

Les sommes que Louis retira de l'affranchissement général ne fusisant point, il rappella les Juifs pour douze ans, et les chargea de taxes extrêmement fortes. Cette malheureuse nation s'empressoit toujours à rentrer en France, où elle

savoit se dédommager des outrages dont on l'accabloit.

Bonnes lois.

Quoique l'expédition de Flandre n'eut pas réussi, les rebelles se soumirent. Le roi à son retour, s'occupa du soin de réprimer les vexations de ses officiers. Il aimoit le bien-public. On ne peut trop louer ces lettres par lesquelles il défend, suivant une constitution de l'empereur Frédéric, de troubler les laboureurs dans leurs travaux, de s'emparer de leurs biens, de leurs personnes, des instrumens, des bœufs, et de tout ce qui sert à l'agriculture. Les monnoies furent remises sur l'ancien pied. Mais la réforme ne se fit guere qu'en apparence.

1316. Mort de Louis Hutin.

Une maladie violente emporta ce prince, la seconde année de son regne. Il n'avoit point d'enfans mâles; la reine, Clémence de Hongrie, étoit grosse quand il mourut, et accoucha d'un fils qu'on nomma Jean, qui ne vécut que huit jours. Avant ses couches, Philippe comte de Poitiers, frere de Louis Hutin, fut déclaré par les douze Pairs régent du royaume, si elle accouchoit d'un prince; et roi si elle accouchoit d'une princesse. Jusqu'alors il n'y avoit point eu de loi formelle à cet égard, le cas ne s'étant jamais présenté. Cependant dès que le trône parut vacant par la mort du jeune prince, il s'éleva de grandes contestations.

Disputes sur la succession à la couronne.

Eudes, duc de Bourgogne, soutint que le droit naturel et le droit civil assuroient la succession à Jeanne, fille du feu roi et de Marguerite de Bourgogne, sa premiere femme. L'affaire fut agitée dans une assemblée nombreuse des trois ordres de l'état. On décida que la loi salique ne permettoit pas aux femmes de succéder à la couronne. Ce n'étoit point établir une loi nouvelle, mais confirmer ce que la coutume avoit établi dès le commencement de la monarchie.

Regne entier sans pape.

Il n'y eut aucun pape sous ce regne. Clement V, qui avoit transféré le saint siége à Avignon, tandis que les Guelphes et les Gibelins déchiroient toute l'Italie, et que Rome vouloit se gouverner par ses magistrats, étoit mort en 1314. Les cardinaux ne purent s'accorder, les Gascons voulant un pape de leur pays, les François et les Italiens s'y opposant. On les attira tous à Lyon sous divers prétextes, on les enferma dans un couvent; on leur déclara qu'ils n'en sortiroient qu'après avoir élu un pape. Le conclave dura quarante jours. Enfin les cardinaux convinrent, pour terminer leurs disputes, de s'en rapporter au choix du cardinal de Porto, Jacques d'Euse, né à Cahors, archevêque d'Avignon,

Election de Jean XXII.

qui se nomma pape lui-même, s'il faut en croire Villani et quelques autres ; le 13 août 1316. Il fut célebre sous le nom de Jean XXII. On connut bientôt son caractere par une bulle qu'il publia pour s'attribuer la collation de tous les bénéfices, sous prétexte d'empêcher la simonie. Cette usurpation enrichit la cour pontificale. Il y ajouta tant d'autres moyens d'avoir de l'argent, qu son trésor, selon Villani, se trouva de dix-huit millions en especes, outre sept millions en lingots et en vases précieux.

PHILIPPE V,

Surnommé LE LONG.

1316.

Le royaume tranquille.

CE regne tranquille et court offre peu de matiere intéressante. Les mécontens furent calmés à force de graces. Le duc de Bourgogne eut la fille aînée du roi avec le comté de Bourgogne, qui se trouva réuni au duché. Un interdit que le pape jetta sur la Flandre, rendit plus traitables les Flamans, toujours armés contre la couronne. On fit la paix ; ou plutôt on crut la faire ; car ce peuple séditieux ne respecta pas long-tems la foi des traités. Le roi devoit se livrer tout entier aux soins du gouvernement : peu s'en fallut qu'une entreprises absurde ne l'entraînât hors de l'Europe.

Projet de croisade.

Le germe des croisades subsistoit encore parce que l'expérience ne déracine que lentement les préjugés les moins raisonnables. Philippe résolut de porter la guerre en Palestine ; et, ce qu'il y a de singulier, le pape s'efforça de l'en détourner. Les mahométans furent instruits de son dessein. La crainte d'une nouvelle invasion leur inspira, disent les historiens, la plus noire perfidie. Ils engagerent les Juifs à empoisonner les puits et les fontaines du royaume. Ceux-ci formerent d'autant plus volontiers ce complot affreux, qu'ils venoient d'éprouver la rage d'une foule de *pastoureaux*, vile canaille que le fanatisme avoit rassemblée sous prétexte de délivrer la terre sainte. On ajoute que, n'osant exécuter eux mêmes le projet, les Juifs corrompirent à force d'argent les lépreux répandus de toutes parts, leur persuadant que ceux qui ne mourroient pas du poison, prendroient la lepre, et qu'ainsi ils rentroient eux-mêmes dans le commerce de la société. Cette conjuration ayant été découverte, les coupables furent condamnés au feu.

Complots des Juifs et des Lépreux.

Exécution horrible.

Il y eut, dit-on, cent soixante Juifs de brûlés à Chinon, dans une grande fosse ou le feu étoit allumé : plusieurs s'y précipiterent, *riant et chantant comme s'ils alloient à des noces :* et quelques

femmes, avec leurs enfans, de peur qu'on ne les fît baptiser. Toutes les histoires fournissent divers exemples de ces horreurs produites par la barbarie d'un côté, et par le désespoir de l'autre.

Ladreries confisquées.

On confisqua les biens des *ladreries*, de ces hôpitaux de lépreux fondés depuis les croisades, et dont les richesses méritoient l'attention du gouvernement. Le crime qu'on imputa et aux Juifs et aux lepreux, n'est point vraisemblable. Peut-être ne cherchoit-on qu'un prétexte pour les dépouiller.

1319.

Evêques exclus du parlement

Depuis que Philippe le Bel avoit rendu le parlement sédentaire à Paris, les prélats y avoient conservé la préséance, malgré un arrêt de 1287 contre leurs prétentions. Philippe le Long les exclut enfin du parlement, pour ne point les distraire, dit-il, *du gouvernement de leurs spiritualités.* Dès-lors la juridiction ecclésiastique, qui s'étendoit presque à tout, commence à rentrer dans ses limites. La fausse et dangereuse maxime, que les clercs ne sont point soumis aux tribunaux séculiers, n'arrête plus le cours naturel de la justice, ou du moins cesse d'en imposer aux magistrats. Cette réforme ne se fit pas tout-à-coup : c'étoit un grand point de la commencer.

Projet utile non exécuté.

Philippe en méditoit une autre, dont les siècles ameneront peut-être l'exécution

entiere. Il vouloit établir par-tout un même poids, une même mesure et une même monnoie. La mort le surprit avant qu'il put y travailler. Il avoit fait des ordonnances très-sages ; une entr'autres de laquelle est tirée la maxime, *qu'en fait de justice, on n'a point égard aux lettres missives.* Plus les rois sont sujets à être trompés, plus il est de leur prudence de s'en rapporter à l'examen et à l'équité des juges. Ce prince mourut âgé de 28 ans.

1322. Mort du roi Sages ordonnances.

Philippe désarma les bourgeois, sous prétexte que la misere les engageoit quelquefois à vendre leurs armes. Il ordonna que ces armes fussent déposées dans un arsenal public, et qu'on ne les leur rendit que quand la guerre seroit commandée pour le service du roi. Dans les principales villes il mit un capitaine à la tête de la bourgeoisie, et dans chaque bailliage, un capitaine général à la tête des milices. » Ainsi, selon la remarque de » M. l'abbé de Mably, les forces qu'il » redoutoit dans les mains d'une noblesse » encore indocile et remuante, devin- » rent ses propres forces. Les seigneurs » déjà accoutumés à vivre en paix en- » tr'eux, quand le roi avoit des armées » en campagne, regarderent enfin com- » me un fléau ce droit de guerre dont » leurs peres avoient été si jaloux, et

Bourgeois désarmés; droit de guerre aboli.

» peu d'années après demanderent eux-
» mêmes à en être dépouillés ».

Fameuse dispute dans l'ordre de S. François.

La fameuse dispute qui s'éleva entre les cordeliers sur la propriété de leurs alimens, et sur la forme et la couleur de leurs habits, peut être citée parmi les folies humaines, dont l'histoire conserve le souvenir comme une leçon de sagesse. Il s'agissoit de savoir, si ce que mangeoit un cordelier lui appartenoit, ou au pape ; s'il devoit porter le capuchon large ou étroit, rond ou pointu ; si son habit devoit être blanc, noir ou gris, etc. Les Grecs même n'avoient pas mis plus de chaleur dans les disputes de religion. Celle-ci ne fut terminée qu'avec peine par les bulles de Jean XXII (1) ; elle l'exposa au reproche d'hérésie de la part de l'empereur Louis de Baviere, dont nous parlerons ailleurs ; enfin elle fit brûler comme hérétiques, quelques uns de ses religieux enthousiastes, opiniâtrement attachés à leur chimeres de perfection. En outrant l'évangile, ils étoient devenus fous, et ils attachoient la sainteté à leur démence.

(1) Le pape Nicolas IV avoit décidé en 1288, que tous les biens meubles ou immeubles, dont les cordeliers ont l'usage, appartiennent en propriété à saint Pierre, conformément à une bulle de Nicolas III. C'étoit une source de terribles argumens contre Jean XXII.

M. Hénault observe que depuis le douxieme siecle, on obligeoit les religieuses d'apprendre la langue latine, qui avoit cessé d'être vulgaire : cet usage, dit-il, dura jusqu'au quatorzieme siecle *et n'auroit jamais dû finir.* Seroit-il donc si important que les religieuses étudiassent uue langue savante et difficile, uniquement pour entendre le bréviaire ? Et si l'usage actuel a beaucoup d'inconvéniens, ne seroit-il pas à souhaiter qu'on y remediât d'une autre façon ?

Le latin nécessaire aux religieuses

CHARLES IV.

Surnommé LE BEL.

1322. Justice sévere.

PHILIPPE LE LONG n'ayant laissé aucun enfant mâle, Charles son frere lui succéda sans opposition. Il fit une recherche sévere des financiers, presque tous Italiens, car les François ignoroient encore cet art lucratif. Leurs biens furent confisqués, et la Guette, receveur général des finances, mourut à la question sans avouer où étoient les trésors qu'on lui supposoit. On punit avec la même rigueur les gentilshommes qui dépouilloient les particuliers. Il falloit des exemples de justice, mais il falloit aussi une sagesse qu'on n'avoit point.

La guerre se ralluma entre la France

Guerre avec l'Angleterre.

et l'Angleterre, au sujet d'un château en Guienne, qu'Edouard II prétendoit lui appartenir. Ce roi dominé par ses favoris et ses mignons, se vit enlever plusieurs places. Isabelle sa femme, sœur de Charles le Bel, justement soupçonnée de galanterie, passa en France sous prétexte de faire la paix, et s'obstina contre les ordres de son mari, à y demeurer avec ses enfans. Spenser, favori d'Edouard, savoit que l'argent pouvoit tout et à la cour de Paris et à celle d'Avignon. L'argent des anglois ne fut pas prodigué sans fruit. Jean XXII écrivit fortement à Charles le Bel, qui consentit à congédier sa sœur. Plus mécontente que jamais d'Edouard, elle obtint du comte de Hainaut quelques secours, débarque en Angleterre, s'avance à la tête d'une armée, fait punir de mort les favoris, détrône son époux par l'autorité du parlement, voit couronner son fils le fameux Edouard III, et finit par être confinée dans une espece de prison. Le nouveau roi conclut un traité avec la France. On lui restitua les places conquises, à charge de payer cinquante mille livres sterling.

1326. Edouard II détrôné par sa femme.

Le pape veut donner l'empire à Charles le Bel.

Jean XXII renouvelloit contre Louis de Baviere ce que d'autres papes avoient entrepris contre les empereurs. Il l'excommunia en 1325; et prétendant que

le pape devoit confirmer les élections à l'empire, disposer même en certains cas de la couronne impériale, il tenta de la reunir à celle de France. Les démarches que fit Charles pour être élu roi des romains, ne servirent qu'à lui causer du chagrin et de la honte. Les Allemands lui manquerent de parole. Ce prince mourut âgé de 33 ans. C'étoit le dernier des trois freres, successeurs de Philippe le Bel. Ils disparurent tous trois dans un court espace de tems. Quelques uns de ces auteurs qui lisent dans les secrets de la providence, ont dit que Dieu vengeoit sur eux Enguerrand de Marigni.

1328. Mort du roi.

Au commencement de son regne, Charles repudia sa femme Blanche de Bourgogne, renfermée depuis long-tems pour des désordres publics. Le pape lui permit d'en prendre une autre, parce que la mere de Blanche avoit tenu Charles sur les fonts, ce qu'on regardoit comme un empêchement de mariage, et parce que les deux époux étoient parens au quatrieme degré, empêchement que Clément V avoit levé par une dispense. On supposa la dispense nulle, en ce que les empêchemens n'y étoient pas suffisamment exprimés. Les papes d'Avignon se plioient aux desirs des rois de France, et y trouvoient leur profit.

Divorce du roi autorisé par le pape.

Maison de Bourbon.

On remarque sous ce regne l'érection de la baronnie de Bourbon en duché pairie. Les lettres du roi portent, *j'espere que les descendans du nouveau duc* (Louis petit-fils de saint Louis,) *contribueront par leur valeur à maintenir la dignité de la couronne.* L'application de ces paroles à Henri IV est intéressante pour tous les françois.

Quatre grands vassaux encore dangereux.

Une grande partie des provinces étoit soumise au gouvernement monarchique; mais il restoit encore quatre grands vassaux redoutables au monarque. Les ducs de Guienne, de Bourgogne, de Bretagne, et le comte de Flandre, ne la reconnoissoient que pour suzérain; et il falloit encore bien du tems pour les réduire à l'obéissance. C'est la source des malheurs de plusieurs regnes, jusqu'à la réunion de ces fiefs à la couronne.

Fin du Tome premier.

TABLE
DES MATIERES
CONTENUES DANS CE PREMIER VOLUME

INTRODUCTION.

LES anciens Gaulois dignes d'être connus. Leur penchant à la guerre. Fureur du duel. Hospitalité des Gaulois. Vice qu'on leur reproche. Droit du plus fort. Pouvoir excessif des Druïdes. Ils étoient exempts de toute charge. Premiere religion des Gaulois. Victimes humaines. Astrologie. Superstition. Dogme de la vie future. Sciences des Druïdes. Les Bardes, poëtes des Gaulois. Le peuple étoit presque esclave. Gouvernement des Gaulois. La Gaule conquise par les Romains. Christianisme dans la Gaule. Autorité des papes sur l'église Gallicane. Bornes de la jurisdiction ecclésiastique. Les clercs soumis aux tribunaux. Tout commence à se confondre au cinquieme siecle.

PREMIERE RACE.

CLOVIS.

LES Francs pénétrent dans la Gaule. Clovis

chasse les Romains. Vase de Soissons ; politique du roi. Clovis épouse Clotilde. Les Gaulois augurent bien de cette alliance. Conversion de Clovis. L'église triomphe de cette conversion. Le pape écrit au roi. Projets ambitieux de Clovis. Dévotion politique de ce prince. Alaric, roi des Visigoths. Bataille de Vouillé. Titre de Patrice de Rome. Cruauté de Clovis. Canons remarquables du concile d'Orléans. Mort de Clovis.

Les Francs peu différens des anciens Gaulois. Loi Salique rédigée par Clovis, Bizarrerie des loix Saliques. Respect pour les mœurs. Variété de lois et de coutumes. Armées. Ducs et comtes. Juges parmi le peuple. Principales charges. Revenus de la couronne. Longue chevelure des rois.

SUCCESSEURS DE CLOVIS.

jusqu'à l'an 562.

L'HISTOIRE devient un cahos. THIERRY I, roi d'Austrasie. CLODOMIR, roi d'Orléans. CHILDEBERT I, roi de Paris. CLOTAIRE I, roi de Soissons. Guerre de Bourgogne. Cruauté de Childebert et de Clotaire. Perfidie de Thierri. THEODEBERT, roi d'Austrasie. Les François s'emparent de la Bourgogne. Traité avec Justinien et avec les Ostrogoths. Violation des traités. Mort de Theodebert. THEODEBALDE ou THIBAUD, roi d'Austrasie. Brouilleries entre Childebert et Clotaire. Succession à la couronne. Toute la monarchie passe à Clotaire. Chramne armé contre son pere. Mort de Childebert. Mort de Clotaire

Progrès de la barbarie. Violence et perfidie des rois. Fausse piété jointe aux crimes. Superstition de Childebert. Le clergé devient trop zélé pour le temporel. Nomination aux évêchés. Réglemens des conciles sur ce point. Observations sur l'état monastique. Childebert exige une profession de foi du pape. Reste des superstitions payennes. Sort des Saints.

Successeurs de Clotaire I, jusqu'à l'an 613.

Caribert, roi de Paris. Gontran, roi de Bourgogne. Sigebert I, roi d'Austrasie. Chilperic, roi de Soissons. Traité bizarre au sujet de Paris. Les crimes vont se multiplier. Brunehaut et Frédégonde. Divorce de Chilpéric. Les trois freres en guerre. Sigebert vainqueur de Chilpéric. Frédégonde fait assassiner Sigebert. Childebert II, roi d'Austrasie. Brunehaut épouse le fils de Chilpéric. Chilpéric les poursuit. Ce roi craint le tombeau de saint Martin. Assassinat de Mérovée. Chilpéric accuse l'évêque Prétextat. Scélératesse de Fredégonde. Fausse pénitence de Frédégonde. Grégoire de Tours accusé par le roi. Superstition de Chilpéric. Guerres civiles. Chilpéric assassiné. Son caractere. Il se piquoit de littérature et de théologie. Ses plaintes contre le clergé. Clotaire, roi de Soissons. Usage singulier du serment. Cruautés de Gontran malgré sa douceur. Seigneur exécuté pour la perte d'un buffle. Donations aux églises. Canons pour les assurer. Autre trait de Gontran. Childebert succède à Gontran. Fin de Frédégonde. Thierri II, roi de Bourgogne. Theodebert II, roi d'Austrasie.

Régence de Brunehaut. Nouvelles horreurs. Supplice de la reine Brunehaut. On ne peut justifier Brunehaut. Eloges donnés par saint Grégoire. La superstition jointe au crime. Clotaire regne seul. Conciles d'évêques et de seigneurs. Capitulaires. Parlemens ambulatoires. Mort de Clotaire.

Beaucoup de choses dont il seroit inutile de parler. Concile de Màcon, Canon pour la dixme. Honneurs qu'exige le clergé. Ignorance. Procès de Gilles de Reims. Révoltes des religieuses de Poitiers. Menaces de saint Colomban au roi. L'autorité du pape s'augmente. Priviléges accordés par le pape. Biens de l'église de Rome en France. Les précaires établis. Usurpations des biens ecclésiastiques.

Successeurs de Clotaire II, jusqu'à l'an 692.

Dagobert I, Aribert. Dagobert corrompu par les passions. Guerre contre un marchand. Sigebert II, roi d'Austrasie. Saint Eloi à la Cour. Profusion de Dagobert. Richesses en France. Clovis II, roi de Bourgogne et de Neustrie. Les maires du palais s'emparent de l'autorité. Témoignage contradictoire des anciens moines. Clotaire III, roi de Neustrie. Childeric, roi d'Austrasie. Régence de Batilde. Le maire Ebroin Révolté. Childéric périt par sa faute. Thierri III. Ebroin trouble le royaume- Pepin Heristel ou d'Heristal. Saint Léger déposé dans un concile. Ebroin assassiné. Les mécontens se retirent auprès de Pepin. Pepin maître de la France.

Assemblées du champ de Mars. Formules de Marculfe. Nomination aux évêchés. Permission d'entrer dans le clergé. Exemptions. Divorces. Donations.

ROIS FAINÉANS.

ESCLAVAGE des rois fainéans. Clovis III. CHILDEBERT III. DAGOBERT III. Mort de Pepin. Soulevement. CHILPERIC II. Charles-Martel maître de l'état, sous Thierri IV. Politique de ce héros. Mahométisme. Sarrasins en Espagne et en France. Charles Martel défait les Sarrasins. Projet de Grégoire III, contre l'empereur. Ses offres à Charles-Martel. Mort du pape et de Charles. Biens ecclesiastiques donnés aux gens de guerre. CHILDERIC II. Conciles convoqués par Carloman. Précaires confirmés. Carloman se fait moine. Pepin veut se faire roi; sa politique. Cas de conscience proposé au pape. Le roi détrôné.

Désordres dans l'état et dans l'église. Le pape renverse le droit commun. Doctrine des antipodes condamnée. Liaison des préjugés avec les grandes affaires.

SECONDE RACE.

PEPIN.

PEPIN se fait sacrer roi. Sacre des rois. Pepin sert l'église. Origine de la grandeur temporelle des papes. Etienne III en France. Lettre du

pape au roi. Réflexion sur la puissance temporelle des papes. Politique de Paul I. Guerre d'Aquitaine. Abbaye d'hommes donnée à une femme. Mort de Pepin. Son mérite. Force étonnante de ce prince. Un laïque élu pape à main armée.

CHARLES I.

dit CHARLEMAGNE.

CHARLEMAGNE grand homme. Il épouse la fille du roi des Lombards. Opposition politique du pape. Divorce du roi. Charlemagne, roi d'Italie. Souveraineté du roi à Rome. Saxons subjugués. On les fait chrétiens par force. Les Saxons tyrannisés Expédition d'Espagne. Méthode de faire la guerre. Gouvernement de Charlemagne. Ecoles, Académie. Alcuin. Charlemagne au concile de Francfort. On rejette le concile de Nicée. Prudence du pape. Canons du concile. Charlemagne empereur. Négociations avec la cour de Constantinople. Ambassades des Arabes. Puissance de Charlemagne. Il partage le royaume à ses enfans. Jugement de la croix. Il associe Louis à l'empire. Normands. Marine de Charlemagne. Sa mort. Son portrait. Ses concubines. Jugement de Montesquieu.

Les évêques exempts du service militaire. Établissement de la dixme. *Missi dominici.* Zele de Charlemagne pour la réforme du clergé. Divers réglemens concernant l'église et les moines. Capitulaire en faveur du clergé. Fausses décrétales. Autorité du roi dans les affaires ecclésiastiques, Canons sur la dixme. Loix

somptuaires. Commerce, foires, etc. Monnoies. Duel en justice. Langue *romance*.

LOUIS I.

Surnommé LE DÉBONNAIRE

DÉVOTION et foiblesse de Louis. Louis partage imprudemment la monarchie. Révolte de Bernard, roi d'Italie. Scrupules et foiblesse de l'Empereur. Les papes abusent de sa foiblesse. Nouvelle opposition au concile de Nicée. Révolte contre Louis le Débonnaire, L'abbé Vala chef des rebelles. Louis s'humilie. Nouvelle révolte. Le pape au camp des rebelles. Des prélats fidelles menaçent le pape. L'empereur trahi et déposé. Causes de la révolte du clergé. L'empereur soumis à la pénitence publique. Accusations contre lui. Humiliations qu'il subit. Révolution en sa faveur. Procès des évêques. Nouvelle guerre civile. Mort de l'empereur. Défauts de Louis le débonnaire. Etat du clergé. Dangereux projets de réforme. Hommes vertueux redoutables par les préjugés. Expression singuliere sur la dignité épiscopale. Confusion des deux puissances. Epreuves judiciaires.

CHARLES II,

Surnommé LE CHAUVE.

DIVISIONS funestes. Guerre civiles entre les freres. Bataille de Fontenai. Liberté de conscience pour les Saxons. Les évêques disposent de la couronne. Nouveau partage de la Mo-

narchie. Irruptions des Normands. Traité honteux avec les Normands. Lâcheté du roi. Réglement pour la succession des rois François. Mort de Lothaire. Affoiblissement de l'autorité royale. Division entre les seigneurs et les évêques. Parlement d'Epernai. Cette assemblée contraire au clergé. Réglement sur l'excommunication. Le roi détrôné. Le roi se reconnoit justiciable du clergé. Entreprise des évêques de France contre le roi de Germanie. Préjugés des évêques contre le serment de fidélité. Foiblesse de charles. Fameux divorce de Lothaire. Le pape Nicolas I envoie juger le roi de Lorraine. Adrien II finit l'affaire. Le pape veut commander aux rois pour le temporel. Hincmar écrit fortement au pape. Conduite odieuse d'Adrien. Charles le Chauve empereur par l'autorité du pape. Charles veut dépouiller ses neveux. Mort de Charles II.

Principes de l'anarchie féodale. Fiefs devenus héréditaires. Systême du clergé contre les couronnes. Réclamations contre les entreprises du pape. Hincmar de Reims. Subtilités théologiques. Gothescalc fustigé.

SUCCESSEURS
DE CHARLES LE CHAUVE.

jusqu'à la fin de la seconde race.

DÉCADENCE de la monarchie. Louis II, dit le Begue. Louis III. CARLOMAN. Un seigneur devient roi de Provence. Dispute d'Hincmar de Reims avec le roi. CHARLES III, dit le Gros. Trahison par foiblesse. Siége de

Paris par les Normands. Mort de Louis le Gros. EUDES. CHARLES IV, dit le Simple. Normands établis en France. L'empire transféré aux Allemands. Haganon, ministre absolu. Charles le Simple détrôné. RAOUL Archevêque enfant. Guerre à ce sujet. LOUIS IV, dit d'Outremer, Révolte de Hugues le Grand. Le roi prisonnier de Hugues. Grande question décidée par le duel. Profonde ignorance. LOTHAIRE. Mort de Hugues le Grand. Entreprises sur la Lorraine. LOUIS V.

Etat de la nation. Servitude du peuple. Usurpations des seigneurs. Les rois sans domaine. Multiplication des fiefs. Désordre universel. Le clergé devient tout-puissant, à la faveur de l'ignorance. Fondation de Cluni. Les moines héritoient. Changement de coutume.

TROISIEME RACE.

HUGUES CAPET.

RÉVOLUTION en faveur de Hugues. Moyens qui lui procure la couronne. Droits de Charles, duc de Lorraine. Indépendance des grands. Invasion du duc de Lorraine. L'archevêque de Reims jugé. Gerbert mis à sa place, déposé ensuite. Mort de Hugues Capet. Pairie.

ROBERT.

LE roi persécuté pour son mariage. Excommunication du roi et sa suite. Formule d'anathême. Excès de superstition. Hérétiques

brûlés à Orléans. Cruauté de la reine. Robert refuse l'empire. Il associe à la couronne l'aîné de ses fils. La reine occasionne une révolte des princes. Vertu et simplicité de Robert. Dispute sur l'apostolat de saint Martial. Changement d'opinion sur la bâtardise. Famine affreuse.

HENRI I.

TROUBLES causés par la reine mere. Pélerinages de la Terre sainte. Guillaume, duc de Normandie. L'empereur veut réformer l'église de Rome. Léon IX veut tenir un concile en France. Il tient un concile à Reims malgré le roi. Dérèglement du clergé, prétexte d'entreprise. Le roi fait sacrer son fils. Privilége de l'archevêque de Reims pour le sacre. Prétentions des légats. Mort du roi.

Anciens empêchemens du mariage. *Trève de Dieu. Paix de Dieu.* Dialectique à la mode. Berenger. Accroissement du pouvoir des moines.

PHILIPPE I.

IDÉE de ce regne. Majorité des rois. Conquête d'Angleterre par le duc de Normandie. Ce prince résiste à Grégoire VII. Premiers démêlés du roi avec Guillaume. Une raillerie cause une guerre. Rivalité de la France et de l'Angleterre. Grégoire VII, Hildebrand. Système de ce pape. Querelle des investitures. Entreprises de Grégoire contre la France. Guerres des investitures. La comtesse Mathilde. *Dictatus* de

Grégoire VII. Sa mort. Divorce du roi. Excommunication du roi. Emeute au concile de Poitiers. Trait du comte de Poitou. Philippe s'associe Louis. Absolution du roi. Croisades. Pierre l'Hermite. Urbain II prêche la croisade. Succès de l'expédition. Le roi ne se croisa point. Mort du roi.

A quoi servirent les croisades. Remarque importante sur la monnoie. Armoiries. Cavalerie. Décret singulier en faveur des moines. Préjugés sur les cheveux longs, et sur l'hommage.

LOUIS VI,

Surnommé LE GROS.

FOIBLESSE de la couronne. Brouilleries avec l'Angleterre. Guerre avec Henri I. Courage de Louis. Le pape excommunie à Reims l'empereur. Foiblesse du roi dans le concile. Fin de la querelle des investitures. L'empereur Henri V attaque la France. L'oriflamme. Prétention des moines. Le roi excommunié. Zele indiscret. Mort de Louis le Gros.

Affranchissemens. Communes. Appel aux juges royaux. Nouveaux ordres monastiques. Le clergé contre les moines. Saint Bernard maître des esprits. Abélard accusé. Arnaud de Brescia invective contre le clergé.

LOUIS VII,

Surnommé LE JEUNE.

PUISSANCE du roi. Querelle avec le pape

au sujet d'un évêché. Le comte de Champagne trouble l'état. Sac de Vitri. Seconde croisade, prêchée par S. Bernard. Louis prend la croix. Bernard entraîne tout. Mauvais succès de la croisade. Retour du roi. Suger et S. Bernard. Le roi répudie l'héritiere d'Aquitaine. L'Angleterre devenue redoutable. Démêlé de Henri II avec Thomas Becket. Becket en France. Son accommodement avec Henri. Becket assassiné. Erreur, cause de ses maux. Dernieres années de Louis le Jeune. Sa mort.

Duel permis pour six sous. Troubadours. Ecoles de monasteres Colléges et Université. Peu de vraie science. Fausse dialectique appliquée aux dogmes. Gilbert de la Porée. Les papes en France. Décret de Gratien. Faste du haut clergé.

PHILIPPE II.

surnommé AUGUSTE.

Bannissement des Juifs. On pave Paris. Philippe soutient ses droits. *Brabançons* exterminés. Chrétiens en Palestine. Projet de croisade. Le clergé de Reims refuse un subside Brouillerie entre Philippe et Henri II. Philippe brave un légat. Henri II vaincu. Puissance de ce monarque. Troisieme croisade. Prise d'Acre suivie de malheurs. Galanterie des croisés. Le roi envahit la Normandie. Il signale sa valeur. Mort de Richard. Perte des papiers de la couronne. Divorce de Philippe Auguste. Innocent III met le royaume en interdit.

Fermeté du roi. Le roi d'Angleterre jugé en France. Ce jugement exécuté par les armes. Innocent III se prétend juge des guerres, etc. Quatrieme croisade inutile. Prise de Constantinople. Hérésie des Albigeois. Conduite du pape. Croisade contre le comte de Toulouse. Barbarie contre les Albigeois. Le comte de Toulouse dépouillé de ses états. Ces horreurs blessent la religion. Innocent III donne la couronne d'Angleterre. Le roi Jean se fait vassal du pape. Bataille de Bouvines. Les Anglois détrônent Jean Sans-terre. Un enfant de France roi d'Angleterre. Mort d'Innocent III. Croisade des enfans et prédiction d'Innocent III. Il augmente le pouvoir de la papauté. Les François chassés d'Angleterre. Poursuite contre les hérétiques. Mort du roi.

Troupes soudoyées. Université de Paris. Aristote condamné. Fêtes des fous et des ânes. Superstition. Les anciennes folies doivent nous instruire. Ordres mendians Franciscains. Dominicains. Succès des mendians. Leur utilité pour les papes. Relâchement prompt. Abus de plusieurs especes.

LOUIS VIII.

VALEUR du roi. Guerre avec Henri III. Entreprise odieuse contre le comte de Toulouse. Fausse politique des princes. Siége d'Avignon. Mort de Louis VIII. Son testament. Léproseries. Legs à Cîteaux. Chevalerie.

LOUIS IX.

dit Saint-Louis.

COMMENCEMENS orageux. Blanche de Castille. Factions étouffées par la régente. Suite de l'affaire des Albigeois. Traité du comte de Toulouse. Etablissement de l'Inquisition. Injustice de ce tribunal. Le comte de Bretagne condamné pour félonie. Sage conduite de S. Louis. Affaires ecclésiastiques. Guerre de Frédéric II avec le pape. Factions des Guelphes et des Gibelins. Le pape offre l'empire à la France. Refus du roi. Fin de Grégoire IX. Le comte de la Marche révolté. Bataille de Taillebourg. Seconde victoire de Louis. Trait de bonté. François vassaux du roi d'Angleterre. Remede à cet abus. Innocent IV persécute Frédéric II. Hardiesse d'un curé à ce sujet. Refus de donner asyle au pape. Concile de Lyon contre l'empereur. Louis ne peut calmer le pape. Préjugé des princes favorable aux entreprises de Rome. Vœu de croisade fait par le roi. Taxe pour la guerre sainte. Saint Louis en Egypte. Il met en fuite les Sarrasins. Débauches des croisés. Imprudence des François. Mort du comte d'Artois. Combat de Massoure. Suite de malheurs. S. Louis prisonnier. Sa grandeur d'ame. On fait une treve. Simplicité des chevaliers croisés. La reine veut se faire tuer par un chevalier. Pastoureaux. La régente résiste au pape. Le roi passe inutilement en Palestine. Son retour. Justice de S. Louis. Peines contre les blasphémateurs. Troubles dans l'université

au sujet des mendians. Ecrits pour et contre ces religieux. S. Louis favorable aux mendians. Le roi veut se faire Jacobin. Abus corrigés. Louis cede beaucoup aux rois d'Aragon et d'Angleterre. Comment l'Anglois obtint ce traité. Raisonnement de S Louis. A quoi ce traité étoit bon. S. Louis arbitre entre le roi d'Angleterre et les Anglois. Le pape donne Naples et la Sicile au comte d'Anjou. Conditions du traité fait avec le pape. Le comte d'Anjou établi à Naples Conradin décapité. Projet de croisade. Joinville condamne ce projet. S. Louis passe en Afrique. Sa mort. Conseils de S. Louis à son successeur. Son caractere. Influence des préjugés.

Loix de S. Louis. Loix pénales. Défaut de ces loix. Fainéans et vagabonds punis. Obligations des legs pieux. Loi conforme à l'humanité. Preuves substituées au duel. Guerres privées défendues. Appel aux justices royales. Droit de battre monnoie. Pragmatique-Sanction. Charité de S. Louis. Grosse amende en faveur des moines. Bibliothéque, ignorance, crédulité. La Sorbonne. Docteurs célebres. Roger Bacon. Police de Paris.

PHILIPPE III.

Surnommé LE HARDI.

FIN des croisades. L'église de S. Denis fermée au roi. Le Poitou, l'Auvergne, Toulouse, etc. réunis à la couronne. Concile de Lyon. Les mendians supprimés. Rodolphe de Halsbourg empereur. Guerres d'Espagne. La

Brosse favori. La reine accusée d'empoisonnement La Béguine de Nivelle ; fourberie étrange. Révolution en Sicile. Vèpres Siciliennes. Le roi d'Aragon enleve la Sicile : sa finesse. Croisade contre le roi d'Agaron. Mort du roi de Naples. Pierre attaqué en Espagne. Mort du roi. Procès siugulier jugé en Sorbonne.

Lettres d'ennoblissement. La noblesse trop étendue. Mœurs et usages honteux ou funestes. Monnoie à l'empreinte de Mahomet.

PHILIPPE IV.

Surnommé LE BEL.

Regne célebre. Fin de l'affaire de Sicile. Démêlés avec l'Angleterre. La Guienne enlevée aux Anglois. Différentes relations au sujet de la Guienne. Alliés d'Edouart I. Démêlés avec Boniface VIII. Fameuse bulle contre le droit des couronnes. Philippe use de représailles. Nouvelle bulle plus téméraire. Manifeste du roi. Boniface paroît s'adoucir. Le pape choisi pour arbitre. L'évêque de Pamiers légat digne de Boniface : le roi le chasse. Emportemens de Boniface VIII : il agit en maître de la France. Fermeté de Philippe : il brave le pape. Etats généraux, où se trouve le tiers-états. Conduite du clergé. Actes d'adhésion équivoques. Bulle qui assujettit les rois. Nogaret accuse le pape. Le roi excommunié. Boniface dispose de la couronne : il est arrêté : sa mort. Institution du jubilé. Excès de part et d'autre dans la querelle avec le pape. Révolte des Flamands. Bataille de Courtrai en 1302. Nouvelles hostilités. Fin

de la guerre. Parlement sédentaire à Paris : comment les gens de loix y entrerent. Affaire de l'université. Le roi absous des censures. Clément V dévoué au roi. Procès intenté à la mémoire de Boniface VIII. Altération des monnoies. Expulsion des Juifs. Affaire des Templiers : le roi et le pape s'unissent contre cet ordre : commencement du procès. Templiers brûlés à petit feu. Nouvelles procédures aussi étranges. L'ordre des Templiers est aboli. Supplice du grand-maître. Réflexions sur l'affaire des templiers. Impôts accablans. Chagrins de Philippe le Bel. Loi sur les appanages. Mort du roi.

Accroissemens de l'autorité royale. Conduite et principe des gens de robe. Observations sur les états généraux. Lyon réuni à la couronne. Droit d'amortissement. Mystères joués sur le théâtre. Loi somptuaire ; frugalité. Dépense du roi en habits. Ligue des Suisses.

LOUIS X.

Surnommé HUTIN.

Royaumes de France et de Navarre réunis. Enguerrand de Marigni : procès de ce ministre : il est accusé de magie : supplice de Marigni : son innocence. Affranchissement général : réflexions sur l'affranchissement. Les Juifs rappellés. Bonnes loix. Mort de Louis Hutin. Disputes sur la succession à la couronne.

Regne entier sans pape. Election de Jean XXII.

PHILIPPE V,

Surnommé LE LONG.

Le royaume tranquille Projet de croisade. Complot des juifs et des lépreux. Exécution horrible. Ladreries confisquées Evêques exclus du parlement. Projet utile non exécuté. Mort du roi. Sages ordonnances.

Bourgeois désarmés ; droit de guerre aboli. Fameuse dispute dans l'ordre de S François. Le latin nécessaire aux religieuses.

PHILIPPE IV.

Surnommé LE BEL.

Justice sévere. Guerre avec l'Angleterre. Edouard II détrôné par sa femme. Le pape veut donner l'empire à Charles le Bel. Mort du roi.

Divorce du roi autorisé par le pape. Maison de Bourbon. Quatre grands vassaux encore dangereux.

Fin des Sommaires du Tome I.

